



Programme des Nations Unies pour l'environnement



etUNEP/BUR/69/3
2 juin 2009
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Réunion du Bureau des Parties contractantes à la
Convention sur la protection du milieu marin et du littoral
de la Méditerranée et à ses Protocoles

Istanbul (Turquie), 18-19 juin 2009

RAPPORT DU SECRÉTARIAT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS MENÉES DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION DU BUREAU (Athènes, Grèce, février 2009)

(Janvier 2009 – juin 2009)

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE A UNITÉ DE COORDINATION

1. Composante juridique
 - 1.1 *Ratification et entrée en vigueur des instruments juridiques du PAM*
 - 1.1.1 *État des ratifications et entrées en vigueur*
 - 1.2 *Autres questions juridiques (promotion de la mise en application de la Convention, de ses Protocoles, et du respect de leurs obligations; facilitation de l'application des Lignes directrices sur la responsabilité et la réparation des dommages);*
 - 1.2.1 *Procédures et mécanismes de respect des obligations*
 - 1.2.2 *Renforcement du système de rapports de la Convention de Barcelone/PAM*
 - 1.2.3 *Application des Lignes directrices de la Convention de Barcelone/PAM sur la responsabilité et la réparation des dommages adoptées par la Quinzième réunion des Parties contractantes à Almeria (Espagne) en 2008 - Décision IG 17/4*
2. Dispositions institutionnelles et coordination
 - 2.1 *Application du Document sur la gouvernance*
 - 2.2 *Organisation de la Seizième réunion des Parties contractantes*
 - 2.3 *Principales réunions institutionnelles au cours de l'exercice biennal*
 - 2.4 *Audit et gestion financière*
3. Application de l'approche écosystémique
4. Coopération et partenariat
 - 4.1 *Coopération avec les institutions des Nations Unies, l'Union européenne (UE), les initiatives régionales*
 - 4.2 *Coopération PAM/Société civile*
 - 4.2.1 *Évaluation de la coopération PAM/Société civile*
 - 4.2.2 *Assistance aux activités des partenaires du PAM*
5. Commission méditerranéenne du développement durable
6. Information et communication
7. Questions financières, questions concernant le personnel et questions administratives
 - 7.1 *Questions financières*
 - 7.2 *Questions concernant le personnel*

PARTIE B COMPOSANTES

1. Pollution d'origine terrestre (MED POL)
2. Production et consommation durables (Centre d'activités régionales pour la production propre - (CAR/PP))
3. Pollution d'origine maritime (Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC))
4. Conservation de la biodiversité (Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP))
5. Gestion durable des zones côtières (Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP))

6. Environnement et Développement (Centre d'activités régionales du Plan Bleu(CAR/PB))

7. INFO/RAC

Annexes

- Annexe I: État, au 10 novembre 2008, des signatures et ratifications de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et de ses Protocoles (une mise à jour est attendue sous peu)
- Annexe II: Fonds d'affectation spéciale pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution - État, au 30 avril 2009, des contributions
- Annexe III: Liste des réunions du PAM au cours de l'exercice biennal 2008-2009

Partie A **UNITÉ DE COORDINATION**

1. Composante juridique

1.1 Ratification et entrée en vigueur des instruments juridiques du PAM

Objectif général : *Rendre efficace le cadre juridique du Plan d'action pour la Méditerranée en poursuivant son élaboration et en instaurant des Procédures et mécanismes appropriés pour promouvoir et faciliter son application effective par les Parties contractantes dans le respect complet des obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles*

Objectif 1	Parvenir à une très large ratification et entrée en vigueur de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • Les difficultés liées à la ratification sont recensées et analysées
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau des Parties contractantes • Secrétariat • MED POL, REMPEC, CAR/ASP, CAR/PAP
Indicateurs/progrès accomplis	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet d'initiative avec des mesures visant à accélérer la ratification, établi sous l'orientation du Bureau, est soumis à la Seizième réunion des Parties contractantes pour approbation • Les mesures pertinentes sont prises par les Parties contractantes
Budget alloué: 12 000 euros/an	Dépensé/engagé: 100%

Principales réalisations

1.1.1 État des ratifications et entrées en vigueur

1. Suite à la dernière mise à jour reçue du pays Dépositaire en février 2009, l'état des ratifications et des entrées en vigueur s'établit comme suit:

- 20 Parties contractantes ont accepté les amendements de 1995 à la Convention¹; ces amendements sont en vigueur depuis juillet 2004;
- 14 Parties contractantes ont accepté les amendements de 1995 au Protocole "immersions"; ces amendements ne sont pas encore en vigueur;
- 12 Parties contractantes ont ratifié le nouveau Protocole "prévention et situations critiques" de 2002; ce Protocole est en vigueur depuis mars 2004;
- 16 Parties contractantes ont accepté les amendements de 1996 au Protocole "tellurique"; ces amendements sont en vigueur depuis mai 2008;
- 16 Parties contractantes ont ratifié le Protocole ASP & biodiversité de 1995²; ce Protocole est en vigueur depuis 1999;
- 6 Parties contractantes ont ratifié le Protocole "déchets dangereux" de 1996; ce Protocole est en vigueur depuis janvier 2008;
- 4 Parties contractantes ont ratifié le Protocole "offshore" de 1994; ce Protocole n'est pas encore en vigueur;
- 15 Parties contractantes, dont la Communauté européenne, ont signé le Protocole GIZC.

2. L'état des ratifications et entrées en vigueur des instruments juridiques du PAM est présenté à l'annexe I du présent rapport.

3. Il ressort du tableau que de nets progrès ont été accomplis, par rapport à la situation du précédent exercice biennal, en ce qui concerne l'entrée en vigueur de certains instruments juridiques.

¹ Dans l'attente de la notification par le Dépositaire de la ratification par l'Algérie

² Dans l'attente de la notification par le Dépositaire de la ratification par l'Algérie

très concrètement avec l'entrée en vigueur des amendements au Protocole "tellurique" intervenue le 11 mai 2008 grâce au dépôt par la République arabe syrienne de l'instrument de ratification le plus récent, et avec l'entrée en vigueur du Protocole "déchets dangereux" le 18 décembre 2007 à la suite de sa ratification par le Monténégro.

4. Près de douze ans après l'adoption des amendements au Protocole "tellurique", leur entrée en vigueur représente une avancée majeure pour le PAM, ouvrant ainsi la voie à l'adoption par les Parties contractantes de mesures et programmes juridiquement contraignants visant à combattre et à éliminer la pollution provenant de sources et activités situées à terre, sur la base d'échéanciers assignés/différenciés.

5. En vue de promouvoir la ratification et l'entrée en vigueur des instruments juridiques du PAM par le plus grand nombre possible de Parties contractantes, le Secrétariat et les Centres d'activités régionales (CAR) ont mené des consultations informelles et réalisé un certain nombre d'activités.

6. Une Partie contractante - la France -, qui assumait la Présidence du Conseil de l'UE au cours du second semestre 2008 et la Coprésidence de l'Union pour la Méditerranée, a organisé un Colloque régional intitulé: "Gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée – du local au régional : comment stopper la perte de biodiversité?" Ce Colloque, auquel ont pris part de nombreux représentants des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles ainsi que d'autres institutions et experts régionaux, avait pour objet de promouvoir le nouveau Protocole GIZC et son entrée en vigueur. Le Colloque était organisé en coopération avec le Secrétariat du PAM et la pleine implication de trois Centres d'activités régionales du PAM – le Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB), le Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) et le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP). Le Colloque a permis de dégager un certain nombre de conclusions intéressantes et a formulé plusieurs recommandations concernant les quatre grands thèmes abordés: a) tourisme durable; b) la GIZC et la lutte contre le changement climatique; c) acteurs, réseaux et gouvernance; et d) zone côtière, aires protégées et continuité écologique dans la GIZC.

Contraintes et enseignements

7. Les anciens instruments juridiques du PAM adoptés en 1976, 1982 et 1986 sont en vigueur pour toutes les Parties contractantes à l'exception du Monténégro; la Convention modifiée de 1995, le Protocole "tellurique" modifié de 1996, le Protocole ASP & biodiversité de 1995, le Protocole "prévention et situations critiques" de 2002 et le Protocole "déchets dangereux" de 1996 sont désormais aussi en vigueur pour toutes les Parties contractantes.

8. Il importe absolument que les instruments juridiques du PAM nouveaux et révisés entrent en vigueur pour toutes les Parties contractantes (22) en vue de :

- rendre plus efficace et de renforcer la coopération régionale, sous-régionale et bilatérale entre les Parties contractantes;
- d'accroître la crédibilité du PAM et de la Convention de Barcelone au niveau national et régional et au sein des autres initiatives et programmes régionaux opérant en Méditerranée en tant que processus de coopération tourné vers le développement durable qui repose sur des obligations juridiquement contraignantes [ou des instruments juridiques en vigueur].

9. L'entrée en vigueur pour toutes les Parties contractantes rendrait aussi efficace et probant le travail du Comité de respect des obligations puisque le Comité est en mesure de traiter tout cas de non-respect des obligations découlant de la Convention et de ses Protocoles en ce qui concerne les Parties contractantes pour lesquelles ces instruments juridiques sont en vigueur.

10. L'entrée en vigueur du Protocole "déchets dangereux" est également un acquis important, qui demande à être renforcé grâce à la ratification de cet instrument par d'autres Parties contractantes. Elle appelle aussi une action plus ciblée de la part du Secrétariat et du MED POL. À cet égard, il convient d'accorder une attention particulière à la coopération avec le Secrétariat de la Convention de Bâle par la signature d'un mémorandum d'accord élargi portant non seulement sur les aspects de

l'application technique mais aussi sur les questions horizontales liées à une harmonisation des rapports et à une synergie dans l'application des Procédures et mécanismes de respect des obligations.

11. Il est tout à fait essentiel que le Protocole GIZC entre en vigueur le plus rapidement possible afin d'adresser à la région un signal fort indiquant que les gouvernements méditerranéens sont réellement et fermement déterminés à réaliser le développement durable des zones côtières et à porter un coup d'arrêt à leur dégradation.

12. À cet égard, il serait également utile que les Parties contractantes prennent l'initiative au niveau national et local en réunissant tous les acteurs concernés en vue d'explorer ensemble les perspectives et/ou les opportunités offertes par l'application du Protocole GIZC pour la promotion du développement durable dans la région. Ces initiatives favoriseraient une ratification et une entrée en vigueur rapides dudit Protocole. Le CAR/PAP, les autres composantes du PAM et le Secrétariat pourraient, si demande leur est faite, fournir des conseils techniques et un concours financier à cette fin.

1.2 Autres questions juridiques (promotion de la mise en application de la Convention et de ses Protocoles et du respect de leurs obligations; facilitation de l'application des Lignes directrices sur la responsabilité et la réparation des dommages)

Objectif 2	<i>Promouvoir l'application et le respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et évaluer l'efficacité des mesures prises pour l'application de ces instruments</i>
Objectif 3	<i>Accroître les capacités des Parties contractantes en ce qui concerne les aspects juridiques, administratifs et exécutoires de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ainsi que des Lignes directrices récemment adoptées sur la responsabilité et la réparation des dommages</i>
Résultats escomptés	<p><u>Respect des obligations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le programme de travail du Comité de respect des obligations est adopté</i> • <i>Le projet de règlement intérieur du Comité de respect des obligations est établi</i> • <i>Les cas de non-respect sont évalués et leur traitement facilité</i> <p><u>Système de rapports</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les formulaires de rapport sur l'efficacité, sur les Lignes directrices relatives à la responsabilité et à la réparation des dommages et sur l'application du Protocole GIZC sont établis</i> • <i>Une assistance juridique/technique/financière est fournie aux Parties contractantes pour préparer leurs rapports sur l'application</i> • <i>Les bases de données sur les rapports sont menées à bien et enrichies</i> • <i>Les rapports nationaux sont analysés par le Secrétariat et les CAR concernés</i> • <i>Le rapport d'évaluation régional sur l'application est rédigé et communiqué</i> <p><u>Lignes directrices sur la responsabilité et la réparation des dommages</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les mesures prioritaires destinées à faciliter l'application des Lignes directrices sur la responsabilité et la réparation sont recensées</i>

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Le plan de travail du Groupe de travail sur la responsabilité et la réparation est élaboré; premières évaluation et propositions examinées; et orientations fournies au Secrétariat</i> • <i>Élaboration par les Parties contractantes de la législation et de la réglementation en matière de responsabilité et de réparation des dommages</i> • <i>Un avant-projet de l'évaluation est établi et des propositions sont formulées</i>
<p>Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Comité de respect des obligations</i> • <i>Secrétariat</i> • <i>MED POL, REMPEC, CAR/ASP, CAR/PAP,</i> • <i>Plan Bleu, INFO/RAC</i> • <i>Parties contractantes et membres des Groupes de travail sur le système de rapports et sur la responsabilité/réparation</i>
<p>Indicateurs/progrès accomplis</p>	<p><u>Respect des obligations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Comité de respect des obligations pleinement opérationnel</i> • <i>Fonctions du Comité de respect des obligations pleinement assumées</i> • <i>Rapport du Comité de respect des obligations soumis à la Seizième réunion des Parties contractantes</i> <p><u>Système de rapports</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Éléments complémentaires du formulaire de rapport du PAM soumis à la Seizième réunion des Parties contractantes</i> • <i>Toutes les Parties contractantes soumettent leur rapport sur l'application à leur Seizième réunion</i> • <i>La charge de travail que représente l'établissement des rapports est facilitée et allégée pour les Parties contractantes</i> • <i>Accès accru à la base de données sur les rapports</i> • <i>Le rapport d'évaluation régional sur l'application est soumis à la Seizième réunion des Parties contractantes</i> • <i>Les principaux progrès obtenus dans l'application sont communiqués au public</i> • <i>La visibilité du PAM est rehaussée</i> <p><u>Application des lignes directrices sur la responsabilité et la réparation des dommages</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les éléments des systèmes nationaux sur la responsabilité et la réparation des dommages sont établis par la quasi totalité des Parties contractantes</i> • <i>Les propositions du Groupe de travail concernant une élaboration plus poussée des Lignes directrices sont soumises à la réunion des Parties contractantes et finalisées au cours du prochain exercice biennal 2010-2011</i>
<p>Résultats obtenus à ce jour</p>	<p><u>Respect des obligations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le Comité de respect des obligations est pleinement opérationnel depuis juillet 2008</i> • <i>Deux réunions du Comité de respect des obligations ont été tenues</i> <p><u>Système de rapports</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Une assistance aux pays pour l'élaboration des rapports sur 2006-2007 a été fournie à l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Jamahiriya arabe libyenne, au Maroc, au Monténégro et à la République arabe syrienne</i> • <i>Les rapports sur les mesures prises en 2006-2007 en application de la Convention et de ses Protocoles ont été soumis par l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Commission européenne, la Croatie, l'Espagne, la France, la Grèce, la Jamahiriya arabe</i>

	<p><i>libyenne, Monaco, le Monténégro, la Slovénie, la République arabe syrienne et la Turquie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le système de rapports en ligne du PAM est disponible depuis février 2009</i> • <i>L'avant-projet d'indicateurs d'efficacité a été établi et soumis à tous les Points focaux et au Groupe de travail sur le système de rapports, pour observations</i> • <i>L'avant-projet de formulaire de rapport sur l'application du Protocole GIZC et ayant fait l'objet d'une consultation auprès des Points focaux du CAR/PAP</i> <p><u><i>Responsabilité et réparation</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le groupe de travail est constitué</i> • <i>La première réunion a été organisée et tenue</i> • <i>Le programme de travail du Groupe de travail a été établi et convenu</i> • <i>Le projet de formulaire de rapport sur l'application des Lignes directrices concernant la responsabilité et la réparation des dommages a été établi</i>
<p>Budget alloué prévu: 178 000 euros</p>	<p><i>Dépensé/engagé: 80%</i></p>
<p>Principales réalisations</p> <p>1.2.1 <u>Procédures et mécanismes de respect des obligations</u></p> <p>13. Suite à l'adoption de la Décision IG 15/2 sur les Procédures et mécanismes de respect des obligations, le Comité de respect des obligations a été constitué le 3 juillet 2008. Il a tenu deux réunions, une chaque année, une troisième réunion étant prévue pour octobre 2009 avant la Seizième réunion des Parties contractantes.</p> <p>14. La première réunion du Comité de respect des obligations s'est tenue les 3 et 4 juillet 2008, et la deuxième les 26 et 27 mars 2009. Les deux réunions ont eu lieu à Athènes dans les locaux de l'Unité de coordination et ont été très fructueuses. Les réunions ont aussi témoigné de la volonté de tous les membres du Comité d'œuvrer ensemble dans un esprit constructif et de coopération. Les rapports de la réunion sont soumis sous les cotes UNEP (DEPI) MED/Compliance Committee 1/5 et UNEP (DEPI) MED/Compliance Committee 2/5, respectivement. Tous les membres et membres suppléants avaient été invités à y participer et la plupart ont été présents aux deux réunions.</p> <p>15. Suite à la décision de la Quinzième réunion des Parties contractantes à Almeria concernant les membres du Comité provenant du Liban et de l'Algérie, ces deux Parties contractantes ont été contactées par le Secrétariat pour leur demander de désigner leurs candidats appelés à siéger comme membres suppléants au Comité de respect des obligations, pour approbation par le Bureau des Parties contractantes. L'Algérie a désigné M. Abdelaâli Beghoura, tandis qu'aucune désignation n'a encore été effectuée par le Liban à ce jour.</p> <p>16. À sa première réunion, le Comité de respect des obligations est convenu d'un programme de travail plus détaillé assignant des tâches précises pour 2008-2009, conformément aux fonctions du Comité. Ces tâches comprenaient: a) examen des saisines effectuées par telle ou telle Partie; b) examen des questions générales de respect par les Parties de leurs obligations de rapport au titre de la Convention et de ses Protocoles ; c) élaboration du règlement intérieur du Comité et de son mode opératoire; d) création d'une page spéciale du site web du PAM consacrée aux procédures et mécanismes de respect des obligations; e) préparation d'un dépliant sur les procédures et mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.</p>	

17. Le projet de règlement intérieur des réunions du Comité de respect des obligations a été convenu par le Comité. Ce règlement a pour objet d'énoncer un ensemble d'articles régissant ses réunions et ses travaux. En élaborant ces articles, le Comité a tenu compte d'un certain nombre de considérations concernant sa taille, sa nature spécifique et l'existence du Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention, ainsi que de certaines dispositions régissant les réunions du Comité qui sont prévues par les Procédures et mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la Convention et de ses Protocoles.

18. Il est prévu que le rapport du Comité de respect des obligations sur ses activités, décisions et recommandations sera adopté à sa troisième réunion en octobre 2009, pour soumission à la Seizième réunion des Parties contractantes. La réunion abordera aussi les questions relatives au non-respect des obligations de rapport incombant aux Parties contractantes.

1.2.2 Renforcement du système de rapports de la Convention de Barcelone/PAM

19. Pour préparer le terrain à l'application de la Décision IG 17/3 sur le nouveau formulaire de rapport, le Secrétariat, en étroite coopération avec l'INFO/RAC, le REMPEC, le Plan Bleu, le CAR/PAP, le CAR/PP, le CAR/ASP et le MED POL, a organisé, le 5 et 6 mai 2008 dans les locaux de l'INFO/RAC à Rome, une réunion conjointe de planification et de coordination au niveau des experts. Les conclusions et recommandations de ladite réunion ont été approuvées par la deuxième réunion du Comité exécutif de coordination (CEC) (UNEP/DEPI/MED ECP.2/4). Les actions ci-après ont été convenues:

a) *Feuille de route pour la mise en place du système de rapports en ligne de la Convention de Barcelone/PAM, celle-ci devant devenir opérationnelle d'ici à la fin 2008;*

b) *Feuille de route pour l'élaboration conjointe d'indicateurs d'efficacité en recourant à une approche intégrée et à divers éléments de la méthode IMAGINE, avec le concours technique du Plan Bleu;*

c) *Modalités de promotion des rapports d'évaluation sur l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles par la publication des rapports pour 2002-2003 et 2004-2005 sur le site web du PAM dans une section intitulée "Rapports sur l'application", qui sera instaurée le plus tôt possible;*

d) *Modalités de la contribution des composantes du PAM aux travaux du Comité de respect des obligations.*

20. En application de la Décision IG 17/3 sur les rapports et de la décision correspondante du Bureau prise à sa réunion de septembre 2008, l'INFO/RAC a finalisé le prototype du système de rapport en ligne en janvier 2009. Le système est devenu opérationnel en ligne en février 2009.

21. Treize Parties contractantes - à savoir : Albanie, Bosnie-Herzégovine, CE, Croatie, Espagne, France, Grèce, Jamahiriya arabe libyenne, Monaco, Monténégro, République arabe syrienne, Slovénie et Turquie - ont soumis leurs rapports pour 2006-2007 sur les mesures prises en application de la Convention, de ses Protocoles et des décisions des réunions des Parties contractantes.

22. Le Secrétariat a apporté un concours financier et technique aux Parties contractantes éligibles pour l'élaboration de leurs rapports pour 2006-2007 sur les mesures prises en application de la Convention, de ses Protocoles et des décisions des réunions des Parties contractantes. Ces pays étaient les suivants: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Monténégro et République arabe syrienne.

23. Des avant-projets de formulaires de rapport sur l'application du Protocole GIZC et sur l'application des Lignes directrices sur la responsabilité et la réparation des dommages ont été établis respectivement et de concert par le Secrétariat et par le CAR/PAP.

24. Le Secrétariat a coordonné les travaux des autres composantes visant à élaborer conjointement, avec un appui technique substantiel du Plan Bleu, un premier jeu d'indicateurs d'efficacité concernant l'application de la Convention et de ses Protocoles. Il a été décidé que le projet proposé serait communiqué aux Points focaux du PAM et des CAR pour observations et informations en retour. Le projet de jeu d'indicateurs d'efficacité proposé a aussi été présenté aux réunions des Points focaux du REMPEC, du MED POL et du CAR/ASP.

1.2.3 Application des Lignes directrices de la Convention de Barcelone/PAM sur la responsabilité et la réparation des dommages adoptées par la Quinzième réunion des Parties contractantes à Almeria (Espagne) en 2008 - Décision IG 17/4

25. En application de la Décision IG 17/4 que les Parties contractantes ont adoptée à leur Quinzième réunion de janvier 2008 à Almeria, la troisième réunion du Groupe de travail sur les Lignes directrices concernant la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin dans la zone de la mer Méditerranée s'est tenue à Athènes les 22 et 23 janvier 2009 dans le but de faciliter et d'évaluer l'application de ces Lignes directrices et de formuler des propositions quant à l'opportunité de mesures additionnelles.

26. Le Secrétariat avait mis au point et distribué un questionnaire sur la situation actuelle en matière de régimes de responsabilité et de réparation en Méditerranée et sur les dispositions à prendre en vue d'une application effective des Lignes directrices dans leur législation nationale. Quatorze Parties contractantes ont communiqué des informations précieuses. La réunion du Groupe de travail est parvenue aux conclusions suivantes:

- Les réponses fournies par les Parties contractantes au questionnaire distribué par le Secrétariat ont apporté des éléments des plus utiles sur la situation au niveau national.
- Les informations disponibles sur la situation nationale relative à l'application des Lignes directrices témoignent d'une grande disparité entre les pays pour ce qui a trait aux dispositions adoptées et aux capacités institutionnelles et autres.
- Compte tenu de cette situation, il s'impose d'adopter une démarche progressive, étape par étape, dans l'application des Lignes directrices, ménageant ainsi l'indispensable période de transition pour se doter, s'il y a lieu, des capacités requises. Conformément à la démarche progressive, des mesures concertées devraient d'ores et déjà être prises pour amorcer l'application des Lignes directrices.

27. La réunion est convenue d'un projet de programme d'action concernant les activités à entreprendre pour faciliter l'application des Lignes directrices au cours du prochain exercice biennal. Le programme d'action est destiné à renforcer les capacités de tous les acteurs concernés, notamment les autorités et les personnels compétents à tous les niveaux (local, régional et national), les institutions scientifiques et les organisations non gouvernementales.

28. Le Groupe de travail s'est acquitté des tâches que lui avaient assignées les Parties contractantes aux termes de leur Décision IG17/4 et il est convenu que, dans ces conditions, il n'y avait pas lieu pour lui de tenir une nouvelle réunion au cours du présent exercice biennal, mais que les travaux devraient se poursuivre pour préparer le terrain et entreprendre les investigations nécessaires en vue d'aider les pays à appliquer les Lignes directrices.

Contraintes et enseignements***Respect des obligations***

29. Au cours des réunions du Comité de respect des obligations et des débats intervenus sur son projet de règlement intérieur, certaines questions appelaient une clarification:

a) La question de la composition du Comité et du statut des autres participants aux réunions du Comité: à cet égard, il convient de bien marquer que les membres et membres suppléants du Comité sont élus à titre individuel par les réunions des Parties contractantes sur la base de leurs compétences propres. C'est pourquoi il conviendrait d'éviter de désigner des personnes autres que les membres et membres suppléants élus du Comité pour prendre part aux réunions de celui-ci.

b) Le quorum requis de sept membres: celui-ci pourrait susciter des difficultés pour la convocation des réunions du Comité à l'avenir. Une solution pourrait consister à inviter tous les membres suppléants à participer aux réunions du Comité en vue d'éviter une absence de dernière minute qui empêcherait d'atteindre le quorum. De plus, les membres suppléants devraient être comptabilisés sur la base du groupe auquel ils appartiennent et non à titre individuel pour chaque membre. Sinon, si le membre et son membre suppléant venaient à être absents, la réunion du Comité ne pourrait avoir lieu faute du quorum. Cela étant, il est très important pour toutes les Parties contractantes convenant de désigner un candidat appelé à siéger au Comité de respect des obligations de le faire, faute de quoi une procédure de remplacement s'impose.

c) La relation entre la réunion des Points focaux du PAM et le Comité de respect des obligations en ce qui concerne les décisions et recommandations de ce dernier à propos d'une situation de non-respect de la part de telle ou telle Partie contractante.

30. Les questions ci-dessus sont régies par le règlement intérieur du Comité et elles ont aussi été examinées par le Bureau des Parties contractantes. Notant que le Comité de respect des obligations avait proposé d'ajouter l'arabe comme troisième langue de travail, et suite aux explications fournies par le Secrétariat, le Bureau a décidé qu'il ne fallait pas créer un précédent et alourdir les coûts en prévoyant trois langues de travail dans un organe technique tel que le Comité, à moins que la Seizième réunion des Parties contractantes n'en décide autrement.

Soumission des rapports nationaux sur l'application

31. Des difficultés ont surgi en ce qui concerne le délai de soumission des rapports pour 2006-2007 sur les mesures prises en application de la Convention, de ses Protocoles et des décisions des réunions des Parties contractantes ("rapports sur l'application"). En raison d'un retard intervenu dans le versement à l'INFO/RAC par le Gouvernement italien des fonds concernés et, partant, par le Secrétariat également, il a été impossible d'obtenir que le système de rapports en ligne du PAM soit opérationnel suffisamment à l'avance pour que les Parties contractantes puissent respecter la date limite de soumission en ligne fixée à novembre 2008. Depuis février 2009, le système de rapports est disponible en ligne et pleinement opérationnel. Cependant, les Parties contractantes n'ont pas toutes recours à ce moyen. Une assistance à cette fin devrait être fournie aux Parties contractantes pour leur permettre de surmonter toute difficulté éventuelle.

32. Huit Parties contractantes n'ont pas encore soumis, que ce soit en ligne ou par la voie ordinaire sur papier, leurs rapports pour 2006-2007 sur l'application de la Convention et de ses Protocoles, rendant ainsi difficile, pour le Secrétariat et les Centres d'activités régionales, de procéder à une analyse régionale de l'état de l'application de la Convention et de ses Protocoles au cours de l'exercice biennal 2006-2007 et de dresser ainsi un éventuel tableau général des cas de non-respect pour examen par la troisième réunion du Comité de respect des obligations qui est prévue en octobre 2009.

2. Dispositions institutionnelles et coordination

Objectif général: *Mettre en œuvre le programme de travail biennal, tel qu'adopté par la réunion des Parties contractantes, de manière rationnelle et efficace en termes de coût, à travers une coordination et une intégration réelles des activités du Secrétariat, du MED POL et des CAR.*

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le fonctionnement rationnel et efficace de la réunion des Parties contractantes • Améliorer la coordination entre les CAR • Veiller à une mise en œuvre du programme de travail par le Secrétariat et les CAR sans heurts, rationnelle et efficace en termes de coût • Veiller à une planification et une préparation à long terme d'un programme de travail réaliste et viable pour l'exercice biennal 2010-2011.
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les projets de décisions et de programme de travail sont établis et examinés</i> • <i>Des orientations sont fournies au Secrétariat et aux CAR</i> • <i>La planification conjointe des activités est menée à bien</i> • <i>L'état de mise en œuvre du programme de travail et des décisions des Parties contractantes est suivi et mené plus avant</i> • <i>Participation active des composantes du PAM aux conférences de clôture des PAC</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Secrétariat</i> • <i>CAR, MED POL y compris</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les réunions sont préparées avec efficacité</i> • <i>Tous les points des ordres du jour sont dûment examinés</i> • <i>L'intégration des composantes du PAM est améliorée</i> • <i>Les rapports des réunions du CEC sont soumis aux réunions du Bureau</i> • <i>Les conférences de clôture des PAC sont conclues avec succès et la participation des composantes du PAM concernées est assurée</i>
Résultats obtenus à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Deux réunions du Bureau (BUR 67et BUR 68) se sont tenues, en septembre 2008 et février 2009</i> • <i>Sept réunions du CEC se sont tenues, leurs rapports ont été soumis au Bureau</i> • <i>La conférence de clôture du PAC "Chypre" a été un succès</i> • <i>L'approche intégrée a été pleinement prise en compte dans l'élaboration du projet de programme de travail de cinq ans du PAM</i> • <i>Les projets de mandats des composantes du PAM sont établis</i> • <i>Le premier modèle d'Accord de pays hôte a été préparé et transmis pour avis aux niveaux du CEC et du PNUE</i> • <i>La troisième réunion du Bureau (BUR 69) est en préparation</i>
Budget alloué prévu: 80 000 euros	<i>Dépensé/engagé: 80%</i>

Principales réalisations

2.1 Application du Document sur la gouvernance

33. En application de la Décision IG17/5 relative au Document sur la gouvernance, en particulier ses aspects institutionnels, et de la Décision IG 17/22 sur le programme de travail de l'exercice biennal 2008-2009 demandant au Secrétariat de prendre en compte le Document sur la gouvernance dans l'application du programme de travail 2008-2009 et l'exécution du budget, le Secrétariat a entrepris un certain nombre d'actions:

Constitution et fonctionnement du Comité exécutif de coordination (CEC)

34. Le CEC a été institutionnalisé avec la tenue de sa première réunion et l'accord qui s'est dégagé sur son mandat, qui définissait sa mission, sa composition, ses tâches et son mode opératoire. Le mandat du CEC, reposant sur les documents juridiques fondamentaux du PAM, diverses décisions des réunions des Parties contractantes et les prescriptions du Document sur la gouvernance, a été approuvé par le Bureau lors de sa première réunion à Madrid (Espagne) en septembre 2008.

35. Le CEC a tenu au total sept réunions en 2008 et 2009, dont l'une a été une réunion extraordinaire convoquée par le Directeur de la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales (DEPI) du PNUE en vue d'assurer une transition sans heurts en raison de la retraite anticipée du Coordonnateur du PAM convenue d'un commun accord avec le Directeur exécutif du PNUE à la fin avril 2009. Nombre des questions traitées par le CEC l'ont été par voie électronique. Conformément aux prescriptions du Document sur la gouvernance, les rapports des réunions du CEC ont été soumis au Bureau et aux Points focaux du PAM pour information. Les rapports des réunions du CEC sont présentés comme documents d'information UNEP/BUR/69/Inf.5 et UNEP/BUR/69/Inf.6

36. Toute une série d'activités d'ordre institutionnel et relatives à la coordination ont été menées par l'Unité de coordination et les composantes du PAM, MED POL y compris, telles que:

- l'établissement d'un modèle d'Accord de pays hôte pour les Centres d'activités régionales (CAR)
- l'élaboration des projets de mandats des CAR, MED POL y compris
- l'élaboration d'un programme de travail stratégique de cinq ans sur le changement climatique
- l'organisation des travaux pour la préparation du Rapport sur l'état de l'environnement et le développement
- l'organisation des travaux pour la préparation du Système d'information méditerranéen sur l'environnement et le développement
- l'organisation des travaux pour la préparation du système de rapports en ligne du PAM
- le suivi de la mise en œuvre du programme de travail et des décisions adoptés par la Quinzième réunion des Parties contractantes
- l'élaboration du programme de travail biennal de l'exercice 2010-2011
- la préparation de la Seizième réunion des Parties contractantes, en particulier la fixation du thème du Segment ministériel et son agencement.

Projet de modèle d'Accord de pays hôte pour les CAR

37. Le projet de modèle d'Accord de pays hôte (APH) pour les CAR a été établi avec le concours du Conseiller juridique du PAM. Toute l'attention voulue a été portée à la teneur des accords actuellement en vigueur et aux prescriptions du Document sur la gouvernance, en vue de créer un environnement de travail meilleur et autant que possible égal pour tous les CAR, et d'améliorer l'efficacité de l'ensemble du système du PAM. Cet exercice n'impliquait pas le programme MED POL, car ce dernier est administré par l'Unité de coordination, ni le REMPEC, qui est un centre international des Nations Unies (OMI/PNU) opérant sur la base d'un APH en vigueur signé avec le Gouvernement de Malte. Le projet de modèle d'Accord, après avoir été approuvé par le CEC, a été adressé au PNU pour information en retour et analyse juridique. Le Bureau a également pris part aux discussions. Le Secrétariat veillera à transmettre immédiatement le projet aux pays hôtes pour recueillir leurs avis et engager avec eux des négociations.

Projets de mandats des composantes du PAM

38. Les projets de mandats initiaux des composantes du PAM ont été établis par chacune d'elles sur la base du modèle prévu dans le Document sur la gouvernance. Afin d'assurer une approche harmonisée et intégrée, le Secrétariat a révisé les projets de mandats soumis par les composantes, en totale concertation avec elles, en incorporant en outre un chapitre liminaire commun marquant bien que les CAR ou composantes du PAM font partie d'un ensemble et qu'ils contribuent à la réalisation des objectifs communs du PAM et de la Convention de Barcelone.

2.2 Organisation de la Seizième réunion des Parties contractantes

39. À l'obligante invitation du Gouvernement du Royaume du Maroc, la Seizième réunion des Parties contractantes se tiendra du 3 au 5 novembre 2009 à Marrakech.,

40. Au cours des préparatifs de la Seizième réunion des Parties contractantes, le Coordonnateur s'est rendu au Maroc en novembre 2008 afin d'examiner les détails de l'Accord de pays hôte et d'autres dispositions. S.E. M. Abdelkbir Zahoud, Ministre de l'environnement et de l'eau, a fait part de son appui total à la Seizième réunion des Parties contractantes. Suite à l'avis rendu par la deuxième réunion du Bureau tenue à Athènes en février 2009, une autre entrevue bilatérale a été organisée avec les autorités marocaines en mai 2009 dans le but de conclure et signer l'Accord de pays hôte et d'avoir un échange de vues sur le thème et l'organisation du Segment ministériel de la Seizième réunion des Parties contractantes.

41. Se fondant sur l'expérience et les enseignements de la Quinzième réunion des Parties contractantes (Almeria, Espagne, janvier 2008), le Secrétariat a soumis à l'examen de la réunion du Bureau plusieurs propositions visant à accroître l'efficacité de la réunion des Parties contractantes et à conférer à celle-ci davantage d'intérêt aux yeux des responsables politiques et des ministres:

- a) le thème du Segment ministériel devrait porter avant tout sur une ou deux problématiques pouvant dépasser le champ d'application de la Convention et de ses Protocoles ou du PAM lui-même;
- b) le Segment ministériel pourrait être complété par des tables rondes afin de favoriser et de permettre davantage de débats entre les Ministres et Chefs de délégation. Ces tables rondes pourraient être consacrées à des questions subsidiaires du thème principal et être animés par des Ministres ou Chefs de délégation assistés par le Coordonnateur/la Coordonnatrice adjointe, des Directeurs de CAR et/ou des représentants éminents de partenaires du PAM;
- c) les projets de décisions déjà convenus par la réunion des Points focaux du PAM pourraient être adoptés en bloc, ce qui permettrait d'abrégier la réunion d'un demi-journée ou d'une journée entière;
- d) Des efforts plus soutenus devraient être faits pour assurer une large couverture de la Seizième réunion des Parties contractantes par les médias méditerranéens.

42. Le Bureau est convenu dans l'ensemble des propositions ci-dessus et a formulé un certain nombre de suggestions quant aux thèmes possibles du Segment ministériel, à savoir par exemple: a) utilisation durable des ressources naturelles en Méditerranée ; b) adaptation au changement climatique ; c) dépollution de la Méditerranée; d) rôle et valeur ajoutée du PAM dans l'Union pour la Méditerranée; et e) "verdissage" (ou écologisation) de l'économie en Méditerranée.

43. À l'issue des délibérations qu'il a eues lors de ses réunions, le Bureau a proposé, dans la perspective de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le changement climatique à Copenhague et du principal point inscrit à l'ordre du jour de la 13^e réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), en étroite concertation avec le Maroc, pays hôte de la Seizième réunion des Parties, que le thème du Segment ministériel de celle-ci soit: "Adaptation au changement climatique en Méditerranée: défis et expériences", sans en écarter les aspects liés à l'atténuation du changement climatique.

2.3 Principales réunions institutionnelles au cours de l'exercice biennal

44. Le Bureau des Parties contractantes, élu par la Quinzième réunion des Parties contractantes et présidé par l'Espagne, a tenu trois réunions au cours du présent exercice biennal (Madrid, Espagne, septembre 2008 ; Athènes, Grèce, février 2009 ; et Istanbul, Turquie juin 2009). Il a examiné toutes les questions qui lui avaient été déléguées par la Quinzième réunion des Parties tenue à Almeria (Espagne) en 2008, et il a rempli les tâches qui lui sont assignées au titre de son mandat approuvé par la Dixième réunion des Parties contractantes en 1995. Le Bureau, à travers ses réunions, délibérations et décisions, a fourni une orientation des plus utiles au Secrétariat et aux CAR, MED POL y compris, sur diverses questions complexes.

45. Les décisions des réunions du Bureau et ses rapports ont été transmis aux Points focaux du PAM et affichés sur le site web du PAM.

46. La 13^e réunion de la CMDD se tiendra du 28 au 30 septembre 2009 au Caire (Égypte). De plus amples renseignements sur cette réunion et les activités liées à la CMDD figurent à la section V du présent rapport d'avancement.

47. Les réunions des Points focaux de chaque composante du PAM se sont tenues selon le calendrier suivant:

- Réunion des Points focaux du REMPEC: 21-24 avril 2009, Malte
- Réunion des Points focaux du CAR/PP: 17-18 juin 2009, Dubrovnik, Croatie.
- Réunion conjointe des Points focaux des CAR/PAP-CAR/PB-INFO/RAC: 25-27 mai 2009, Zagreb, Croatie
- Réunion des Points focaux du MED POL: 2-5 juin 2009, Kalamata, Grèce
- Réunion des Points focaux du CAR/ASP: 3-6 juin 2009, Floriana, Malte.

48. Les résultats de ces réunions des Points focaux des diverses composantes sont présentés à la Partie A du présent rapport consacrée aux activités et réalisations des composantes du PAM.

49. La liste des réunions tenues par le Secrétariat et le PAM au cours du présent exercice biennal figure à l'**annexe III** du présent rapport.

2.4 *Audit et gestion financière*

50. En application de la Décision IG 17/22 sur le programme de travail pour 2008-2009 demandant au Secrétariat d'entreprendre un audit de performance et de gestion financière du PAM, le Secrétariat a rédigé le mandat de cet exercice d'audit en étroite consultation avec les CAR.

51. Les principaux résultats escomptés de cet exercice étaient de proposer une utilisation performante et d'un bon rapport coût-efficacité des ressources humaines et financières disponibles et de renforcer l'efficacité de l'application de l'ensemble du programme ainsi que de déterminer s'il serait justifié de demander à la prochaine réunion des Parties contractantes un relèvement des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée. Le mandat a été soumis au Bureau lors de sa première réunion de septembre 2009, pour information et mise en débat.

52. L'exercice a été conduit par l'IOIS, un organisme spécialisé de l'Office des Nations Unies à Nairobi (UNON) en matière de vérification des comptes, gestion financière et évaluation/suivi. Tous les Directeurs des CAR et les cadres du Secrétariat ont eu un entretien avec l'équipe de vérificateurs des comptes qui s'est rendue auprès du Secrétariat en mai 2008.

53. Le rapport d'audit de performance et gestion financière devait, à l'origine, être soumis au Secrétariat à la fin de 2008.

54. À la mi-décembre 2008, the Secrétariat a été informé que le projet de rapport n'avait pas encore franchi le stade du contrôle de l'assurance qualité interne de l'UNON et qu'il serait remis au début de 2009.

55. Les recommandations du rapport et la réponse du Directeur exécutif du PNUE ont été officiellement adressées au Secrétariat et aux membres du Bureau en mai 2009. Le Secrétariat a établi un plan d'action en vue de leur application effective et sans délai. Ce rapport est soumis comme document d'information UNEP/BUR/69/Inf.7.

56. De plus, les conclusions du rapport d'audit et les mesures prises pour l'application des recommandations de celui-ci sont consignées dans le Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques (doc. UNEP/BUR/69/4) pour examen par le Bureau.

3. Application de l'approche écosystémique

Objectif général: *La définition de l'état écologique de la Méditerranée*

Objectif	<i>Exécuter la feuille de route pour l'application de l'approche écosystémique par l'ensemble du système du PAM</i>
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Définition de régions et de projets pilotes</i> • <i>Fixation des objectifs écologiques et opérationnels avec des indicateurs et des valeurs cibles</i> • <i>Rapport sur chaque région</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Secrétariat</i> • <i>Avec le concours d'experts</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Objectifs, indicateurs et niveaux cibles</i> • <i>Rapports établis</i>
Résultats obtenus à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> • <i>4 régions ont été définies</i> • <i>Les principales activités ont été identifiées par toutes les composantes du PAM pour l'exécution de la feuille de route concernant l'application de l'approche écosystémique</i> • <i>Un exercice de réflexion intensive sur l'étude de cas pour l'exécution de la feuille de route concernant l'approche écosystémique a été organisé</i>
Budget alloué prévu:	
145 000 euros	
Principales réalisations	
<p>57. En vue de concrétiser la Décision IG 17/6 sur l'application par le PAM de l'approche écosystémique, la deuxième réunion des experts désignés par les gouvernements sur l'approche écosystémique s'est tenue à Athènes les 9 et 10 juillet 2008. La réunion est convenue que, pour exécuter l'étape 3 de la feuille de route sur l'application de l'approche écosystémique consistant à évaluer l'état écologique, il convenait de délimiter en Méditerranée quatre régions, à savoir: Région 1: Méditerranée occidentale; Région 2: mer Adriatique; Région 3: mer Ionienne et Méditerranée centrale; Région 4: mer Égée-mer du Levant. La délimitation de ces régions, qui s'est fondée sur des critères biogéographiques et océanographiques, est provisoire, sujette à modifications sur la base des résultats des études d'évaluation et d'un examen plus approfondi.</p> <p>58. La réunion est également convenue que les activités relatives à l'exécution de la feuille de route de l'approche écosystémique devraient être menées dans les quatre régions et qu'il n'était pas nécessaire, à ce stade, de lancer un projet pilote sur une base géographique. Des projets pilotes pourraient être définis sur des questions spécifiques afin de préparer le terrain à l'exécution de certaines étapes de la feuille de route, en tenant compte de toutes les informations pertinentes.</p> <p>59. En vue de coordonner les travaux entre les composantes du PAM, une réunion d'experts a été organisée par le Secrétariat à Split (Croatie) en septembre 2008, la veille de la troisième réunion du CEC. Les conclusions de la réunion d'experts ont été transmises à la troisième réunion du CEC qui les a approuvées. Plusieurs activités, à réaliser en 2009 et 2010 avec un financement de la Commission européenne (CE), ont été convenues. L'accord entre le PAM et la CE sur le financement de ces activités a été signé en décembre 2008.</p>	

60. Un certain nombre de tâches ont été identifiées; elles impliquent la plupart des composantes du PAM, étant entendu qu'il faut une intégration, une interaction et une cohérence plus grandes entre elles toutes. Un appel à candidatures international sera lancé pour le recrutement d'un consultant international chargé d'aider à l'exécution par le PAM de la feuille de route concernant l'application de l'approche écosystémique ainsi que des activités à réaliser dans le cadre du projet CE/PAM correspondant.

61. Le Secrétariat, avec le concours d'experts, a lancé un exercice de réflexion intensive pour appliquer la feuille de route approuvée à un certain nombre d'objectifs écologiques, autant que possible communs aux quatre régions et relevant de la compétence du MED POL et du CAR/ASP.

62. Le MED POL et le CCAR/ASP ont commencé à travailler à l'élaboration des documents d'évaluation concernant les quatre régions définies pour la mer Méditerranée, avec le concours d'experts/Points focaux nationaux. Des experts sous-régionaux sont en cours de recrutement pour aider le MED POL et le CAR/ASP à préparer le document d'évaluation.

63. Le Plan Bleu s'est attelé à une analyse socio-économique des biens et services fournis par l'écosystème et du coût de la dégradation du milieu marin et du littoral de la Méditerranée.

64. Les résultats de ces travaux seront transmis à la troisième réunion des experts désignés par les gouvernements sur l'application de l'approche écosystémique par le PAM, qu'il est prévu de convoquer en 2010. Les décisions concernant le projet CE/PAM sur l'approche écosystémique sont présentées dans le rapport de la troisième réunion du CEC (doc. UNEP\BUR/68/Inf. 5).

4. Coopération et partenariat

Objectif général: *Coopération solide, très large, et synergie avec les organisations internationales et régionales compétentes ainsi qu'avec la société civile en vue d'une mise en œuvre effective du programme de travail.*

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Maintenir et améliorer la coopération avec les organismes compétents des Nations Unies et avec les secrétariats de conventions (Biodiversité, Bâle, Ramsar, Stockholm, etc.) dans les domaines d'intérêt commun.</i> • <i>Consolider la coopération avec la CE et l'AEE en vue de mettre en œuvre le programme de travail conjoint et en particulier les activités relevant de l'initiative Horizon 2020 du Partenariat EuroMed.</i> • <i>Veiller à la participation des ONG/Société civile aux activités du PAM et renforcer leur contribution à la réalisation des objectifs du PAM, l'accent étant mis plus spécialement sur l'application de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et de la SMDD.</i> • <i>Poursuivre la coopération avec le FEM, la BM, la BEI, le FFEM et d'autres institutions de financement ainsi qu'avec le secteur privé afin de mobiliser les ressources financières nécessaires à l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.</i> • <i>Promouvoir la coopération régionale et sous-régionale.</i>
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Projet financé et exécuté par des ONG</i> • <i>Les partenaires du PAM participent aux réunions et présentent des documents de synthèse</i> • <i>La coopération PAM/Société civile est évaluée</i> • <i>Des activités conjointes sont prévues et réalisées avec des initiatives régionales</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Secrétariat</i> • <i>CAR</i> • <i>MED POL</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Contributions accrues des ONG à la réalisation des objectifs du PAM</i> • <i>Des documents de synthèse sont soumis</i> • <i>La liste des partenaires du PAM est actualisée</i> • <i>Visibilité du PAM rehaussée</i> • <i>Synergie et coopération assurée avec des initiatives régionales</i>
Résultats obtenus à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Le processus d'évaluation de la coopération PAM/Société civile a été lancé</i> • <i>Des activités conjointes ont été réalisées avec des partenaires du PAM</i> • <i>Le questionnaire pour l'évaluation a été mis au point et adressé au CAR, aux Points focaux du PAM, aux membres du Bureau et aux partenaires du PAM</i> • <i>51 réponses reçues, dont 29 provenant des ONG, 15 des CAR et du Secrétariat, 7 de membres du Bureau et de Points focaux</i> • <i>La Note de propositions, après examen par la réunion du Bureau, a été adressée aux Points focaux du PAM pour information en retour</i> • <i>Les décisions y afférentes ont été préparées par le Secrétariat pour soumission à la réunion des Points focaux du PAM</i> • <i>Des fonds ont été alloués à 4 ONG - RAED, MEDSOS, MEDCOAST, MIO-ECSDE – et à 2 CAR : CAR/PAP (assistance au PAC "Maroc" pour la réalisation de l'analyse de durabilité) et au CAR/PP (pour la préparation de la réunion de ses Points focaux en mai 2009)</i>
Fonds alloués:72 000 euros	<i>Dépensé/engagé: 70%</i>

Principales réalisations

4.1 Coopération avec les institutions des Nations Unies, l'Union européenne (UE), les initiatives régionales

65. Les relations ont continué à se développer avec les conventions et institutions des Nations Unies dans les domaines d'intérêt mutuel. Le Secrétariat et les différentes composantes du PAM ont pris diverses initiatives de concert avec des instances et organisations des Nations Unies dans l'application de leur programme de travail. Le Secrétariat a maintenu un dialogue permanent avec la DEPI/PNUe à Nairobi dans le cadre du Programme des mers régionales.

66. Cette coopération a été encore renforcée à la suite de la Dixième réunion mondiale des conventions et plans d'action des Mers régionales qui s'est tenue à Guayaquil (Équateur) en décembre 2008 à l'obligeante invitation de la Commission permanente pour le Pacifique Sud. L'ordre du jour comportait six sessions différentes pendant lesquelles les participants ont débattu des questions du changement climatique, de la gestion des écosystèmes, de la coopération avec les AME, du financement durable et des instruments juridiques pour favoriser l'application des programmes de travail des mers régionales, de considérations opérationnelles concernant le programme des mers régionales, des orientations stratégiques (2008-2012), des manifestations à venir et d'autres sujets.

67. Bien que le changement climatique ne figurât pas au premier rang des préoccupations internationales lorsque la plupart des conventions de mers régionales ont été négociées à l'origine, il a été convenu que, dans le cadre d'une gestion intégrée des écosystèmes, toutes les Mers régionales avaient pour mission de traiter la question du changement climatique et que, par conséquent, il n'y avait pas besoin d'un nouvel instrument à cet effet. Les Mers régionales devraient aborder expressément le changement climatique lors de la révision de leurs stratégies ou de l'élaboration de plans d'action. Le nouveau Protocole GIZC, avec ses dispositions consacrées au changement climatique, a été cité comme exemple d'une nouvelle initiative pour s'attaquer à ce problème majeur. Un exemplaire du Protocole GIZC a été distribué à tous les participants.

68. Le Secrétariat a participé à la 16^e session de la Commission du développement durable des Nations Unies et aux réunions du Conseil d'administration du PNUe/Forums de l'environnement mondial à Monaco et à Nairobi.

69. Des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne le Partenariat stratégique FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée. Des négociations avec la Division de la coordination du Fonds mondial pour l'environnement (DGEF) à Nairobi ont été menées à bonne fin et le budget a été approuvé. L'Unité de gestion de Projet a été mise en place et elle est opérationnelle depuis le 1^{er} mai 2009.

70. Les relations entre le PAM/PNUe et la CE se sont renforcées dans différents domaines. Tant le Secrétariat que l'ensemble des composantes du PAM ont continué à développer leurs relations de travail avec la CE dans le cadre de plusieurs programmes et projets, en particulier au titre du programme de travail conjoint CE/PAM signé en 2005. Les composantes du PAM ont continué de prendre une part active à l'initiative Horizon 2020 de la CE. La Banque européenne d'investissement a désormais recensé un certain nombre de projets bancables sur la base des plans d'action nationaux (PAN) élaborés dans le cadre du MED POL et du Protocole "tellurique". En vue d'améliorer la synergie entre l'Initiative Horizon 2020 et le PAM, la CE a recruté pour une période de 6 mois une société de conseil. Les résultats attendus de cette initiative consisteront à recommander au PAM les moyens de tirer au mieux parti de ses potentialités pour assurer une synergie avec l'Initiative Horizon 2020.

71. Deux réunions institutionnelles de toutes les composantes du PAM se sont tenues en 2008 et 2009, sur les questions politiques d'intérêt commun, avec l'Unité Affaires internationales et Life de la DG Environnement de la Commission européenne. Ces réunions bilatérales ont lieu une fois par an pour examiner l'état d'avancement des travaux dans les domaines de coopération prioritaires et débattre des questions relatives à la poursuite des objectifs du programme de travail conjoint CE/PAM.

72. Les sujets abordés lors de la dernière réunion comprenaient la Déclaration de Marseille, qui donnait des détails sur les projets à intégrer pour mise à exécution dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée et sur la nouvelle structure institutionnelle de l'Union.

73. Après la session plénière, les responsables des Centre d'activités régionales et du MED POL ont des entrevues bilatérales avec leurs homologues de la CE.

74. Des pourparlers ont également eu lieu récemment entre le PAM et le Secrétariat de la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (Convention OSPAR) en vue de renforcer la coopération entre les deux organisations, en particulier en ce qui concerne l'application de l'approche écosystémique. Des données d'expérience ont aussi été échangées quant aux implications, pour OSPAR et pour le PAM, de la mise en œuvre de la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" de l'UE. Eu égard à la décision de la dernière réunion des Parties contractantes concernant la séquestration du CO₂ dans les formations géologiques des fonds marins, à propos de laquelle OSPAR a déjà à son actif des avancées considérables, il a été convenu d'échanger enseignements et documents d'intérêt mutuel.

75. Après sa participation au Sommet de Paris du 13 juillet 2008 réunissant les Chefs d'État et de gouvernement des pays de l'UE et des pays méditerranéens pour le lancement du Processus de Barcelone-Union pour la Méditerranée, le Secrétariat a recommandé que le PNUE et le PAM/PNUE jouent un rôle plus actif dans cette nouvelle et importante initiative pour la Méditerranée. Ainsi, la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales (DEPI) du PNUE a organisé une réunion de nature stratégique d'une journée des Directeurs des Divisions du PNUE en Europe, Asie de l'Ouest et Méditerranée, et des Directeurs des Centres d'activités régionales du PAM, afin de débattre du rôle futur du PNUE dans l'Union pour la Méditerranée. La réunion s'est déroulée au Ministère français de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, avec le plein appui des autorités françaises. Le PAM avait préparé un document de base pour cette réunion avec le concours d'autres Directeurs régionaux et des Directeurs des CAR.

76. La réunion a pris la forme d'une session de réflexion intensive. Tous les participants sont tombés d'accord sur le fait que l'initiative de l'Union pour la Méditerranée représentait une chance pour la région dans la perspective du développement durable. La réunion est également convenue de la nécessité de créer un groupe plus restreint pour piloter et tenir les autres informés, établir de bonnes relations avec le Secrétariat intérimaire de l'Union une fois qu'il serait en place, élaborer des propositions détaillées, y compris l'identification des sources de financement, et traduire les résultats de la réunion en concepts.

77. En novembre 2008, le PAM a participé à la 3^e Session de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), en y représentant également le Directeur exécutif du PNUE. La séance d'ouverture était présidée par S.A.S. le Prince Albert II de Monaco.

78. Bien que ce fût la 3^{ème} Session de l'Assemblée, le PAM a déjà rehaussé sa stature en tant qu'expression parlementaire légitime de l'Union pour la Méditerranée. Par sa participation aux sessions de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, le PAM a acquis un profil politique plus saillant parmi les membres du Parlement des pays méditerranéens qui sont aussi Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles.

79. Des informations complémentaires concernant la coopération des composantes du PAM avec d'autres agences et partenaires sont présentées aux sections du présent rapport d'avancement consacrées à chaque composante.

Contraintes et enseignements

Bien que des progrès aient été accomplis dans les relations entre le PAM et les autres agences et initiatives internationales qui se rapportent à sa sphère d'intérêt, il est nécessaire, comme il a été indiqué plus haut, de passer d'une approche parcellaire à une approche plus stratégique et intégrée en vue d'assurer une synergie et de renforcer l'impact du PAM sur les politiques et actions régionales en faveur du développement durable.

4.2 Coopération PAM/Société civile

Principales réalisations

4.2.1 Évaluation de la coopération PAM/Société civile

80. Compte tenu de l'entrée en vigueur de la Convention de Barcelone modifiée et de l'adoption de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), et pour permettre au PAM de répondre à l'enjeu du nouveau scénario qui se fait jour dans la région méditerranéenne, la Quinzième réunion des Parties contractantes tenue à Almeria (Espagne) en janvier 2008 a conseillé au Secrétariat de réviser la liste des membres de la société civile partenaires du PAM, de revoir les critères d'admission et de formuler des propositions pertinentes à la Seizième réunion des Parties contractantes en vue de renforcer la coopération et le partenariat PAM/Société civile et de les rendre plus efficaces.

81. À cette fin, le Secrétariat a entrepris, avec le concours du Professeur Michel Prieur, une évaluation qui est soumise comme document d'information UNEP/BUR/69/Inf.8.

82. Le rapport d'évaluation comprend deux parties: un état des lieux de la coopération PAM/Société civile, et une Note proposant des orientations pour la coopération et le partenariat à l'avenir. Conformément à une suggestion faite par le Bureau, ce rapport d'évaluation est de nature prospective, l'accent étant mis sur les actions futures requises pour rendre le système plus efficace, proactif et productif.

83. L'état des lieux du rapport comporte un examen de la situation actuelle de la coopération PAM/Société civile, à savoir:

- a) les bases juridiques de la participation de la société civile au PAM;
- b) les programmes et politiques du PAM relatifs à son partenariat avec la société civile;
- c) la Commission méditerranéenne du développement durable et les ONG: un aperçu
- d) un classement de la liste des ONG partenaires du PAM en fonction de leur répartition géographique et de leur profil d'activité;
- e) un état (peu détaillé) du budget alloué à la coopération PAM/Société civile.

84. La Note de propositions sur les orientations à venir de la coopération PAM/Société civile a pris en compte avant tout:

- a) les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience du PAM;
- b) le cadre juridique et politique international régissant les relations entre société civile et organisations internationales, lesquelles relations connaissent depuis quelques années des transformations radicales;
- c) les exemples les plus novateurs des modalités selon lesquelles les relations entre ONG et instances internationales ont été institutionnalisées et favorisées;
- d) les réponses au questionnaire adressées par les diverses catégories de Points focaux du PAM, les membres de la CMDD, les membres du Bureau et les partenaires du PAM.

85. La principale conclusion qui se dégage de la Note de propositions est que de nouvelles relations entre le PAM et les ONG pourraient être forgées par l'adoption d'une Décision/document politique sur la coopération PAM/société civile qui compléterait et remplacerait en partie les

recommandations des Neuvième, Onzième et Douzième réunions des Parties contractantes (Barcelone-1995, Malte-1999 et Monaco-2001, respectivement), par l'adoption en outre de critères révisés pour l'inscription et le maintien sur la liste des partenaires du PAM et d'un code de conduite pour les membres de la société civile partenaires du PAM.

86. À cet égard, le Secrétariat élabore actuellement des projets de décision pertinents pour examen par les Points focaux du PAM. Dans la rédaction de ces projets de décisions, les principaux éléments pris en compte par le Secrétariat sont présentés dans le document UNEP/BUR/69/Inf.8.

4.2.2 Assistance aux activités des partenaires du PAM

87. Un certain nombre d'activités ont été organisées avec la participation d'ONG. Le MED POL et l'association "Clean Up Greece" ont mené une campagne de sensibilisation au problème des débris en mer. Le MIO-ECSDE, de concert avec le PAM et le Ministère grec de l'environnement, a organisé une manifestation parallèle sur le changement climatique en Méditerranée au cours de la 16^e session de la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD/ONU-16).

88. Le Secrétariat a accordé un concours financier aux partenaires du PAM ci-après: MIO-ECSD, RAED et MEDCOAST.

5. Commission méditerranéenne du développement durable

Objectif général: *Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) par des initiatives complémentaires et coordonnées aux niveaux régional, sous-régional et national*

Objectif 1	<i>Élaborer ou actualiser les stratégies nationales de développement durable dans les pays méditerranéens avec une large participation de la société civile et d'autres acteurs, tout en accordant l'attention voulue à la vision, aux orientations et aux objectifs de la SMDD.</i>
Résultats escomptés	<i>Quatre stratégies nationales de développement durable (SNDD) formulées; des sessions de travail sur les SNDD organisées; des ateliers régionaux sur les SNDD organisés</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Unité MED CAR actifs dans les pays concernés, Bureau régional du PNUE à Genève, représentants nationaux du PNUD et des agences bilatérales</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<i>Les SNDD sont élaborées avec succès dans les quatre pays à la fin de 2008</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>La Tunisie a pratiquement mené à bien le processus, et ce dernier est en cours dans les trois autres pays</i>
Budget alloué: 162 000 €	<i>Dépensé/engagé: 26% Négociations pour engager des fonds en vue d'aider le processus en cours dans les autres pays</i>
Principales réalisations	
<p>89. Au cours de la période à l'examen, les travaux préparatoires ci-après ont été accomplis: informer et tenir les pays au courant du processus de formulation des SNDD; élaborer le contenu technique de mémorandums d'accord; établir des contacts avec des partenaires potentiels; entreprendre le troisième Examen/Bilan de l'état d'avancement des stratégies et initiatives nationales en matière de développement durable dans la région méditerranéenne. Il a été signé avec la Tunisie un mémorandum d'accord qui tient compte de l'expérience importante et de longue date de ce pays dans le domaine du développement durable.</p> <p>90. La Tunisie a pratiquement mené à bien le processus visant à intégrer les priorités de la SMDD dans sa SNDD.</p> <p>91. Pour appuyer la mise en œuvre de la SMDD et eu égard au thème du changement climatique qui a été retenu pour la prochaine réunion de la CMDD, des études sur l'adaptation au changement climatique ont été lancées dans trois pays qui ont déjà formulé leurs SNDD respectives (Égypte, Monténégro et soit l'Italie soit la République arabe syrienne). Les études consistent à évaluer la vulnérabilité aux fluctuations du changement climatique et aux événements extrêmes, et à déterminer les principales mesures d'adaptation (réformes politiques, amélioration des cadres juridique et institutionnel, mobilisation des instruments économiques appropriés, renforcement des capacités, etc.).</p> <p>92. Dans le même esprit, des questionnaires ont été adressés aux Points focaux du PAM et aux membres de la CMDD sur l'adaptation au changement climatique dans le but de documenter l'inventaire qui sera dressé lors de la prochaine réunion de la CMDD.</p>	

93. Pour évaluer les progrès accomplis depuis 2005 en ce qui concerne les initiatives en faveur du développement durable en Méditerranée, le Secrétariat a lancé une évaluation d'ensemble des actions et initiatives entreprises par les pays riverains pour intégrer le développement durable dans leurs politiques nationales. De plus, le bilan devrait aussi permettre de voir dans quelle mesure l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci sont intégrées dans les processus de développement sectoriels et nationaux des pays. Cet exercice devrait permettre au PAM et à ses partenaires régionaux d'appréhender l'état des lieux pour ce qui a trait à la formulation des SNDD dans la région et de recenser les besoins d'assistance et de renforcement des capacités en mettant l'accent sur le changement climatique.

94. Les premières conclusions de cette évaluation ont confirmé à quel point la situation est inégale quant à la disponibilité d'informations pertinentes, ce qui peut être l'indice de difficultés nationales en matière de capacités, de coordination et de consultation.

Contraintes et enseignements

95. Le processus de formulation des SNDD est complexe en raison de la nécessité d'instaurer une coordination entre toutes les parties prenantes au niveau national - institutions internationales respectives y comprises. L'œuvre accomplie par les pays respectifs a nécessité davantage de temps pour être menée à bien.

96. En ce qui concerne le processus général d'évaluation et d'actualisation des politiques et actions en faveur du développement durable en Méditerranée, un appui plus vigoureux s'impose de la part des Parties contractantes en vue de contribuer à ce que le processus aille à son terme et de fournir l'information en retour indispensable à cet effet.

Objectif 2	<i>Créer une prise de conscience au sujet de la CMDD et faire mieux comprendre la nécessité de mettre en œuvre la SMDD aux niveaux régional et national grâce au recours aux outils d'information & communication et aux mass media</i>
Résultats escomptés	<i>Activités ciblées d'information & communication (I&C) conçues et exécutées, en visant au moins deux groupes spécifiques au cours de l'exercice biennal</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Unité MED, Fonctionnaire du PAM chargée de l'information, INFO/RAC, APAT</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<i>Prise de conscience et visibilité accrue de la CMDD et de la SMDD, participation de groupes cibles/parties prenantes et interactions avec ceux-ci</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>Dépliants destinés au public en préparation</i>
Budget alloué: 35 000 euros	<i>Dépensé ou engagé: 90%</i>
Principales réalisations	
97. Les travaux sont en cours pour la préparation des deux dépliants en vue de leur diffusion lors de la réunion de la CMDD qui se tiendra à la fin septembre au Caire, en Égypte.	

Objectif 3	Suivre la mise en œuvre de la SMDD et du programme de travail de la CMDD
Résultats escomptés	<i>Réunions de la CMDD bien organisées, aboutissant à des conclusions et recommandations à l'intention des Parties contractantes; réunions du Comité directeur de la CMDD bien organisées, aboutissant à des conclusions et recommandations à l'intention de la réunion de la CMDD</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Unité MED, Comité directeur de la CMDD, Unité PNUE pour l'adaptation au changement climatique, composantes du PAM concernées</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<i>Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la SMDD et le programme de travail de la CMDD</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>En cours</i>
Budget alloué: 85 000 €	<i>Dépensé/engagé: 100%</i>
<p>Nouveaux membres de la CMDD</p> <p>98. Les Parties contractantes, à leur Quinzième réunion à Almeria (Espagne) en janvier 2008, ont décidé de revoir la composition et le mandat de la CMDD afin d'assurer une plus large représentation de celle-ci et de promouvoir un sens de l'appropriation par l'ensemble de la communauté méditerranéenne.</p> <p>99. En conséquence, elles ont modifié la composition et le nombre des membres de la CMDD et ajouté 3 nouvelles catégories: experts éminents, représentants de la communauté scientifique; représentants des organisations intergouvernementales internationales/régionales.</p> <p>100. Les Parties contractantes ont demandé au Bureau d'approuver les critères et les procédures de désignation des nouveaux membres de la CMDD provenant des catégories précitées afin qu'ils participent à la réunion 2009 de la CMDD. Le Bureau a approuvé les critères et les procédures à sa dernière réunion. Conformément à la procédure convenue, des lettres ont été envoyées aux composantes du PAM, aux Points focaux du PAM et aux ONG/OIG partenaires du PAM.</p> <p>101. Lors de sa deuxième réunion, le Bureau a approuvé trois membres de la CMDD appartenant à la catégorie des organisations intergouvernementales internationales, à savoir: l'Organisation mondiale du tourisme (OMT/ONU), le Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et de l'Europe (CEDARE), et la Banque mondiale, alors que, pour les autres catégories, le Bureau a demandé au Secrétariat de reporter la date limite en vue de recevoir un plus grand nombre de déclarations d'intérêt, en particulier de la part d'experts présentant un niveau élevé de compétence dans le domaine du changement climatique.</p> <p>102. Des nominations ont été reçues pour les catégories "experts éminents" et "communauté scientifique", et elles ont été proposées à la troisième réunion du Bureau afin d'être approuvées comme nouveaux membres de la CMDD. Les propositions du Secrétariat concernant les nouveaux membres des catégories "experts éminents" et "communauté scientifique" sont présentées dans le Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques (doc. UNEP/BUR/69/4).</p>	

Comité directeur de la CMDD

103. Deux réunions du Comité directeur de la CMDD ont été organisées avec succès. Le Secrétariat de la CMDD a développé des interactions plus étroites et plus suivies avec le Comité directeur, en associant ce dernier de manière davantage proactive à la préparation de la réunion biennale de la CMDD. La préparation de la prochaine réunion de la CMDD, qui sera centrée sur le thème de l'adaptation au changement climatique, se déroule comme prévu: l'ordre du jour a été finalisé, des études de cas nationaux ont été préparées, des conférenciers ont été identifiés et des sessions-débats parallèles ont été conceptualisées.

104. À la dernière réunion du Comité directeur de la CMDD qui a eu lieu à Athènes (Grèce) les 19 et 20 juin 2008, les membres ont décidé de créer une "task force" composée d'un nombre limité (5 à 8) de membres de la CMDD y participant à titre bénévole et en étroite coopération avec le Secrétariat, afin de piloter le processus préparatoire de la prochaine réunion de la CMDD. Le mandat en a été adopté par le Comité directeur.

105. Le Comité directeur a également jugé utile de fixer le thème autour duquel s'agencera la prochaine réunion de la CMDD. Le thème retenu est "Adaptation au changement climatique et atténuation de celui-ci – Expériences et stratégies en Méditerranée". Des liens seront aussi établis avec d'autres aspects du changement climatique qui ont déjà été traités par des groupes de travail thématiques et avec des questions horizontales connexes.

Contraintes et enseignements

106. La CMDD est un forum de consultation unique où les acteurs concernés se rencontrent pour débattre des questions de développement durable et partager leurs perspectives différentes. Ce faisant, ils contribuent à accroître le degré de consensus et confèrent aux décisions politiques nationales pertinentes une meilleure chance d'être acceptées et réellement appliquées. Il s'ensuit que les recommandations que la CMDD adresse à la réunion des Parties contractantes sont d'une nature et d'un poids différents de celles émanant de groupes techniques animés par des composantes du PAM ou d'autres entités. Bien que la SMDD ait l'avantage remarquable de s'inscrire au cœur d'un montage juridique international consacré (la Convention de Barcelone), elle n'a pas vraiment bénéficié d'une dynamique: sa mise en œuvre effective est à la traîne. Les pays, qui sont aussi tenus de répondre à d'autres processus exigeants, réclament cohérence, harmonisation et orientation sur les modalités d'une mise en œuvre de la SMDD au plan national. La SMDD n'est qu'un des cadres et qu'une des initiatives stratégiques dans la région Méditerranéenne, et les institutions impliquées aux niveaux régional et national sont confrontées à des défis majeurs. Dans ces conditions, sur la base du Document du PAM sur la gouvernance, il est nécessaire de réexaminer comment les diverses composantes (Unité MED, CAR) et la CMDD peuvent interagir pour mieux contribuer à la mise en œuvre de la SMDD. Une meilleure coordination et une vision plus forte aideraient à forger des stratégies et des synergies au sein du système du PAM et avec les autres institutions et programmes dédiés à la cause du développement durable.

6. Information & communication

Objectif général: *Le grand public et les partenaires ont connaissance et sont mieux informés des activités et réalisations du PAM dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles pour la promotion du développement durable en Méditerranée.*

Objectif 1	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la sensibilisation à l'environnement parmi le grand public; 2. Accroître la visibilité du PAM, de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles en vue de favoriser leur application ; 3. Lancer et mener des campagnes coordonnées d'information et d'éducation ainsi que des activités spéciales pour souligner l'importance de la participation du public à la conservation et à la gestion de l'environnement.
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une exposition portative sur le PAM à mettre à la disposition des CAR et du Secrétariat pour des conférences et autres manifestations • Réaliser un kit scolaire sur les activités du PAM et la Méditerranée • Revaloriser de manière régulière le site web du PAM en anglais, arabe, espagnol et français • Promouvoir les activités du PAM à travers les médias • Réviser la stratégie du PAM en matière d'information
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat - Convention du Danube - ONG - PFN - INFO/RAC
Indicateurs/progrès accomplis	<ul style="list-style-type: none"> • L'Exposition est utilisée par les CAR et les composantes concernées du PAM lors d'événements/manifestations publics • Le kit scolaire du PAM est disponible en 2009 • Fréquence de couverture, par les médias et les publications, des activités du PAM et de ses composantes • La Stratégie du PAM en matière d'information est soumise à la Seizième réunion des Parties contractantes pour approbation
Résultats obtenus à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> • L'exposition est disponible depuis plus d'un an et elle est régulièrement utilisée par les composantes du PAM • À l'occasion du Forum mondial de l'eau à Istanbul (mars 2009), des documents/supports spécifiques du PAM ont été produits et distribués au stand méditerranéen commun (affiches; tapis de souris; brochures, vidéo-expo sur les ressources en eau). L'Unité d'information du Secrétariat d'Athènes a travaillé de concert avec le CAR/PB et le CAR/PAP pour coordonner la manifestation et la diffusion des outils promotionnels. • Le site web du PAM est en ligne, régulièrement mis à jour et relié à tous les divers sites des CAR. Une section consacrée au respect des obligations est en préparation.

Budget alloué pour 2009: 15 000 €	<i>Dépensé: 90%</i>
<p>Principales réalisations</p> <p>107. Le kit scolaire "Énergie" sera présenté au public à la Seizième réunion des Parties contractantes. Il est le résultat d'une coopération avec la Fondation Yann Arthus Bertrand, ce qui est le gage de la haute qualité du matériel présenté et d'une large diffusion. Il s'agit là du premier d'une série de kits scolaires à thèmes qui seront élaborés au cours du prochain exercice biennal.</p> <p>108. Stand d'information conjoint sur la Méditerranée dressé au Forum mondial de l'eau d'Istanbul avec un matériel promotionnel spécifique produit et distribué en coopération avec les CAR.</p> <p>109. La proposition de plan d'une brochure générale sur le Comité et les procédures/mécanismes de respect des obligations a été soumise par le Secrétariat audit Comité et approuvée. Le texte est en cours de rédaction.</p> <p>110. En application des prescriptions du Document sur la gouvernance concernant l'actualisation régulière de la Stratégie d'information & communication du PAM, les grandes lignes du projet ont été présentées, débattues et approuvées à la réunion du CEC à Tunis (janvier 2009). Le Secrétariat a apporté une contribution aux stratégies de communication de la DEPI et du PNUE.</p> <p>111. Cependant, afin de procéder à cette révision, le Secrétariat a lancé une évaluation indépendante de l'état actuel du rayonnement et des besoins du PAM en matière de communication. Sur la base de cette analyse, il sera possible de formuler, en coopération avec toutes les composantes du PAM, une stratégie d'information & communication cohérente et efficace qui tienne compte des besoins réels et remédie aux éventuelles déficiences.</p> <p>112. Suite à sa demande, le PAM a apporté à la DEPI une contribution à sa Stratégie globale et à la Stratégie de communication et d'information du PNUE qui sont en cours d'élaboration par cette organisation à son siège de Nairobi. Suite à ces développements, l'Unité d'information du Secrétariat d'Athènes a présenté au CEC une proposition esquissant les modalités de la révision de la stratégie de communication du PAM.</p>	
<p>Contraintes et enseignements</p> <p>113. Il convient de rappeler que les retards intervenus dans l'exécution du programme de travail de l'INFO/RAC pour l'exercice biennal ont affecté l'ensemble des activités de communication du Secrétariat.</p> <p>114. À la lumière du processus en cours concernant le mandat de l'INFO/RAC, lequel doit être examiné et approuvé à la réunion des Points focaux du PAM, le Secrétariat est favorable à la préparation, au cours du prochain exercice biennal, d'une stratégie d'information & communication actualisée en coordination et coopération étroites avec le Centre chargé de l'information.</p>	

<p>Objectif 2</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuivre et étendre la publication et la diffusion de brochures, dépliants, affiches, rapports, lettres d'information et autres supports et renforcer le recours aux médias sous toutes leurs formes; 2. Élargir et renforcer l'échange d'informations et de données d'expérience sur les problèmes environnementaux de la région et développer la coopération et le travail en réseau dans ce domaine.
<p>Résultats escomptés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>En coopération avec les CAR, rédiger, élaborer et publier des brochures thématiques sur des questions essentielles pour la région (ressources en eau; changement climatique; énergie; biodiversité; pollution) en quatre langues</i> • <i>Dans le cadre de la SMDD, réaliser une série de dépliants illustrés pour une éducation de base à l'intention de publics cibles</i> • <i>Établir une banque de données photo/image sur des questions environnementales de la Méditerranée pour utilisation et échange par les composantes du PAM</i> • <i>Réaliser et publier le magazine MedOndes et le Bulletin d'information mensuel MedOndes</i> • <i>Publication de numéros de la Série des rapports techniques du PAM</i> • <i>Revalorisation de la bibliothèque du PAM</i>
<p>Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat - CAR - INFO/CAR - MEDPOL - AEE - SMDD - PNUE - UNICEF - ONG - Réseau international des bibliothèques
<p>Indicateurs/progrès accomplis</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Brochures disponibles et régulièrement utilisées lors de manifestations publiques dans l'ensemble de la région</i> • <i>Dépliants éducatifs réalisés et distribués à travers divers réseaux</i> • <i>Les composantes du PAM utilisent la base de photos en ligne</i> • <i>Le magazine MedOndes et le Bulletin d'information électronique sont régulièrement publiés et distribués en 3 langues, sous forme électronique et/ou imprimée</i> • <i>Les numéros de la Série des rapports techniques du PAM sont publiés sur CD-Rom et distribués</i> • <i>Utilisation plus fréquente de la bibliothèque et des documents de référence</i>
<p>Résultats obtenus à ce jour</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>La publication des Bulletins d'information électroniques est en cours avec le nouveau format HTML utilisé depuis janvier 2009</i> • <i>Un catalogue photo accompagné d'un texte sur les ressources en eau a été distribué lors du Forum mondial de l'eau à Istanbul, conjointement à l'exposition photo sur les ressources en eau</i> • <i>Un numéro thématique de MedOndes sur les écosystèmes est en cours de traduction et publication en arabe et en français</i> • <i>Les numéros 172 et 173 de la Série des rapports techniques du PAM ont été publiés sur le développement rural et le tourisme durable, respectivement.</i>
<p>Budget alloué pour 2009: 51 000 €</p>	<p><i>Dépensé: 68%</i></p>

Principales réalisations

115. La base de données photo pour le site web du PAM a été finalisée et est actuellement testée pour vérifier sa compatibilité avec le site web du PAM. Une fois ce contrôle effectué, les photos commenceront à être affichées et mises à disposition sur le site.

116. La Bibliothèque du PAM est réaménagée en cette période afin de permettre un accès plus facile aux publications et documents.

117. Le format de la base de données photo est prêt et actuellement testé

- Le dépliant sur la CMDD est en préparation.
- Une exposition sur le changement climatique est en préparation pour la Seizième réunion des Parties contractantes et éventuellement pour la réunion de la CMDD
- Les documents et supports d'information généraux du PAM sont en cours de révision et de mise à jour.

Contraintes et enseignements

118. La situation floue et financièrement instable du CAR chargé des questions d'information au cours de l'exercice biennal écoulé et le manque de clarté dans les rôles et les interactions avec l'Unité d'information du Secrétariat d'Athènes a freiné l'achèvement de la base de données photo.

119. Certains des supports d'information prévus dans le cadre de la SMDD sont en cours d'élaboration.

120. Il serait très utile que les composantes du PAM prévoient de mettre de côté des fonds pour des activités d'information dans le cadre de leurs programmes de travail.

7. Questions financières, questions concernant le personnel et questions administratives

7.1 Questions financières

7.1.1 Versement des contributions

121. Au 30 avril 2009, la situation du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée s'établissait comme suit:

- Total des engagements de contribution ordinaire pour 2008: 5 540 569 €
- Total des versements reçus en 2009 pour 2009: 235 771 € (4, 26% des engagements pour 2009)
- Total des arriérés de contribution pour 2008 et les années antérieures: 727 749 €
- Total des versements reçus en 2009 pour les années antérieures: 114 986 € (15,80 % des arriérés de contribution pour 2008 et les années antérieures)
- Total des contributions non acquittées à ce jour: 5 917 561 € (94,40% du total des contributions non acquittées). Ce chiffre inclut le total des arriérés de contribution pour 2008 et les années antérieures plus les versements non reçus pour 2009..

122. Les détails des versements et des contributions non acquittées figurent à l'**annexe II**.

7.1.2 Budget-programme du PAM

123. Les projets du PAM pour 2009 sont en cours en ce qui concerne l'Unité MED, le MED POL et tous les CAR et ils sont exécutés conformément aux budgets approuvés par les Parties contractantes. Des révisions internes sont en cours afin que tous les comptes pour 2008 soient clôturés et qu'il y ait report des fonds non dépensés en 2009.

7.2 Questions concernant le personnel

Coordonnatrice adjointe (Poste No: MEL-2322-2904-2664-1102-00): le processus de sélection est achevé. La candidate retenue, Mme Maria Luisa Silva Mejias (ressortissante espagnole), a pris ses fonctions le 1^{er} juin 2009.

Coordonnateur (Poste No: MEL-2322-2532-2664-1101-00): suite au départ de M. Paul Mifsud, le poste doit être annoncé sur le système Galaxy pendant 60 jours. L'avis de vacance de poste est affiché par Galaxy. Les Points focaux du PAM en ont été officiellement informés de cet avis de vacance de poste.

Mise en place d'une Unité de gestion de projet pour l'exécution de la Composante régionale du Projet FEM "Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée"; cette Unité comprend:

- **Directeur de Projet FEM** (Poste No: GFL-2328-4727-2731-1101-00): le processus de sélection est achevé et M. Ivica Trumbic (ressortissant croate) a été retenu pour le poste. .

- **Experte FEM en milieu marin et côtier méditerranéen**: le processus de sélection est achevé et la candidate retenue, Mme Virginie Hart (ressortissante britannique/française), a pris ses fonctions à compter du 1^{er} mai 2009.

- **Assistant administratif FEM** (Poste No: GF-6030-0609-1321): le poste a été annoncé sur les sites web de l'UNON, du PNUJ et du PAM ainsi que dans la presse locale pendant trois semaines. La date limite de dépôt des candidatures était fixée au 29 décembre 2008. 97 dossiers de candidature ont été reçus et 8 candidats ont été retenus sur la liste de présélection et ont passé un entretien en mars 2009. Le processus de sélection s'est achevé récemment et M. Georgos Petridis a été sélectionné pour le poste.

Assistante services de conférence (Poste No: OTO-27800-EL-L002): Mme Joy Moreno, assistante budget au PAM, était éligible à une mutation latérale et a été sélectionnée et transférée au poste à compter du 1^{er} février 2009.

Assistante budget (Poste No: OTO-27800-EL-L005): le poste a été affiché sur le système Galaxy le 3 mai 2009 pour 30 jours. Il a également été affiché sur le site web du PAM et annoncé dans la presse locale et au sein d'autres bureaux des Nations Unies à Athènes. Deux dossiers de candidature internes aux Nations Unies ont été reçus et les dossiers de candidature externes seront publiés à bref délai.

Secrétaire Unité MED (Poste No: CAL-2321-2533-2664-1306-00): le poste a été reclassé au niveau G-5 avec le titre fonctionnel d' "Assistante Programme " à compter du 1^{er} avril 2009. Le poste doit être annoncé et à ce titre l'avis de vacance est en instance d'affichage sur Galaxy.

Secrétaire MED POL (Poste No: MEL-2322-2534-2664-1103): le processus de présélection n' a pas abouti, aucun des candidats de la liste de présélection n'ayant été retenu. Le poste a donc fait l'objet, le 11 mars 2009, d'une nouvelle publication en interne, dans la presse locale et au sein des autres bureaux des Nations Unies à Athènes. La date limite de dépôt des candidatures était fixée au 1er avril 2009; 42 dossiers ont été reçus. Le processus de sélection est en cours.

Consultants travaillant dans les locaux du PAM:

M. Philippe Alirol a été recruté pour se charger du suivi des questions de la CMDD du 1er avril au 31 mai 2009.

Partie B COMPOSANTES

1. Pollution d'origine terrestre (MED POL)

Objectif principal: *Faciliter la mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du PAS, du Protocole "immersions" et de ses lignes directrices, du Protocole "déchets dangereux", ainsi que leur entrée en vigueur*

Objectif	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer une proposition de mécanisme d'approche différenciée à appliquer lors de la révision des PAN et lancer le processus de formulation de programmes et plans d'action contenant des mesures et calendriers juridiquement contraignants conformément à l'article 15 du Protocole "tellurique" modifié 2. Faciliter l'application du Protocole "immersions" et de ses lignes directrices 1. Faciliter l'application du Protocole "déchets dangereux"
Résultats escomptés	<ol style="list-style-type: none"> 1. 1. Adoption d'une nouvelle stratégie à long terme de mise en œuvre des PAN 2. Amélioration de la capacité des pays à mettre en œuvre le Protocole "immersions" 3. Amélioration de la capacité des pays à mettre en œuvre le Protocole "déchets dangereux"
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ol style="list-style-type: none"> 1. CAR/PP 2. Secrétariat de la Convention de Londres 3. Secrétariat de la Convention de Bâle et ses Centres
Indicateurs/progrès accomplis	<ol style="list-style-type: none"> 1. Substances prioritaires et mécanisme de différenciation identifiés; processus de formulation de programmes et plans d'action juridiquement contraignants amorcé 2. Formation dispensée en matière d'immersion 1. Évaluation de la gestion des déchets de matériel électrique et électronique établie dans plusieurs pays
Résultats obtenus à ce jour	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation par les Points focaux du MED POL du processus d'identification des substances prioritaires, du mécanisme de différenciation approprié et du processus de formulation des programmes et plans d'action juridiquement contraignants (article 15 du Protocole). Participation complète aux travaux de la BEI relatifs à la mise en œuvre de la composante réduction de la pollution de l'initiative Horizon 2020 2. Accord conclu avec le Secrétariat de la Convention de Londres pour l'organisation d'un atelier de formation destiné aux pays méditerranéens en mai 2009 et pour l'élaboration conjointe d'un projet commun qui sera financé par le FFEM 1. Accord signé avec les Centres régionaux (BCRC) de la Convention de Bâle en Égypte et à Bratislava (Slovaquie) pour préparer une évaluation de la gestion des déchets de matériel électrique et électronique, dans les pays arabes pour le premier Centre et en Albanie, Bosnie, Croatie, au Monténégro, en Slovaquie et en Turquie pour le second.
Budget dépensé ou engagé: 94 000 euros	<i>Dépensé/engagé: 100%</i>

Principales réalisations

1. Coopération avec les organisations partenaires

124. En plus de la coopération instaurée de longue date avec l'OMS pour les activités relatives aux aspects sanitaires du Programme d'actions stratégiques (PAS) et du Protocole "tellurique", au respect et à l'application effective de la législation, les travaux se sont poursuivis en coopération étroite avec le MEL/AIEA dans le domaine de l'assurance qualité des données des analyses chimiques, par le biais de la formation, de l'interétalonnage, de visites scientifiques, de l'achat de matériel et de conseils spécialisés en matière de surveillance continue.

125. La coopération qui existait depuis des années avec le bureau du CIS-ONUDI à Trieste sur l'Inventaire des émissions et transferts de matières polluantes (IETMP) a été malheureusement interrompue en raison d'un changement de politique de la nouvelle administration de cette instance. Le MED POL est présentement en contact avec le gouvernement italien et la CE en vue de rechercher des partenariats et un appui nouveaux.

126. La coopération et les échanges d'informations se sont intensifiés avec les secrétariats de la Convention de Bâle et de la Convention de Londres/Protocole de Londres. Un accord de coopération a été signé avec la Convention de Bâle et des activités conjointes ont été amorcées avec les Centres régionaux de cette Convention sis à Bratislava et au Caire dans le domaine des déchets dangereux. Des échanges se sont également instaurés avec les systèmes de rapports respectifs en vue d'harmoniser et de simplifier les obligations nationales à ce sujet. Des données et des informations ont été échangées avec le Secrétariat de la Convention de Londres/Protocole de Londres sur les permis et pratiques d'immersion. Par ailleurs, une session conjointe a été organisée du 20 au 23 mai 2009 à Rome pour promouvoir l'application des Protocoles de Londres et de Barcelone sur les immersions en Méditerranée.

127. Le MED POL est devenu officiellement membre de MOON (Réseau méditerranéen d'océanographie opérationnelle) dans le cadre d'un accord de coopération qui facilite l'échange de données et d'informations et la synergie pour certains projets.

128. L'application de l'accord conclu avec l'Université d'Alessandria (Italie) pour promouvoir le recours aux biomarqueurs et assurer une bonne qualité des données relatives à la surveillance des effets biologiques s'est poursuivie avec succès par l'organisation de sessions de formation et d'exercices d'interétalonnage. Dans ce même domaine, le MED POL suit les travaux du Groupe de travail CIEM sur les effets biologiques des contaminants et compte amorcer des activités communes avec le CIEM (OSPAR) et HELCOM en vue d'harmoniser les techniques.

129. Avec l'adoption de la nouvelle directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" (DCSMM) de l'Union européenne (directive 2008/56/CE du 17 juin 2008), le MED POL a été activement associé d'élaboration des descripteurs de bon état écologique que tous les États membres de l'UE seront tenus d'utiliser dans le cadre de la DCSMM, sous la coordination du Programme opérationnel commun (POC). Le MED POL a également pris part au Groupe de travail chargé de développer des méthodes de surveillance des contaminants dans les biotes et les sédiments au titre de la directive-cadre sur l'eau (DCE) de l'UE, et à l'Activité de surveillance des produits chimiques de l'UE afin d'élaborer des méthodes et pratiques harmonisées d'évaluation de l'état du milieu marin dans les mers européennes.

130. Dans le même contexte, le MED POL a participé à toutes les réunions organisées par le groupe EMMA sur la surveillance et l'évaluation marines européennes, de concert avec toutes les conventions marines européennes, et il a participé au Task Group 1 sur la comparaison des indicateurs coordonnée par l'AEE.

2. Application du Protocole "tellurique" et du Programme d'actions stratégiques (PAS)

Plans d'action nationaux (PAN)

131. Peu de temps après l'entrée en vigueur des amendements au Protocole "tellurique" le 8 juin 2008 et comme suite donnée aux résultats des réunions de Durrès et de Barcelone sur la mise en œuvre à long terme des PAN visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre dans la région, une réunion sur la mise en œuvre des PAN et la formulation de programmes/plans régionaux contenant les mesures et calendriers juridiquement contraignants requis au titre de l'article 15 du Protocole "tellurique" s'est tenue à Aix-en-Provence (France) les 27 et 28 novembre 2008. La réunion avait pour principal objet d'assurer le suivi et l'application de la Décision IG 17/8 des Parties contractantes adoptée à leur réunion d'Almeria en 2008 sur l'application à long terme des PAN. Le Secrétariat considère que les délibérations de cette réunion marquent un jalon dans l'application efficace à long terme des mesures de réduction de la pollution.

132. Dans le prolongement de la réunion d'Aix-en-Provence, le MED POL a élaboré des mesures juridiquement contraignantes au titre de trois plans/programmes régionaux basés sur des valeurs limites d'émission (VLE) et comportant une différenciation temporelle, sur les questions suivantes:

- Réduction de la DBO des eaux urbaines résiduaires;
- Élimination de substances inscrites à l'annexe I du Protocole "tellurique" et à l'annexe A de la Convention de Stockholm, à savoir : aldrine, chlordane, dieldrine, endrine, heptachlore, mirex et toxaphène;
- Suppression progressive du DDT.

133. Un financement durable est, à l'évidence, la question la plus cruciale du processus de mise en œuvre des PAN. Conscient de ce fait, le Secrétariat a travaillé activement avec la CE dans le cadre de l'Initiative Horizon 2020 de réduction de la pollution de la Méditerranée, et dans celui du Partenariat stratégique FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée.

134. Selon le MED POL, l'Initiative Horizon 2020 constitue une plateforme dynamique pour la mise en œuvre des PAN. Le MED POL a coopéré étroitement avec la Banque européenne d'investissement (BEI) dans le cadre du sous-groupe sur la réduction de la pollution créé pour financer les actions prioritaires décrites dans les PAN de l'Algérie, du Maroc, de la Tunisie, de l'Égypte de la République arabe syrienne, du Liban et d'Israël. D'autres pays méditerranéens pourraient recevoir un appui pour la mise en œuvre de leurs PAN respectifs par le biais de différents instruments financiers européens. Le sous-groupe a sélectionné 44 projets bancables à envisager pour exécution. La BEI a récemment mis en place un Programme d'assistance technique pour l'établissement des portefeuilles de financement de projets potentiels retenus sur la base de la première liste. Le responsable du Programme a déjà contacté le personnel du MED POL en vue d'une coordination complète du travail.

135. La mise en place d'un mécanisme de transfert de technologies et de savoir-faire pour faciliter la mise en œuvre des PAN s'est poursuivie au cours de l'exercice biennal 2008-2009 en coopération avec le CAR/PP. À cet égard, les deux partenaires ont organisé deux ateliers en République arabe syrienne en février 2008 pour introduire les concepts de production plus propre dans les programmes universitaires et pour promouvoir l'écolabellisation dans l'industrie textile.

136. Enfin, le MED POL a créé une base de données pour le suivi de l'exécution des projets énumérés dans les PAN, ce qui permettra au Secrétariat et aux Parties contractantes de mieux évaluer et surveiller les réductions de la pollution escomptées et de mieux planifier les activités à venir. Le Secrétariat sera en mesure, à la fin 2009, d'informer les Parties contractantes des tendances relevés dans la réduction de la pollution.

Eaux usées municipales

137. La préparation des enquêtes sur les stations d'épuration des eaux usées dans les villes côtières méditerranéennes en 2003 and 2006, portant sur les villes de plus de 2000 habitants, a été le prélude à l'évaluation des stations d'épuration et de la charge polluante atteignant la mer

Méditerranée. Cependant, la charge polluants qui contribue à la dégradation des eaux marines en raison des apports des grands fleuves n'a pas été jusqu'ici prise en compte. C'est pourquoi il a été établi une évaluation des installations d'épuration dans les villes rejetant leurs effluents dans fleuves qui, à leur tour, se jettent dans la mer. Plus concrètement, les villes de plus de 2000 habitants rejetant leurs effluents dans de grands fleuves en Albanie, Algérie, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Turquie et au Maroc, ont été évaluées, et un documenta été rédigé (UNEP(DEPI)/MED WG. 334/Inf.4).

138. Suite à la demande de plusieurs pays pour l'organisation de sessions de formation nationales sur l'utilisation en toute sécurité des eaux usées, la première de ces sessions s'est tenue à Malte du 27 au 29 avril, et une autre en Albanie du 25 au 27 mai. Il est prévu que, d'ici novembre 2009, d'autres pays comme le Liban, la République arabe syrienne et le Monténégro organiseront des sessions de formation nationales avec un appui consistant en matériel didactique et de conférence et en assistance financière.

139. Une réunion de consultation d'experts désignés par les pays sur les eaux de baignade s'est aussi tenue à Athènes les 1er et 2 avril 2009; l'Albanie, la Croatie, l'Égypte, l'Espagne, Israël, le Maroc et la Slovénie y ont présenté des études pilotes sur la méthodologie proposée pour les profils de qualité des eaux de baignade qui font suite aux Lignes directrices convenues sur les critères et normes de qualité des eaux de baignade. Le Monténégro a demandé que soit actualisée sa législation sur les eaux de baignade et, après une étude préliminaire, une brève session de formation sur ce sujet s'est tenue en octobre 2009. La même demande a été formulée par l'Algérie et la session de formation aura lieu en septembre. L'exercice d'interétalonnage concernant la capacité des laboratoires à effectuer des analyses microbiologiques aura lieu à la fin septembre.

140. Dans le prolongement du stage régional de formation à l'exploitation et à la gestion des stations d'épuration des eaux usées municipales tenu dans le passé, un cours formation national sur le même sujet aura lieu en Turquie, à Ankara, du 29 juin au 2 juillet 2009. Il sera organisé conjointement par le MED POL et le Ministère turc de l'environnement, de concert avec l'Université technique du Moyen-Orient. Il comportera aussi une partie consacrée à l'adaptation à la directive CE concernant les eaux urbaines résiduaires, suite à une demande des autorités turques.

Déchets solides et détritiques sur le littoral

141. Une mise à jour de l'"Évaluation des détritiques en mer dans la région méditerranéenne" a été réalisée au cours du premier semestre 2008, avec le concours de trois ONG, à savoir HELMEPA, Clean Up Greece et le MIO-ECSDE. Le document établi sur cette question comprend l'évaluation de l'ampleur du problème, les principales sources de détritiques en mer Méditerranée, ainsi que des informations sur les régimes juridiques en vigueur, les systèmes institutionnels et programmes régionaux, les politiques, les lacunes et les besoins recensés. L'évaluation méditerranéenne a également été intégrée dans une publication importante que le PNUE a réalisée en 2009 et qui porte sur toutes les mers régionales du monde.

142. Les conclusions de l'évaluation précitée ont servi à établir un projet de "Stratégie régionale de gestion intégrée des détritiques en mer Méditerranée" (UNEP(DEPI)/MED WG. 334/Inf.5) qui traite des aspects institutionnels et techniques mis en évidence dans l'évaluation. Le projet de stratégie a fait l'objet d'un plus ample examen lors d'une réunion d'experts qui s'est tenue à Athènes les 18 et 19 septembre 2008. À cette réunion, le rapport contenant la stratégie a été soigneusement passé en revue et des modifications y ont été apportées en vue d'assurer la viabilité des activités proposées aux niveaux régional et national. La question de la mise en œuvre de la stratégie sera examinée au cours du prochain exercice biennal à l'occasion d'une analyse financière des activités préconisées. Il est proposé de soumettre la Stratégie pour examen par les Parties contractantes à leur réunion de 2011.

Pollution industrielle

143. En ce qui concerne la pollution industrielle, en 2008-2009 le MED POL a finalisé la base de données au moyen des données et informations issues des Bilans de base nationaux d'émissions/rejets pour l'année 2003 et il a lancé un exercice à l'échelle de la région afin de

déterminer les changements intervenus entre 2003 et 2008 dans les niveaux d'émissions/rejets d'origine industrielle. L'exercice s'accompagnait d'un forum régional virtuel pour faciliter les interactions et partager les informations entre, d'une part, les expériences nationales et, de l'autre, le Secrétariat. En mai 2009, le MED POL avait reçu des rapports des pays suivants: Algérie, Autorité palestinienne, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Égypte, Israël, Liban, Jamahiriya arabe libyenne, Malte, Maroc, Slovénie et République arabe syrienne. Il reste à recevoir les rapports de l'Albanie, de l'Espagne, de la France, de la Grèce, de l'Italie, de la Tunisie et de la Turquie. Une évaluation préliminaire reposant sur les rapports reçus indique que les émissions/rejets ont enregistré une forte réduction au cours de la période 2003-2008.

Destruction d'habitats

144. Dans le prolongement des travaux menés par le Secrétariat lors des années précédentes sur la gestion du dessalement de l'eau de mer, lesquels ont conduit à l'élaboration d'une évaluation, à des Lignes directrices et à la décision des Parties contractantes de considérer qu'il s'agit d'activités industrielles assujetties aux dispositions du Protocole "tellurique", le MED POL s'est employé à diffuser le plus possible les informations disponibles sur les risques environnementaux associés au dessalement et sur les bonnes pratiques de gestion de ce secteur. Ainsi, le document établi par le MED POL a fait l'objet d'une large distribution et un responsable du MED POL a participé au symposium international sur le dessalement de l'eau de mer organisé par l'Association européenne pour le dessalement (EDS). En outre, et à la demande du Gouvernement de l'Algérie, le MED POL a envoyé en mission dans ce pays un expert régional chargé d'aider les autorités nationales et locales à actualiser les études d'impact sur l'environnement concernant les usines de dessalement planifiées et à déterminer leurs besoins en ressources humaines.

Rapports

145. Le MED POL a continué à fournir une assistance aux experts des Parties contractantes chargés d'élaborer leurs rapports nationaux sur l'application des Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux" dans le cadre de l'exercice du PAM sur les rapports. Une évaluation MED POL en interne du respect par les Parties contractantes de leurs obligations découlant des dispositions techniques de ces trois Protocoles, fondée sur les rapports pour 2004-2005, a montré que 47 à 63 % des pays n'étaient pas en mesure, jusqu'ici, de produire les données sur les aspects techniques de l'application des Protocoles.

146. Compte tenu de l'importance que revêt la mise en place d'Inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP, ou PRTR en anglais), le MED POL a continué à dispenser un concours technique et financier aux pays en vue de faciliter l'exécution de projets pilotes. À ce titre, en coopération avec le CIS-ONUDI, il a finalisé le Projet pilote concernant Izmir (Turquie). Comme ce projet pilote a été un succès, les autorités nationales ont demandé à ce que soit réalisé le projet grandeur nature, lequel devait être lancé en juin 2009.

147. Par ailleurs, le MED POL a relancé le projet pilote en République arabe syrienne et a organisé en février 2009 un atelier national à l'intention de nouveaux partenaires industriels et de l'équipe nationale de Damas. Le suivi du plan d'exécution du projet montre que le processus se déroule selon l'échéancier prévu. Le projet pilote sera finalisé à la fin 2009, préparant ainsi la voie au lancement d'un projet grandeur nature si des ressources sont disponibles.

148. Au cours de l'exercice biennal, le bureau du CIS-ONUDI à Trieste, principal partenaire du MED POL dans la réalisation des IETMP, a informé le Secrétariat qu'en raison d'un changement interne de ses priorités et programmes, il était contraint d'interrompre une coopération de longue date. Comme le MED POL estime que l'IETMP est un outil essentiel de gestion de la pollution industrielle, il s'emploie actuellement à identifier de nouveaux partenaires et à trouver un appui. Des contacts préliminaires mais prometteurs ont été pris avec le Gouvernement italien et la DG Environnement de la CE.

Autres activités liées au Protocole "tellurique" et au PAS

149. En ce qui concerne les inspections environnementales et plus concrètement les systèmes d'inspection dans les pays méditerranéens, suite à la réunion du Réseau sur le respect et l'application effective de la législation qui s'est tenue à Athènes les 24 et 25 octobre 2007 (autrement dit à la fin du dernier exercice et qui, de ce fait, n'est pas mentionnée dans les rapports d'avancement précédents), une nouvelle réunion du Réseau doit avoir lieu à la fin novembre 2009 à Athènes.

150. Dans l'esprit du stage de formation régional "Former des formateurs" sur les systèmes d'inspection environnementale, organisé dans le passé, un stage national de formation à l'inspection des services de l'eau et des stations d'épuration des eaux usées s'est tenue du 2 au 6 mars 2009 à Tunis; trente inspecteurs ont suivi le stage animé par un expert international. Il est aussi prévu d'organiser un renforcement des capacités en matière d'inspections sanitaires au Monténégro et en Algérie, en septembre et octobre 2009, respectivement.

151. Étant donné l'importance grandissante des indicateurs dans tous les aspects de la surveillance du respect de la législation environnementale et de l'utilisation qui en est proposée, un jeu d'indicateurs destiné aux inspections environnementales a été mis au point et testé pour l'élaboration des rapports nationaux des pays ci-après: Chypre, Croatie, Égypte, France, Israël, Italie, Liban, Maroc, Monaco, Monténégro, République arabe syrienne, Slovénie, Tunisie et Turquie. Il ressort des résultats que des dispositions particulières devraient être prises pour adapter les indicateurs au système d'inspection spécifique de chaque pays en fonction du domaine couvert par les inspections, de la taille des l'installation inspectée et de la définition et détermination des cas de non-respect. Lors de la réunion qui est prévue à la fin novembre 2009, les rapports nationaux qui y seront présentés prendront en compte les questions susmentionnées pour l'élaboration des indicateurs convenus.

152. Il est prévu que le programme de renforcement des capacités qui a été formulé au titre du Projet FEM démarrera à la mi-2009 et portera d'abord sur deux pays en vue d'y identifier les lacunes de leur système d'inspection; il comprendra un atelier d'orientation pratique et une réunion finale d'évaluation et de retour de l'information.

153. La nouvelle Phase IV du MED POL fait figurer la question des risques sanitaires dans les établissements touristiques parmi celles qui doivent être examinées dans la région, alors que le tourisme lui-même est considéré par la Commission méditerranéenne du développement durable comme étant d'une importance extrême pour le développement. Compte tenu du lien existant entre les aspects sanitaires du tourisme et les dispositions du Protocole "tellurique" et du document d'évaluation concernant les risques sanitaires associés aux établissements touristiques dans la région méditerranéenne, qui a été établi à la suite d'une réunion consacrée à cette question au cours du dernier exercice biennal, un projet de document d'orientation a été préparé. Il fournit des informations sur les mesures à prendre pour réduire au minimum les risques sanitaires environnementaux dans les établissements touristiques, et il fera l'objet d'une élaboration plus poussée de manière à constituer des lignes directrices de contenu pratique à l'intention tant des propriétaires d'établissements touristiques que des touristes eux-mêmes (UNEP(DEPI)/MED WG. 334/Inf. 7).

3. Évaluation de la pollution

154. Des accords pour la définition de programmes nationaux de surveillance continue ainsi que des accords d'aide financière ont été signés avec l'Égypte (2008), le Monténégro (2008) (un nouveau programme national de surveillance y a été instauré), le Maroc (2009) et la Tunisie (2008).

155. Des accords sur des programmes nationaux de surveillance continue sans aide financière ont été signés avec la Slovénie (2008 et 2009).

156. Des accords sur des programmes nationaux de surveillance continue et d'aide financière dispensée par le MED POL sont encore en négociation avec la Croatie, le Liban, la Jamahiriya arabe libyenne, la République arabe syrienne et la Turquie. Les accords seront finalisés et signés dans le courant 2009.

157. Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, le MED POL a reçu des données des programmes nationaux de surveillance continue des pays ci-après: Albanie (2006, 2007), Chypre (2006), Croatie (2006), Égypte (2006), Espagne (2006, 2007), France (2006), Italie (2006), Israël (2006, 2007), Maroc (2006, 2007), Slovaquie (2006), République arabe syrienne (2006), Tunisie (2006, 2007, 2008), Turquie (2006, 2007, 2008). Des efforts s'imposent encore pour élargir la couverture temporelle et géographique et pour assurer une bonne qualité des données.

158. Une étude pilote sur l'eutrophisation a été réalisée dans la lagune de Nador (Maroc, 2008).

159. Sur la base des recommandations de la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes et des conclusions de la quatrième réunion MED POL chargée d'examiner les activités de surveillance continue (décembre 2007), les pays qui n'avaient pas conclu d'accord avec le MED POL ou qui présentaient des lacunes dans la communication de leurs données, ont été contactés pour leur demander de fournir données et résultats de leurs activités de surveillance conformément aux spécifications MED POL. Ainsi l'Italie a-t-elle fourni des données sur les contaminants dans les eaux côtières, les sédiments et les biotes (2006), la France sur les substances dangereuses dans les biotes (2006) et l'Espagne sur les substances dangereuses dans les biotes (2006, 2007). La Grèce a communiqué des données issues d'études, appuyées par le MED POL, concernant les effets biologiques de contaminants sur les biotes (2007, 2008).

160. Suite à l'approbation par la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes du programme MED POL-Phase IV, des travaux ont été amorcés pour l'organisation d'études sous-régionales visant à mieux appréhender les niveaux de contamination des eaux côtières de la Méditerranée. Comme une initiative était déjà en cours dans ce domaine, il a été décidé de s'y associer et d'aider d'autres laboratoires méditerranéens à participer à ses activités. Dans le cadre des projets MYTIMED, MYTIAD et MYTIOR (portant respectivement sur la mer Méditerranée orientale, la mer Adriatique et la mer Méditerranée du sud-est), des cages contenant des moules ont été placées en mer à des stations sélectionnées, puis les moules ont été analysées pour y déterminer les contaminants chimiques (métaux lourds et composés organiques). Le MED POL a appuyé la participation du Liban et de la République arabe syrienne à MYTIMED (2007-08), celle de l'Albanie, de la Croatie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de la Slovaquie à MYTIAD (2008-09), et il négocie actuellement son aide à la participation de Chypre, de l'Égypte et de la Jamahiriya arabe libyenne à MYTIOR (2009). Tous ces programmes sont, pour l'essentiel, un prolongement du programme MYTILOS (mer Méditerranée occidentale) et, une fois achevés, ils fourniront un "instantané" de l'impact de la pollution sur les biotes marins dans l'ensemble de la zone côtière méditerranéenne, au moyen des moules en cage. Il est prévu de mener à bien le programme en 2010-11.

161. S'agissant de la surveillance des effets biologiques, les Points focaux du MED POL ont constaté la nécessité d'harmoniser les critères d'évaluation avec ceux des organisations et conventions d'Europe du Nord. À cette fin, le MED POL a participé à la réunion du Groupe de travail CIEM sur les effets biologiques de contaminants (WGBEC) à Sète (France, mars 2008). Il a été convenu à cet atelier que l'harmonisation devait concerner la sélection des biomarqueurs, les protocoles opératoires standard et la gestion des données, ainsi que les exercices conjoints d'interétalonnage, les sessions de formation et les bases de données.

162. L'assurance qualité des données (AQD) est un volet absolument essentiel de la surveillance continue. Le laboratoire d'études du milieu marin (MESL) du MEL/AIEA a poursuivi sa coopération avec le programme MED POL dans la mise en œuvre d'un programme très complet d'assurance qualité des données relatives aux contaminants chimiques dans le cadre des programmes nationaux de surveillance continue.

163. Comme il est consigné en détail ci-dessous, le travail du MEL/AIEA en 2008-2009 a été axé sur les stages de formation à la chimie analytique marine des polluants, les études interlaboratoires et l'octroi de conseils techniques et d'expertise dans le cadre de missions dans les pays et de participations à des réunions.

164. Deux stages de formation à Monaco ont été organisés les deux derniers mois de 2008, et les rapports complets de chacun d'eux ont été soumis au MED POL. Un stage consacré à la mesure des pesticides chlorés et des PCB dans des échantillons marins a été organisé du 3 au 18 novembre 2008. Il a réuni 6 stagiaires provenant de 6 pays (Albanie, Croatie, Israël, Malte, Maroc et Slovénie). De même, un stage sur la détermination des métaux lourds dans des échantillons marins a été organisé du 24 novembre au 5 décembre 2008, avec la participation de 6 stagiaires provenant de 6 pays (Chypre, Bosnie-Herzégovine, Maroc, Monténégro, République arabe syrienne et Tunisie). Deux autres stages sont prévus pour novembre-décembre 2009.

165. Deux rapports ont été achevés pour les tests d'aptitude concernant des échantillons IAEA-436 (homogénat de thon) et IAEA-432 (tissu de moule). Au Test d'aptitude MED POL pour la détermination de certains éléments traces dans les biotes (homogénat de thon IAEA-436) (AIEA 2008) ont participé 22 laboratoires, et à l'Étude de performance analytique pour MED POL: détermination de composés organochlorés et d'hydrocarbures de pétrole dans des échantillons de biote (tissu de moule) IAEA-432 (AIEA, mars 2008) ont participé 19 laboratoires.

166. Deux études de performance analytique pour MED POL étaient en cours en 2009, pour la détermination : a) d'éléments traces; et b) de composés chlorés et d'hydrocarbures de pétrole dans les sédiments. Une évaluation statistique sera faite une fois que tous les résultats auront été reçus, et les rapports seront disponibles dans le courant 2009.

167. Deux échantillons de biotes marins ont été préparés aux fins d'une étude interlaboratoires de contaminants organiques (IAEA-451) et de métaux (IAEA-452). L'un des nouveaux types de polluants émergents, les PBDE (retardateurs de flamme), est depuis peu inclus dans les échantillons de contaminants organiques. Les échantillons IAEA-451 et 452 ont été distribués en décembre 2008. Les échantillons IAEA-451 ont été envoyés à 64 laboratoires situés dans 19 pays méditerranéens et les échantillons IAEA-452 l'ont été à 55 laboratoires situés dans 13 pays. La date limite de la notification des résultats a été fixée à la fin décembre 2009.

168. En ce qui concerne les paramètres de l'eutrophisation, un exercice d'interétalonnage a été mené à bien en 2008 en recourant aux services de QUASIMEME. Le MED POL a appuyé la participation à l'exercice de 15 laboratoires méditerranéens pour la détermination des éléments nutritifs et de la chlorophylle-a.

169. Pour améliorer l'AQD concernant la surveillance des effets biologiques, un nouvel accord a été signé entre le MED POL et la DiSAV (février 2009) pour l'organisation d'un exercice d'interétalonnage avec la participation de laboratoires méditerranéens et non méditerranéens (d'OSPAR et d'HELCOM). L'exercice d'interétalonnage sera finalisé dans le courant 2009 et un atelier chargé d'en examiner les résultats sera organisé en 2010.

170. Le MED POL collabore présentement avec l'AIEA, dans le cadre du projet TC RAF/7/008 – "Renforcement des capacités pour l'évaluation de la contamination du milieu marin, de l'AIEA, par l'appui à cet effet des pays du sud de la Méditerranée éligibles (Algérie, Égypte, Maroc et Tunisie)". Le projet a pour objectif d'améliorer les capacités régionales en matière d'utilisation de techniques nucléaires pour évaluer la contamination du milieu marin sur le pourtour du continent africain, en vue de promouvoir le développement durable.

171. Le MED POL participe au développement du processus d'application de l'approche écosystémique, conformément aux décisions de la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes (Almeria, 2008). L'initiative se met en place progressivement et un Document d'évaluation, qui est en préparation pour les quatre sous-régions méditerranéennes, doit être finalisé dans le courant 2009.

172. En application du programme de travail MED POL qui a été convenu, le Centre hellénique pour la recherche marine a établi une version actualisée du Rapport d'évaluation sur l'eutrophisation en se fondant sur les informations communiquées par les experts des pays et les Points focaux nationaux du MED POL au moyen de questionnaires distribués par le Secrétariat. Le projet final a été présenté à la réunion MED POL chargée d'examiner les activités de surveillance continue (Athènes, décembre 2007), où les Points focaux ont décidé de solliciter des pays un complément d'informations avant de l'approuver. Le questionnaire a été à nouveau envoyé aux pays qui n'ont pas répondu au premier envoi et des réponses sont encore attendues avant de modifier le Rapport sur l'eutrophisation.

173. Une méthode d'échantillonnage et d'analyse des sédiments a été présentée à la réunion d'examen des activités MED POL de surveillance continue (décembre 2007) et elle a été acceptée sous réserve d'une mise au net du chapitre sur le calcul du taux de sédimentation. Les modifications nécessaires sont en préparation avec le concours du Laboratoire sur le milieu marin de l'AIEA.

174. Le MED POL a participé à deux réunions organisées par MOON et MED GOOS pour mieux asseoir la coopération avec le PAM et le MED POL en vue de l'utilisation des produits existants relatifs à l'océanographie opérationnelle (Athènes, Grèce, mars 2008; Nicosie, Chypre, mars 2009). Il est prévu que les produits disponibles seront utilisés par toutes les composantes du PAM.

175. Le MED POL a participé (novembre 2008) au Comité consultatif du projet scientifique SESAME, financé par l'UE, qui vise à évaluer l'état passé et présent de la Méditerranée et de la mer Noire. Les données produites dans le cadre du projet (principalement sur les concentrations d'éléments nutritifs et de chlorophylle-a sur une vaste échelle méditerranéenne) et les modèles qui doivent être développés serviront au MED POL dans ses efforts pour évaluer la qualité du milieu marin méditerranéen.

4. Système d'information

176. Au cours de l'exercice biennal, le MED POL a élaboré un système d'information en coopération avec l'INFO/RAC. À l'heure actuelle, l'**Infosystème MED POL** comprend les modules suivants:

- un Intranet facilitant les contacts et la diffusion de documents et d'informations entre le Secrétariat et les Points focaux du MED POL;
- un système de rapports en ligne qui comporte une notification concernant les programmes de surveillance continue de l'état, des tendances et de la conformité;
- l'acquisition et l'extraction de données; et
- un SIG.

177. Le développement des deux premiers modules a été mené à bien, puisqu'un alpha-test pour le personnel MED POL était déjà réalisé en 2006; le bêta-test qui concerne les Points focaux et les parties prenantes devrait démarrer à la mi-2009. Le MED POL s'emploie activement, de concert avec l'INFO/RAC, à assurer le passage au système de rapports en ligne d'ici la fin 2009. Il est prévu que le développement du module SIG sera amorcé en 2009 et sera achevé durant le prochain exercice biennal.

178. Le MED POL a commencé à s'atteler à la préparation d'un site web spécifique dont l'achèvement est prévu d'ici la fin 2009.

5. Activités relatives à l'application du Protocole "immersions"

179. Conformément aux dispositions de l'article 5 du Protocole "immersions" de 1976, les autorités nationales ont obligation de tenir des registres des activités d'immersion en délivrant des permis et en informant le Secrétariat en conséquence. Cependant, il a été à plusieurs reprises signalé, depuis l'entrée en vigueur du Protocole, que rares sont les pays qui ont régulièrement notifié au Secrétariat les permis délivrés.

180. Le MED POL a collecté les informations nécessaires à l'élaboration de valeurs limites seuils (VLS) applicables aux matériaux de dragage, à utiliser pour l'élaboration des lignes directrices sur l'élaboration de VLS par les autorités nationales. Sur la base des informations recueillies et avec le concours d'experts régionaux, le MED POL a établi des lignes directrices très détaillées pour l'instauration de valeurs limites seuils nationales (VLSN) applicables aux matériaux de dragage (UNEP(DEPI)/MED WG. 334/Inf. 8). Les lignes directrices décrivent la méthodologie la plus récente pour l'instauration de VLSN applicables aux matériaux de dragage, assorties d'informations complémentaires sur l'origine des matériaux, leurs usages potentiels et l'ordre de grandeur de l'immersion de matériaux de dragage dans la région.

181. Le Secrétariat a actualisé le rapport sur l'immersion de matériel de guerre dans la région méditerranéenne sur la base des données et informations communiquées par les Parties contractantes (UNEP(DEPI)/MED WG. 334/Inf. 9). Il est escompté que ce document sera utile aux autorités portuaires, aux communautés de pêcheurs, aux autorités nationales, etc. Le MED POL a organisé, en coopération avec l'OMI-Secrétariat de la Convention de Londres/Protocole de Londres, un atelier régional qui a été accueilli par le Gouvernement de l'Italie du 20 au 23 mai 2009 pour promouvoir l'application des deux Protocoles respectifs sur l'immersion. Des experts nationaux ont été invités à examiner un certain nombre de documents proposés par l'OMI et le MED POL et à faire le point des connaissances en matière de gestion des matériaux de dragage.

182. Conformément à la demande de la réunion des Parties contractantes à Almeria en 2008, le MED POL, avec le concours financier et technique du Gouvernement de l'Espagne, a lancé l'élaboration d'une évaluation des risques associés à la séquestration du CO₂ dans les formations géologiques des fonds sous-marins de la Méditerranée. L'évaluation devrait être finalisée d'ici août 2009. Les résultats de l'évaluation pourront servir à proposer d'éventuels amendements au Protocole "immersions" de 1996.

6. Activités relatives à l'application du Protocole "déchets dangereux"

183. En coopération avec le Centre régional de la Convention de Bâle (BCRC) basé en Égypte, le MED POL a élaboré une stratégie régionale et un plan d'action pour la lutte contre le trafic et l'élimination illicites de déchets dangereux dans la région arabe (UNEP(DEPI)/MED WG. 334/Inf.10). Au titre de ce projet, le MED POL a fourni un concours financier et technique aux pays arabes méditerranéens. La justification du projet repose sur les informations émanant de la société civile et des ONG selon lesquelles un trafic et une élimination illicites se produisent dans la région et qu'une stratégie et un plan d'action pour lutter contre ces phénomènes font grandement défaut.

184. Les principales phases de l'élaboration de la stratégie et du plan d'action comprennent:

- a) Collecte d'informations et investigations sur les stratégies et plans/dispositifs d'alerte d'autres régions;
- b) Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action à présenter à un atelier régional;
- c) Proposition d'un mécanisme financier et d'une unité de coordination pour la stratégie et le plan d'action;
- d) Convocation d'une réunion de niveau technique chargée d'examiner le budget et les questions financières, les mécanismes de collaboration et les éléments de la stratégie et du plan d'action;
- e) Convocation d'un atelier régional de haut niveau pour présenter la stratégie et le plan d'action, convenir de leur contenu, de leur mécanisme d'application et examiner les mécanismes financiers;
- f) Large diffusion de la stratégie et du plan d'action; et
- g) Présentation de la stratégie et du plan d'action aux Ministres de l'environnement des pays arabes lors de leur réunion annuelle avec la Ligue des États arabes

185. La stratégie consiste en une série d'actions, menées dans le cadre d'un programme de renforcement des capacités, portant sur des aspects institutionnels et juridiques, la mise en réseau, la sensibilisation et la participation des collectivités. Elle s'adresse aux autorités portuaires, inspecteurs, autorités douanières et environnementales, ainsi qu'au public.

186. Par ailleurs, en coopération avec les BCRC basés en Égypte et en Slovaquie, une évaluation des techniques les plus récentes en matière de gestion des déchets de matériel électrique et électronique est en cours. Ce travail a été organisé dans trois sous-régions: pays européens, pays arabes et pays de l'Adriatique, plus la Turquie et Israël. L'évaluation vise à élaborer un plan d'action régional de gestion et d'élimination des déchets électriques/électroniques qui serait mis en place au cours de l'exercice biennal 2010-2011. Il est prévu que l'évaluation sera achevée à la fin 2009.

2. Production et consommation durables (Centre d'activités régionales pour la production propre - (CAR/PP))

2.1 Production et consommation durables

187. En vertu de l'article 4 de la Convention sur la protection de l'Environnement marin et de la région côtière de la Méditerranée (la Convention de Barcelone de 1976), les Parties Signataires se compromettent, individuellement et solidairement, à adopter les mesures appropriées, conformément aux dispositions de ladite Convention et des Protocoles en vigueur par eux ratifiés, de manière à prévenir, supprimer, combattre et **éliminer la pollution**, dans la mesure du possible, dans la Zone de la Mer Méditerranéenne et protéger et améliorer l'environnement marin dans la Zone en vue de contribuer à son développement durable.

188. Conformément au Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre, l'Article 5 (4), stipule que "Lors de l'adoption des plans d'action, programmes et mesures, les Parties devront prendre en considération, soit individuellement ou conjointement, **les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales**, y compris, s'il y a lieu, les **technologies de production propre**, tout en prenant en considération les critères fixés dans l'annexe IV."

189. En outre, la nouvelle approche **visant l'application de technologies plus propres** a été adoptée lors de la "XIII Conférence des parties signataires de la Convention de Barcelone" à Catania, Italie, au mois de novembre 2003, en vertu des provisions stipulées dans l'Article 5 du Protocole relatif à la Protection de la Mer Méditerranée contre la Pollution provenant des activités situées à terre.

190. Depuis l'adoption du Plan d'Exécution de Johannesburg en 2002, le changement des modèles de consommation et de production est l'un des principaux objectifs de tout ordre du jour en rapport avec Développement Durable. Dans la région de la Méditerranée, la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable (SMDD), adoptée par les Parties Signataires de la Convention de Barcelone en 2005, a reconnu cette nécessité et l'a inclus parmi ses quatre objectifs principaux.

191. Le travail réalisé par le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) à travers les CAR/PP en soutien de la SMDD s'est centré sur la promotion d'un changement vers des modèles de production écologiquement rationnels dans les entreprises méditerranéennes, sur la base de l'approche de la Production plus Propre et d'autres mécanismes similaires (exemple: les Meilleures Techniques Disponibles, Les Pratiques Environnementales) dans les procès industriels.

192. Malgré que les stratégies orientées vers la production puissent sans doute réduire les impacts environnementaux associés à la conception et manufacture des produits, elles n'abordent pas les impacts environnementaux et sociaux croissants associés à la sélection, utilisation et disposition des produits de la part des consommateurs. Par conséquent, une approche intégrée pour le traitement des modèles de consommation et de production est cruciale pour renverser les tendances actuelles de la dégradation environnementale.

193. Pour cette raison, le CAR/PP, à l'instar du PNUE, a adopté une approche fondée sur le fait qu'il n'est plus possible de traiter la production sans prendre en considération la consommation. Ainsi, la mission actuelle du CAR/PP est de promouvoir les mécanismes susceptibles d'instaurer des modèles de production et de consommation durables dans la région de la Méditerranée.

194. Comme il a été établi para les diverses forums environnementaux internationaux et par la vaste expérience du Centre dans le domaine de la production, les économies ne seront jamais durables si les efforts déployés pour rendre les procédés de production plus respectueux de l'environnement ne sont pas accompagnés d'un changement vers des consommations durables dans la société.

195. Par conséquent, le CAR/PP a mis au point un programme de travail constitué par des activités qui appliquent une approche intégrée pour aborder les modèles de consommation et de production. Ledit programme de travail vise à mieux contribuer dans le Plan d'Action pour la Méditerranée, tout en donnant son soutien à la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable et en mettant les initiatives globales, développées à travers du dénommé Processus de Marrakech mis au point par le

PNUE, à la portée des pays méditerranéens en vue de changer les modèles de consommation et de production non durables. Par ailleurs, à travers cette approche intégrée à la consommation et la production durables (CPD), CAR/PP contribue à une implémentation efficace du Programme de Travail entre la Commission Européenne (CE) et le PAM à travers l'identification de la CPD (l'une des principaux défis à relever par la Stratégie renouvelée pour le Développement Durable de l'Union Européenne).

196. Au niveau régional, le CAR/PP est en train de renforcer ses actions à travers la promotion de l'application des Meilleures Technologies Disponibles (MTD) dans les industries méditerranéennes et de l'application d'un système de Prévention et de Contrôle Intégré de la Pollution (PCIP) dans le cadre légal et institutionnel des pays de la Méditerranée en vertu du Program de Travail Commun entre la Commission Européenne et le PAM. Les autres actions comprises dans le rôle du CAR/PP au sein du Programme de Travail Commun ont un rapport avec l'introduction de Systèmes de l'Union Européenne pour la gestion environnementale des entreprises, tels le label Fleur Européenne et le Système de Management Environnemental et d'Audit (EMAS).

197. Au même temps le Centre est conscient du fait que, dans le contexte global pour le développement durable, de nouveaux besoins et priorités surgissent pour affronter les impacts environnementaux associés au développement industriel. Par conséquence, il existe une nécessité de créer de nouveaux partenariats pour faire face à ces besoins et priorités aux niveaux régional et global. Des partenariats efficaces entre les organisations gouvernementales, la société civile et les entreprises du secteur privé seront l'unique moyen pour atteindre tous ces objectifs et toutes ces activités. Pour toutes ces raisons, le CAR/PP compte consolider les partenariats existants avec d'autres Centres d'Activités Régionaux du PNUE – PAM, les agences de développement internationaux, ainsi que les organisations gouvernementales. D'autre part, nous sommes entrain de créer de nouveaux partenariats avec des partenaires pertinents: les ONG, les universités et les entreprises du secteur privé, ce qui ajoute de la valeur à notre travail au niveau local, national et régional.

198. A cet égard, les parties signataires sont invitées à soutenir l'implémentation de la production et la consommation durables, conformément au Plan d'Exécution de Johannesburg. Les parties sont également invitées à soutenir l'intégration du Processus de Marrakech dans le système du PAM du CAR/PP.

Objectif Principal: *Promouvoir l'application des mécanismes susceptibles d'instaurer des modèles de production et de consommation durables dans les pays riverains de la mer Méditerranée.*

Objectif 1	<i>Réviser les tendances de la consommation et de la production durables (CPD) dans le secteur industriel dans les pays riverains de la mer Méditerranée.</i>
Résultats escomptés	<i>Préparer et publier un rapport sur la consommation et la production durables (CPD) dans le secteur industriel.</i>
Composants PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>MEDU, ECODES, UMCE - Businessmed et ASCAME.</i>
Indicateurs/réalisations	<i>Identification des tendances, défis principaux et actifs de la consommation et de la production durables (CPD) dans les pays riverains de la mer Méditerranéenne.</i>
Résultats finaux	<i>Préparation de l'étude et traduction en trois langues (anglais, français et espagnol).</i>

Réalisations principales

199. En 2008, une nouvelle édition de l'Etude sur l'état de la Production et la Consommation Durables dans la Région de la Méditerranée a été préparée. Elle traite principalement de la production durable dans le secteur industriel dans chacun des pays riverains de la mer Méditerranéenne. Elle vise également à introduire des questions relatives à la consommation durable dans ce secteur.

200. Au cours des premiers mois de 2009, l'étude a été conclue et révisée. Elle englobe des profils de pays pour les 21 pays riverains de la mer Méditerranéenne et une évaluation du rapport régional. Le rapport constitue une source essentielle d'information pour l'analyse des tendances générales de la Région de la Méditerranée dans ce contexte. L'information qu'il contient identifie trois zones méditerranéennes distinctes: Les Balkans, l'Europe et les pays du Sud.

201. L'Etude sur l'Etat de la Production Durable dans la Région Méditerranéenne sera publiée dans le site web du CAR/PP en anglais, espagnol et français, et sera distribuée dans les institutions de la Méditerranée intéressées par cette question.

Contraintes et Savoir Acquis

202. L'information a été reçue des pays grâce à la collaboration du Point Focal National (PFN). Dans certains cas, l'information est médiocre.

203. La présente étude pourra fournir une nouvelle valeur ajoutée si, outre le suivi des besoins et défis du progrès du secteur industriel vers la CPD, elle fournit des informations sur les points chauds de la consommation et la production qui ont un impact important sur l'environnement.

204. La période minimale nécessaire pour élaborer ce type d'étude ne doit pas être inférieure à un an.

Objectif 2	Réunion Méditerranéenne sur CPD
Résultats escomptés	<i>Organiser un atelier sur la Consommation et la Production Durables</i>
Composants PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Tous les pays du PAM</i>
Indicateurs/ réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Identification des besoins et des priorités de la DCP dans les pays riverains de la mer Méditerranéens.</i> - <i>Création des associations comprenant les parties intéressées adéquates en vue d'exécuter des projet(s) pilote(s) dans la DCP.</i> - <i>Suivi de l'activité du projet pilote et des résultats de l'atelier.</i> - <i>Participation de la Région de la Méditerranée dans le Projet de Marrakech.</i>
Résultats finaux	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Rapport de la Table Ronde</i> - <i>Conclusions des groupes de travail</i> - <i>Partenariats renforcés</i> - <i>Sensibilisation sur la Consommation et la Production Durables parmi les parties intéressées de la région de la Méditerranée.</i>

Réalisations Principales

205. La Première Table Ronde sur la CPD a été tenue à Barcelone en Espagne, entre le 5 et 7 novembre 2008. L'évènement a été organisé avec le soutien du PNUE/DTIE qui préside le "Processus de Marrakech". Les objectifs principaux consistaient à :

- Créer une conscience et une discussion relatives au besoin d'adopter la CPD dans la région de la Méditerranée.
- Préparer des rapports sur les initiatives principales de la CPD pertinentes à la région.
- Faciliter la discussion sur les rapports entre le changement climatique et la consommation et la production au sein des chaînes de valeurs.
- Identifier les principaux défis de l'application de la CPD et les mécanismes associés dans le bassin Méditerranéen.

206. La table ronde était un mélange de présentations principales et des panels d'experts, avec la participation d'intervenants de renommée et 8 sessions de groupes de travaux.

207. Les groupes ont atteint des conclusions et des recommandations qu'ils ont partagées avec les assistants durant la session plénière. Ces groupes ont fourni l'extrait principal de la table ronde, apportant ainsi une contribution de la part des experts et représentants de diverses institutions du secteur public et privé des pays riverains de la mer Méditerranéenne, dans l'identification des principales priorités, défis et opportunités relatives à l'introduction de la CPD dans la région. Ces conclusions ont contribué à établir les grandes lignes du nouveau programme pour la période biennale 2010-2011.

208. Les relations au sein de la Table Ronde ont servi à renforcer le cadre de coopération entre le CAR/PP et le PNUE. En raison de l'échange des informations et des expériences durant cet évènement, le CAR/PP a soutenu, durant les premiers mois de 2009, l'implémentation du projet YouthXChange en Turquie, au Maghreb et en Croatie.

209. La Table Ronde a servi à rassembler les composantes du PAM sur la CPD. Il serait positif d'organiser une Table Ronde Méditerranéenne sur la CPD tous les deux ans dans un pays différent de la région. Cette action aiderait à renforcer la connaissance et l'application de la CPD et à évaluer l'évolution de l'adoption de ce concept dans la Méditerranée.

Objectif 3	Créer des associations avec les parties intéressées par la CPD.
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Identification et établissement de contacts avec les acteurs clés, activités communes avec le secteur privé, les universités et les représentants de la société civile.</i> - <i>Etablissement des paramètres pour un travail commun.</i> - <i>Etablissement des indicateurs de réussite.</i> - <i>Contrôle des extraits du projet.</i> - <i>Evaluation par le biais d'indicateurs de réussite.</i>
Composants PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Pays du PAM.</i> - <i>Communauté internationale.</i>
Indicateurs/réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - <i>10 acteurs clés contactés.</i> - <i>3 acteurs clés ont travaillé en coopération conjointe avec CAR/PP.</i> - <i>3 accords avec les acteurs clés ratifiés.</i> - <i>10 indicateurs de réussite établis.</i> - <i>1 évaluation à mi-parcours réussie.</i>
Résultats finaux	

<p>Réalisations Principales</p> <p>210. Le CAR/PP a contacté des acteurs importants tels la Croix Rouge et le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) pour assurer leur coopération dans la promotion de la CPD. En vue d'officialiser ces relations, le Centre a signé avec eux deux Protocoles d'Accord qui démontrent leur volonté de collaboration.</p>
<p>Contraintes et Savoir Acquis</p> <p>211. Ce type d'associations (Croix Rouge, WWF) peut devenir un moteur dynamique pour promouvoir des modes de vies durables et diffuser l'information relative à la CPD et la Gestion Rationnelle des Produits Chimiques. Etablir une relation durable avec ces acteurs et collaborer avec eux dans d'autres activités.</p>

Objectif 4	Promouvoir le dialogue et le débat avec les parties intéressées
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les parties intéressées dans les activités du CAR/PP. - Informer les parties intéressées pour qu'elles identifient les besoins et les priorités dans l'application de la CPD.
Composants PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - Pays du PAM. - Communauté internationale.
Indicateurs/réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - 3 parties intéressées impliquées dans les activités CAR/PP. - 2 ateliers organisés en vue d'identifier les besoins et les priorités lors de l'application de la CPD.
Résultats finaux	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier organisé en Egypte réussi.

<p>Réalisations Principales</p> <p>212. Le CAR/PP est conscient de la nécessité d'intervenir dans l'éducation supérieure en vue de doter les étudiants, la communauté universitaire, les futurs entrepreneurs, les industriels et les experts d'une vue approfondie de la consommation et de la production durables et de la gestion rationnelle des produits chimiques.</p> <p>213. Le Réseau d'Universités Méditerranéennes pour le Développement Durable est un projet du CAR/PP basé sur la coopération et la mise en réseau. La création de partenariats avec les acteurs clés et la promotion du dialogue et de la discussion sont des activités qui ont été réalisées par le Centre au cours des dernières années et ont fourni un ample réseau de parties intéressées et donné un soutien transversal aux Centres d'action. En 2009, le CAR/PP a encouragé l'étape suivante, à savoir un Réseau Méditerranéen, par le lancement d'un projet pilote dans 3 pays Méditerranéen (en vue de faciliter le contrôle et l'évaluation).</p> <p>214. Le projet du Réseau Méditerranéen met l'accent sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La promotion des cours sur la production et la consommation durables et la gestion rationnelle des produits chimiques. - L'établissement de partenariats avec les Universités et la promotion de ces partenariats entre les Universités Méditerranéennes. - Créer une base de données de professeurs et chercheurs Méditerranéens.

<p>215. Le CAR/PP établit des contacts avec les universités et les ONG en vue d'exécuter ce projet basé sur la création des capacités dans les universités méditerranéennes. Le projet consiste à organiser différents séminaires dirigés aux professeurs universitaires et à mettre à leur disposition trois cours en ligne:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cours en ligne en Prévention contre la Pollution dans les Entreprises, disponible sur la page web du CAR/PP. - Un cours sur la Politique Environnementale. - Un cours sur la Consommation et le Changement Climatique. <p>216. Le CAR/PP a réalisé un projet pilote en Egypte au mois de mai et il le reproduira en Algérie et en Israël au cours du dernier semestre de 2009.</p>
<p>Contraintes et Savoir Acquis</p> <p>217. Il est encore tôt de remplir cette partie.</p>

Objectif 5	<i>Promotion du PCIP dans les pays riverains de la mer Méditerranéenne.</i>
Résultats escomptés	<i>Organiser un Séminaire sur le PCIP dans les pays riverains de la mer Méditerranéenne.</i>
Composants PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Tous les pays du PAM</i>
Indicateurs/ réalisations	<p><i>Approfondir la conscience des pays riverains de la mer Méditerranéenne relativement aux principes et application de l'approche du PCIP dans le secteur industriel.</i></p> <p><i>Les pays riverains de la mer Méditerranéenne ont montré un intérêt dans le développement d'initiatives pour l'application du PCIP.</i></p>
Résultats finaux	<i>Un atelier a été organisé et a jouit d'une participation active.</i>
Réalisations Principales	
<p>218. Cette activité a été réalisée dans le cadre de du programme de collaboration entre le PAM, la Commission Européenne et l'Initiative Horizon 2020, qui a pour objet d'apporter son soutien et mobiliser le potentiel des initiatives déjà existantes dans la région de la Méditerranée, en leur donnant une poussée additionnelle en vue de les aider dans la consécution de leur objectif de décontaminer la région. Le Centre d'Activités Régionales pour la Production Propre (CAR/PP) a organisé une réunion avec la collaboration du bureau du PCIP, la Commission Européenne, Med Pol et VITO.</p> <p>219. La réunion a été tenue au mois de juin 2008 au Bureau du PCIP à Séville, le centre nerveux de l'application du PCIP en Europe, lequel a apporté son soutien et a participé à la réunion. A l'issu de l'atelier, une liste de conclusions a été établie. Elle a recueilli l'importance de la prévention et le contrôle en vue de rendre le développement plus durable en mettant l'accent sur la notion que le profit n'est pas incompatible avec les améliorations environnementales.</p> <p>220. En ce qui concerne les documents de référence sur les meilleures techniques disponibles (BREF), malgré le fait qu'ils ont été rédigés conformément aux normes européennes, ils sont considérés utiles pour les pays non européens, lesquels ont sollicité être inclus en tant qu'observateurs dans les révisions futures.</p>	

Les dernières actions:

- Au cours des derniers mois, les contacts établis dans l'atelier on été maintenus.
- Le CAR/PP a assumé les recommandations de l'atelier et est en train d'introduire un renforcement des capacités relativement à la PCIP en tant que question clé dans le processus Horizon 2020.
- Les études du CAR/PP sur les MTD/MPE dans les principaux secteurs industriels de la Méditerranée on été mises à jour par l'inclusion de l'efficacité énergétique.
- La PCIP a été incluse en tant que cadre légal adéquat pour intégrer la Compétitivité Verte dans les Pays riverains de la mer Méditerranéenne.

Objectif 6	Promouvoir l'implémentation et l'accomplissement des obligations contractées en vertu de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et évaluer l'efficacité des mesures prises pour leur accomplissement.
Résultats escomptés	<ol style="list-style-type: none"> 1) Traduction du BREF → Document de Référence sur les Meilleures Techniques Disponibles dans le secteur pour la manufacture de la céramique, Document de Référence sur les Meilleures Techniques disponibles pour la Manufacture de Produits Chimiques Inorganiques à Grand Volume – Solides et Autres Industries et Document de Référence sur les Meilleures Techniques Disponibles pour la Production de Produits Chimiques Inorganiques Spéciaux. 2) Etude du Secteur Pétrochimique → Publier une étude technique sur la prévention de la pollution dans le secteur pétrochimique dans la région de la Méditerranée et diffusion. 3) Projet ALAMIM (Alexandrie, la gestion intégrée du lac Mariout) → Diagnostic de l'activité industrielle du Lac Mariout, recherche des synergies dans le système industriel, une nouvelle vision du système industriel, lignes stratégiques et objectifs en vue d'atteindre le développement durable du secteur industriel dans le Lac Mariout (Alexandrie). 4) Pêche durable → Publication d'une étude technique sur la consommation et la production du poisson dans la région de la Méditerranée (les résultats seront intégrés dans la REDD (Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts) (rapport du plan bleu)). 5) GEDZI → Publication d'un dépliant d'études de cas de la GEDZI. 6) Activité de Renforcement des Capacités (TBC) → Organiser un atelier sur les bonnes pratiques dans l'entretien des locaux hôteliers (consécutivement au séminaire sur le label écologique pour les campings et les lieux d'hébergement touristique) dans le cadre du CAMP d'Almeria.
Composants PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ol style="list-style-type: none"> 1) Traduction du BREF → Espagne 2) Etude PC → Pays Méditerranéens 3) Projet ALAMIM → Egypte 4) Pêche durable → Pays Med 5) GEDZI → Pays Med, Tunisie 6) Activité de renforcement des capacités → Espagne
Indicateurs/réalisations	<ol style="list-style-type: none"> 1) Traduction du BREF → BREF a été traduit à l'espagnol et envoyé au Ministère de l'Environnement. 2) Etude PC → étude PC publiée, traduite au français et à l'espagnol et diffusée parmi les acteurs et entreprises des pays riverains de la mer Méditerranée. 3) Projet ALAMIM → Plan d'action intégré pour le Lac Mariout achevé

- 4) **Pêche durable** → étude publiée, traduite au français et à l'espagnol et diffusée parmi les acteurs et entreprises des pays riverains de la mer Méditerranée.
- 5) **GEDZI** → Brochure publiée et diffuse.
- 6) **Activité de renforcement de capacités** → Nombre des personnes présentes au séminaire, suivi des activités défini après le séminaire.

Réalisations Principales

221. En ce qui concerne les BREF (Documents de Référence sur les Meilleures Techniques Disponibles (MTD)), suite au désir exprimé par le Ministère de l'Environnement espagnol, CAR/PP a procédé à la traduction des documents ci-après :

- "Document de Référence sur les Meilleures Techniques Disponibles dans le secteur de manufacture de la céramique".
- "Document de Référence sur les Meilleures Techniques Disponibles pour la Manufacture de Produits Chimiques Inorganiques à Grand Volume – Solides et Autres Industries "
- "Prévention et Contrôle Intégré de la Pollution. Document de Référence sur les Meilleures Techniques Disponibles pour la Production des Produits Chimiques Spéciaux".

222. Le Centre a élaboré une étude dénommée "Prévention contre la pollution dans le secteur pétrochimique" au cours de l'année 2008. En 2009, l'étude a été révisée et publiée en langue anglaise. Ce manuel sera spécialement utile pour les entreprises pétrochimiques et les administrations publiques, vu le fait qu'il a un rapport avec le projet ALAMIM relatif au Lac Mariout qui héberge de nombreuses industries de ce type.

223. Le CAR/PP a travaillé sur le projet ALAMIM centré sur la gestion durable du Lac Mariout en Egypte, lequel est entouré d'activités industrielles (principalement pétrochimiques) et agricoles. Au cours des derniers mois de l'année 2008 et durant l'année 2009, le Centre a participé au projet SMAP moyennant l'élaboration d'une étude sur les activités industrielle au Lac Mariout et la définition d'un plan d'action. L'étude "Projet de Gestion Intégrée du Lac Mariout (ALAMIM) – Plan d'Action Intégré" sera terminé au mois de juin 2009.

224. Le CAR/PP a participé à un programme de gestion d'une zone côtière (CAMP) en collaboration avec CAR/ASP au Maroc. La participation du CAR/PP a consisté en la présentation des bonnes pratiques dans l'entretien des locaux hôteliers, au cours d'un séminaire sur le tourisme durable tenu au mois d'octobre 2008. Le Centre a également distribué ses lignes directrices sur les bonnes pratiques dans l'entretien des locaux hôteliers en tant que matériel pour l'atelier CAMP en Tunisie.

225. Le CAR/PP révisé actuellement l'étude sur la "Pêche Durable en Méditerranée", laquelle aborde des questions en rapport avec la consommation et la production de poisson durables dans la Méditerranée. Elaborée en langue anglaise, cette étude sera traduite au français et à l'espagnol et publiée.

226. Le CAR/PP a présidé un Projet sur la Gestion Durable des les Zones Industrielles (GEDZI). Ce projet, qui a commencé vers la fin de l'année 2007, avait pour objet le renforcement des capacités de la Tunisie pour un développement durable des zones industrielles. Le projet a été cofinancé par l'Agence Allemande de Coopération (GTZ) et a jouit du soutien du CITET (Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis), Tunisie. Au mois de janvier 2009, le projet en Tunisie a été couronné par la présentation des résultats finaux et la remise des diplômes.

Contraintes et Savoir Acquis

- Accès très difficile à l'information relative aux processus industriels utilisés dans le secteur pétrochimique Méditerranéen.
- Peu de cas d'étude sur la prévention de la pollution dans le secteur pétrochimique.
- La difficulté d'obtenir le feedback des experts nationaux dans le pourtour de la Méditerranée sur la pêche durable
- La gestion durable et efficace de zones industrielles est essentielle pour garantir que les sociétés situées dans de telles zones adoptent les principes de compétitivité verte et les outils propres de production.

227. Les questions en rapports avec la consommation et la production durables du poisson devront être abordées plus sérieusement dans le cadre du PAM.

Objectif 7	Activité sur le label écologique dans le secteur textile en Syrie
Résultats escomptés	<p>1) <i>Organiser une activité sur le label écologique pour les campings et les lieux d'hébergement touristiques en Croatie.</i></p> <p>2) <i>Exécuter un projet pilote dans un pays Méditerranéen non appartenant à l'UE → La Syrie (si c'est possible du point de vue technique et financier)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Sélectionner des sociétés textiles Syriennes qui pourraient postuler pour le label écologique UE de la production.</i> - <i>Soutenir ces sociétés et former des experts nationaux et des CNPP dans le domaine des procédures des labels écologiques de l'Union Européenne.</i>
Composants PAM et/ou autres partenaires impliqués	<p><i>Cadres politique pertinent du projet :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Programme de Coopération CE-PAM, point 7. "Coopération relative à la technologie propre" : promotion du label écologique dans les pays Méditerranéen non appartenant à l'Union Européenne.</i> - <i>Plan d'Action de l'Union Européenne relatif à la CPD.</i> - <i>Projet PNUE/DTIE "Permettre aux pays en voie de développement de saisir les opportunités du label écologique".</i> - <i>SMDD, processus de Marrakech</i> <p><i>Cette activité devra être réalisée en collaboration avec le PNUE/DTIE et le PAP/CAR dans le cas de la Croatie</i></p>
Indicateurs/ réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre de responsables de campings croates et installations touristiques formés</i> - <i>Nombre d'experts formés dans les procédures de label écologiques,</i> - <i>Entreprises textiles syriennes récompensées</i>

Réalisations Principales

228. Le CAR/PP est en train de préparer un atelier sur le label écologique touristique en Croatie qui sera tenu au mois d'octobre. Cet événement réunira des participants du secteur touristique, tels les directeurs d'hôtels, les administrateurs publics et les ONG. Le CAR/PP présentera la Fleur-Ecologique (un label européen) et un label spécifique Croatie, en cours de définition, le tout d'une manière pratique. Il introduira, au même temps, le guide des bonnes pratiques dans l'entretien des locaux hôteliers.

229. L'atelier sur la "promotion des labels écologiques et les normes pour les industries textiles syriennes" a été tenu à Damas en Syrie, au mois de novembre 2008. Il a été organisé en collaboration avec MEDPOL et avec le soutien de la branche de la consommation et de la production durables Du PNUE/DTIE, la Commission Européenne et le Centre Syrien pour la Production Propre.

230. Les objectifs consistaient en :

- La sensibiliser les parties intéressées pertinentes relativement aux opportunités liées au label écologique et renforcer la durabilité du secteur textile syrien,
- Renforcer les connaissances des parties intéressées sur les différents labels écologiques et les normes relatives au secteur textile : le label écologique européen et les GOTS (Normes Organiques Globales de Textile), leurs procédures, les critères et les opportunités du marché connexe.

231. En 2009 le CAR/PP évalue la possibilité d'aider deux entreprises à implanter le label écologique GOTS.

Objectif 8	Outils qui approfondissent la conscience des consommateurs sur les produits et les services.
Résultats escomptés	<i>Approfondir la conscience du public relativement à la manière dont leurs pratiques de consommation affectent l'environnement (spécialement le changement climatique) en vue consolider des critères de consommation et des modes de vie plus durables. Préparation et diffusion du matériel de promotion de la conscience et des campagnes sur la Consommation Durable (CD) et sur les modes de vie basés sur le Plan d'Action de la CD et le plan de diffusion de la CD préparés pour le CAR/PP par ECODES.</i>
Composants PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Tous les pays du PAM et la communauté internationale.</i>
Indicateurs/réalisations	<i>Création de matériel sur la CD. - Diffusion du matériel parmi les groups cibles (représentants de la société civile, les consommateurs, la jeunesse, etc.). - Commentaires des agents et institutions qui ont pris part à la campagne de sensibilisation du public. - Consolidation du profile du CAR/PP en tant que promoteur de la CD dans la région de la Méditerranée. - Diffusion au profit du public cible. - Approfondir la conscience du public relativement à la manière dont leurs pratiques de consommation affectent l'environnement.</i>
Réalisations Principales 232. Dans le but de réduire la consommation personnelle d'énergie, la génération des résidus issus des modes de vie des individus, la consommation de l'eau et autres actions de la vie quotidienne qui ont un impact sur l'environnement, ainsi que le développement social et économique des sociétés, le CAR/PP exécutera un nombre d'actions dirigées vers la promotion des modes de vie plus durables. Celles-ci incluent diverses publications et matériel de diffusion qui encouragent des pratiques plus durables dans les habitudes quotidiennes des consommateurs.	

<p>233. A ce jour, des représentants de plusieurs organisations et programmes impliqués dans la promotion de la consommation durable dans la Région de la Méditerranéenne ont été contactés (PNUE/DTIE, Youthxchange, Projet LOLA, ECODES, Réseau CEE) pour connaître leurs principales initiatives en vue d'établir des voies de coopération possibles, soit pour renforcer la diffusion des initiatives existantes dans la région de la Méditerranée, soit pour soutenir de nouvelles initiatives, exécutées par le Centre en vue d'approfondir la conscience parmi la population des pays riverains de la mer Méditerranéenne.</p> <p>234. Au début de l'année 2009, le CAR/PP a commencé sa collaboration avec les experts de l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE) en vue de créer un dépliant qui comprend des informations recueillies dans ses études, articles et recherches déjà publiés en rapport avec les études d'intrants-extrants relatifs aux modèles de consommation. Ce produit doit être réellement communicatif, contenant des dessins, graphiques, croquis et matériel visuel susceptibles d'aider à la vulgarisation de l'information technique.</p> <p>235. Ce dépliant est dirigé aux ménages, toutefois le CAR/PP a l'intention de l'utiliser pour approfondir la conscience parmi ses points focales et les composantes du PAM.</p> <p>236. Le projet sera terminé au cours du deuxième semestre de 2009.</p>

<p>Contraintes et Savoir Acquis</p> <p>237. La collaboration avec d'autres organisations en vue de créer des synergies, multiplier les bons résultats et éviter la duplication des efforts. Le matériel crée est un bon outil de diffusion qui sera utilisé par INFO-RAC</p>

<p>Objectif 9</p>	<p>Promotion des modes de vie durables</p>
<p>Résultats escomptés</p>	<p><i>Approfondir la conscience du public relativement à la manière dont leurs pratiques de consommation affectent l'environnement (spécialement le changement climatique) en vue consolider des critères de consommation et des modes de vie plus durables.</i></p> <p><i>Préparation et diffusion du matériel de promotion de la conscience et des campagnes sur la Consommation Durable (CD) et sur les modes de vie basés sur le Plan d'Action de la CD et le plan de diffusion de la CD préparés pour le CAR/PP par ECODES.</i></p> <p><i>Autoformation des employés du CAR/PP relative aux modes de vies méditerranéens</i></p>
<p>Composants PAM et/ou autres partenaires impliqués</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Tous les pays du PAM (+ la communauté internationale, Espagne)</i> - <i>Partenariats potentiels PNUE/DTIE, MIO-ESCDE (Bureau Méditerranéen d'Information pour l'Environnement, la Culture et le Développement) et les groupes de travail de Marrakech sur la CD et les modes de vie.</i>
<p>Indicateurs/réalisations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Création de matériel du CAR/PP relatif à la CD.</i> - <i>Diffusion du matériel de sensibilisation et de la vidéo parmi les groupes cibles (représentants de la société civile, des consommateurs, de la jeunesse, etc.).</i> - <i>Feedback des agents et des institutions impliqués dans la campagne de sensibilisation.</i> - <i>Consolidation de la visibilité du CAR/PP en tant que centre méditerranéen de promotion de la CD dans la région.</i> - <i>Diffusion au profit de l'audience cible.</i> <p><i>Des citoyens jouissant d'une conscience élevée de la manière dont leurs pratiques de consommation affectent l'environnement (spécialement le changement climatique)</i></p>

Réalisations Principales

238. Le CAR/PP a réalisé plusieurs activités visant la promotion des modes de vie durables :

- **Kit de ressources** : CAR/PP a traduit et imprimé le Kit de Ressources du PNUE relatif à la Consommation et la Production Durables en catalan, Espagnol et arabe.

- **In your hands (entre vos mains)** : En 2008, le CAR/PP a adapté une partie du contenu de la revue "Opciones" qui sera publiée sur le site web de CAR/PP en anglais, espagnol et français sous le titre "In your hands", suivi de la légende "Savoir ce que vous consommez pour décider comment consommer". Le Centre a choisi les sujets de la consommation durable du poisson et le tourisme durable.

- **YouthxChange**: Le CAR/PP a contacté le PNUE/DTIE en vue d'appliquer le projet en Turquie, en Croatie et au Maghreb durant le mois de décembre 2008 et janvier et février 2009.

- **Consumpedia**: en 2009 le CAR/PP a travaillé sur un site web sur la consommation durable. Ce site obtient son contenu de la revue "Opciones" déjà utilisée en tant que source d'information par le Centre. Ce site web inclut des informations sur des produits concrets et les contraintes et alternatives qui les entourent, et pourrait être un outil très utile pour les consommateurs. Le site sera disponible en langue anglaise, catalane et espagnole au mois de juin.

- **Vidéo de la Consommation Durable** : Au début de 2009, le CAR/PP a travaillé sur la production d'une vidéo sur la consommation durable. Ce matériel audiovisuel fournit une vision hétérogène des modes et des raisons de la consommation des citoyens. La vidéo montre le cas d'un pays développé.

- **Sondage Global sur les Modes de Vie Durables** : Le CAR/PP collabore avec le PNUE/DTIE dans la diffusion d'un Sondage Global sur les Modes de Vie Durables. Il s'agit d'une enquête en ligne destinée aux jeunes de 25 à 35 ans du monde entier. Le Centre encourage les professeurs universitaires à inclure ladite enquête en tant que partie de leurs classes, afin que les étudiants puissent y répondre. Ce système a été utilisé dans la présentation du "Cours en ligne sur la prévention contre la pollution à la source dans les entreprises" tenu en Egypte le 26 mai. L'objectif est d'obtenir environ 250 questionnaires complétés avant la fin du mois de juin.

Contraintes et Savoir Acquis

239. Le CAR/PP a rencontré des difficultés dans la traduction des documents à l'arabe en raison de la méconnaissance de cette langue. C'est pour cette raison que le Centre a récemment recruté un technicien arabophone. L'INFO/RAC doit soutenir la diffusion de ce matériel.

Objectif 10	Coopération avec les ONG, les associations des consommateurs et les autres parties intéressées de la société civile
Résultats escomptés	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Identification de la coopération avec les parties intéressées</i> 2. <i>Etablissement des Protocoles d'Accords ou autres instruments pour la coopération</i> 3. <i>Etablissement des indicateurs de réussite</i> 4. <i>Suivi des extrants du projet</i> 5. <i>Evaluation par le biais des indicateurs de succès</i>
Composants PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Croix Rouge, WWF</i>
Indicateurs/réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - <i>3 Protocoles d'Accords ou autres instruments pour la coopération ont été établis</i> - <i>10 indicateurs de réussite établis</i> - <i>1 évaluation à mi-parcours réussie.</i>

<p>Réalisations Principales</p> <p>240. Le CAR/PP travaille sur une colonie de Jeunes en coopération avec la Croix Rouge et le WWF en vue d'approfondir la conscience parmi les jeunes des pays riverains de la mer Méditerranéenne. Cette colonie d'été sera organisée au Maroc au cours de l'été 2009 et la contribution du CAR/PP et consistera à fournir des informations sur les Polluants Organiques Persistants. Pour cette raison le Centre travaille sur un dépliant de vulgarisation sur les POP.</p>
<p>Contraintes et Savoir Acquis</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficultés de transmettre l'information technique aux étudiants non spécialisés - Participants provenant de plusieurs contextes, ce qui rend difficile l'homogénéisation des intérêts. <p>241. Il serait approprié d' essayer de rendre les sessions participatives, avec des discussions, des exemples, des travaux pratiques et d'autres activités et de compter sur l'information disponible sur les participants afin que le Centre puisse adapter les contenus à leurs intérêts.</p>

Objectif 11	Le rapport GRECO sur la compétitivité verte : "Trouver des opportunités d'affaires à travers la Production Plus Propre"
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'amélioration de l'environnement en attirant l'attention des décideurs, des autorités gouvernementales, des forums méditerranéens et internationaux et du secteur privé, sur les bénéfices économiques qui peuvent générer des opportunités de compétitivité verte. - Faciliter le processus pour développer des partenariats privés-publics autour de la compétitivité verte. - Assurer un engagement national des PME envers l'application du GRECO.
Composants PAM et/ou autres partenaires impliqués	Tous les pays du PAM.
Indicateurs/ réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de PME incorporant les mécanismes de la PP. - Nombre d'institutions des pays recevant le soutien technique ou/et institutionnel. - Approfondissement de la conscience des secteurs public et privé relativement aux opportunités commerciales que la gestion écologique peut mettre à la disposition des PME.
<p>Réalisations Principales</p> <p>242. En vue d'atteindre l'objectif général de l'initiative, une série d'activités a été envisagée. La plus importante de ces initiatives est la publication d'un rapport sur la compétitivité verte : "Compétitivité verte au Méditerranéen – Trouver des opportunités d'affaires à Travers la Production Propre". Ce rapport analyse les résultats d'une centaine d'études de cas de compagnies méditerranéennes qui ont appliqué des méthodes de production propre et d'éco-efficience. Ces études de cas ont été rassemblées par le CAR/PP tout au long des années de son travail dans la région de la Méditerranée. Une étude sur la Compétitivité Verte dans la Région de la Méditerranée a été réalisée dans le but d'apprendre des 100 cas réussis relatifs à la production propre. Cette étude analyse 100 études de cas Med Clean. L'analyse met l'accent sur les données techniques, économiques et environnementales ayant un rapport avec l'exécution de la production propre, et montre les bénéfices considérables et le potentiel disponible aux entreprises méditerranéennes, indépendamment de leur dimension.</p>	

<p>243. Le CAR/PP a également publié une version réduite, de 5 pages, du rapport, destinée aux PME.</p> <p>244. En 2009, le rapport a été présenté lors de deux conférences, une au Maroc en avril, avec la participation de plus de 70 entreprises, et l'autre pendant la dernière semaine de mai au Caire (Egypte), avec la participation de presque 100 PME méditerranéennes.</p>
<p>Contraintes et Savoir Acquis</p> <p>245. Le rapport démontre que les secteurs dans lesquels l'application de la compétitivité verte est plus rentable sont le transport, les aliments et les boissons, le textile et les produits chimiques. Tous ces secteurs ont une période de remboursement de moins d'un an. Le rapport démontre également l'utilité des techniques de réduction de l'énergie à l'origine, moins chères et avec un meilleur rendement du capital investi (RCI).</p> <p>246. Diffusion maximale parmi les pays riverains de la mer Méditerranéenne en vue d'augmenter le nombre des MedCleans.</p> <p>247. Préparer une réédition du rapport avec plus de MedCleans, tout en essayant de fournir des expériences de différents secteurs.</p>

Objectif 12	Stratégie GRECO
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> - Terminer l'Enregistrement de la Marque "GRECO INITIATIVE" dans les pays du PAM et l'Union Européenne - Réviser le Plan d'Entreprise GRECO suivant le nouveau budget. - Engager les sociétés du secteur privé (PME) et les institutions financières pour participer activement au GRECO FORUM. - GRECO FORUM: diffusion des résultats des dossiers MedClean et établissement de partenariats (décideurs, organisations multilatérales, secteur privé). Le 1^{er} FORUM sera réalisé au Maroc à mi-juillet, suivi de l'Egypte et la Turquie. - Concevoir un site web lié au site du CAR/PP, qui contiendra toute l'information et ressources en rapport avec l'Initiative GRACO. Permettre l'accès à l'information pertinente et recevoir le feedback des pays riverains de la mer Méditerranéenne. - Concevoir un Instrument Financier pour GRECO: IFC, AECID, CIUDAD
Composants PAM et/ou autres partenaires impliqués	Tous les pays du PAM.
Indicateurs/ réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Un plan d'Entreprise GRECO élaboré. - Réussir l'enregistrement de la marque dans tous les pays. - Réaliser 3 GRECO FORUM au Maroc, en Egypte et en Turquie. - Terminer le site web au mois d'avril et avoir des informations disponibles sur le premier GRECO FORUM, au cours de la deuxième semaine du mois de mars.

<p>Réalisations Principales</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Initiative de la Marque GRECO a été enregistrée avec succès dans la plupart des 21 pays riverains de la Méditerranée, y compris le logotype Initiative GRECO. - Le Plan d'Entreprise GRECO a été révisé conformément à l'adaptation du budget de 2009. - Deux GRECO Forums ont été tenus, un au Maroc au mois d'avril 2009, avec la présence des Ministres de l'Industrie et de l'Environnement, BusinessMed et 70 entreprises. L'autre Forum a été organisé en Egypte au mois de mai 2009, avec la participation de presque 100 PME Méditerranéennes. Le Forum de Turquie est en phase de préparation. - Le site web de l'Initiative GRECO a été terminé au mois de mai et est ouvert au mois de juin.
<p>Contraintes et Savoir Acquis</p> <p>248. Des difficultés avec l'Enregistrement de la Marque Initiative GRECO dans certains pays. INFO/RAC pourrait aider dans la diffusion de l'Initiative GRECO.</p> <p>249. Organiser des ateliers et des congrès sur l'Initiative GRECO dans tout les pays méditerranéens en voie de développement.</p>

Objectif 13	GRECO UMCE (Union Méditerranéenne des Confédérations d'Entreprises) – Projet BusinessMed
Résultats escomptés	<i>Organiser le projet du FORUM avec BusinessMed et leur fournir l'assistance technique, les cours de formation, développement de capacités ainsi que les outils nécessaires pour atteindre les bons résultats escomptés du projet GRECO parmi les pays méditerranéens.</i>
Composants PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Tous les pays PAM.</i>
Indicateurs/ réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Les projets réalisés. - Les membres de l'UMCE formés sur la compétitivité verte. - Matériel distribué (Rapport GRECO, Rapport Annuel, Revue Technique CAR/PP.....)
<p>Réalisations Principales</p> <p>250. Après la signature de l'accord de collaboration avec UMCE-BusinessMed, le CAR/PP a réalisé plusieurs activités, à travers la participation ou la co-organisation de réunions pour la diffusion de l'application des techniques plus propres dans les industries et dans le secteur économique de la zone méditerranéenne.</p> <p>251. Le 5 novembre, le CAR/PP a organisé l'atelier "Initiative GRECO, Pour des Opportunités d'Affaire à travers une Production plus Propre" à Barcelone. Près de 20 participants de la France, la Slovénie, Malte, la Syrie, le Liban, le Maroc, Chypre, l'Egypte, la Croatie, l'Algérie, la Tunisie et de l'Espagne ont partagé leurs opinions sur le projet de l'Initiative GRECO.</p> <p>252. BusinessMed a été impliquée dans l'Initiative GRECO dans tout les pays de la méditerranée à travers une information constante.</p> <p>253. Le CAR/PP organisera deux congrès sur l'Initiative GRECO en Tunisie Initiative et en Turquie avec le soutien des membres BusinessMed.</p>	
<p>Contraintes et Savoir Acquis</p> <p>Il existe plusieurs institutions intéressées dans la collaboration avec l'Initiative GRECO. Pour cette raison, il est important de créer des synergies pour ne pas dupliquer les efforts et pour mieux organiser le réseau des collaborateurs dans chaque pays. A cet égard, renforcer la collaboration avec BusinessMed dans tout les pays de la méditerranée.</p>	

Objectif 14	Diffusion de GRECO du rapport au sein du PAM
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter le rapport et les premiers résultats lors de la 16^{ème} Conférence des Parties au Maroc au mois de novembre 2009. - Présentation dans les forums pertinents au sein des pays riverains de la mer Méditerranéenne - RAPPORT ANNUEL : Diffuser toutes les activités qui ont eu lieu au cours de l'année parmi les pays du PAM. Le vainqueur du Trophée jouira de la visibilité sur le Rapport Annuel. - Diffusion à travers les activités liées aux experts
Composants PAM et/ou autres partenaires impliqués	Tous les pays
Indicateurs/ réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des représentants présents lors des présentations. - Nombre des forums où les résultats du rapport ont été présentés.
Résultats finaux	(information disponible sur les chiffres réels des indicateurs proposés ci-haut)
Réalisations Principales	
<p>254. Un des principaux objectifs de l'Initiative GRECO est la publicité et l'approfondissement de la conscience des bénéfices économiques que l'application des techniques des techniques environnementales peut apporter aux entreprises des pays riverains de la mer Méditerranéenne, en réduisant la perception erronée et enracinée consistant en ce que l'incorporation des aspects environnementaux dans les entreprises constitue une charge et implique des frais additionnels. Afin que les entreprises et les gouvernements (en tant que responsables de l'établissement des politiques publiques et de l'application des mesures nécessaires pour consolider la production propre) perçoivent l'environnement en tant que source d'opportunités, il est essentiel de publier les résultats des études susmentionnées.</p> <p>255. Ainsi, la diffusion a été entreprise dans le cadre des forums les plus importants pour l'Initiative. Plus précisément, en 2009 la présentation a eu lieu dans les forums suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Congrès de l'Initiative GRECO au Maroc, avril 2009 - Egypte, Forum Global sur l'Initiative Industrielle Verte, mai 2009. - 4^{ème} Conférence des Parties de la Convention de Stockholm, Genève, avril 2009. 	
Contraintes et Savoir Acquis	
<p>256. CAR/PP a atteint la conclusion que la manière de diffusion la plus efficace pour GRECO est l'organisation de séminaires nationaux à haut niveau technique. INFO/RAC pourrait aider dans la diffusion du rapport parmi les pays membres du PAM.</p>	

2.2 *Gestion Rationnelle de Substances Chimiques*

Intérêt politique:

Concernant le Protocole pour la Protection de la mer Méditerranée contre la Pollution provenant de Sources et Activités Situées à Terre.

Article 5 (1) «Les Parties s'engagent à éliminer la pollution provenant de sources et activités situées à terre, et plus particulièrement à réduire graduellement, en vue d'éliminer, les entrants en substances toxiques persistantes susceptibles de s'accumuler biologiquement, classées dans l'annexe 1.»

257. En 2001 la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants a été approuvée. Ce type de polluants est inclus dans la Convention de Barcelone, de telle sorte que le Centre d'Activités Régionales pour la Production Propre sera chargé du contrôle de la pollution de ce type de polluants.

258. En 2006 l'Approche Stratégique de la Gestion Internationale de Substances Chimiques (SAICM) a été approuvée à Dubaï. Le résumé exécutif définit les **substances chimiques qui se retrouvent dans l'annexe 1 du Protocole pour la Protection de la Mer Méditerranée contre la Pollution provenant de Sources et Activités situées à terre.**

259. Une des initiatives principales entreprises par le CAR/PP dans le cadre du PAM était de promouvoir la PP et la prévention de la pollution dans le cadre du protocole de LBS. Le Centre s'est investi dans le programme principal concernant la pollution terrestre, et plus spécialement dans le Programme d'Action Stratégique.

260. Les substances chimiques et leurs principales sources industrielles sont définies dans l'Annexe 1 du Protocole de LBS et le SAP comme des priorités qui doivent être étudiées et incluses dans l'exécution des plans d'actions, du programme et des mesures prises par les pays participants pour combattre la pollution des sources terrestre.

261. De la même façon, dans le contexte global du développement durable, la Convention de Stockholm portant sur les Polluants Organiques Persistants et l'Approche Stratégique de la Gestion Internationale de Substances Chimiques sont des accords internationaux récents à travers lesquels les pays unissent leurs efforts pour garantir que les produits chimiques soient produits et utilisés de manière à minimiser leurs effets nocifs sur l'environnement et sur la santé de l'homme.

262. Dans le contexte international, les pays s'engagent de plus en plus à joindre leurs efforts et à s'entendre sur des objectifs clairs pour réduire et éliminer, dans la mesure du possible, l'utilisation de substances chimiques dangereuses. À ce sujet, un des principaux objectifs établi par la Plan d'Action de Johannesburg est de garantir que les produits chimiques soient produits et utilisés de façon à réduire d'importants effets nocifs sur l'environnement et la santé de l'homme. Dans le but de répondre à cet objectif, la Conférence Internationale sur la Gestion de Substances Chimiques (ICCM) qui a eu lieu le 6 février 2006 à Dubai, a lancé l'Approche Stratégique de la Gestion Internationale de Substances Chimiques (SAICM), un cadre politique pour l'action internationale sur les dangers des substances chimiques.

263. Le CAR/PP est conscient du fait que pour une meilleure contribution à la réduction et la gestion rationnelle des substances chimiques dans les pays méditerranéens, il doit éviter la duplication des efforts par le biais de ces accords internationaux et profiter de la synergie déjà existante entre eux et le Protocole de LBS. C'est pourquoi, le Centre est en train de développer une stratégie pour adapter ses activités de réduction et gestion rationnelle de substances chimiques aux priorités et aux besoins communs au Protocole de LBS, à la Convention de Stockholm et à la SAICM.

264. Le CAR/PP est en train de développer ses actions conformément à ces accords internationaux vu qu'ils établissent des priorités convenues au niveau mondial pour lutter contre la pollution terrestre. Par ailleurs, ces accords peuvent profiter de l'expérience des Centres en matière de pays méditerranéen. Par conséquent, le CAR/PP est en train de tracer des voies de coopération étroite avec la SAICM, les Conventions de Stockholm et de Bâle et travaillera pour devenir un Centre Régional pour la mise en application de ses accords sur la Méditerranée.

265. À cet égard, il est recommandé aux Parties Signataires d'approuver l'élargissement du champ d'activités du CAR/PP afin d'inclure la gestion rationnelle des substances chimiques et d'encourager son application pour devenir un Centre Régional Méditerranéen pour l'exécution de la Convention de Stockholm sur les POP.

Objectif 1	Aider les pays méditerranéens à mettre en œuvre les actions prioritaires en vertu du PAN
Résultats escomptés	<i>Présenter une publication sur le sujet de la «Gestion d'huiles minérales utilisées dans les pays méditerranéens»</i>
Membres du PAM et/ou autres partenaires concernés	<i>Tous les pays membres du PAM</i>
Indicateurs/réalisations	<ul style="list-style-type: none"> -Reconnaissance d'experts -Préparation d'un questionnaire pour les PF - (propositions/prévisions financières) -Préparation du document
Réalisations principales	
<p>266. Le CAR/PP est en train de travailler sur l'élaboration du document «L'état de l'utilisation des huiles minérales dans la Méditerranée ». Pour obtenir toute l'information nécessaire, le Centre est en train de préparer un sondage qui sera envoyé à tous les Points Focaux Nationaux pour qu'ils puissent fournir de l'information sur l'état du recyclage des huiles minérales. Dès que le Centre aura réuni toute l'information, il pourra rédiger le document.</p> <p>267. Vers la fin de l'année 2009, ce document sera publié en anglais, espagnol et français sur le site web du CAR/PP et il sera distribué aux NFP et aux Administration Publiques.</p>	

OBJECTIF 2	Projet FEM : aider les pays méditerranéen dans la Gestion Ecologiquement Rationnelle de PCB dans les Entreprises Nationales d'Électricité.
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> <i>Signature des APC PNUE-CAR/PP</i> <i>Contrat de CTA + ACTA</i> <i>Signature du PROTOCOLE D'ACCORD avec le BCRC-Égypte</i>
Membres du PAM et/ou autres partenaires concernés	<i>Albanie, Egypte, Liban, Libye et Syrie</i>
Indicateurs/réussites	<ul style="list-style-type: none"> <i>PROTOCOLE D'ACCORD</i> <i>APC</i> <i>Experts embauchés</i>
Réalisations principales	
<p>268. Le projet «Gestion Écologiquement Rationnelle des Équipements, Stocks et Déchets Contenant ou Contaminé de PCBs dans les Entreprises Nationales d'Électricité des Pays Méditerranéens» fait partie du projet lancé par le PNUE/PAM-MEDU, le MEDPOL et plusieurs autres organisations internationales, le «Partenariat Stratégique pour le Grand Ecosystème Marin de la Méditerranée du Composante Régional: Implémentation d'actions accordées pour la protection des ressources écologiques de la Mer Méditerranée et ses régions côtières».</p> <p>269. Le CAR/PP est engagé dans les sous-sections 2.3.3 « Promouvoir la sensibilisation à l'importance de la gestion écologiquement rationnelle des équipements contenant des PCBs» et 2.3.4 «Capacité Technique pour la gestion écologiquement rationnelle des équipements contenant des PCBs»</p> <p>270. Les activités doivent être mise en application au Liban, en Albanie, en Libye et en Syrie et le calendrier proposé pour les activités du projet sera prolongé jusqu'en 2011.</p>	

OBJECTIF 3	Conseiller les pays Méditerranéens sur la mise en pratique des Plans D'implémentation Nationaux en vertu de la Convention de Stockholm sur la base des analyses.
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> -Approbation du profil FEM pour la Syrie, le Liban, le Maroc et la Tunisie de la part des autres pays. -Envoi du profil et lettres officielles au FEM -MOA avec l'UNITAR: préparation du PIN pour la Libye -contacts de l'UNITAR avec le FEM -Signature du MOA -MOA avec la Libye
Membres du PAM et/ou autres partenaires concernés	Syrie, Liban , Maroc et Tunisie .
indicateurs/réussites	<ul style="list-style-type: none"> Implémentation des actions Mission préparatoire Document d'approbation du FEM
Résultats finaux	
Réalisations principales	
<p>271. Rédaction d'une version préliminaire d'une proposition au FEM pour tracer le Profil de la Syrie, du Liban, du Maroc et de la Tunisie concernant leur priorités PIN sur les POP, mais le Centre attend encore l'information des différents pays. Cette proposition inclue des activités concernant les besoins relatifs aux POP se trouvant dans les PINs.</p> <p>272. Vu que la Libye est le seul pays méditerranéen qui ne dispose pas d'un Plan d'Implémentation National (PIN), le CAR/PP a préparé une proposition pour le FEM pour construire le PIN de la Libye pendant l'année 2009.</p>	
Contraintes et Savoir Acquis	
<p>273. Il y a quelques difficultés pour obtenir l'information des pays. Il serait convenable d'avoir accès aux PINs et aux PANs actualisés pour éviter la duplication du travail et connaître les priorités réelles.</p>	

OBJECTIF 4	Atelier Régional sur les expériences réussies dans la mise en application de la Convention de Stockholm et sa synergie avec celles de Bâle et de Rotterdam
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des but de des ateliers et de la portée des activités (POP, SAP...) - Identification et contact avec les parties prenantes - Lieux de Conférences - Agenda - Gestion Logistique (billet d'avions, visas, hôtels, traductions, transport, salle de conférence, etc...) - Documents à distribuer (Rapport Amphos et Rapport sur les ressources financières) - Rapport sur l'atelier
Membres du PAM et/ou autres partenaires concernés	Tous les pays Membres du PAM
Indicateurs/réussites	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de participants Diversité des parties prenantes

Réalizations principales	
<p>274. Les 7 et 8 avril, le CAR/PP a organisé un Atelier Régional sur l'application de la Convention de Stockholm dans les pays méditerranéens. Cette rencontre a contribué au partage d'expériences des différents pays à l'heure de mettre en pratique les instructions générales établies dans la Convention et de développer des Plans Nationaux d'implémentation.</p> <p>275. Près de 50 participants ont assisté au séminaire qui a servi à introduire et débattre sur des sujets tels que la situation de l'implémentation de la convention dans le bassin Méditerranéen, les différentes expériences dans l'élimination de Polluants Organiques Persistants (POP), les collaborations et les synergies qui existent entre les Conventions de Bâle et de Rotterdam et finalement les directions à suivre dans le futur.</p>	
Contraintes et Savoir Acquis	
<ul style="list-style-type: none"> - Dû aux différentes politiques de pays, il y eu des difficultés pour organiser l'atelier dans d'autres pays. - Difficultés de communication avec des possibles participants - Pour ce type de présentations, ce serait une bonne idée d'envisager plus de temps pour la participation et les questions de l'ordre du jour, vu que les réunions techniques produisent un grand intérêt chez les participants. 	
OBJECTIF 5	<i>Préparer un document stratégique sur la mobilisation de ressources et des instruments financier, y compris les ressources privées, nationales et internationales pour la Convention de Stockholm.</i>
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Adaptation du «Document sur la mobilisation de ressources et instruments financiers» espagnol pour les pays Méditerranéens</i> - <i>Publication</i> - <i>Diffusion</i>
Membres du PAM et/ou autres partenaires concernés	<i>Tous les pays membres du PAM</i>
indicateurs/réussites	<i>Publication des documents</i>
Réalizations principales	
<p>276. En 2009, le CAR/PP s'est mis en contact avec SIRSA pour rédiger le document avec le but d'être utile au pays qui fournissent de l'information sur les ressources financières pour implanter la Convention de Stockholm, parce que l'information précédente de « L'Étude sur l'implémentation et les synergies entre les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ainsi que l'Approche Stratégique de la Gestion Internationale de Substances Chimiques (SAICM) parmi les signataires de la Convention de Barcelone » étaient trop générale, bien que les exemples et les idées soient d'utilité.</p> <p>277. Le document est déjà fini en anglais et en espagnol, et en quelques mois il sera traduit au français, conçu et publié sur le site web du CAR/PP. Celui-ci sera diffusé parmi tous les professionnels et les institutions concernés par la Convention de Stockholm.</p> <p>278. Le document a été présenté à « l'Atelier Régional sur les Expériences Positives de l'implémentation de la Convention de Stockholm et sa synergie avec les Conventions de Bâle et de Rotterdam » sous forme de version préliminaire,</p>	
Contraintes et Savoir Acquis	
<p>279. Cette étude représente une première aide aux pays participants, pour la recherche de ressources économiques nécessaires, mais il est aussi indispensable de créer un document plus spécifique pour chaque action dans chaque pays. Tous les pays doivent réviser et mettre à jour le rapport.</p>	

OBJECTIF 6	<i>Préparer un sondage sur les données et les lacunes relatives aux agents ignifuges bromés dans la Méditerranée</i>
Résultats escomptés	<i>-Sélection des experts -Coordination et suivi de l'étude -Présentation de l'étude</i>
Membres du PAM et/ou autres partenaires concernés	<i>Tous les pays membres du PAM</i>
Indicateurs/réussites	<i>Qualité du rapport Diffusion des résultats du sondage</i>
Réalizations principales	
<p>280. Le sondage a été envoyé aux Points Focaux Nationaux en Novembre, mais il y a encore peu d'information. Son objectif était de connaître les utilisations et la production d'agents ignifuges bromés pour prendre des mesures. Quelque uns de ses nouveaux composants ont été inclus récemment dans la convention de Stockholm.</p> <p>281. Le CAR/PP a travaillé pendant les premiers mois de 2009 sur le recueil d'information et il est en train de préparer un rapport en anglais qui sera publié sur le site web et diffusé parmi les NFP, les Points Focaux Nationaux de la Convention de Stockholm et les Centres de la Convention de Stockholm.</p>	
Contraintes et Savoir Acquis	
<p>282. Tenir compte de l'information que contient le document, sa diffusion devient impérieuse vu qu'elle peut être de grande utilité pour tous les pays dans la recherche d'instrument financiers.</p>	

OBJECTIF 7	<i>Préparation de la contribution des PAMs à la 2ème Conférence Internationale sur la Gestion des Substances Chimiques (ICCM-II), basée sur le travail déjà réalisé par les Parties Signataire. Genève, 11-15 mai 2009</i>
Résultats escomptés	<i>Soumission de sondages aux CPs Préparation du rapport</i>
Membres du PAM et/ou autres partenaires concernés	<i>Tous les pays membres du PAM</i>
indicateurs/réussites	<i>Publication du rapport</i>
Réalizations principales	
<p>283. Dans le but de préparer la participation du CAR/PP dans la Conférence (2009) avec la diffusion des activités menés par les pays qui composent le PAM pour l'implémentation de la SAICM, le CAR/PP a rédigé le rapport «Étude de l'implémentation et les synergies entre les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et l'Approche Stratégique de la Gestion Internationale de Substances Chimiques (SAICM) parmi les pays signataires de la Convention de Barcelone». Cette étude a été présentée pendant la séance plénière lors de la ICCM-II ainsi que dans «l'Atelier Régional des Expériences Positives de l'implémentation de la Convention de Stockholm et ses synergies avec celles de Bâle et de Rotterdam », qui a eu lieu en avril à Barcelone.</p>	

Contraintes et Savoir Acquis

284. -Essayer d'impliquer personnellement tous les pays pour obtenir assez d'information.
285. Accepter l'information avec des formats différents si elle a déjà été recueilli dans les pays participants.
286. Différents niveaux d'information des pays participants

OBJECTIF 8	À la demande des pays participants, aider à la préparation de profils nationaux pour la SAICM sujette à la disponibilité de fonds.
Résultats escomptés	<i>Signer le MOA avec l'UNITAR Signature du MOA UNITAR-Autorité Maltaise des Normes (MSA)</i>
Membres du PAM et/ou autres partenaires concernés	<i>Malte</i>
Indicateurs/réussites	<i>Accord signés Qualité des profils</i>
Réalizations principales	
<p>287. Le CAR/PP a signé un MOA avec l'UNITAR afin d'offrir de l'aide technique au MSA. Une Rencontre de Planification de Profil National aura lieu en juillet à Malte, avec la participation du CAR/PP et l'UNITAR. Le Centre a préparé cette rencontre pendant les premier mois de 2009.</p>	

OBJECTIF 9	Conseiller et aider les Parties Signataires sur comment implémenter correctement le programme PNUE en ce qui concerne le mercure et d'autre métaux lourds et la Stratégie de l'UE relative au Mercure.
Résultats escomptés	<i>Supervision du Mercure et d'autres métaux lourds Diagnose du Mercure dans les pays Méditerranéens</i>
Membres du PAM et/ou autres partenaires concernés	<i>Diagnose de la gestion durable du Mercure dans les pays méditerranéens.</i>
Indicateurs/réussites	<i>Embauche d'experts Suivi de l'étude Qualité du rapport</i>
Réalizations principales	
<p>288. En 2009 le CAR/PP a fini l'étude «Surveillance et Contrôle des métaux lourds en Espagne et leur référence géographique» qui recueille des données de différents gouvernements et organisations régionaux sur le contrôle et la surveillance écologiques de ces métaux partout en Espagne. A partir de l'obtention de ce document, le Centre a commencé à travailler sur une version préliminaire pour préparer le nouveau Plan Espagnol relatif au Métaux Lourds.</p> <p>289. Le Centre veut aussi préparer un Stratégie du Mercure sur la plan méditerranéen, et coopérer avec le MEDPOL pour travailler ensemble sur cette question.</p>	
Contraintes et Savoir Acquis	
<p>290. Il y a eu des difficultés concernant l'implication du MEDPOL.</p>	

OBJECTIF 10	<i>Atelier Régional sur la présentation et l'implémentation des REACH</i>
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> 1- <i>Contacteur les PFN</i> 2- <i>Sélection des conférenciers (consultants, entreprises de produits chimiques et laboratoires)</i> 3- <i>Programme de l'Atelier</i> 4- <i>Contacteur MIO-ESCO</i> 5- <i>Logistiques de l'Atelier</i> 6- <i>Documents à distribuer</i>
Membres du PAM et/ou autres partenaires concernés	<i>Points Focaux Nationaux</i>
Indicateurs/réussites	<ul style="list-style-type: none"> <i>Séminaire organisé</i> <i>Nombre de participants</i>
Réalizations principales	
<p>291. Le REACH est une nouvelle réglementation de l'UE sur les produits chimiques et leur utilisation sûre. Il est important que les entreprises de L'UE qui exporte leurs produits, soient sensibilisées à cette réglementation afin qu'elles augmentent leur compétitivité tout en conservant leur partie du marché.</p> <p>292. Cette activité a pour but d'assembler la présentation du système du REACH avec les pays membres du PAM qui ne sont pas des États Membres de l'UE. Le contact initial a commencé en 2009 avec la Tunisie et l'Egypte à travers les PFN et le réseau d'associations industrielles de la Méditerranée UMCE-BusinessMed et ASCAME, ainsi que l'ONG MIO-ESDE qui ont exprimé leur intérêt pour prendre parti.</p> <p>293. L'objectif est d'organiser un séminaire dans chacun de ces pays intéressés par la réglementation du REACH, et ceux-ci auront lieu en septembre en Tunisie, le 20 octobre en Egypte et le 11 novembre en Turquie. La Tunisie comptera sur la collaboration de Businessmed et l'Initiative du GRECO qui sera aussi présentée.</p> <p>294. Le séminaire regroupera l'Administration Publique, le Secteur Privé, les Chambres de Commerce et les consultants de chaque pays.</p>	

OBJECTIF 11	Préparation de Plans de Travail et de Rapports de la Convention de Stockholm
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> -Préparer un plan de travail et des rapports des activités à implémenter en 2008 et 2009 Préparer le plan de travail pour la période bisannuelle 2010/2011 -Présentation du plan d'entreprise dans la 4ème COP (mai 2009) -Préparer la présentation du CAR/PP pour la 4ème COP
Membres du PAM et/ou autres partenaires concernés	Les Centres de la Convention de Stockholm et toute les Parties du PAM
Indicateurs/réussites	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du programme de travail Présentation du programme de travail et des rapports au Secrétariat de la Convention de Stockholm
Réalizations principales	
<p>295. Du à la candidature du CAR/PP pour devenir le Centre de la Convention de Stockholm, le Secrétariat a établi 3 délais que le Centre a respecté. Il fallait fournir un Plan de Travail 2008-2009 en Septembre 2008, le Rapport sur le Activités 2008 en décembre 2008 et le plan de travail 2010-2011 en février 2009. Ces documents devaient obligatoirement être approuvés par la 4ème COP de la Convention de Stockholm. Grâce à ses faits, y compris d'autres exigences, le CAR/PP a été officiellement reconnu comme Centre de la Convention de Stockholm le 9 mai.</p> <p>296. Vu que maintenant la 4ème COP a décidé de permettre aux Centres d'actualiser leur plan travail 2010-2011 le CAR/PP est en train de travailler sur son nouveau plan de travail qui devra être présenté en septembre 2009.</p>	
Contraintes et Savoir Acquis	
<ul style="list-style-type: none"> - Il est difficile d'obtenir l'information des pays afin que le centre puisse programmer ses activités - Les PIN et les PAN ne sont pas mis à jour <p>297. Compter sur l'opinion et l'aide des pays participants et établir un partenariat solide entre le Centre et les parties prenantes.</p>	

2.3 Stratégie et communication

Objectif principal Pour ce qui fait l'année 2009, le CAR/PP envisage de mettre en oeuvre ses stratégies de communication non seulement parmi les centres appartenant au PAM, mais aussi parmi les institutions et le public en général. Pour cela, la ligne d'action et les médias considérés d'avance ont été renforcés, et de nouvelles étapes importantes à atteindre ont été incluses.

OBJECTIF 1	Bulletin d'Information de la PP
Résultats escomptés	Diffuser les activités du CAR/PP parmi les PFNs, la Communauté Méditerranéenne et d'autres contacts importants. 4 Nouvelles de la CP par an.
Membres du PAM et/ou autres partenaires concernés	Tous les pays membres du PAM, INFO RAC
Indicateurs/réussites	-Le gens qui visitent sur le site les Nouvelles de CP, les gens qui demandent à recevoir les Nouvelles de CP par e-mail et les gens qui demande à être inclus dans la liste de courriels des Nouvelles de CP.

<p>Réalisations principales</p> <p>298. Les Bulletin des Nouvelles de CP est l'instrument de communication le plus ancien du CAR/PP, et il a été prouvé que c'est le plus efficace pour diffuser les activités les plus importantes du Centre et du PAM. Les Nouvelles de CP ont été conçues en 2006 pour lui donner un format beaucoup plus attrayant, dynamique et lisible.</p> <p>299. A partir de janvier jusqu'en juin, les éditions des Nouvelles de CP n°30, n°31 et n°32 ont été rédigées, traduites et formatées.</p>
<p>Contraintes et Savoir Acquis</p> <p>300. Les Nouvelles de CP sont un instrument utile, et il faut donc le diffuser parmi le plus grand nombre de personnes. L'INFO/CAR pourrait prendre l'information plus importante du Bulletin pour l'inclure au site web général et promouvoir sa diffusion entre ses contacts.</p>

OBJECTIF 2	MedClean (GRECO)
Résultats escomptés	<i>Obtenir de l'information sur 10 nouveaux cas MedClean pour les publier en anglais, français et espagnol dans le site web CAR/PPs</i>
Membres du PAM et/ou autres partenaires concernés	<i>Tous les pays membres du PAM, NFP.</i>
indicateurs/réussites	<i>Publication de 10 nouveaux MedCleans à la fin de 2009.</i>
<p>Réalisations principales</p> <p>301. Le Centre est entrain d'explorer de nouvelles sources d'information pour obtenir de nouveaux MedCleans</p>	
<p>Contraintes et Savoir Acquis</p> <p>302. Il est difficile d'obtenir de l'information des pays du sud de la Méditerranée.</p>	
<p>Recommandations/Suggestions</p> <p>La coopération des Point Focaux Nationaux serait de très grande utilité pour recueillir de l'information et créer de nouveaux cas MedClean.</p>	

OBJECTIF 3	Rapport annuel
Résultats escomptés	<i>-Obtenir toute l'information nécessaire, homogénéiser le style et la rédaction. Traduction à l'anglais et au français, publication du résultat en format digital et sur papier. -Préparation du Rapport de Progrès chaque 6 mois qu'exige le PNUE.</i>
Membres du PAM et/ou autres partenaires concernés	<i>Toutes les institutions en rapport avec le CAR/PP.</i>
Indicateurs/réussites	<i>Rapport de bonne qualité, facile à lire et publié avant la fin de février 2010.</i>

Réalisations principales

303. En janvier 2009, le Rapport Annuel du CAR/PP de 2008 a été fini et approuvé par la Direction du centre. Pendant les mois de février, mars et avril il a été traduit de l'espagnol à l'anglais et au français et aussi conçu et finalement publié en mai 2009.

304. Le Rapport du Progrès actuel de janvier-juin 2009 a aussi été rédigé, approuvé et traduit de l'anglais à l'espagnol et au français. Ce sera la base pour finir le Rapport Annuel de 2009 en décembre.

OBJECTIF 4	Magazine CAR/PP: Publication Technique Annuelle
Résultats escomptés	<i>Diffuser les articles techniques et scientifique sur les SCP, le développement durable et des sujet reliés.</i>
Membres du PAM et/ou autres partenaires concernés	<i>Tous les composants du PAM, experts régionaux en différentes matières.</i>
Indicateurs/réussites	<i>Réactions des lecteurs Nombre de publications distribuées</i>
Résultats finaux	<i>Magazine Technique Publié</i>
Réalisations principales	
<p>305. Tous les articles pour la Publication Technique Annuelle 08 on été recueillis. Ils seront traduits et publiés avant la fin de 2009. Ce magazine, qui traite sur les initiatives pour promouvoir la Consommation Durable, met l'accent sur les projets déjà existants dans la Méditerranée même si ils proviennent de citoyens ou d'institutions publiques.</p> <p>306. La Publication Technique Annuelle 09 soulignera l'importance des réussites de la Convention de Stockholm. Le Centre a commencé à contacter des experts en Polluants Organiques Persistants pour obtenir des articles de qualité.</p>	
Contraintes et Savoir Acquis	
Il est difficile d'obtenir le même style et la même qualité dans tous les articles.	
Recommandations/Suggestions	
Contacter les expert au début de l'année afin de leur donner assez de temps pour rédiger les articles.	

OBJECTIF 5	Image de l'Enterprise
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> -Publication du nouveau site web, avec une nouvelle utilisabilité, de nouvelles couleurs et une nouvelle image: plus moderne, institutionnelle et utile. -Publication d'un livre de style avec des indications de l'image clé qui doit être implémenté dans la vie du jour à jour du Centre. -Homogénéisation de toutes les publications.
Membres du PAM et/ou autres partenaires concernés	
Indicateurs/réussites	<i>Réalisation des activités</i>

Réalisations principales

307. Le CAR/PP est conscient de l'importance d'avoir une image d'entreprise appropriée, c'est pour cette raison qu'il travaille actuellement sur la création d'un nouveau site web moderne qui sera disponible en octobre 2009.

308. Le Centre a aussi publié un Livre de Style qui sera d'utilité dans tout le travail d'image.

309. Quelques matériaux corporatifs, comme des clés USB, ont été créés avec l'image du CAR/PP.

Contraintes et Savoir Acquis

310. La mise en marche de tout le nouveau site web doit être une des priorités du programme de travail et ne doit pas être reléguée par d'autres urgences

3. **Pollution d'origine maritime (Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC))**

Objectif 1	Assister les États riverains de la Méditerranée dans la ratification, la transposition et la mise en œuvre effective des règlements internationaux concernant la prévention, la réduction et la maîtrise de la pollution du milieu marin par les navires.
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • Ratification des conventions internationales • Mise en place d'un réseau d'autorités judiciaires chargées des rejets illicites en mer • Réalisation d'une opération de surveillance maritime par plusieurs États • Préparation d'une soumission en vue de donner effet au statut de zone spéciale de la Méditerranée au titre de l'annexe V de MARPOL • Capacités nationales renforcées
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> • REMPEC • OMI • CE
Indicateurs/ progrès accomplis	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de Parties contractantes ayant désigné un point de contact pour le réseau d'autorités judiciaires • Nombre de réponses reçues à la proposition d'une opération de surveillance de la pollution en mer • Nombre de pays s'étant engagés à fournir des moyens pour l'opération • Entrée en vigueur du statut de zone spéciale au titre de l'annexe V de MAROL • Activités de formation organisées
Résultats obtenus à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> • Examen du projet de nouvelle législation maltaise sur la Convention Bunkers de 2001 (pollution par les hydrocarbures de soute) et octroi de conseils/recommandations aux autorités nationales maltaises compétentes; Malte a adhéré à la Convention Bunkers de 2001 et a promulgué la législation nationale pertinente • Missions d'évaluation des besoins réalisées pour l'application de l'annexe I de MARPOL • Nombre de Parties contractantes ayant désigné un point de contact pour le réseau d'autorités judiciaires: 3/22 • Nombre de réponses reçues à la proposition d'une opération de surveillance de la pollution en mer: 7/7 • Nombre de pays ayant engagé des moyens pour l'opération: 4/7 • Le statut de zone spéciale de la Méditerranée au titre de de l'annexe V de MARPOL est entré en vigueur à compter du 1^{er} mai 2009 • Cours régional organisé en introduction aux questions de gestion des eaux de ballast des navires • 1^{ère} réunion de la task force régionale GloBallast organisée et convenue sur l'élaboration d'une stratégie régionale pour la gestion des eaux de ballast des navires en Méditerranée; une réunion intersessions de la task force régionale a aussi été organisée lors de la 9^{ème} réunion des Points focaux du REMPEC • Stage de formation régional sur l'étude de base biologique des ports organisée • Participation à un projet pilote sous-régional sur l'observation par satellite, laquelle a aussi comporté la communication d'images satellite d'éventuelles nappes d'hydrocarbures à trois pays • Étude de faisabilité sur l'observation aérienne pour la surveillance de la pollution marine dans la zone maritime de Chypre • Diverses activités du Projet SAFEMED organisées pour les bénéficiaires du projet

Budget dépensé ou engagé:	75%
Principales réalisations	
<p>311. Durant l'exercice biennal 2008-2009, la majorité des activités entreprises par le REMPEC pour cet objectif ainsi que pour les autres objectifs lui ont été assignées dans le cadre de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution provenant des navires, approuvée lors de la Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Portoroz, Slovénie, 8-11 novembre 2005), destinée à faciliter l'application effective du Protocole de 2002 relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée. Le Centre a également mis en œuvre des activités d'assistance technique pertinentes dans le cadre du Programme intégré de coopération technique de l'OMI (PICT), ainsi que de deux projets régionaux d'envergure, à savoir le Projet SAFEMED financé par l'UE et le Projet FEM/PNUD/OMI de Partenariat GloBallast.</p> <p>312. Le Protocol "prévention et situations critiques" a, à ce jour, été ratifié par 12 Parties contractantes, tandis que 10 Parties contractantes sont encore Parties au Protocole "situations critiques " de 1976.</p> <p>313. Au cours de l'exercice biennal, le Centre a répondu à plusieurs demandes d'assistance technique de divers pays méditerranéens. À deux occasions, l'assistance technique a également été fournie par une autre Partie contractante, ce qui s'avère être un moyen efficace d'améliorer la coopération entre Parties contractantes. Toutefois, afin de mieux se positionner pour faciliter ce type d'échange de connaissances et de savoir-faire, il est crucial que le Centre soit informé par les Parties contractantes de toute expertise technique spécifique qu'elles souhaitent mettre à la disposition d'autres Parties contractantes, ainsi que de tout accord de coopération technique bilatéral pouvant être mis en place. La mise en place de ce système d'échange d'informations garantira également que le Centre tire le meilleur parti des ressources disponibles pour entreprendre les activités financées par le Fonds d'affectation spécial pour la Méditerranée (MTF).</p> <p>314. L'une des priorités de l'exercice biennal 2008-2009 était d'aider les États côtiers méditerranéens à ratifier, transposer, mettre en œuvre et faire respecter les réglementations internationales relatives à la prévention, la réduction et la maîtrise de la pollution du milieu marin par les navires. Au cours de ce même exercice, la priorité a été donnée à l'annexe I de la Convention MARPOL, en particulier à ses réglementations sur la pollution opérationnelle provenant des navires et à leur mise en œuvre et application effective à l'échelle nationale.</p> <p>315. Pour ce faire, le Centre a entrepris un exercice d'évaluation de l'état d'avancement de l'application des dispositions de l'annexe I de MARPOL à l'échelle nationale, en se concentrant sur les aspects législatifs. Aussi, des informations à jour sont maintenant disponibles sur le cadre juridique des États côtiers méditerranéens, les déficiences ont été identifiées et des recommandations sur les actions à mettre en place à l'avenir aux niveaux régional, sous-régional et régional ont été émises.</p> <p>316. L'accent a également été mis sur les aspects opérationnels de l'application effective des dispositions de l'annexe I de MARPOL. Le Centre a ainsi travaillé à la mise en place de bases saines permettant le développement de systèmes de surveillance et d'observation des rejets illicites dans la région. L'objectif était de tester les opérations de surveillance et d'observation en temps réel à l'échelle sous-régionale, ce qui a été effectué par le biais d'un service d'observation opérationnelle par satellite couvrant trois pays du Maghreb (Projet MARCOAST). Une opération de surveillance à grande échelle de la partie occidentale de la région méditerranéenne, qui se déroulera au second semestre 2009, est également en préparation.</p> <p>317. Le Centre s'est également employé à mettre en place un réseau d'autorités judiciaires chargées des rejets illicites en mer, tel que proposé par les participants du Séminaire régional MEDEXPOL 2007 du REMPEC. Cependant, en dépit d'invites réitérées, seules trois Parties contractantes (Grèce, Monaco et Turquie) ont désigné un point focal pour échanger des informations sur les poursuites de contrevenants responsables de rejets illicites en mer.</p>	

318. Le document REMPEC/WG.30/7 établi par le Centre pour la 9^{ème} réunion des Points focaux du REMPEC fournit de plus amples détails sur les activités menées à ce jour par le Centre dans le domaine des rejets illicites.

319. Le Centre a également aidé les États côtiers méditerranéens à préparer la soumission à l'OMI d'une demande concernant le statut de Zone spéciale de la mer Méditerranée en vertu de l'annexe V (ordures des navires) de la Convention MARPOL. Ainsi, le statut de Zone spéciale a pris effet le 1^{er} mai 2009, restreignant le déversement d'ordures des navires dans la mer Méditerranée aux seuls déchets alimentaires.

320. Certains des objectifs de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution provenant des navires ont également été atteints grâce aux activités entreprises dans le cadre du Projet régional sur trois ans, financé par le fonds MEDA de l'UE "Coopération euro-méditerranéenne sur la sécurité maritime et la prévention de la pollution provenant des navires - SAFEMED, que le Centre a commencé à mettre en œuvre en 2006. Plusieurs activités du projet ont, dans la mesure du possible, été étendues à d'autres Parties contractantes de la Convention de Barcelone qui ne sont pas éligibles au Projet. Dans le domaine de la prévention, de la réduction et du contrôle de la pollution marine provenant des navires, les activités entreprises dans le cadre du Projet SAFEMED ont couvert l'application par l'État du pavillon, les Systèmes d'information pour la gestion du trafic maritime (VTMIS) et les conventions de l'OMI sur le milieu marin. Compte tenu des résultats encourageants obtenus au titre de SAFEMED, la Commission européenne et les partenaires méditerranéens se sont accordés sur l'idée de lancer un second Projet régional SAFEMED (SAFEMED II), financé par le fonds MEDA de l'UE. Comme pour SAFEMED I, le Projet SAFEMED II sera également exécuté sur trois ans par le REMPEC, entre 2009 et 2011.

321. L'on trouvera davantage de renseignements sur l'exécution du Projet SAFEMED par le REMPEC dans le document REMPEC/WG.30/8 établi par le Centre pour la 9^{ème} réunion de ses Points focaux.

322. En 2008-2009, un projet sur cinq ans, intitulé *Forger des partenariats pour aider les pays en développement à réduire le transfert d'organismes aquatiques nocifs via les eaux de ballast des navires (Partenariat GloBallast)* et couvrant cinq régions prioritaires, y compris la région méditerranéenne, a été adopté par le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) fin 2007. Sa mise en œuvre a débuté en janvier 2008. L'Agence d'exécution du Projet est l'Organisation maritime internationale (OMI). Le REMPEC agit quant à lui en qualité d'Organisation de coordination régionale (OCR) pour la région méditerranéenne, en collaboration avec le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) du PAM/PNUE.

323. Le document REMPEC/WG.30/9, établi par le Centre pour la 9^{ème} réunion de ses Points focaux et synthétisant les activités qu'il a menées à ce jour dans le cadre du projet de Partenariat Globallast, fournit des détails sur les activités susmentionnées.

324. Le Centre a également organisé diverses activités de formation dans le domaine de la prévention de la pollution provenant des navires dans le cadre de son programme d'activités 2008-2009 et des projets régionaux précités.

Objectif 2	Maintenir activement ou développer le niveau de préparation à l'intervention en cas d'accidents de pollution marine dans la région méditerranéenne.
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • Communication de l'analyse des déficiences des systèmes de planification d'urgence en vigueur dans la région • Outil d'évaluation développé/identifié • Pays prêts à faire face à un accident • Renforcement de la coopération sous-régionale • Stratégies d'intervention et plans d'urgence testés • Pays préparés à traiter des questions spécifiques • Capacités nationales développées
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> • REMPEC • CAR/ASP • MOIG-IPIECA • Groupe technique OPRC-HNS de l'OMI • MOON • CEFIC • Sea Alarm Foundation • ITOFF
Indicateurs/progrès accomplis	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser et conduire un atelier régional sur les systèmes de planification d'urgence en région méditerranéenne • Évaluer les capacités en termes de sécurité des terminaux pétroliers en Méditerranée • Apporter aux divers pays une expertise pour le développement, l'amélioration et le maintien à niveau de leurs systèmes de planification d'urgence et de leurs accords opérationnels • Appui à l'organisation de réunions et activités conjointes nationales/sous-régionales • Aider à l'organisation d'exercices nationaux/sous-régionaux comportant un déploiement de matériel • Réviser et élaborer, selon les besoins, des lignes directrices dans le domaine de la préparation à la lutte et la lutte concernant des questions spécifiques (évaluation des berges, gestion des déchets, hydrocarbures immergés) • Maintenir le niveau de préparation de l'Unité d'assistance méditerranéenne (MAU)
Résultats obtenus à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier régional, destiné aux gouvernements et à l'industrie, sur la coopération, la préparation et l'intervention en cas de déversements accidentels d'hydrocarbures en mer Méditerranée • Projet de plan national d'urgence croate en cas de pollution marine examiné et soumis à l'approbation des autorités nationales compétentes; nouveau plan d'urgence désormais adopté • Aide aux travaux préparatoires pour le nouveau plan national d'urgence en cas de pollution marine pour Malte • Projet de plan d'urgence en cas de pollution marine pour l'Albanie, établi par les autorités espagnoles, en cours d'examen • Session de formation sous-régionale organisée sur les situations critiques en mer • Suite à l'adhésion de l'Égypte au Protocole OPRC-HNS 2000, organisation dans ce pays d'un atelier national sur la planification d'urgence en cas d'accidents mettant en jeu des substances dangereuses et nocives • Atelier national sur les cartes de sensibilité organisé de concert avec les autorités marocaines

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Atelier national sur l'utilisation des dispersants organisé en Algérie</i> • <i>Informations mises à jour sur les systèmes nationaux de planification d'urgence dans le cadre des travaux préparatoires de l'Atelier des gouvernements et industries de la région</i> • <i>Lignes directrices élaborées pour l'évaluation de la pollution des côtes par les hydrocarbures</i> • <i>Élaboration amorcée d'un outil d'aide à la décision pour la gestion des déchets</i> • <i>Organisation d'un exercice d'alerte et de communication associant l'industrie chimique</i> • <i>Mémoires d'accord renouvelés avec Federchimica et Cedre alors que l'accord avec l'ICRAM (désormais dénommé ISPRA) est en cours d'examen</i>
Budget dépensé ou engagé:	80%

Principales réalisations

325. Une part essentielle du mandat du REMPEC est d'améliorer, aux niveaux national, sous-régional et régional, le degré de préparation pour faire face aux pollutions marines accidentelles dans la région méditerranéenne. À cet égard, au titre de cet objectif, le Centre a réalisé, en plus des activités prévues par le budget du Fonds d'affectation spéciale pour 2008-2009, des activités d'assistance technique faisant partie du Programme intégré de coopération technique (PICT) de l'OMI, financé par cette dernière.

326. Afin d'améliorer les capacités de préparation, le Centre a mis en œuvre un programme de formation visant à mettre à jour les connaissances générales et spécialisées des États côtiers méditerranéens sur la planification d'urgence pour faire face comme il convient aux accidents impliquant des hydrocarbures ou autres substances nocives et potentiellement dangereuses (HNS). Le REMPEC, en coopération avec le Groupe méditerranéen de l'industrie pétrolière (MOIG) et avec la participation de l'Association internationale de conservation environnementale de l'industrie pétrolière (IPIECA) et l'Organisation maritime internationale (OMI), a organisé l'Atelier régional, destiné aux gouvernements et à l'industrie, sur la coopération, la préparation à la lutte et l'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures en mer Méditerranée, qui s'est tenu à Marseille les 11 et 12 mai 2009. Toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont pris part à l'Atelier, ainsi que les représentants de l'industrie pétrolière méditerranéenne. L'Atelier, qui visait à renforcer la coopération entre les gouvernements et l'industrie pétrolière, s'est conclu par un ensemble de recommandations pour l'élaboration d'un programme conjoint à court/moyen terme REMPEC-MOIG en vue de renforcer la coopération régionale dans la région méditerranéenne.

327. Les États côtiers méditerranéens ont pu également bénéficier d'une expertise pour réviser, achever ou mettre à jour des accords opérationnels et plans d'urgence nationaux et sous-régionaux. Au plan opérationnel, le Centre a par ailleurs organisé des exercices d'alerte et de communication pour tester la capacité de réaction du réseau d'intervention d'urgence.

328. Au cours de la période à l'examen, le Centre a été informé par les États côtiers méditerranéens de quelques événements de pollution intervenus dans la région. Il a ainsi été contacté par les autorités nationales compétentes de Croatie au sujet de l'incident de l'UND ADRIATIK, de Grèce au sujet des incidents du DIAMOND I, de l'INTERCEPTOR et du THEOFILOS, d'Italie au sujet de l'incident du MARTI PRIDE, du Maroc au sujet de l'incident du GC TIGER, de Malte au sujet de l'incident de l'IRAN DENA, d'Espagne au sujet de l'incident du NEW FLAME et enfin de Turquie au sujet de l'incident du JOJO-A. Pour un certain nombre d'événements, le Centre a exploité les prédictions de modèles et fourni, sur la base des conseils de son réseau d'experts, des informations techniques (cf. document REMPEC/WG.30/5 établi par le Centre pour la 9ème réunion de ses Points focaux).

329. Le REMPEC a facilité l'organisation de la Troisième réunion des autorités nationales chargées de l'application du plan d'urgence sous-régional en cas de pollution marine en Méditerranée occidentale, tenu sous l'égide des autorités tunisiennes les 21 et 22 avril 2008 à Tunis.

<p>330. Le REMPEC a élaboré des lignes directrices sur l'évaluation de la pollution des côtes par les hydrocarbures, qui sont présentement en cours de finalisation avant d'être intégrées dans le Système d'information régional (RIS) du Centre et diffusées auprès des Parties contractantes. Par ailleurs, le REMPEC a aussi amorcé l'élaboration d'un outil d'aide à la décision pour la gestion des déchets en vue d'aider chaque État côtier méditerranéen à préparer un plan de gestion des résidus d'hydrocarbures déversés et d'engager des travaux sur la question des hydrocarbures immergés.</p> <p>331. Le Centre s'est également employé à forger ou mettre à jour des outils d'aide à la décision, tels que des cartes de sensibilités, des modèles de prévision de déversements, le système MIDSIS-TROCS et des techniques de télédétection.</p> <p>332. Parmi les autres objectifs fixés pour l'exercice biennal 2008-2009 en matière de préparation à la lutte et de lutte contre les pollutions marines accidentelles figuraient l'établissement ou le renforcement de cadres de collaboration avec les organismes régionaux et internationaux compétents susceptibles d'être impliqués dans les opérations de gestion des pollutions marines accidentelles survenues en Méditerranée, tels que le Réseau océanographique opérationnel méditerranéen (MOON), le réseau ICE-Conseil européen de l'industrie chimique, l'International Tanker Owners Pollution Federation Limited (ITOPF). Cet objectif a été atteint par le développement d'accords de coopération avec d'autres institutions spécialisées ou non-gouvernementales (ONG) susceptibles d'aider le Centre ou les Parties contractantes à faire face aux accidents. Au cours de la période considérée, le REMPEC est resté en contact et a continué de coopérer avec d'autres signataires d'accords régionaux pour échanger des informations sur diverses problématiques relevant de sa responsabilité. Par ailleurs, la collaboration de longue date et étroite entre le Centre et l'industrie pétrolière s'est également poursuivie grâce, entre autres, à la coopération du MOIG (Mediterranean Oil Industry Group). Des informations détaillées sur ces accords de coopération sont consignées dans le document REMPEC/WG.30/5.établi par le Centre pour la 9ème réunion de ses Points focaux.</p>
--

Objectif 3	<i>Resserrer la coopération et les relations de travail avec les organisations et programmes pertinents, ainsi qu'avec l'industrie et les autres institutions ou entités concernées</i>
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les résultats des activités de recherche & développement sont transmises au niveau international</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> • <i>REMPEC</i> • <i>Groupe technique OPRC-HNS de l'OMI</i> • <i>Mediterranean Technical Working Group (MTWG)</i> • <i>Autres accords régionaux</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Faciliter la participation d'institutions de recherche nationales et régionales ainsi que de l'industrie aux enceintes techniques internationales par l'intermédiaire du MTWG</i> • <i>Participation aux réunions techniques internationales et régionales pertinentes en vue d'informer le système régional méditerranéen des développements</i>
Résultats obtenus à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Élaboration de lignes directrices sur l'évaluation de la pollution des côtes par les hydrocarbures et la gestion des déchets mazoutés incluse dans le programme de travail du groupe technique OPRC-HNS de l'OMI; Lignes directrices sur l'évaluation de la pollution du des côtes par les hydrocarbures</i> • <i>Participation aux réunions techniques internationales et régionales pertinentes, notamment la Conférence et l'exposition Interspill 2009</i>
Budget dépensé ou engagé:	75%

Principales réalisations

333. Comme mandat lui en avait été confié par la 8ème réunion de ses Points focaux , le REMPEC a agi en qualité de Secrétariat pour le Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG), dont la mission est de faciliter l'échange de données techniques et autres informations scientifiques sur la préparation à la lutte et la lutte dans un contexte d'interventions d'urgence en cas de pollution marine. Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, le MTWG a concentré ses efforts sur le développement d'une série d'outils, à savoir les Lignes directrices sur l'évaluation de la pollution des côtes méditerranéennes par les hydrocarbures, l'Outil d'aide à la décision sur la gestion des déchets et les Lignes directrices sur l'évaluation et la récupération de pétrole immergé. Les travaux entrepris par le MTWG ont été relayés par le REMPEC à l'échelle internationale (Groupe technique OPRC-HNS de l'OMI). Les retours positifs et recommandations des Parties contractantes reçus par le Centre au cours de ce même exercice biennal l'encouragent vivement à poursuivre sa collaboration avec le MTWG dans cette voie. Une présentation détaillée des travaux effectués par le Groupe est fournie dans le document REMPEC/WG.30/6/1 établi par le Centre pour la 9ème réunion de ses Points focaux.

334. Au cours de la période considérée, le Centre a été invité à participer à plusieurs réunions. Il a représenté la Convention de Barcelone à la Réunion inter-secrétariats sur les accords régionaux qui rassemble chaque année les représentants d'HELCOM, de l'Accord de Bonn, de l'Accord de Lisbonne, de la Commission sur la mer Noire, de la Convention de Barcelone, ainsi que de la Commission européenne et de l'EMSA, réunion qui a pour objet d'échanger des informations sur les activités liées à la préparation à la lutte et la lutte contre les pollutions marines. Le Centre a également participé au Groupe technique consultatif, un organe auxiliaire créé par l'Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA) pour débattre des problématiques techniques liées à la préparation à la lutte et la lutte contre les pollutions marines. Tel qu'indiqué plus haut, le Centre participe également aux activités du Groupe technique OPRC-HNS de l'OMI et assiste régulièrement aux sessions du Comité de protection du milieu marin (MEPC) de l'OMI. Il suit en outre les travaux effectués par le Groupe européen d'experts sur la détection par satellite des pollutions marines par hydrocarbures (EGEMP), même s'il ne participe pas à chaque session du Groupe.

335. Au cas par cas, le Centre a également participé à des conférences, réunions et séminaires pour présenter les résultats des activités entreprises dans le cadre de la Convention de Barcelone et liées aux activités du Centre. Au cours du dernier exercice biennal, par exemple, le Centre a participé à la "Conférence de haut niveau sur la politique maritime intégrée et la Méditerranée", organisée par la Slovénie et la Commission européenne le 10 juin 2008, et au "Forum Biomarine 2008", un événement mondial organisé en France en octobre 2008. Il a également assisté à la "Conférence internationale sur la gestion écologiquement rationnelle des résidus produits par les navires", organisée en France, afin d'éveiller l'intérêt en la possibilité de créer des partenariats public-privé visant à la résolution du problème d'inadéquation des installations de réception portuaires. Enfin, en mai 2009, le REMPEC a participé à la Conférence et exposition Interspill. Le stand du Centre à l'exposition a été visité par un certain nombre d'entités s'intéressant aux activités menées dans la région et il a fourni l'occasion de partager le travail du REMPEC avec tous les acteurs concernés par les déversements d'hydrocarbures dans l'ensemble du monde.

Objectif 4	Faciliter la diffusion et l'échange d'information sur des questions opérationnelles, techniques, scientifiques, juridiques, administratives et financières
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • Différentes parties du Système d'information régional (RIS) du REMPEC sont revues et mises à jour; le RIS fait l'objet d'une nouvelle présentation • Meilleure visibilité et accès à l'information • Mise à jour de l'étude/données sur les flux du trafic maritime
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> • REMPEC • MOON

Indicateurs/progrès accomplis	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Nouveau système d'information convivial en place</i> • <i>Version révisée du site web du REMPEC définie</i> • <i>Étude/données sur les flux du trafic maritime mises à jour</i> • <i>Modèles de prévision des déversements d'hydrocarbures et données météo-océanographiques mises à disposition des Parties si nécessaire</i>
Résultats obtenus à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Nouveau site web du REMPEC qui sera mis en ligne d'ici la fin 2009</i> • <i>Étude des flux du trafic maritime en mer Méditerranée réalisée et actualisée</i> • <i>Système d'information géographique (SIG) élaboré sur les flux du trafic maritime et les risques associés en Méditerranée</i> • <i>La base de données du REMPE sur les alertes et accidents en Méditerranée est tenue à jour et mise à disposition en ligne</i>
Budget dépensé ou engagé:	90%
<p>Principales réalisations</p> <p>336. En matière d'outils de communication et d'information, le Centre a veillé à mettre à jour sa base de données sur les alertes et accidents en Méditerranée, puis il l'a mise en ligne. Cette base de données, qui peut désormais être consultée en ligne ou téléchargée, inclut de nouvelles fonctions. Contrairement aux exigences des Protocoles de 1976 et 2002 qui stipulent que les Parties contractantes doivent communiquer au REMPEC leurs informations sur les pollutions accidentelles, le Centre n'a reçu que peu de rapports à ce sujet de la part des Parties contractantes. La grande majorité des informations sur les événements de pollution a été obtenue en fait grâce à l'abonnement au système de compte rendu des sinistres de la Lloyds Maritime Intelligence Unit (LMIU).</p> <p>337. Le Centre a également commencé à développer une nouvelle version de son site web pour faciliter l'accès à ses informations et transférer des parties du Système d'information régional (RIS), encore principalement basé sur du support papier, vers un format informatique. Le Centre prévoit que ce nouveau site web sera disponible d'ici la fin de 2009.</p> <p>338. Sous la tutelle du projet SAFEMED, le Centre a réalisé une étude sur les flux du trafic maritime en Méditerranée, qui a été préparée par la Lloyd's Marine Intelligence Unit (LMIU) sur la base des données 2004/2005. La nécessité d'une telle étude, qui a été diffusée en août 2008, était ressentie depuis longtemps, car elle apporte des informations fiables sur les principales routes commerciales maritimes et les perspectives d'évolution dans la région. Dans le cadre du même projet, le REMPEC a aussi développé un Système d'information géographique (SIG) sur les flux du trafic maritime et les risques associés en Méditerranée, qui est dorénavant disponible avec quelques requêtes prédéterminées. En recourant aux fonds du Projet SAFEMED, le Centre a aussi fait l'acquisition de données sur les flux du trafic maritime pour les années 2006/2007 de manière à pouvoir tenir à jour le SIG.</p> <p>339. Au cours de la période considérée, le REMPEC a coopéré étroitement avec le Réseau océanographique opérationnel méditerranéen (MOON) en ce qui concerne les modèles de prévision des hydrocarbures et les données météo-océanographiques. En particulier, au cours des événements de pollution marine, à la demande du Centre, MOON a exploité des modèles de prévision pour transmission aux Parties contractantes atteintes par un événement de pollution. En cas de déversements d'hydrocarbures pouvant être dus à des rejets illicites, MOON a exploité des modèles de simulation en temps différé (hindcast).</p>	

Questions administratives/et financières, contraintes et enseignements

340. L'événement le plus significatif intervenu durant la période considérée est le déménagement du REMPEC de l'île de Manoel dans ses nouveaux locaux à « Maritime House », à Lascaris Wharf, La Vallette, alloués au Centre après avoir été entièrement réaménagés par les autorités maltaises en décembre 2007. Ce déménagement a engendré d'importants travaux préparatoires durant le second semestre 2007, le Centre ayant occupé ses anciens locaux durant plus de trente ans. Les nouveaux locaux ont été officiellement inaugurés le 2 mai 2008 par M. Lawrence Gonzi, Premier Ministre de Malte, en présence de M. Efthimios Mitropoulos, Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de M. Paul Mifsud, Coordonnateur du PAM/PNUE.

341. S'agissant des ressources humaines, au cours de la période considérée, le Centre a continué de bénéficier du soutien de l'Industrie pétrolière française. TOTAL SA lui a en effet détaché un administrateur de programme junior, au titre du mécanisme de *Volontariat International Scientifique* du Gouvernement français. Le Projet SAFEMED a également permis au Centre de bénéficier du soutien de trois experts et d'un assistant administratif. Dans le cadre du Projet SAFEMED II, le Centre bénéficiera également du soutien de deux experts et d'un assistant administratif. En outre, le Gouvernement italien a continué de financer, par une contribution volontaire, le détachement d'un administrateur de programme supplémentaire, recruté en mars 2007. Le financement de cet administrateur par le Gouvernement italien s'étendra au moins jusqu'à la fin du mois de décembre 2009.

342. Pour la mise en œuvre de son programme d'activités, le Centre dépend largement des financements reçus du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) alimenté par les Parties contractantes. D'autres activités ont également été financées dans le cadre du Projet SAFEMED, du Programme intégré de coopération technique (PICT) de l'OMI ou du Projet FEM-PNUD-OMI de Partenariat GloBallast.

343. Il est à noter que le budget de base du Centre, financé par le MTF, est actuellement soumis à d'importantes contraintes en raison du gel total du budget du PAM/PNUE, effectif depuis 2004, alors que dans le même temps les coûts salariaux et le coût des activités ont augmenté. En effet, depuis 2004, les charges salariales et les coûts d'organisation des activités ont augmenté d'environ 20%. En conséquence, bien que le Centre s'efforcera de maintenir certaines activités régionales dans son programme de travail, l'organisation d'activités de formation nationales en plus grand nombre devrait être envisagée, les coûts de soutien étant dans ce cas assumés par le pays hôte de l'activité, ne laissant à la charge du Centre que les coûts liés aux conférenciers et quelques frais divers.

344. Il doit également être noté que, bien que le Centre tente de réduire ses frais et de développer des synergies avec d'autres institutions, la situation financière le forcera probablement à réduire le nombre de délégués des Parties contractantes pris en charge par le Centre dans les événements organisés par le REMPEC au cours de l'exercice biennal à venir.

345. La sécurité du personnel des Nations Unies a récemment été placée au cœur des débats suite à plusieurs tentatives contre l'ONU ou ses agences techniques dans différentes parties du monde. Par conséquent, les Nations Unies ont voté l'application stricte des règles de sécurité et toutes leurs agences techniques ont été invitées par le Département de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies (DSSNU) à respecter ces règles. L'application de ces règles a plusieurs conséquences sur les responsabilités et tâches des membres du personnel des Nations Unies, l'aménagement des locaux, les formations du personnel et l'organisation des activités.

4. Conservation de la biodiversité (Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP))

Objectif général: *Faciliter l'application effective du Protocole de 1995 relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP & biodiversité) en tenant compte des orientations et politiques mondiales et régionales telles que: la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), le Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (PAS BIO), l'objectif de 2012 de la Convention CDB, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Stratégie marine européenne, l'intégration de l'approche écosystémique aux activités du système du PAM.*

Au cours de l'exercice biennal, cet objectif a été réalisé conformément au programme de travail adopté par la dernière réunion ordinaire des Parties contractantes (Almeria, janvier 2008) et détaillé au titre des cinq objectifs suivants.

Objectif 1	<i>Inventorier, cartographier et surveiller la biodiversité marine et côtière en Méditerranée</i>
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> - État de référence concernant la répartition des habitats clés - Large utilisation du formulaire standard de données (FSD) et une meilleure disponibilité de guides techniques - Renforcement de la synergie avec d'autres systèmes régionaux (comme Natura 2000, Émeraude, MedWet)
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - CAR/ASP - RAMOGE - GIS Posidonia, Okianos, Seagrass 2000, Université de Corse
Indicateurs/ progrès accomplis	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de FSD compilés - Guides techniques publiés - Superficie d'habitats clés recensés
Résultats obtenus à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> - 15 FSD compilés et mis à jour (nombre cumulatif depuis 2000) - 1 ensemble de lignes directrices techniques sur la conservation des herbiers de posidonies (publication en cours) - 39% du littoral (18 000 km) explorés pour recenser les habitats clés (principalement les herbiers et bancs de coralligène, évaluation fondée sur les données bibliographiques; la superficie des habitats clés n'est pas utilisée car elle ne prend pas en compte les efforts consentis pour remplir l'objectif 1.
Budget total dépensé ou engagé/ par rapport au budget approuvé (en %)	<i>88 % (en termes d'engagements, sur la seule base du budget du Fonds d'affectation pour 2008-2009)</i>

Principales réalisations

Inventaire des données disponibles

346. Le CAR/ASP a entrepris d'actualiser et enrichir son Système d'information géographique méditerranéen (MedGIS) afin de le rendre accessible en ligne. Les PF du CAR/ASP ont pris une part active au processus en communiquant les données nationales géoréférencées disponibles sur les éléments de la biodiversité marine et côtière (par ex. aires protégées, répartition des habitats clés). Pour aider le CAR/ASP et les Parties contractantes, deux organisations partenaires méditerranéennes ont collaboré à l'élaboration de bases de données bibliographiques ainsi qu'à la création de couches SIG à intégrer dans MedGIS sur les herbiers marins (GIS Posidonie, UNEP(DEPI)MED WG.331/Inf.5) et les habitats coralligènes (ISPRA (ex-ICRAM); UNEP(DEPI)MED WG.331/Inf.6). Cette tâche de grande ampleur est en cours d'exécution et au stade de gommage des erreurs informatiques (débugage), et la base de données géographiques actualisée sera finalisée à la fin juin 2009.

347. Une étude sur le terrain a été menée à la mi-octobre 2008 dans les îles Kuriates (Tunisie), en collaboration avec les autorités environnementales tunisiennes. Cette mission avait pour but d'identifier les principaux biotopes et de proposer des actions de gestion, Une proposition de zonage précis pour la protection de ce site a été préparée et est en cours de finalisation avec les personnes concernées.

Amélioration des outils d'inventaire et normalisation des méthodes de cartographie et de surveillance

348. Sur cette question, le CAR/ASP collabore avec RAMOGE et Okianos à la traduction en anglais et à la mise au net du Guide sur la protection et la conservation des herbiers de *Posidonia oceanica*. La version de ce Guide sera prête à la fin juin 2009.

349. Dans ce même domaine, le CAR/ASP va appuyer la convocation de l'atelier 2009 sur les herbiers marins méditerranéens qui doit se tenir à l'île d'Hvar (Croatie) du 6 au 10 septembre 2009. Il apportera un concours financier à la participation à cet atelier régional de scientifiques de pays du sud et de l'est de la Méditerranée. LE CAR/ASP saisira cette occasion pour organiser une table ronde d'une demi-journée en vue de débattre des méthodes de surveillance des herbiers marins en Méditerranée et de formuler des lignes directrices.

Contraintes et enseignements

350. Pour des questions de propriété intellectuelle et de droits d'auteur, une certaine quantité de données ne sont pas communiquées au CAR/ASP par des institutions ou scientifiques méditerranéens.

351. Pour évaluer l'état de la biodiversité au niveau régional, les efforts faits par tous les utilisateurs (Parties contractantes, CAR/ASP, partenaires, communauté scientifique, etc.) doivent redoubler en vue d'actualiser les informations disponibles sur la répartition et la surveillance de la biodiversité marine et côtière.

Objectif 2	Conservation des habitats, des espèces et des sites d'intérêt
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> - Les ASPIM existantes sont mieux gérées - De nouvelles ASP et ASPIM sont créées - Les annexes II et III du Protocole ASP & biodiversité sont modifiées - La coopération avec les partenaires est renforcée - La protection des espèces et des habitats concernés par les Plans d'action est renforcée dans les pays visés - La caractérisation et le suivi des herbiers marins sont renforcés - Meilleure adoption de l'approche de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) - Un réseau d'ASP représentatives est mis en place et opérationnel - L'exécution d'actions prioritaires du Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (PAS BIO) est engagée
Composantes du PAN et/ou autres Partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - CAR/ASP - Unité MED, Plan Bleu, MED POL, REMPEC - Membres du Comité consultatif du PAS BIO - Membres du Comité de pilotage Haute Mer - CGPM - ACCOBAMS, Conventions de Berne et de Bonn - Agence espagnole pour la coopération internationale (AECI) - CE, FFEM - Fondation TOTAL - UICN-Med - AEWA, BirdLife, MEDASSET, MedMarAvis, MedPAN, WWF MedPO - CNFE (Algérie), Université de Corse (France), ISPRA (Italie), Université d'Istanbul & METU/IMF (Turquie), INSTM (Tunisie)
Indicateurs/progrès accomplis	<ul style="list-style-type: none"> - Accords pour proposition à la Seizième réunion des Parties contractantes d'au moins une ASPIM multiparties et d'une ASPIM en haute mer en 2009, sur la base de trois premières aires candidates de chaque catégorie - Nombre d'espèces qu'il est proposé d'ajouter aux listes des annexes II et III du Protocole ASP & biodiversité - Nombre d'activités conjointes avec des partenaires - Activités qui sont achevées parmi celles consignées dans les plans d'action pour la conservation des espèces - Superficie des herbiers marins cartographiés - Nombre d'herbiers de posidonies surveillés - La section sur la biodiversité des rapports concernant les PAC est finalisée - Nombre d'activités conjointes avec les réseaux d'aires protégées marines (APM) - Préparation, approbation par les superviseurs; contribution fructueuse à la conférence des donateurs pour le PAS BIO - Nombre de donateurs - Engagements pris par les donateurs - Total des fonds engagés par les donateurs - Les réunions prévues du Comité consultatif et des Correspondants du PAS BIO se tiennent dans les délais fixés et avec succès - Prestations et activités préparatoires pour des projets sous-régionaux sur la conservation d'espèces et habitats menacés présentés en 2009 à la Seizième réunion des Parties contractantes et approuvés

<p>Résultats obtenus à ce jour</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 4 ASPIM nationales proposées pour inscription sur la liste à la Seizième réunion des Parties contractantes - 34 espèces macrophytes proposées pour ajout à l'annexe II du Protocole ASP&BD - 30 espèces de poisson cartilagineux proposées pour ajout à l'annexe II ou l'annexe III du Protocole ASP&DB ou revalorisation de la liste 10 espèces d'oiseaux proposées pour inscription à l'annexe II du Protocole ASP&BD - 1 programme régional sur les APM avec ACCOBAMS, l'UICN, MedPan, le WWF - 2 accords-cadres avec des organisations partenaires signés (1 mémorandum d'accord avec la CGPE, et 1 autre avec le Conservatoire de l'environnement littoral et des rivages lacustres (CELRL)) - 9 manifestations organisées conjointement (1 conférence organisée avec MedPAN & WWF sur le réseau d'APM – octobre 2007; 3 réunions organisées conjointement avec l'UICN sur la gouvernance concernant la haute mer – décembre 2007, juillet 2008, avril 2009; 2 réunions organisées conjointement avec la CGPM sur les APM – mai 2007 – et les captures accidentelles – septembre 2008; 1 conférence organisée conjointement sur les tortues avec les secrétariats des Conventions de Bonn et de Berne – octobre 2008; 1 réunion d'experts organisée avec l'UICN – janvier 2009; 1 Symposium organisé conjointement avec RAMOGE et Okianos sur les espèces du coralligène – janvier 2009; 1 réunion organisée avec le CELRL sur les espèces d'albatros – avril 2009). - 68 % des activités du CAR/AP prévues concernant l'application des plans d'action au cours de l'exercice biennal examiné ont été réalisées (par ex., oiseaux, poisson cartilagineux) ou sont en cours d'exécution (cétacés,, coralligène, phoque moine, tortues, végétation) - 100 km² d'herbiers marins cartographiés (projet MedPosidonia) - 7 herbiers de posidonies surveillés (sites du projet MedPosidonia) - La section sur la biodiversité a été finalisée dans le rapport sur le PAC "Chypre" - 2 manifestations spécifiques avec le réseau MedPAN (Almeria – janvier 2008, Barcelone –octobre 2008) - 4 propositions de projets préparées en temps voulu et approuvées par les superviseurs (Phases I et II du projet Haute Mer, approche écosystémique – fusionnées avec la précédente -, MedMPANet) - 4 donateurs (CE, AECID, FFEM, Fondation Total) - Engagements pris par les donateurs: appui à quatre groupes d'activités: inventaires des herbiers marins, cartographie et surveillance, APM côtiers, APM en haute mer, approche écosystémique - Total des fonds engagés par les donateurs: 198 000 € de la Fondation Total (projet MedPosidonia 2006-2009); 200 000 € (Projet Haute Mer, Phase 1 -2008 - 2009) + 685 000 € (Projet Haute mer Phase II + approche écosystémique – 2009 - 2011) + 1 040 000 € (projet MedMPANet 2009 - 2013) de la CE; 1 750 000 € (projet MedMPANet 2009 - 2013) de l'AECID; 100 000 € (projet MedMPANet 2009 - 2013) du FFEM - 2 prestations régionales, projets sur la Haute Mer et l'approche écosystémique, 1 prestation sous-régionale pour un projet sur les poissons cartilagineux, 3 prestations régionales, 3 prestations sous-régionales et 18 nationales concernant l'impact du changement climatique sur la biodiversité, 2 sections du CAR/ASP d'une note de synthèse sur le changement climatique et sur la production et la consommation durables dans le programme à moyen terme du PAM, 1 projet sous-régional de cartographie et surveillance des herbiers marins achevé.
<p>Budget total dépensé ou engagé/ par rapport au budget approuvé (en %)</p>	<p>38 % (en termes d'engagements, sur la seule base du budget du Fonds d'affectation spéciale pour 2008-2009)</p>

Principales réalisations***Assistance aux pays pour la création d'ASP et d'ASPIM, y compris en haute mer******Nouvelles ASPIM***

352. Conformément à la décision IG/7/3 de la Quinzième réunion des Parties contractantes, le Secrétariat a informé tous les partenaires concernés de l'inscription de quatre ASP italiennes sur la liste des ASPIM. En outre, au cours de l'exercice biennal, quatre nouvelles propositions de sites ont été reçues pour inscription sur la liste. Ce sont :

- Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio (France)
- Aire protégée marine de Capo Caccia - Isola Piano (Italie)
- Aire protégée marine de Punta Campanella (Italie)
- Parc national d'Al-Hoceima (Maroc)

353. La validité des quatre propositions d'inscription sur la liste des ASPIM a été évaluée et entérinée par le CAR/ASP dans les quatre cas (UNEP(DEPI)/MED WG.331/5).

Évaluation ordinaire des ASPIM existantes

354. En application de la décision IG 17/12 de la dernière réunion des Parties contractantes, les Points focaux de l'Espagne, de la France, de l'Italie, de Monaco et de la Tunisie ont procédé à une évaluation ordinaire de leurs ASPIM créées en 2001. Les résultats en sont détaillés dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.3. Bien que la situation des ASPIM paraisse satisfaisante dans l'ensemble, ces évaluations mettent en évidence les difficultés que toutes ces ASPIM rencontrent et la nécessité d'accroître les ressources (humaines, financières et techniques) et de resserrer la coopération entre ASPIM.

Proposition d'une approche commune concernant les aires protégées marines et côtières

355. Dans le cadre de l'application du PAS BIO, le CAR/ASP a développé des activités conjointes avec ses partenaires pour promouvoir l'idée d'une approche commune visant à impulser un réseau régional d'ASP représentatives et bien gérées (par ex., manifestations communes en marge de la Quinzième réunion des Parties contractantes et du Congrès mondial de la conservation). Dans le même but, le Secrétariat a organisé une réunion avec ses partenaires, à Tunis, les 1er et 2 avril 2008, en vue de rédiger un programme de travail commun sur les aires protégées marines et côtières dans la région méditerranéenne. Sur la base des délibérations de la réunion et des contributions des partenaires, ce programme a été finalisé et sera soumis pour adoption à la Neuvième réunion des PF pour les ASP (UNEP(DEPI)/MED WG.331/7), en tant que plateforme de collaboration dans le but d'aider les pays à parvenir, à l'horizon 2012, à un réseau d'aires protégées marines (APM).

356. Dans ce contexte, le CAR/ASP a continué à mettre à jour la base de données sur les ASP relevant du cadre de la Convention de Barcelone, soit 842 ASP (et une superficie estimée à au moins 144 878 km²), et il a lancé, en étroite relation avec les Points focaux nationaux, une évaluation de la représentativité des APM (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.4).

357. Trois ateliers ont été organisés par l'UICN, avec l'appui du CAR/ASP, sur la gouvernance de la haute mer. Ces réunions informelles avaient pour objet de promouvoir l'idée de créer des ASP partiellement ou entièrement situées dans des zones au delà de la juridiction nationale, en suscitant des débats entre experts sur les questions juridiques. Lors de la dernière réunion, les participants sont convenus de l'opportunité de créer un groupe de travail permanent sur ce thème et ils ont préconisé une participation active des pays.

Assistance aux pays dans la sélection, la création et la gestion des ASP

358. Le plan conjoint CE-PAM/PNUJ visant à promouvoir la mise en place d'un réseau écologique représentatif d'aires protégées en Méditerranée, dans le cadre d'une action intitulée: "Identification d'éventuelles ASPIM dans les zones de la Méditerranée au-delà de la juridiction nationale" a été tracé, deux propositions ont été rédigées et le financement garanti par la CE (pour les détails, consulter UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.7, et UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.8). L'action envisage un processus se déroulant en deux phases, avec l'appui d'un Comité de pilotage international. La première phase de l'initiative comporte un étude de faisabilité afin de déterminer les zones au delà de la juridiction nationale en mer Méditerranée qui présentent les conditions requises au statut d'ASPIM, sur la base d'un dossier scientifique solide. Lors de cette phase, qui a démarré en 2008, l'effort devrait aider les Parties contractantes en leur livrant des données essentielles: i) un panorama et une analyse d'ensemble des informations existantes sur la présence d'éléments importants de la biodiversité dans la haute mer- zones du large de Méditerranée, y compris les mers profondes; ii) la définition de critères opérationnels pour le processus de sélection des sites, harmonisés avec les critères de sélection des ASPIM et les critères scientifiques pour l'identification des aires à déclarer comme APM hors juridiction nationale (critères adoptés par la CoP9 de la Convention CBD); iii) la préparation d'une liste de présélection de sites potentiels en haute mer qui pourraient être protégés comme ASPIM; et iv) la formulation d'une feuille de route pour l'élaboration d'autres propositions à présenter pour adoption aux Parties contractantes. Cette première phase aboutirait, en 2009, à une seconde phase lors de laquelle serait établie la liste des ASPIM hors juridiction nationale qui présentent les conditions requises comme ASPIM potentielles, sur la base de critères écologiques, économiques, sociaux et politiques, en vue de mieux intégrer une approche écosystémique dans le processus..

359. En relation avec cette question, le CAR/ASP a participé avec le REMPEC à une réunion sur les risques que le trafic maritime fait courir à la biodiversité. Cette réunion, organisée par l'UICN, a permis de définir les menaces et d'examiner les moyens disponibles pour améliorer la protection de la biodiversité. Les processus de création d'ASPIM et de PSSA (zones marines particulièrement sensibles) ont été débattus par les participants. Il en a été conclu que le processus PSSA n'est pas la seule solution au regard des autres possibilités existantes, mais il serait, semble-t-il, judicieux de se forger une vue d'ensemble de la biodiversité au niveau régional pour mieux caractériser les menaces liées au trafic maritime.

360. Suite à l'élaboration, dans le cadre du projet MedMPA (2002-2005), d'une esquisse du plan national de développement d'aires protégées marines et côtières le long du littoral syrien, le Ministère syrien de l'environnement a demandé au CAR/ASP de l'aider à organiser un atelier de présentation et consultation sur ledit plan, en convoquant tous les acteurs concernés. L'atelier s'est tenu les 23 et 24 avril 2008, dans les locaux de l'Institut supérieur de recherche marine de Lattaquié. Un certain nombre de recommandations importantes au niveau national en ont résulté.

361. En application du nouveau plan d'action pour la conservation des tortues marines (Décision IG/11 de la Quinzième réunion des Parties contractantes), le CAR/ASP a établi un projet de Lignes directrices sur la création et la gestion des aires protégées marines pour les tortues marines en Méditerranée (UNEP(DEPI)/MED WG.331/8). La principale recommandation est de créer deux types d'ASP, les unes consacrées à la protection des sites de nidification, et les autres à la conservation des aires marines de quête de nourriture.

Application du plan opérationnel du PAS BIO

362. Le projet d'esquisse du Plan opérationnel du PAS BIO, appuyé par la 8e réunion des Points focaux pour les ASP pour adoption par la réunion des Parties contractantes, a été remanié pour ajuster le budget aux montants et à la part des donateurs convenus à cette réunion (Palerme, Italie, 6-9 juin 2007), mais les instructions du PAM concernant la réduction des budgets proposés pour 2008-2009 n'ont pas permis de maintenir la proposition d'adoption d'un financement des activités qui prévoyait un budget total qui n'est pas disponible. Les fonds ont été dépensés dans le cadre d'échanges avec les donateurs acceptant de relever le financement (ce qui a été effectivement accordé pour les projets MedMPANet et Haute mer) et sur la base d'une révision soignée, avec la participation des Parties, pour l'actualisation du PAS BIO sur les questions du changement climatique, conformément à la Déclaration d'Almeria. En outre, la contribution du CAR/ASP consistait à préparer deux notes

d'orientation pour les programmes à moyen terme sur le changement climatique et la production/consommation durables.

Appui aux réseaux existants d'AMP (comme MedPAN)

363. Dans le cadre de l'application du programme du PAS BIO, le CAR/ASP et le WWF MedPO ont élaboré conjointement un projet de mise en place d'un réseau méditerranéen d'aires protégées marines et côtières (APM). Ce projet fait partie du Projet "Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée", plus concrètement la composante concernant la conservation de la biodiversité marine et côtière et la mise en place d'un réseau d'APM dans des zones soumises à juridiction nationale en mer Méditerranée. Les groupes cibles et bénéficiaires du projet sont les gestionnaires et praticiens en APM, et les autorités compétentes des pays suivants: Albanie, Algérie, Autorité palestinienne, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Égypte, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Liban, Maroc, Monténégro, République arabe syrienne, Tunisie et Turquie.

364. Le projet est agencé en deux volets : i) l'un, sous la responsabilité du CAR/ASP, qui vise à promouvoir la création de nouvelles APM; ii) l'autre, qui relève du WWF MedPO, qui vise à améliorer la gestion des APM existantes.

365. Le volet CAR/ASP consiste à renforcer l'efficacité de la conservation de caractéristiques de la biodiversité marine et côtière qui sont importantes au plan régional, dans des zones sous juridiction nationale, par la création d'un réseau d'APM écologiquement cohérent en mer Méditerranée, ce qui sera réalisé dans le cadre d'une série de projets pilotes en Albanie, en Croatie, en Jamahiriya arabe libyenne et au Monténégro. D'autres activités (concernant aussi la Bosnie-Herzégovine, le Maroc, la République arabe syrienne et la Turquie) et des exercices axés sur le renforcement des capacités (douze pays) seront aussi entrepris pour permettre aux pays riverains de contribuer à la conservation et à l'utilisation globales de l'écosystème méditerranéen et de ses ressources grâce à un réseau d'APM méditerranéen.

366. Pour assurer son financement, de nouveaux contacts et d'autres réunions ont eu lieu avec l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID) et le FFEM. 1,75M € a été alloué par l'AECID et 0, 1M € par le FFEM pour la part CAR/ASP du projet. En outre, la CE a inscrit parmi les priorités de son programme thématique pour l'environnement et le développement des ressources naturelles (ENRTP) un budget d'appui aux activités concernant la biodiversité en Méditerranée. Le programme d'action ENRTP 2007 (approuvé en décembre 2007) a attribué "une contribution de 2 millions d'euros au Protocole de la Convention de Barcelone relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée". Le CAR/ASP a posé sa candidature à ce financement via le PAM. L'Unité MED/PAM a finalement demandé à la CE environ la moitié des fonds pour le CAR/ASP et l'autre moitié pour le WWF.

367. Le projet démarre en 2009 pour une durée maximale de cinq ans. Certaines activités préparatoires du CAR/ASP (planification, rédaction du mandat, appel à candidatures pour le personnel, etc.) sont en cours. Au niveau des pays, une activité pilote sur le terrain a déjà débuté au Monténégro en vue d'une première évaluation rapide des besoins en gestion des habitats naturels dans ce pays. Par ailleurs, le CAR/ASP a apporté son concours au Ministère syrien de l'environnement pour la préparation d'un atelier national chargé de présenter les grandes lignes du Plan national de développement d'aires protégées marines et côtières le long du littoral syrien.

368. Le CAR/ASP a organisé conjointement avec le WWF-France, le réseau MedPAN, le Parc national de Port-Cros, le Réseau des espaces naturels protégés d'Andalousie et le Centre UICN pour la coopération méditerranéenne, la Première conférence du Réseau méditerranéen d'aires protégées marines. Cette conférence avait pour objet de promouvoir en Méditerranée le développement d'un réseau d'aires protégées marines très complet, écologiquement représentatif et efficacement géré en rassemblant les gestionnaires d'aires protégées marines, les autorités compétentes et les institutions et organisations qualifiées pour que tous partagent leurs données d'expérience et accentuent la dynamique créée par le projet pour relancer le réseau MedPAN en l'étendant à l'ensemble de la région méditerranéenne.

369. Cent dix experts provenant de dix-huit pays ont adopté une déclaration commune à l'issue de la conférence pour renforcer la collaboration et l'action dans le but de mettre en place en Méditerranée, à l'horizon 2012, un réseau d'APM représentatif et efficacement géré, de porter un coup d'arrêt à la perte de biodiversité et de réaliser un ensemble d'objectifs de conservation. Les aires protégées marines se sont avérées être un outil efficace pour assurer une protection durable, permettre la remise en état et encourager une exploitation plus soignée de ce patrimoine naturel.

370. Pour accroître l'efficacité et la pérennité de MedPAN, l'association précédente a été dissoute et une nouvelle a été créée. Le CAR/ASP jouera un rôle actif dans cette nouvelle association en tant qu'observateur international.

Renforcement des partenariats pour l'application du Protocole ASP&BD

371. Le CAR/ASP a signé deux accord avec, respectivement, la CGPM et le Conservatoire de l'environnement littoral et des rivages lacustres (CELRL – France) afin de formaliser la coopération avec ces deux institutions.

372. Une réunion conjointe entre le CAR/ASP et l'UICN-Med s'est tenue au début avril 2008 à Malaga (Espagne) et un programme conjoint de travail a été finalisé par les deux organisations.

373. Le CAR/ASP a également participé à 14 réunions scientifiques et techniques organisées par des partenaires (ACCOBAMS, CBD, CMS, CELRL, CGPM, AEE, UICN-Med) et y a apporté ses contributions et avancé des propositions de collaboration.

374. Le CAR/ASP a activement contribué aux activités communes avec l'Unité MED pour mener à bien la première phase du projet sur l'application de l'approche écosystémique au sein du système du PAM et préparer la proposition en vue d'une deuxième phase. Un travail de partenariat entre le CAR/ASP, le MED POL et le Plan Bleu a été planifié et inclus dans la nouvelle proposition, qui est désormais approuvée par la CE.

Evaluer l'état des espèces figurant sur les listes des annexes II et III du Protocole ASP&BD, en vue de soumettre une nouvelle version modifiée à la Seizième réunion des Parties contractantes

375. Conformément à la demande de la Quinzième réunion des Parties contractantes (Décision IG17/14) adressée au CAR/ASP afin qu'il évalue l'état des espèces inscrites aux annexes II et III du Protocole, le Secrétaire a centré ce travail sur trois groupes d'espèces : macrophytes, poissons cartilagineux et oiseaux (UNEP(DEPI)MED WG.331/6). À cet effet, le CAR/ASP :

- a convoqué une réunion d'experts ad hoc en collaboration avec l'UICN (Tunis, 12-14 janvier 2009) afin d'évaluer l'état régional des espèces marines endémiques et de proposer leur inclusion dans l'annexe II. En se fondant sur leur endémisme, leur rôle d'espèces édifiatrices, leur rareté, 34 nouveaux macrophytes menacés (sur un total de 250 espèces étudiées), ont été sélectionnés;
- a engagé des experts en élasmobranches pour vérifier l'état des espèces de poisson cartilagineux que l'on trouve en Méditerranée, qui méritaient d'être analysées pour figurer à terme dans les annexes II ou III, et entrepris avec ces experts une consultation auprès d'un groupe d'experts ad hoc. Pour trois espèces figurant déjà dans une liste, il a été estimé qu'il convenait de les maintenir dans leur liste actuelle; pour quatre autres, la proposition a été de les transférer à l'annexe II et pour 26 autres de les ajouter aux annexes;
- a demandé à MedMarAvis, en fonction des demandes faites durant le premier Symposium méditerranéen pour la conservation des espèces d'oiseaux marins et côtiers, de remplir le formulaire approuvé pour ajouter une liste complémentaire de dix espèces d'oiseaux marins et côtiers menacées à l'annexe II.

Poursuivre l'application des plans d'action concernant des espèces menacées**Phoque moine:**

376. Suite aux précédentes études (2004-2006), qui avaient fourni la preuve de la répartition actuelle du phoque moine en Cyrénaïque et démontré que l'aire d'étude offrait des habitats adéquats à l'espèce, une seconde mission est prévue pour l'automne 2009 et en préparation par le CAR/ASP, l'EGA et l'ISPRA afin de :

- poursuivre l'inventaire des habitats du phoque moine sur le littoral nord-est de la Jamahiriya arabe libyenne;
- mettre sur pied une surveillance à long terme pour les grottes localisées;
- organiser des activités de sensibilisation et d'information.

377. Un atelier sur l'harmonisation des techniques d'estimation des populations de phoques moines a été organisé par le CAR/ASP en collaboration avec la Société européenne de recherche sur les cétacés, en février 2009. Les participants ont estimé que, entre autres moyens, les caméras vidéo automatiques étaient un outil très pratique.

378. Pour appuyer la surveillance sur le terrain des habitats et de la population de phoques moines, des caméras automatiques ont été achetées et seront utilisées durant les campagnes prévues pour 2009 (Libye). Un appui similaire est envisagé pour d'autres pays concernés.

379. Des dispositions sont actuellement prises pour organiser une réunion sur le programme phoque moine à laquelle participeront les conventions de Berne, de Bonn et le CAR/ASP, afin de lancer la préparation de plans sous-régionaux de reconstitution de l'espèce. En préparation à cette réunion conjointe, le CAR/ASP a engagé une consultation des PFN afin d'évaluer la mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation du phoque moine au niveau régional (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.9).

Cétacés:

380. Au titre de sa fonction de Secrétariat sous-régional pour la région méditerranéenne de l'Accord ACCOBAMS, le CAR/ASP a pris part à la troisième réunion des Parties contractantes à ACCOBAMS (Dubrovnik, Croatie, 22-25 octobre 2007), et a présenté un rapport sur les activités menées par le CAR/ASP pour la conservation des cétacés depuis la 2e réunion de Parties (MoP2) ainsi qu'un rapport sur l'état d'avancement de la base de données MEDACES. Un nouveau plan de travail biennal a été élaboré en commun accord avec le Secrétaire exécutif d'ACCOBAMS.

381. Eu égard à la faible quantité d'informations incluses dans la base de données sur les échouages de cétacés en Méditerranée (MEDACES), ACCOBAMS et le CAR/ASP ont demandé aux Parties contractantes, par lettre officielle, de mener ces actions d'inventaire comme faisant partie intégrante de leurs obligations découlant du Protocole ASP&DB et de l'Accord ACCOBAMS. Ainsi un rapport sur l'état d'avancement de MEDACES a-t-il été élaboré et présenté au cours de la cinquième réunion du Comité scientifique d'ACCOBAMS (avril 2008). Il comprend une analyse des données relatives aux échouages qui ont été reçues et propose un ensemble de recommandations qui a pour but d'améliorer le fonctionnement de MEDACES et de son efficacité au niveau de la gestion et de la participation. Une mise à jour de ces données est présentée dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.10

382. Dans le cadre du projet « Dauphin mer ionienne », un programme de recherche et de conservation à long terme mené par l'Institut Téthys dans les eaux littorales de la Grèce occidentale, le CAR/ASP a fait part de son intérêt à collaborer à ce projet et fournit présentement son concours pour : i) garantir sa poursuite ; et ii) faire fond sur les connaissances existantes pour convertir les informations scientifiques disponibles en propositions de gestion, mesures de conservation et d'intérêt croissant porté au patrimoine naturel de cette partie de la Grèce.

383. Le CAR/ASP a fourni son assistance à la République arabe syrienne et au Liban pour l'élaboration de leur plan d'action national pour la conservation des cétacés, en étroite collaboration avec ACCOBAMS. Ces plans d'action ont été élaborés sur la base des réunions de consultation tenues avec les acteurs concernés.

384. Le CAR/ASP a offert son appui financier et technique à l'Université d'Istanbul pour l'organisation d'une croisière scientifique en Méditerranée orientale - Turquie, République arabe syrienne et Liban - axée sur l'observation et l'identification des cétacés.

385. Dans le cadre de la célébration de l' « Année du Dauphin, 2007 », coordonnée par la Convention sur les espèces migratoires (CMS) et les deux accords pour la conservation des cétacés - ACCOBAMS et ASCOBANS - , le CAR/ASP a soutenu la traduction en arabe de la brochure « Nos amis les dauphins », réalisée par des bénévoles à des fins pédagogiques, afin de la diffuser dans les pays concernés au cours de campagnes de sensibilisation.

Tortues marines:

386. Le CAR/ASP a organisé du 20 au 23 octobre 2008, à Hammamet (Tunisie), la Troisième conférence méditerranéenne sur les tortues marines en collaboration avec les Secrétariats des conventions de Berne et de Bonn et l'INSTM (Tunisie).

387. Une étude des voies de migration des tortues marines est en cours à Malte. Une campagne de sensibilisation a été également menée à travers des conférences de presse et la couverture des médias nationaux.

388. Le CAR/ASP a fourni son assistance à l'Albanie, la Tunisie et la Jamahiriya arabe libyenne pour entreprendre des activités liées à la collecte de données sur les sites comprenant des habitats clés pour les tortues en vue de créer des aires protégées.

389. Un projet de "lignes directrices pour le développement de réseaux d'échouages de tortues marines et de protocoles de collecte de données" (UNEP(DEPI)/MED WG.331/9) est en cours d'élaboration, comme prévu par le Plan d'action pour la conservation des tortues marines. Il a été proposé de mettre en place ce réseau parallèlement à d'autres réseaux d'échouage (cétacés, élastombranches, etc.).

Végétation marine:

390. Dans le cadre de son assistance aux pays pour entreprendre des inventaires, effectuer des cartographies et mettre en place des réseaux de surveillance des herbiers à posidonies, le CAR/ASP a exécuté le Projet MedPosidonia dans quatre pays méditerranéens : Algérie, Jamahiriya arabe libyenne, Tunisie et Turquie, en partenariat avec la Fondation Total (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.11).

391. Des activités d'inventaire ont été menées dans les sites suivants en Jamahiriya arabe libyenne : région de Tripoli (les falaises et les stations de Garaboulli) et la région d'Ain Al-Ghazala (lagune d'Ain Al-Ghazala, île d'Elba et littoral oriental).

392. Des activités de cartographie ont été menées dans les sites suivants : Sidi Ali El Mekki, Hergla et le littoral compris entre le port d'El Kantaoui et Monastir (Tunisie), la baie de Yildizkoy (île de Gökçeada) et la baie de Babadil (région de Mersin; Turquie).

393. Les activités de surveillance des limites supérieures et inférieures des herbiers à posidonies concernent les sites suivants : Sidi Ali El Mekki, l'archipel des Kerkennah (Tunisie) et les baies de Yildizkoy et Babadil (Turquie). Des études préliminaires ont été effectuées dans la zone d'El Kala (Algérie) en vue de mettre en place un système de surveillance des limites d'herbiers de posidonies. Mais le marquage effectif des limites de l'herbier a été remis à l'après-projet (juin -juillet 2009).

394. Des activités de formation ont été entreprises sous forme de sessions pratiques privilégiant le travail sur le terrain et le traitement informatique des données. Deux sessions régionales ont eu lieu, avec des participants de tous les pays partenaires et une session nationale avec des participants d'un seul pays (Algérie). Il est à noter qu'en plus de ces sessions de formation spécialisées, l'opportunité a été saisie lors de la plupart des études de terrain de former des équipes locales et de les accoutumer aux méthodes et techniques d'intervention utilisées.

395. Les actions de sensibilisation ont été menées principalement sous forme de réalisation de dépliants destinés au public, dans les langues locales des pays partenaires, pour marquer l'importance des herbiers de posidonies et des services que ces derniers rendent aux êtres humains et à leur environnement. L'atelier de clôture de ce projet s'est tenu à Tunis le 23 avril 2009.

Poissons cartilagineux:

Une évaluation régionale et des lignes directrices techniques destinées à améliorer les législations et réglementations nationales concernant la conservation et la gestion des poissons cartilagineux ont été finalisées en version anglaise et française originelles, de manière à bien répondre aux besoins en traduction de documents juridiques (UNEP(DEPI)/MED WG.331/10).

396. Le CAR/ASP a promu la mise en œuvre sous-régionale du Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux en mer Adriatique. Un document d'appui a été préparé à l'intention des pays de l'Adriatique du Nord et du Centre, avec la participation d'experts internationaux et locaux, analysant le degré de mise en œuvre par ces pays à ce jour et appuyant la préparation de programmes de travail pour les élasmobranches dans leurs eaux (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.12).

397. Un bilan a eu lieu au printemps 2009 pour évaluer la mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux en mer Méditerranée (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.13). Une réunion d'experts a été organisée en mai 2009 pour mettre à jour le calendrier (Annexe 1).

Oiseaux marins et côtiers:

398. Au titre de son assistance aux pays méditerranéens, le CAR/ASP a soutenu:

- L'organisation de deux missions sur le terrain qui ont été effectuées dans les îles de Ghara et Elba, Jamahiriya arabe libyenne (1er-7 août 2007 et 30 juillet-9 août 2008) comme seconde phase de l'étude des sternes voyageuses en collaboration avec Birdlife Malta et l'INSF (Italie). Un recensement et un baguage de la colonie de l'île Ghara ont été effectués.
- Le recensement hivernal des oiseaux aquatiques effectué en Tunisie et Jamahiriya arabe libyenne en 2008 et 2009.
- La préparation du Plan d'action national pour la conservation des oiseaux marins et côtiers en République arabe syrienne.
- La célébration de la Journée mondiale de la migration des oiseaux en Tunisie par l'ONG Association des Amis des Oiseaux (AAO). L'événement a été coordonné par l'AEWA.

399. Le CAR/ASP a élaboré les "Lignes directrices pour l'établissement des législations et de réglementations pour la conservation et la gestion des espèces d'oiseaux et leurs habitats" en collaboration avec le CELRL (France; UNEP(DEPI)/MED WG.331/11).

400. Le CAR/ASP participe à l'"Initiative Courlis à bec grêle", qui est coordonnée par Birdlife International, l'AEWA et la Société royale pour la protection des oiseaux.

Coralligène et autres bioconcrétions calcaires:

401. Suite à l'adoption par les Parties contractantes du Plan d'action pour la conservation du coralligène et autres bioconcrétions calcaires en Méditerranée (Quinzième réunion des Pc; Décision IG 17/15), un inventaire de la littérature publiée sur la répartition des habitats coralligènes a été réalisé en collaboration avec l'ISPRA (voir objectif 1). Les résultats obtenus ont été présentés lors du Premier Symposium méditerranéen sur le coralligène et autres bioconcrétions calcaires, tenu à Tabarka (Tunisie), du 14 au 16 janvier 2009. Cette réunion, organisée en collaboration avec l'Accord RAMOGE et Okianos, a offert l'opportunité de créer un répertoire des taxonomistes, scientifiques et institutions de recherche travaillant sur ces thèmes, comme demandé dans le calendrier du Plan d'action.

402. Avec 122 participants représentant 11 pays méditerranéens, 20 communications orales et 36 posters, cette réunion a permis de définir l'état actuel des connaissances concernant cet important écosystème, et de faire l'inventaire des recherches actuelles dans ce domaine. Les conclusions et recommandations issues des discussions sont résumées à l'annexe II.

Participation aux Programmes d'aménagement côtier (PAC):

403. Le CAR/ASP a mené une seconde mission de terrain à Chypre pour achever l'exécution du PAC, avec une équipe multidisciplinaire comprenant des responsables du Département de la pêche et de la recherche marine de Chypre, l'ONG locale CWS ainsi qu'un consultant international. Le rapport sur la biodiversité, incluant les propositions pour une meilleure gestion et préservation de la biodiversité dans la zone, a été publié.

404. Le CAR/ASP participe à l'exécution du PAC "Maroc" par le biais de :

- l'élaboration d'un diagnostic détaillé: i) inventaire des habitats et espèces en utilisant les outils adoptés dans le cadre du PAM (listes d'espèces, listes d'habitats, FSD) ; ii) évaluation de la sensibilité de la zone en se concentrant sur deux sites: Jebha (site d'intérêt biologique et écologique) et Rhomara;
- l'élaboration de mesures de gestion et de conservation avec des conseils particuliers pour les plans de gestion des zones de Jebha et Rhomara;
- l'appui aux autorités marocaines pour proposer l'inscription du Parc national d'Al-Hoceima sur la liste des ASPIM.

Contraintes et enseignements

405. L'esquisse du Plan opérationnel du PAS BIO, soutenue par les Points focaux pour les ASP, n'a reçu des Parties contractantes qu'une allocation de financement inférieure à celle qui serait nécessaire; il a donc fallu adapter les actions déjà prévues au niveau du financement disponible. L'adhésion de la réunion des Points focaux pour les ASP aux actions a une répercussion pratique limitée si le financement nécessaire à ces actions n'est finalement pas alloué par les Parties.

406. Le projet visant à favoriser la création d'ASPIM en haute mer et le projet MedMPANet ont nécessité plus de temps qu'initialement prévu, dû aux contraintes administratives en termes de délais, qui ont ralenti le démarrage des projets financés par des donateurs externes. D'un autre côté, ce financement constitue une valeur ajoutée extrêmement importante pour l'exécution des activités du Protocole et compense largement toutes les difficultés de lancement.

407. En vue de permettre au CAR/ASP de réaliser intégralement l'objectif de conservation des habitats, des espèces et des sites d'intérêt, il est nécessaire:

- que les Parties poursuivent l'évaluation ordinaire des ASPIM inscrites sur la liste en 2003 et 2005.
- que les Parties appuient le CAR/ASP qu'il continue à documenter l'établissement d'un projet de liste d'ASPIM appropriées en haute mer – mers profondes y comprises et contribue activement à organiser un atelier sur la gouvernance de la haute mer ;.
- que les Parties prennent en considération le projet de lignes directrices pour la création et la gestion d'AMP destinées aux tortues marines
- que les Parties soutiennent la participation du CAR/ASP au MedPAN en tant qu'observateur ;
- que les Parties poursuivent la mise en œuvre des Plans d'action régionaux pour les espèces menacées et prennent note du projet de lignes directrices proposé pour accroître leur efficacité.

Objectif 3	Évaluation et réduction de l'impact des menaces sur la biodiversité
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> -- Impacts réduits de la pêche et de l'aquaculture sur les habitats sensibles et les espèces menacées, et réglementation mise à jour - Intervention plus efficace pour l'atténuation des impacts de la pollution sur les espèces et les habitats sensibles - Renforcement des instruments juridiques pour la gestion des eaux de ballast - Renforcement des capacités nationales à traiter les problèmes dus aux eaux de ballast - Espèces introduites mieux connues et lutte plus efficace contre les vecteurs d'introduction - Dangers potentiels associés aux espèces non indigènes pris en compte - Promotion de l'utilisation durable de la biodiversité dans la région
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> -- CAR/ASP - CAR/Plan Bleu, REMPEC, CAR/PAP - ACCOBAMS - Convention CDB - FEM - CGPM - OMI - UICN-Med
Indicateurs/progress accomplis	<ul style="list-style-type: none"> - Les aires importantes pour les cétacés sont protégées - Les réserves de pêche sont promues comme outils de conservation - Les habitats sensibles sont classés en trois catégories - Nombre d'instruments juridiques plus stricts - Nombre de stagiaires - Les activités consignées dans le plan d'action sur les espèces non indigènes sont appliquées - Des documents et autres supports de sensibilisation aux risques associés aux espèces invasives sont disponibles - Nombre de bénéficiaires des documents et supports de sensibilisation (personnes/organisations) - Des lignes directrices sur l'utilisation durable de la biodiversité dans la région méditerranéenne sont élaborées
Résultats obtenus à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> - " Lignes directrices pour la réduction des impacts des captures accidentelles sur les oiseaux marins en région méditerranéenne" élaborées - "Document d'étude sur les interactions entre la pêche et les espèces menacées (phoque moine, tortues.) et mesures d'atténuation possibles par le biais des réserves de pêche" élaborés - 94 stagiaires (le CAR/ASP a organisé une formation sur les espèces exotiques + formation du Programme GloBallast Partnership) - 2 documents de lignes directrices techniques sur les espèces exotiques publiés - Un projet régional pour la gestion des eaux de ballast établi et en cours de réalisation - Deux notes de synthèse pour le PAM concernant les programmes à moyen terme pour améliorer l'utilisation durable de la biodiversité par le biais d'activités sur le changement climatique et la production/consommation durables
Budget total dépensé. ou engagé /par rapport au budget approuvé (en %)	48 % (en termes d'engagements)

Principales réalisations

Mise en œuvre des mesures appropriées pour la gestion durable de la pêche et de l'aquaculture en collaboration avec la CGPM et les institutions spécialisées

408. Compte tenu de l'importance des réserves de pêche dans la gestion des ressources marines, le CAR/ASP a organisé avec le Sous-comité pour l'environnement et les écosystèmes marins (SCEEM) du Comité scientifique consultatif (CSC) de la CGPM, un atelier pour compiler les types d'AMP, évaluer leur représentativité et l'efficacité de leurs systèmes de gestion. Cette réunion s'est tenue en mai 2007, à Salammbô, Tunis, dans les locaux de l'Institut national des sciences et technologies de la mer (INSTM).

409. Dans une seconde phase, un questionnaire a été établi en collaboration avec la CGPM et envoyé aux PFN pour les ASP et aux membres de la CGPM. Son but était d'identifier les réserves de pêche et les zones de pêche restreintes dans les différents pays. Les résultats préliminaires ont été discutés durant la réunion du Sous-comité du CSC de la CGPM (octobre 2008).

410. Les activités sus-mentionnées pour promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux sont également dans ce droit fil.

411. Un atelier scientifique sur les prises accessoires et accidentelles d'espèces menacées a été organisé par la CGPM avec des contributions préparées par le CAR/ASP et ACCOBAMS (Rome, septembre 2008). Le CAR/ASP a fourni des études sur les interactions entre la pêche et les espèces menacées (phoque moine, tortues) et les mesures d'atténuation possibles.

412. Un atelier sur les interactions entre la pêche et les tortues marines a été organisé durant la Troisième Conférence méditerranéenne sur les tortues marines (Tunisie, octobre 2008).

413. Le CAR/ASP a élaboré les "Projet de Lignes directrices pour la réduction des captures accidentelles des oiseaux marins dans la région Méditerranéenne" (UNEP(DEPI)/MED WG.331/12).

Évaluation des risques de pollution accidentelle sur les APM et habitats sensibles identifiés

414. Pour la première phase du processus d'évaluation, une base de données sur les AMP a été élaborée et sera accessible avec l'outil MedGIS. En étroite contact avec le REMPEC, une sélection d'étude de cas, et des spécialistes de l'impact de la pollution accidentelle sur la biodiversité sont en cours d'identification en vue de lancer la seconde phase.

Mise en œuvre du Projet GloBallast Partnerships (GBP) en collaboration avec le REMPEC et l'OMI

415. Le PAM a collaboré avec l'OMI par l'intermédiaire de ses Centres d'activités régionales REMPEC et CAR/ASP au processus de consultation qui a conduit à l'élaboration de la seconde phase du projet GloBallast Partnerships du GEF-PNUD-OMI (Bâtir des partenariats pour aider les pays en développement à réduire le transfert d'organismes aquatiques nuisibles dans l'eau de ballast des navires). Le Conseil du GEF a approuvé, lors de sa réunion du 12 au 15 juin 2007, le Projet GloBallast Partnerships GEF-PNUD-OMI (GBP).

416. Le projet GBP aura une durée de cinq ans (2008-2012). Le REMPEC a été désigné comme Organisation de coordination régionale pour la région méditerranéenne. Le CAR/ASP participe techniquement et financièrement au projet en soutenant toutes les activités et principalement celles qui se rapportent aux bio-invasions associées au transfert des eaux de ballast. Le REMPEC et le CAR/ASP ont collaboré pour organiser la Première réunion régionale du groupe de travail (Dubrovnik, Croatie, 11-12 septembre 2008) et le cours de formation sur l'étude biologique de base des ports (Gebze, Turquie, 21-24 octobre 2008; UNEP(DEPI)/MED WG.331/4).

Mise en œuvre du Plan d'action sur les Introductions d'espèces et les espèces invasives

417. Dans ce contexte, le CAR/ASP a organisé du 3 au 6 février 2008 à Sharm El-Sheikh (Egypte), un cours de formation méditerranéen sur la gestion des espèces invasives marines et côtières. Près de trente participants de quinze pays méditerranéens ont participé à cette formation. La formation a proposé un module de cours amélioré élaboré par le Programme des Mers régionales du PNUE et le Programme mondial sur les espèces invasives (GISP).

Mieux sensibiliser aux risques associés aux espèces non indigènes

418. Le CAR/ASP a publié deux outils techniques importants qui ont été conçus dans le contexte du Plan d'action: les "Lignes directrices pour le contrôle des vecteurs d'introduction des espèces marines non-indigènes et invasives en Méditerranée" et le "Guide pour l'analyse des risques et les études d'impact concernant l'introduction d'espèces non-indigènes".

Mise en place du groupe de travail sur l'utilisation durable de la biodiversité et l'évaluation des menaces directes et indirectes du changement climatique

419. Conformément aux conclusions de la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes et à la Déclaration d'Almeria, le CAR/ASP a établi un état des connaissances relatives à l'impact du changement climatique sur la biodiversité marine et a constitué un groupe de travail composé d'experts internationaux, complétés par des experts nationaux des Parties pour présenter un aperçu détaillé de la vulnérabilité et des impacts du changement climatique sur la biodiversité méditerranéenne. Cette activité a été réalisée à travers un processus impliquant l'ensemble des ministères concernés par la biodiversité de tous les pays riverains. Pour des raisons opérationnelles, les pays étaient répartis en trois groupes (et sous-groupes à sein de chacun) et les activités étaient gérées par trois consultants internationaux comme suit : i) Groupe A : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Italie (littoral adriatique), Monténégro et Slovénie (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.15); ii) Groupe B : Chypre, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie (hormis le littoral adriatique), Malte, Monaco et Turquie (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.16) ; et iii) Groupe C : Algérie, Égypte, Liban, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, République arabe syrienne et Tunisie (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.17).

420. Trois réunions sous-régionales ont été organisées pour présenter et examiner des panoramas nationaux et pour établir des synthèses sous-régionales sur la question (Split, Croatie ; Tunis, Tunisie; et Santa Pola, Espagne; en octobre et novembre 2008) et une réunion régionale (Vibo Valencia, Italie; décembre 2008). Une réunion finale visant à discuter les recommandations et conclusions finales au niveau régional s'est déroulée à la mi-décembre 2008 (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.18). Le processus a permis d'actualiser le Programme PAS BIO sur les questions du changement climatique (UNEP(DEPI)/MED WG.331/13).

Contraintes et enseignements

421. Les activités sur les changements climatiques ont rencontré quelques difficultés au niveau budgétaire, dans la mesure où elles ne disposaient pas d'une ligne budgétaire spécifique dans les allocations 2008-2009 du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée 2008-2009.

422. Il convient de mieux tirer parti des rapports disponibles sur le changement climatique au niveau des pays et de la région pour faire face aux impacts de ce changement sur la biodiversité marine et côtière méditerranéenne.

Objectif 4	Développement de la recherche pour améliorer les connaissances et combler les lacunes en matière de biodiversité
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> - Système de consultation en ligne disponible - Base de données bibliographiques régionale accessible - Site web du CAR/ASP revalorisé - État de référence de la taxinomie mis à la disposition des utilisateurs - Indicateurs pertinents de l'état de la biodiversité identifiés et validés
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - CAR/ASP - MED POL - CAR/Plan Bleu - Convention CDB - AEE
Indicateurs/progrès accomplis	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de documents scientifiques et bases de données - Nombre d'utilisateurs du Centre d'échange - Répertoire des spécialistes et collections de taxinomie - Jeu d'indicateurs sur l'état de la biodiversité disponible
Résultats obtenus à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> - 5 documents scientifiques (Changement climatique, Taxinomie, Coralligène, Cétacés) publiés et 1 en cours de publication, et 3 bases de données bibliographiques disponibles (Changement climatique, ASP, Coralligène et autres bioconcrétions) - 8 400 utilisateurs du site web et 2 flash-news envoyés à un panel de 1 000 contacts (PFN, partenaires, institutions et scientifiques associés) - 1 Annuaire de spécialistes des espèces et habitats coralligènes - Projet d'un jeu d'indicateurs proposé
Budget total dépensé ou engagé/ par rapport au budget approuvé (en %)	12 % (en termes d'engagements)
<p>Principales réalisations</p> <p>Renforcer la veille scientifique et améliorer l'accès à l'information</p> <p>423. Trois bases de données sur les publications scientifiques ont été élaborées sur les thèmes régionaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changements climatiques sur la biodiversité marine - Habitats et espèces coralligènes - AMP méditerranéennes <p>424. Elles sont consultables sur le site web du CAR/ASP.</p> <p>425. Un expert a été choisi pour préparer la Banque de données régionales sur la Biologie, l'Ecologie et la Conservation des phanérogames de Méditerranée. Cette base de données sera consultable sur le site web du CAR/ASP d'ici la fin de l'été 2009.</p> <p>426. Plusieurs documents scientifiques ont été publiés ou co-publiés avec l'aide du CAR/ASP durant l'exercice biennal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impact des changements climatiques sur la biodiversité en Méditerranée (publication électronique) - Tintinnidés des eaux côtières libanaises – Méditerranée orientale - Actes du Premier symposium sur la conservation du coralligène et des autres bioconcrétions calcaires - Résumé de la Troisième conférence méditerranéenne sur la conservation des tortues marines - Résumé de la 23e conférence annuelle de la Société européenne de recherche sur les cétacés 	

427. Au titre de sa participation au Projet d'identification d'éventuelles ASPIM dans les eaux situées au delà des juridictions nationales, le CAR/ASP et l'UICN publieront une présentation générale des connaissances sur les écosystèmes pélagiques (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.19). La parution en est prévue pour septembre 2009.

Renforcement du Centre d'échange d'informations méditerranéen (CHM) sur la biodiversité marine et côtière, y compris la taxinomie

428. Le CAR/ASP a mis en place un prototype de Centre d'échange d'informations (CHM) sur la biodiversité marine et côtière méditerranéenne (<http://medbiodivchm.rac-spa.org>) en adaptant à l'aide du logiciel Portal Toolkit le CHM de la CE. Diverses bases de données et annuaires pourraient être consultables sur un portail web commun.

429. En raison du manque de ressources (humaines et financières), il a été décidé de développer les fonctions du Centre d'échange d'informations régional par le biais de l'amélioration du site web du CAR/ASP. A cette fin, un expert a été contacté pour proposer une méthode et des moyens pour ajouter des fonctions au site web.

430. Le MedGIS est également en cours de développement dans ce contexte, afin d'améliorer la gestion et l'échange de données au niveau régional. Suite à l'élaboration et au test du prototype de MedGIS, le CAR/ASP a lancé l'élaboration d'un MedGIS totalement fonctionnel (avec une application cartographique via le web) qui sera partie intégrante du CHM méditerranéen.

431. Au titre de sa participation au Projet d'identification de possibles ASPIM dans les eaux au-delà des juridictions nationales, le CAR/ASP et l'UICN publieront une présentation générale des connaissances sur les écosystèmes pélagiques (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.19). La parution de cette publication est prévue pour septembre 2009.

Identification et vérification des indicateurs sur l'état de la biodiversité

432. La proposition d'un jeu d'indicateurs a été faite par le CAR/ASP dans le cadre du projet sur l'approche écosystémique qui sera gérée par l'Unité MED en collaboration avec le CAR/ASP, le Plan Bleu et MED POL. Les indicateurs visent à une compatibilité avec ceux existants au niveau de la CBD et de la CE. Ils sont issus de ceux de la CBD et de ses zones d'application, comme c'est le cas avec la CE pour les pays qui en sont membres, en prenant en compte les délibérations de la Conférence de Malahide (2004) et des adaptations aux zones concernées de la CE, de façon à fournir une idée comparative des tendances actuelles au sein des institutions pertinentes et du raisonnement suivi par le CAR/ASP pour la préparation de cette proposition.

433. Plusieurs autres indicateurs ont été identifiés pour évaluer l'impact des actions d'assistance du CAR/ASP en vue d'augmenter la conservation de la biodiversité. Certains d'entre eux ont été utilisés pour établir l'état de l'écosystème au niveau régional.

Contraintes et enseignements

434. L'activité relative aux indicateurs n'a pas été complètement réalisée et nécessitera une élaboration plus poussée et des discussions au niveau du PAM, en particulier pour ce qui concerne le thème du changement climatique et de la biodiversité.

435. Il est nécessaire:

- de stimuler les activités de recherche sur les relations entre le changement climatique et la biodiversité marine et côtière, comme exposé dans la mise à jour du PAS BIO concernant le changement climatique.
- de mettre à jour la base de données existante et d'en élaborer une spécifique à chacun des plans d'actions
- que les Parties se déclarent prêtes à appuyer le CAR/ASP avec les moyens océanographiques disponibles, pour mener ses campagnes d'étude océanographique dans les sites adéquats à la création d'ASPIM en Haute mer — eaux du large, y compris les mers profondes - au cours de la phase d'action 2010-2011.

Objectif 5	Renforcement des capacités pour améliorer la coordination et l'assistance technique
Résultats escomptés	<i>Renforcement des capacités pour améliorer la coordination et l'assistance technique</i>
Composantes et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - CAR/ASP - CMCS - CWS, Station zoologique de Naples - Okianos - Seagrass 2000
Indicateurs/progress accomplis	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sessions de formation - Nombre de stagiaires
Résultats obtenus à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> - 18 sessions de formation (+ 1 prévue en juin 2009) - 181 stagiaires
Budget total dépensé ou engagé/par rapport au budget approuvé (en %)	52 % (en termes d'engagements)
Principales réalisations	
Application des techniques de formation pour la conservation, la surveillance et l'évaluation de la biodiversité	
<p>436. Le CAR/ASP a organisé et mis en œuvre les manifestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une formation méditerranéenne sur la cartographie des herbiers de phanérogames (Tabarka, Tunisie, 15-21 juin 2007), avec la participation de 17 participants de 14 pays méditerranéens; - Une session de formation sur la surveillance des herbiers de posidonies (Rafraf, Tunisie, 29 octobre-2 novembre 2007), dans le cadre du Projet MedPosidonia ; - Une session de formation nationale sur la cartographie des herbiers de Posidonies (Alger, Algérie, 16-19 février 2009) dans le cadre du Projet MedPosidonia; - Une session de formation sur le terrain concernant la cartographie et la surveillance des herbiers de posidonies (Gökçeada, Turquie, juin 2008) dans le cadre du Projet MedPosidonia; - Un cours de taxinomie sur la faune marine et côtière méditerranéenne et les collections de référence (CIMAR, 17-24 février 2008) en collaboration avec l'Université d'Alicante. - Une session de formation sur la création d'un CHM national et l'utilisation du Medbiodiv PTK, du 28/01/2008 au 1/02/2008 à Rabat (Maroc); - Une session de formation régionale sur le contrôle et la gestion des espèces introduites (Sharm El Sheikh, Égypte, février 2008) ; - Des sessions de formation sur les techniques de conservation des sites de nidification de tortues et les mécanismes de marquage (juillet et août 2007; et juillet et août 2008), en collaboration avec la Société pour la vie sauvage de Chypre (CWS) et la Réserve de Lara (Chypre); - Une session de formation pour la localisation et le recensement des espèces d'oiseaux aquatiques (Benghazi, Jamahiriya arabe libyenne, 27 novembre-2 décembre 2008), en collaboration avec l'EGA et le Conservatoire du Littoral. <p>437. Le CAR/ASP a contribué à l'organisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La session de formation nationale sur le Formulaire standard de données (FSD) pour les inventaires nationaux des sites naturels d'intérêt pour la conservation à Wadi Kandil (Lattaquié, République arabe syrienne, 14-16 août 2007), en collaboration avec le Ministère syrien de l'environnement; - Une session de formation aux techniques de réhabilitation des tortues marines en collaboration avec la Station zoologique de Naples (10-14 décembre 2007); - Le Septième séminaire européen sur les mammifères marins: biologie et conservation (Valence, Espagne, 15-19 septembre 2008), organisé par l'Université internationale Menendez Pelayo, qui vise à améliorer les compétences en termes de conservation des cétacés en région méditerranéenne; 	

- La 23e Conférence annuelle de la Société européenne de recherche sur les cétacés, du 1er au 4 mars 2009, organisée avec TUDAV;
- L'atelier "Qui sont nos phoques moines? Vers une méthode normalisée d'estimation des populations de phoques moines" (28 février 2009), en collaboration avec TUDAV;
- Une formation sur la taxinomie en collaboration avec Okianos ;
- L'atelier de travail "Albatros" (Marseille, 20-22 avril 2009) avec le Conservatoire du Littoral.

438. Suite à une demande des autorités tunisiennes, le CAR/ASP a contribué à la conduite de projets de formation et de recherche axés sur l'étude des herbiers marins et de la flore algale le long des côtes tunisiennes, en utilisant la plongée sous-marine en scaphandre autonome et des techniques non destructives.

439. Le CAR/ASP a fourni son assistance aux autorités environnementales syriennes pour la mise en place d'un programme de formation à la préparation et la mise en œuvre de plans de gestion des aires protégées marines. Ce programme de formation a été conçu pour se dérouler en trois phases de formation intensive. Deux cours de formation ont déjà eu lieu en février et en avril 2009. Le troisième et dernier cours est prévu pour fin 2009.

5. Gestion durable des zones côtières (Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP))

Objectif général: *Le but général du Programme d'Actions Prioritaires est de permettre la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles qui sont destinés à protéger l'environnement et à contribuer au développement durable de la région de la Mer Méditerranée. Le CAR/PAP porte une attention particulière au développement durable des zones côtières et des régions côtières du bassin méditerranéen en promouvant la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) qui est un outil majeur pour atteindre les buts fixés par la Convention. Plus spécifiquement, le but de la période biennale actuelle est de réaliser les activités préparatoires pour la mise en œuvre du Protocole GIZC qui a été signé le 21 janvier 2008. Il est prévu que ces activités soient réalisées dans la période intérimaire avant que le Protocole n'entre en vigueur.*

La mise en œuvre du Programme d'Actions Prioritaires dans la période biennale 2008 – 2009 a été possible grâce à des activités organisées en deux groupes principaux:

- *Gestion durable des zones côtières; et*
- *Intégration du développement et de l'environnement.*

Objectif 1	Cadre juridique
Résultats escomptés	<i>Décision IG 17/18 concernant le Protocole GIZC Un des principaux résultats escomptés est le Plan d'action pour la mise en œuvre du Protocole</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Unité de coordination du PAM: aide à l'élaboration du Plan d'action CAR/PAP: activités dans le cadre de son mandat</i>
Indicateurs/réalisations	<i>Un Plan d'action a été préparé, discuté et approuvé par les pays mais son adoption formelle ne pourra avoir lieu qu'après que le Protocole soit entré en vigueur. Avant cela, dans la période intermédiaire, le CAR/PAP a préparé:</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Un rapport sur la réunion d'experts tenue à Split les 17 et 18 juin 2008, version anglaise et française</i> ▪ <i>Une analyse comparative et un plan d'action pour la mise en œuvre du Protocole GIZC au Monténégro; Rapport sur l'assistance technique pour le Ministère du Tourisme et de l'Environnement du Monténégro</i> ▪ <i>Une assistance pour le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire de Croatie lors des préparatifs pour la mise en œuvre du Protocole GIZC, en coopération avec le GTZ</i> ▪ <i>Une assistance pour la préparation et la réalisation de la conférence « Gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée, du local au régional: Comment stopper la perte de la biodiversité ? » (Nice, 18 – 19 décembre 2008)</i> ▪ <i>Co-organisation de la « Seconde conférence internationale sur l'état d'avancement de la GIZC en Méditerranée et en Mer Noire » avec le MEDCOAST (Akyaka, Turquie 14 – 18 octobre 2008)</i> ▪ <i>Proposition de format de rapports et d'indicateurs d'efficacité pour le Protocole GIZC</i> ▪ <i>Présentation du Protocole (conférences, réunions, ateliers, séminaires, publications)</i> ▪ <i>Bilan, par pays, de l'état d'avancement de la signature et de la ratification du Protocole</i> ▪ <i>Participation active au développement et à la mise en œuvre de deux propositions principales de projets de financement externe qui sont en rapport avec la mise en œuvre du Protocole</i>

Derniers résultats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 réunion d'experts ▪ 4 rapports ▪ 2 conférences co-organisées ▪ 30 présentations (conférences, ateliers, séminaires, communications, articles scientifiques et techniques dans les publications) ▪ 1 bilan ▪ 2 propositions de projets majeurs ▪ 1 dépliant ▪ 1 publication avec le Protocole de GIZC en 4 langues
Budget total dépensé ou engagé (en %)	<p>2008: 170% (Budget approuvé 20,000€; Dépenses 34,300€)</p> <p>2009: 0% (Budget approuvé 25,000€; Dépenses 0€)</p>
<p>Principales réalisations</p> <p>440. La réunion d'experts sur le Plan d'action pour la mise en œuvre du Protocole GIZC a eu lieu à Split (Croatie), les 17 et 18 juin 2008. L'objectif de la réunion était de permettre aux experts concernés d'échanger leurs opinions en vue d'envisager les activités possibles à entreprendre dans cette période intermédiaire alors que le Protocole GIZC est encore en cours de signature et de ratification. Les participants à la réunion ont proposé différentes activités à mettre en œuvre dans cette période: la préparation d'un inventaire sur la GIZC en Méditerranée comprenant des informations sur les pratiques existantes en matière de zone de recul et les différentes boîtes à outils; la préparation d'un guide explicatif du texte du Protocole; des activités de sensibilisation et de formation. Le Plan d'action pour la mise en œuvre du Protocole va être préparé une fois que le Protocole sera entré en vigueur.</p> <p>441. A la demande des Parties contractantes, le CAR/PAP va leur fournir une assistance directe dans leurs efforts pour parvenir à l'adoption, à la ratification et, en conséquence, à la mise en œuvre du Protocole. L'assistance visera en particulier à évaluer l'impact que le Protocole pourra avoir sur le développement durable des zones côtières ainsi que sur le cadre juridique, institutionnel et financier pour la GIZC. L'assistance technique lors de la réalisation du projet d'Analyse comparative et du Plan d'action pour la mise en œuvre du Protocole GIZC au niveau national a été fournie au Ministère de l'Environnement et du Tourisme du Monténégro. L'assistance technique pour l'interprétation du Protocole et l'évaluation des impacts de sa mise en œuvre a été fournie au Ministère de l'Environnement, de l'Aménagement de l'Espace et de la Construction de Croatie.</p> <p>442. Même si le Protocole GIZC n'est pas entré en vigueur, il a été suggéré de définir le format des rapports d'avancement et les indicateurs d'efficacité associés pour cet instrument juridique. Le CAR/PAP a participé à une réunion qui s'est tenue le 5 décembre 2008 à l'Unité MED lors de laquelle il a été décidé de travailler sur les deux documents en parallèle, en coordination avec l'Unité MED. Le CAR/PAP a proposé à l'AEE, à leur demande, une liste d'activités destinées à permettre la mise en œuvre du Protocole auxquelles l'AEE pourrait participer. Leur réponse est toujours attendue.</p> <p>443. Le CAR/PAP a participé activement à la préparation et à la mise en œuvre de deux conférences méditerranéennes majeures: « Gestion Intégrée des zones côtières en Méditerranée, du local au régional: Comment stopper la perte de la biodiversité? » qui a eu lieu à Nice, les 18 et 19 décembre 2008, dans le contexte de la présidence française de l'UE et la « Seconde conférence internationale sur l'état d'avancement de la GIZC en Méditerranée et en Mer Noire » qui a eu lieu à Akyaka, Turquie du 14 au 18 octobre 2008. En outre, le directeur du CAR/PAP et les autres membres du Centre ont présenté le Protocole lors d'un grand nombre d'événements qui ont eu lieu en Méditerranée, en Europe et à d'autres endroits, et ont publié un grand nombre d'articles dans diverses publications scientifiques, techniques et populaires. Le résultat est que le grand public et de nombreuses parties prenantes connaissent aujourd'hui le Protocole, ce qui est considéré comme étant d'une importance primordiale pour la réussite de sa mise en œuvre.</p>	

444. Un dépliant spécial sur le Protocole a été publié en anglais et en français et a été largement distribué dans la région et dans le monde entier. La publication avec le texte du Protocole en 4 langues (anglais, français, espagnol et arabe) a été préparée, éditée et va bientôt être publiée. La publication de ces documents est une réponse à la demande en constante augmentation en matière de vulgarisation et de sensibilisation au Protocole.

445. Le CAR/PAP, tout comme un certain nombre de partenaires, a été impliqué dans la préparation de 2 propositions majeures de projets destinés à permettre la mise en œuvre du Protocole. En tant que membre du consortium de 24 partenaires, le CAR/PAP a été, avec l'Université autonome de Barcelone et le Plan Bleu, une organisation nodale dans la préparation de la proposition pour le projet PEGASO qui a été soumis à l'UE pour financement dans le cadre du programme scientifique FP7. La composante centrale de celui-ci, dont le CAR/PAP va être responsable, va être la préparation d'une plate-forme de gouvernance pour la GIZC. Le CAR/PAP va bénéficier de l'aide de l'IDDRI de France pour mettre en œuvre le projet ProtoGIZC qui a été soumis au Gouvernement français pour financement.

Contraintes et enseignements

446. Le Protocole GIZC n'est pas encore entré en vigueur. Quinze Parties contractantes l'ont signé tandis que d'autres ont commencé le processus de ratification. La mise en œuvre du Protocole est en attente de la ratification par au moins six pays. Même si l'on sait que certains pays ont commencé la procédure de ratification, des efforts importants vont être nécessaires pour stimuler les pays restants à commencer le processus et à le terminer de manière à ce que le Protocole puisse entrer en vigueur dans les délais prévus.

447. Les ressources financières disponibles pour l'assistance aux pays lors de la mise en œuvre du Protocole dans cette période biennale étaient très insuffisantes. Comme le programme de travail et le budget avaient été approuvés avant que le Protocole ne soit adopté, il n'a pas été possible de consacrer les ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre des activités citées ci-dessus. De ce fait, il a été nécessaire de discuter et de choisir les activités qu'il s'agirait de réaliser.

448. Dans le programme de travail pour 2008 – 2009, il était envisagé qu'un Plan d'action pour la mise en œuvre du Protocole GIZC soit préparé, discuté et adopté. Toutefois, en termes légaux, ce Plan d'action ne pourra être préparé et adopté qu'une fois que le Protocole sera entré en vigueur. C'est pourquoi les activités entreprises par le CAR/PAP comme décrites ci-dessus étaient en relation avec ce qui était légalement possible dans cette période intermédiaire et concernaient uniquement les activités préparatoires générales (inventaire, guide explicatif, sensibilisation) sans obligations légales pour les pays.

449. La discussion sur le Plan d'action a montré qu'il y avait un grand intérêt dans la planification et la mise en œuvre des activités du Protocole. L'enseignement principal a été qu'il existe un réel enthousiasme pour le Protocole et qu'il faut le préserver.

5.1 Gestion intégrée des zones côtières

Objectif 2	<i>Aider les Etats côtiers de la Méditerranée à mettre en œuvre la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) grâce au développement et à l'utilisation d'outils appropriés, à l'amélioration des échanges d'informations, au renforcement des capacités et à la mise en œuvre de projets côtiers (Programme d'Aménagement Côtier – PAC).</i>
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • PAC <p><i>Mise en œuvre des activités envisagées par le Plan d'action; étude de faisabilité (EF) pour le PAC Italie et accords pour le PAC Monténégro et Italie; rapports de lancement et ateliers de lancement au Monténégro et en Italie; rapports sur les activités individuelles des PAC (ressources en eau, tourisme, plans, stratégies, IE); rapports périodiques réguliers par les coordinateurs</i></p>

	<p><i>nationaux; rapports intégrés finaux; conférence de clôture du PAC Chypre; programme de suivi comme proposé dans les PAC; volumes de la Série de Rapports Techniques pour les PAC Slovénie et Chypre; cours de formation, ateliers, initiatives de renforcement des capacités et programmes participatifs pour les parties prenantes dans les PAC.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Méthodologies / outils de GIZC</i> <p><i>Rapport sur l'état actuel des systèmes de planification; méthodologie pour l'application de l'approche écosystémique dans les zones côtières; méthodologie pour l'évaluation de la vulnérabilité au risque dans les zones côtières; directives pour la mise en œuvre de l'EES dans les zones côtières.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Rapports nationaux sur la GIZC</i> <p><i>Rapports nationaux sur la GIZC en Egypte et en Albanie.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Gestion des paysages</i> <p><i>Etudes thématiques utilisant différentes méthodologies pour la gestion des paysages; rapport de synthèse sur toutes les études thématiques mises en œuvre.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Centre de documentation (Clearing House)</i> <p><i>Nouveau design et restructuration du site web du Centre de documentation; mise à jour des informations existantes et introduction de nouvelles composantes.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Financement du développement durable (DD)</i> <p><i>Rapport sur l'état des différentes méthodologies utilisées dans les pays méditerranéens pour financer le développement durable, y compris les recommandations concernant la façon d'améliorer les approches actuelles.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Education en matière de GIZC</i> <p><i>Nouvelle série de cours "MedOpen" en anglais et en français; documents de formation, études de cas, sélection de candidats, services d'assistance, groupes de discussion, cours pour débutants et confirmés, examens; mise à jour du nouveau programme "Educom@Med".</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>SMAP</i> <p><i>Programmes cadres avec les dépliants et les ateliers régionaux sur la GIZC allant de paire; Jour de la Côte, publicités TV et atelier de politique régionale.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Composante régionale du projet GEM</i> <p><i>Projets de démonstration, aide à la mise en œuvre du Protocole GIZC et préparation des stratégies nationales de GIZC.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Atelier régional sur l'aménagement de l'espace</i> <p><i>Rapport sur l'atelier et recommandations pour les mesures destinées à améliorer l'aménagement de l'espace dans les zones côtières méditerranéennes.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Formation régionale sur la gestion des paysages</i> <p><i>Rapport sur les cours de formation.</i></p>
<p>Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués</p>	<p><i>Unité de coordination du PAM: aide pour l'élaboration et l'adoption du Plan d'action</i></p> <p><i>CAR/PAP: activités dans le cadre de son mandat</i></p> <p><i>Autres composantes du PAM: fournir une assistance dans leur domaine d'expertise</i></p> <p><i>Pays: fournir des informations en rapport avec les différents sujets, projets et problèmes de GIZC</i></p> <p><i>Organisations internationales: assistance dans le cadre de leurs activités</i></p> <p><i>ONG nationales: soutien et organisation du Jour de la Côte</i></p>

Indicateurs/ réalisations	<p>1. PAC</p> <p><i>PAC Chypre:</i></p> <ul style="list-style-type: none">▪ <i>Rapport intégré final</i>▪ <i>Conférence de clôture du PAC Chypre (13 juin 2008), à laquelle étaient présents 80 participants</i>▪ <i>Rapport sur la conférence de clôture du le PAC Chypre</i>▪ <i>Rapport sur l'évaluation de la capacité d'accueil touristique du District de Larnaca</i>▪ <i>Rapport final sur l'activité "Economie de l'environnement"</i>▪ <i>Rapport sur la méthodologie de GIZC et cadre stratégique de GIZC proposé</i>▪ <i>Rapport sur le processus de participation du public à Chypre</i>▪ <i>Essai d'application des directives du PAC pour l'EES dans une zone pilote du PAC</i> <p><i>PAC Italie:</i></p> <ul style="list-style-type: none">▪ <i>Protocole d'accord relatif à l'étude de faisabilité d'un PAC en Italie</i>▪ <i>Assistance pour le Ministère et les autorités locales pour élaborer le programme du PAC: participation lors des réunions du comité du PAC</i>▪ <i>Réalisation d'une première version de l'étude de faisabilité (attendue d'ici fin 2009)</i>▪ <i>Accord (y compris les termes de référence) pour le PAC Italie (attendu d'ici fin 2009)</i> <p><i>PAC Monténégro:</i></p> <ul style="list-style-type: none">▪ <i>Etude de Faisabilité terminée</i>▪ <i>Accord (y compris les termes de référence) pour le PAC Monténégro (attendu d'ici fin 2009)</i> <p><i>PAC Maroc:</i></p> <ul style="list-style-type: none">▪ <i>Gestion intégrée de la zone côtière - Spécifications techniques</i>▪ Activité "Sensibilisation et participation" - Spécifications techniques▪ <i>Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel - Spécifications techniques</i>▪ <i>Tourisme durable - Spécifications techniques</i>▪ <i>Rapport de lancement du PAC-Maroc;</i>▪ <i>Rapport de l'Atelier de lancement du PAC du Rif central (Maroc) (Chefchaouen, le 29 avril 2008)</i>▪ <i>Rapport diagnostic relatif à la région de Chefchaouen (Maroc) - Projet;</i>▪ <i>Rapport sur l'Atelier de formation à la méthode d'Evaluation de la Capacité d'Accueil Touristique (ECAT)</i>▪ <i>Rapport sur les Ateliers de formation à la méthode des scénarios alternatifs et aux outils de gestion environnementale des structures hôtelières</i>▪ <i>Rapport des Ateliers GIZC et Programme Participatif du PAC-Rif central (Maroc)</i>▪ <i>Rapport diagnostic final de l'activité "sites sensibles culturels"</i>▪ <i>Impacts potentiels du projet Souani: Propositions d'orientations d'aménagements pour atténuer ces impacts sur l'équilibre du milieu - Note préliminaire</i>▪ <i>Rapport diagnostic final de l'activité GIZC</i>▪ <i>Rapport de l'atelier GIZC et Analyse de durabilité (Al Hoceima, les 8 et 9 avril 2009)</i>
--------------------------------------	--

<p><i>PAC Slovénie:</i></p> <ul style="list-style-type: none">▪ <i>Programme d'Aménagement Côtier (PAC) Slovénie du PAM: Rapport intégré final. Volume N°171 de la Série de Rapports Techniques du PAM préparé et diffusé</i> <p><i>PAC Levante de Almeria (Espagne):</i></p> <ul style="list-style-type: none">▪ <i>Coordinateur national du PAC sélectionné</i>▪ <i>Bureau du PAC ouvert à Almeria</i>▪ <i>Compte-rendu de la Réunion sur le plan de mise en œuvre du PAC Espagne (Madrid, 13 mai 2009)</i>▪ <i>Première version de rapport de lancement préparée (d'ici octobre 2009)</i>▪ <i>Rapport sur l'atelier de lancement (d'ici décembre 2009)</i> <p>2. Méthodes / outils de GIZC</p> <p><i>Planification de l'espace marin (PEM)</i></p> <p><u><i>Projet PlanCoast:</i></u></p> <ul style="list-style-type: none">▪ <i>Six rapports nationaux sur la politique, les procédures, les bases légales et les pratiques actuelles en matière de planification de l'espace marin préparés, édités, publiés et diffusés (dans les pays suivants: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, région Emilie-Romagne d'Italie, Monténégro, Slovénie),</i>▪ <i>Etat d'avancement de la planification côtière et marine dans la région Adriatique: Rapport de synthèse préparé et diffusé,</i>▪ <i>Contribution au Manuel sur la planification spatiale de l'espace marin; expériences, outils, instruments et études de cas. Publication diffusée,</i>▪ <i>Planification de l'espace marin: rapport contenant un aperçu théorique préparé,</i>▪ <i>Rapport sur les meilleures pratiques en matière de planification de l'espace marin: description de quatre études de cas en Europe et à l'étranger préparé,</i>▪ <i>Poster: Systèmes de planification de l'espace marin en Adriatique imprimé et disséminé,</i>▪ <i>Dépliant: Systèmes de planification spatiale en Adriatique imprimé et diffusé,</i>▪ <i>Rapport final sur le projet préparé.</i> <p><u><i>Autres outils:</i></u></p> <ul style="list-style-type: none">▪ <i>Premier projet de méthodologies d'évaluation pour l'approche écosystémique</i>▪ <i>Collaboration lors de la préparation des directives sur la sensibilisation aux risques et à leur atténuation dans la GIZC (initiée par le COI/UNESCO).</i>▪ <i>Participation du CAR/PAP à la série de réunions organisées par l'UE/DG MARE sur la PEM</i> <p>3. Rapports nationaux sur la GIZC</p> <ul style="list-style-type: none">▪ <i>Rapport national sur la GIZC en Croatie publié et diffusé (attendu d'ici à la fin 2009)</i> <p>4. Gestion des paysages</p> <ul style="list-style-type: none">▪ <i>Contribution au projet "EucaLand" sur les paysages culturels (initié par l'Université de Cambridge)</i>▪ <i>Projet de rapport sur l'étude thématique de l'évaluation des paysages exceptionnels (attendu d'ici à la fin 2009)</i>▪ <i>Projet de rapport de synthèse des études thématiques (attendu d'ici à la fin 2009)</i> <p>5. Centre de documentation</p> <ul style="list-style-type: none">▪ <i>Site web du Centre de documentation restructuré en fonction de la structure du Protocole GIZC (attendu d'ici la fin 2009)</i>

6. *Financement du développement durable dans les zones côtières*
- *La préparation d'un projet de rapport a commencé (mais elle a dû être interrompue suite au décès soudain du responsable)*
7. *Education en matière de GIZC*
- *15 étudiants ont soumis leur thèse pour "Educom@Med" (Tempus UE) à la fin du mois de septembre 2008.*
 - *Le cours basic on-line de "Medopen" est disponible en permanence sur le site web du CAR/PAP.*
8. *SMAP*
- *84 participants étaient présents à l'Atelier méditerranéen sur la politique de GIZC (Alghero, Sardaigne, les 19 et 20 mai 2008)*
 - *512 personnes inscrites ont participé à l'événement public du 21 mai 2009 (le troisième jour de l'Atelier)*
 - *Manuel de mise en œuvre du Projet révisé*
 - *Fiche d'orientation: la littoralisation et le développement durable (République Algérienne Démocratique et Populaire; Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme)*
 - *Contexte politique de la GIZC: Vers une stratégie pour la côte syrienne*
 - *Programme-cadre pour une GIZC: Vers une stratégie pour la côte syrienne*
 - *Rapport sur l'Atelier national pour promouvoir le programme-cadre syrien pour la GIZC (Damas, le 8 mai 2008)*
 - *Programme-cadre: Réduire les conflits dans le Golf d'Aqaba en Jordanie*
 - *Rapport sur l'atelier traitant de la réduction des conflits dans le Golf d'Aqaba en Jordanie: un Programme-cadre de GIZC (Aqaba, 18 mars 2009)*
 - *Rapport périodique 2007 – 2008: Description des tâches accomplies lors de la préparation du programme-cadre de GIZC pour la Jordanie*
 - *Rapport sur le premier atelier sur la préparation d'une « Stratégie nationale de GIZC pour l'Egypte ». Un atelier sur la vision (Le Caire, le 29 janvier 2009)*
 - *Rapport sur le second atelier sur la préparation d'une « Stratégie nationale de GIZC pour l'Egypte ». Atelier sur les priorités et les objectifs en matière de GIZC (Le Caire, le 5 mars 2009)*
 - *Rapport sur le troisième atelier sur la préparation d'une « Stratégie nationale de GIZC pour l'Egypte: Objectifs stratégiques et atelier sur la voie à suivre » (Le Caire, le 23 avril 2009)*
 - *Stratégie nationale de GIZC pour l'Egypte*
 - *Etude sur la création d'un Comité interministériel (CIM) pour la Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC) dans la République Arabe de Syrie*
 - *Zone côtière syrienne et son souhait de gestion intégrée - Perspective et stratégie proposées*
 - *Schéma Directeur d'Aménagement Du Littoral (SDAL) - Cahier des charges (Algérie)*
 - *Questionnaire de la Stratégie de sensibilisation préparé et diffusé dans les pays, résultats inclus dans la Stratégie*
 - *Stratégie méditerranéenne de sensibilisation à la GIZC (MARS): Une stratégie-cadre pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre de la politique (anglais et français)*
 - *Rapport sur la Réunion d'information sur le Project SMAP III et sur le Protocole GIZC (Rabat, le 23 juin 2008)*
 - *Charte de Sardaigne: Gestion Intégrée de la Zone Côtière – Dialogue méditerranéen (Alghero, 19 au 21 mai 2008)*
 - *Site web du "Jour de la Côte" mis à jour (anglais et français)*
<http://coastday.org>

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Communiqué de presse: "Jour de la Côte International" le 24 octobre 2008</i> ▪ <i>Appel à célébrer le "Jour de la Côte" en Méditerranée (Athènes, 20 octobre 2008)</i> ▪ <i>Rapport sur la Campagne du "Jour de la Côte 2007" (février 2008)</i> ▪ <i>Rapport sur les communications du "Jour de la Côte 2007" (février 2008)</i> ▪ <i>Rapports sur les Jours de la Côte Nationaux de 2007 préparé par les partenaires ONG nationaux (Rapport sur le Jour de la Côte Syrie; Campagne du Jour de la Côte en Syrie – Rapport final; Rapport final relatif à la célébration du Jour de la Côte à Nador (Maroc); Rapport final du Jour de la Côte en Algérie; Rapport final sur le Jour de la Côte – Jordanie; Jour de la Côte en Palestine; Rapport sur le Jour de la Côte à Chypre et dépliant du Jour de la Côte; Plan d'action pour le Jour de la Côte – Sardaigne) (préparé en 2008)</i> ▪ <i>Rapport sur la célébration du "Jour de la Côte 2008" en Méditerranée (anglais et français)</i> ▪ <i>Co-organisation du Séminaire régional final: Réalisations et perspectives pour l'avenir (Alexandrie, les 18-19 février 2009)</i> ▪ <i>Rapport sur la politique de GIZC: Résumé des réalisations en matière de politique de GIZC dans les pays éligibles (attendu d'ici à la fin juin 2009)</i> ▪ <i>Co-organisation et participation à l'atelier du SMAP/METAP sur les politiques de GIZC à Marseille (18 – 19 juin 2009)</i> <p>9. Composante régionale du projet GEM</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>PA du projet préparé et accepté</i> ▪ <i>Contribution à la préparation et au recueil des Lettres d'intention, relatives à la composante de GIZC, rédigées par les pays</i> ▪ <i>Commentaires sur deux propositions de projet sollicités par le PNUE/DGEF (GIZC au Liban; Adaptation au changement climatique, GIZC et GIRE)</i> <p>10. Atelier régional sur l'aménagement de l'espace</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Atelier à organiser en 2010</i> <p>11. Formation régionale sur la gestion des paysages</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Cours de formation à organiser une fois que plus d'études thématiques seront disponibles et que le rapport de synthèse aura été préparé. Probablement en 2010.</i> <p>Autres</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Projet CONSCIENCE: Rapports sur les activités périodiques soumis aux partenaires responsables et Groupe de conseil des utilisateurs finaux constitué</i> ▪ <i>Projet PEGASO (FP7): proposition de projet préparée</i> ▪ <i>Projet "Beachmed": participation à la conférence finale</i> ▪ <i>Site web du CAR/PAP: 85.000 visites en 2008 (68.500 visiteurs individuels); plus de 7.000 visites chaque mois</i> ▪ <i>Atelier de cartographie cognitive: tout le personnel du CAR/PAP a participé à un atelier de deux demi-journées</i>
<p>Derniers résultats</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>28 rapports de PAC</i> ▪ <i>14 ateliers /conférences organisés /organisés conjointement</i> ▪ <i>2 mémorandums d'accord</i> ▪ <i>1 numéro de la Série des rapports techniques du PAM</i> ▪ <i>12 rapports /publications (méthodologies / outils de GIZC)</i> ▪ <i>1 affiche</i> ▪ <i>1 dépliant</i> ▪ <i>1 rapport national sur la GIZC</i> ▪ <i>1 note de synthèse</i> ▪ <i>15 thèses soumises (EducomMed)</i>

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 24 rapports SMAP ▪ 7 rapports nationaux/locaux sur la Journée du littoral ▪ 1 Comité sur la GIZC constitué ▪ 1 Stratégie nationale de GIZC ▪ 7000 visites par mois du site web du CAR/PAP ▪ 40 alertes côtières
Budget total dépensé ou engagé (en %)	<p>2008: 94% (Budget approuvé 228,000€; Dépenses 215,000€) 2009: 29% (Budget approuvé 217,926€; dépenses 62,365€)</p>
Principaux résultats	
1. PAC:	
<p>450. Le PAC s'affirme de plus en plus comme un outil et un mécanisme pour la mise en pratique des exigences du Protocole GIZC. Ceci a été prouvé plus que jamais pendant la dernière période biennale. A en juger par la volonté politique exprimée par les Parties contractantes lors de leur dernière conférence, qui s'est traduite par la signature du Protocole, il est désormais évident que le PAC est adapté pour relever ces nouveaux défis. Déjà durant le processus de négociation du Protocole, des activités ont été incorporées dans certains des PAC pour répondre à quelques défis du Protocole. Ceci inclut, par exemple, la préparation de la stratégie GIZC et de la loi GIZC au Liban, ou la création et la mise en oeuvre de mécanismes de coordination pour une meilleure gestion des activités dans les régions côtières du PAC Slovénie. En outre, dans le PAC Espagne, qui est toujours dans une phase initiale, il est envisagé qu'un Conseil côtier et un Forum côtier soient créés pour garantir la coordination efficace des différents décideurs concernés et de divers niveaux administratifs, mais aussi pour améliorer la participation et l'implication du public en général au processus décisionnel. A Chypre, l'introduction de nouvelles lois et méthodologies dans le système de planification et de gestion des zones côtières en général, s'inscrit dans cet optique. Enfin, le PAC Italie est potentiellement à même de changer ce programme de longue date du PAM, en un outil d'exécution du Protocole GIZC. Non seulement il y aura beaucoup de sites qui représenteront des défis complémentaires pour la coordination d'un projet aussi complexe, mais également les activités prévues correspondront en grande partie aux dispositions du Protocole GIZC. On peut ainsi conclure que les PAC ont évolué vers des programmes autant nécessaires que pratiques, qui ont contribué avec ses résultats du terrain à une meilleure formulation et négociation du Protocole. De même, ils ont démontré ses capacités à réaliser les dispositions du Protocole. De plus amples informations sur les actions entreprises dans les PAC en cours sont fournies ci-dessous.</p>	
<i>PAC Chypre</i>	
<p>451. La conférence de clôture du PAC Chypre s'est déroulée le 13 juin 2008 à Nicosie. Plus de 50 participants de haut niveau, provenant de presque tous les départements d'Etat, du secteur privé et des ONG ont assisté à la conférence. Les participants se sont accordés sur la réussite du projet PAC Chypre et sur le fait que les propositions formulées, ensuite inscrites dans le <i>Rapport de synthèse</i> et présentées lors de la conférence, viendront combler un besoin important dans le cadre de la législation chypriote sur la gestion des côtes.</p>	
<i>PAC Italie</i>	
<p>452. Une série de réunions a été organisée afin de spécifier les détails d'une étude de faisabilité. Il s'agit du premier rapport préparé dans le but de démontrer la pertinence du PAC et sa justification dans le contexte italien. Plusieurs réunions se sont tenues au Ministère italien de l'Environnement avec pour objectif de discuter les détails de l'étude de faisabilité (EF) et le processus de sa préparation. Ce PAC sera le premier après la signature du Protocole GIZC, ainsi que le premier qui examinera l'application sur le terrain les dispositions du Protocole. Ce projet sera également spécifique pour sa structure, c'est-à-dire cinq régions, sur cinq sites, vont être impliquées dans ce projet qui sera un bon outil pour une mise en oeuvre pilote du Protocole. Par conséquent, ce sera un PAC multi-zones, qui sera certainement un défi pour sa coordination d'une part, et un bon exemple de l'applicabilité du Protocole au niveau sous-national, de l'autre. L'étude de faisabilité du PAC Italie sera préparée sur la base d'études de faisabilité régionales.</p>	
<i>PAC Monténégro</i>	
<p>453. L'étude de faisabilité pour le PAC Monténégro s'est achevée en mai 2008. Cette étude a passé en revue les lois, les politiques, les stratégies et les plans existante; a analysé les dispositions institutionnelles relatives à la gestion des zones côtières élaborées dans le cadre des initiatives et</p>	

projets actuels visant à contribuer au développement durable des zones côtières monténégrines; a sollicité l'opinion d'un large panel de décideurs; a identifié les besoins et les opportunités pour une gestion intégrée des zones côtières au Monténégro; et a proposé la zone et les activités du PAC, avec une attention particulière à la durabilité à long terme du projet.

454. Tous les partenaires du PAM, participants potentiels au projet, ont été informés sur les activités proposées afin qu'ils puissent envisager leur contribution à ce projet. En parallèle, le Monténégro a lancé le processus de ratification du Protocole GIZC. Une fois ce processus suffisamment avancé, un accord sera élaboré.

PAC Maroc

455. Le projet était en plein déroulement pendant la rédaction de ce rapport. Il a débuté avec l'atelier de lancement le 29 avril 2008 auquel ont pris part environ 50 participants. Ils ont discuté des différentes activités du projet et de son utilité pour la région du Rif central, ainsi que pour l'ensemble du pays. L'atelier a été précédé d'une formation à la GIZC et aux approches participatives, qui s'est tenue à M'diq, du 5 au 7 janvier 2009. Environ 60 participants y ont assisté. Les objectifs de l'atelier étaient: (i) présenter l'approche méthodologique, ce qui a permis de réaliser un premier diagnostic et de qualifier la zone côtière du Rif central; (ii) proposer et choisir les actions pilotes qui démontreront la faisabilité du processus de GIZC et qui établiront les bases nécessaires au succès de ce processus engagé vers un développement durable; (iii) former les acteurs locaux aux outils de l'approche participative et de la sensibilisation du public, afin de promouvoir cette approche dans le cadre du PAC et soutenir ses activités. Cet atelier représente une phase décisive du PAC Maroc car il a permis de prendre, sur une base largement participative, des décisions consensuelles. D'abord pour le choix des actions pilotes, puis l'élaboration du programme de travail pour la préparation de leurs plans de gestion. Les deux zones pilotes retenues sont: Jebha, dans la Province de Chefchaouen, et Souani, dans la Province de Al Hoceima. C'est pourquoi on peut considérer que le PAC est entré dans sa phase opérationnelle. L'atelier du PAC pour discuter de la zone pilote de Souani, introduire l'activité d'analyse de durabilité et lancer le travail d'identification des indicateurs de durabilité, a été organisée les 8 et 9 avril 2009. Le consultant national en charge de cette activité a proposé une liste initiale d'indicateurs qui a été discutée puis amendée par les participants à l'atelier. Les prochains ateliers sur les actions pilotes et l'analyse de durabilité seront organisés en octobre 2009. Afin d'économiser du temps et de l'argent, ces ateliers seront rattachés à l'atelier final du projet « Destinations ». Les activités individuelles au projet seront clôturées avant la fin de l'année. A chaque activité correspondra un rapport final, comprenant une proposition pour un développement durable et une stratégie de gestion intégrée. Ce sont seulement le rapport litégré final et la conférence de clôture qui sont prévus pour 2010.

PAC Slovénie

456. Le PAC Slovénie a été achevé en 2007 et il est désormais dans sa phase de suivi. Afin de mieux promouvoir et diffuser ses résultats, un volume de la Série de rapport techniques (format CD) pour le PAC Slovénie a été finalisée et diffusée aux principaux partenaires du projet en 2008.

PAC Levante de Almeria, Espagne

457. Depuis la dernière réunion des Parties contractantes à Almeria (janvier 2008), la mise en œuvre du PAC Levante de Almeria en Espagne n'a connu que quelques avancées. Le premier coordinateur général du projet a accepté un autre poste suite aux élections en Espagne. De plus, avec les changements gouvernementaux aux niveaux national et régional, le personnel en charge du projet a été changé et il a fallu plus de temps que prévu aux partenaires espagnols pour désigner un nouveau coordinateur général. Il n'a été choisi qu'en mars 2009. Dans la foulée, tous les partenaires clés pour la mise en œuvre du projet ont été convoqués à une réunion le 13 mai 2009, à Madrid. L'objectif était de définir les étapes nécessaires pour faire avancer le projet vers sa phase de mise en œuvre. Les détails concernant la préparation du rapport de lancement du PAC et les ateliers associés ont été discutés ainsi que les questions organisationnelles et de gestion. L'atelier de lancement aura lieu avant l'automne 2009. En attendant, les membres du PAM impliqués dans ce projet devraient spécifier les termes de leur contribution. Une fois que l'atelier de lancement sera organisé, la mise en œuvre du projet pourra commencer. Par conséquent, il est confirmé que, malgré le retard pris par le projet, celui-ci répondra aux exigences du Protocole GIZC.

2. GIZC méthodologies/outils

458. "PlanCoast" est un projet INTERREG IIIB CADESES visant le développement d'outils et de compétences pour une planification intégrée des zones côtières et des aires marines en Baltique, en Adriatique et dans les régions de la mer Noire. Son objectif est d'introduire un nouvel instrument de planification de l'espace, celui de planification de l'espace marin dans le cadre de la GIZC. Le CAR/PAP a coordonné les activités dans l'Adriatique. La majorité des activités du CAR/PAP se sont achevées en 2007. En 2008, les rapports produits ont été édités, publiés et diffusés. Le Centre a participé à la conférence de présentation finale du projet à Ravenne, en Italie (27-29 mars 2008). Dorénavant le CAR/PAP s'implique activement dans le développement du concept de planification de l'espace marin en tant qu'outil de GIZC au niveau international. Il a été particulièrement actif dans le développement de la planification de l'espace marin au sein de l'UE. Le directeur du CAR/PAP a été invité à faire un exposé à l'occasion de la Journée maritime de l'UE en mai 2009, à Rome. Considérant l'importance de la planification de l'espace marin pour la mise en oeuvre de la Politique maritime et de la Stratégie directrice marine de l'UE, le CAR/PAP s'implique activement dans une série d'ateliers organisés par l'UE sur le sujet. A chaque fois, l'opportunité de souligner l'importance du Protocole GIZC pour la mise en oeuvre de la planification de l'espace marin a été saisie.

Autre

459. En collaboration avec les autres composantes du PAM, le CAR/PAP a participé au projet sur l'approche écosystémique, qui a été soutenu financièrement par l'UE. En particulier, le CAR/PAP a apporté sa contribution avec un examen des méthodologies d'évaluation pour l'approche écosystémique. Une première ébauche de rapport a été préparée et rendue.

460. Le directeur du CAR/PAP est l'un des co-auteurs des lignes directrices relatives à la sensibilisation aux risques et leur atténuation dans la GIZC, préparées par la COI/UNESCO. D'autres activités sur la mise en pratique des lignes directrices en Méditerranée sont envisagées dans le cadre des PAC.

3. Rapports nationaux sur la GIZC

461. Durant la période biennale, le rapport national sur la GIZC en Croatie a été finalisé et préparé pour être publié. Aucun autre rapport national n'a été préparé, publié ou diffusé. En Egypte, c'est la stratégie nationale de GIZC qui a été préparée à la place. D'autre part, en Albanie un rapport national sur la politique actuelle, les procédures, les bases légales et les pratiques de planification de l'espace marin a été élaboré et publié dans le cadre du projet "PlanCoast". Ce rapport a couvert le champ de la GIZC.

4. Gestion du paysage

462. Aucune étude thématique appliquant les méthodologies pour la gestion du paysage ni le rapport de synthèse n'ont été préparés durant cette période biennale. Une fois que de nouvelles méthodologies de gestion du paysage seront élaborées, le rapport de synthèse sur toutes les études thématiques sera établi.

5. Centre de documentation

463. Le site web restructuré du Centre de documentation n'est pas encore opérationnel. Suite à l'adoption du Protocole GIZC, il a été restructuré pour être transformé en un portail visant à faciliter la mise en oeuvre du Protocole GIZC. La mise à jour des informations existantes et l'introduction de nouvelles composantes seont réalisées en accord avec la structure du Protocole GIZC avant fin 2009.

6. Financement du développement durable dans les zones côtières

464. La rédaction d'un document sur l'état des différentes méthodologies utilisées en Méditerranée pour financer le développement durable, comprenant des recommandations sur comment améliorer les approches actuelles, a été initiée. Une fois le document complété, il présentera l'état d'avancement dans ce domaine, ainsi que les opportunités et les contraintes à prendre en compte. Malheureusement, en raison du décès prématuré du responsable en charge du dossier, il a été impossible de trouver un substitut pour la gestion de sa préparation, et le rapport n'est donc pas encore complété.

7. Education GIZC

465. La version de base du cours en ligne "MedOpen" sur la GIZC, développée pendant cette période biennale par le CAR/PAP (disponible en français, en anglais et en arabe), est en permanence accessible sur le site Internet. Pendant cette biennale aucun cours avancé n'a été organisé.

466. Le programme "Educom Med" (EC TEMPUS) a été finalisé. Quinze étudiants ont soumis leurs thèses avant fin septembre 2008. Suite à l'évaluation par le consortium, les étudiants sont supposés recevoir leurs diplômes. La mise à jour et la poursuite du programme Educom@Med dépend de financements externes. Il est supposé devenir un programme auto-financé, mené par l'une des universités partenaires au projet. Le CAR/PAP est partenaire au projet, responsable de l'organisation du voyage de terrain, c'est-à-dire la diffusion et l'échange des expériences pratiques acquises dans le cadre des projets GIZC.

8. SMAP III

467. Le CAR/PAP et ses partenaires (CAR/PB et METAP) ont mis en œuvre la composante « Sensibilisation et Création d'un cadre politique pour l'intégration de l'environnement et du développement en Méditerranée, avec comme cible la GIZC » de ce projet européen. Les principales composantes et activités du projet étaient les suivantes:

Préparation et présentation de fiches d'orientation stratégique pour l'Algérie, la Jordanie et la Syrie

468. Le dossier algérien a été présenté du 28 février au 2 mars 2009 dans le cadre d'ateliers organisés par le CAR/PAP et le MATET (Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme). En Syrie, le cadre politique de GIZC et le dossier sur la politique de GIZC (Vers une stratégie pour la côte syrienne) ont été préparés. A Damas, le 8 mai 2008, un atelier a été organisé pour promouvoir la fiche d'orientation pour la GIZC. La fiche d'orientation pour la Jordanie a également été préparée avant fin 2008. Le document nommé « Réduire les conflits dans le Golf jordanien d'Aqaba », a été finalisé et présenté à Aqaba le 18 mars 2009.

De nouvelles mesures politiques

- Stratégie nationale de GIZC pour l'Egypte: Le projet a été lancé à la demande de l'Agence Egyptienne des Affaires Environnementales (AEAE) qui a fait appel au CAR/PAP afin qu'il l'aide lors de la préparation de la Stratégie nationale de GIZC. Trois ateliers ont été organisés: d'abord, l'atelier sur la vision (Le Caire, le 29 janvier 2009); le second atelier sur l'élaboration de la stratégie nationale (Le Caire, le 5 mars 2009); et le troisième atelier visant à définir les orientations pour la mise en œuvre de la stratégie et le suivi du projet (Le Caire, le 24 avril 2009). La stratégie est le résultat d'un processus de consultation entre les principaux décideurs nationaux et régionaux, et il est attendu qu'elle devienne l'outil pour une meilleure GIZC en Egypte.
- Mise en place d'un comité inter-ministériel en Syrie: l'étude pour l'établissement d'un comité inter-ministériel (CIM) pour la GIZC en République Arabe de Syrie a été préparée en septembre 2008. En mars 2009, une vision et une stratégie pour la côte syrienne jusqu'en 2025 ont été préparées. Le CIM pour la GIZC reverra et adoptera la vision et prendra toutes les mesures nécessaires pour mettre en lumière la nouvelle politique nationale en terme de GIZC et pour développer la stratégie côtière syrienne ainsi qu'un plan d'action.
- Plan directeur du littoral algérien: en réponse à la requête directe du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme, une assistance a été fournie au gouvernement algérien, en avril 2008, pour la préparation d'un cahier des charges pour le développement du Plan directeur du littoral algérien. Cette activité s'inscrit dans la continuité du très réussi projet PAC du PAM, mis en œuvre par l'Algérie entre 2002 et 2006.

Activités de sensibilisation

- Stratégie de sensibilisation: Ce document a été préparé en avril 2008. Le principal objectif de la Stratégie est d'être un document clé pour les législateurs, les décideurs et le milieu universitaire afin de saisir les bienfaits de la GIZC, les causes et les coûts de la dégradation des côtes, et de donner des options possibles d'intervention pour chaque groupe qui contribueront à la mise en œuvre de la GIZC. La Stratégie a été établie sur la base d'un questionnaire et elle comprend six modules de travail et un programme de travail général pour sa mise en œuvre.
- Présentation du Protocole GIZC: Pendant le projet, de nombreux ateliers nationaux ont été organisés afin de discuter de la mise en œuvre du Protocole GIZC, comme par exemple le 23 juin 2008, au Maroc. Au total, 38 participants étaient présents à l'atelier.

Atelier sur la politique de GIZC

469. Le CAR/PAP, en collaboration avec la Région autonome de Sardaigne (Italie), a organisé un atelier méditerranéen sur la politique de GIZC. L'atelier s'est tenu du 19 au 21 mai 2008, à Alghero (Sardaigne) et a accueilli 84 participants, avec d'éminents décideurs politiques venant des ministères des pays éligibles au SMAP. A cette occasion a été discutée et adoptée la « Charte de Sardaigne », qui vise la promotion des réseaux locaux de GIZC. Le troisième jour, un événement public a attiré 512 personnes au total. Environ 70 posters et d'autres matériaux promotionnels ont été présentés, comme des films, un spot TV, des transmissions radio et des photos. Le site-web de l'atelier a été développé.

"Jour de la Côte 2008"

- La célébration du "Jour de la Côte" s'est déroulée durant la semaine du 24 au 31 octobre. La célébration a eut lieu dans de nombreux pays, comme l'Algérie, la Croatie, Chypre, la Jordanie, le Monténégro, le Maroc, la Sardaigne (Italie), la Tunisie et la Turquie. Une couverture médiatique nationale et régionale a été mise en place. En 2008, en partenariat avec le PNUD-Croatie et le CAR/PAP, 3 ambassadeurs de la côte ont été nommés en Croatie. Il s'agissait des membres de l'équipe de voile de la classe 49er, qui a représenté la Croatie en 2008 aux Jeux olympiques de Pékin. Ils ont été choisis comme représentants d'un sport au valeur environnementale, mais aussi pour leur altruisme et le fair play démontré durant les Jeux olympiques de Pékin.
- Articles promotionnels: de nombreux articles promotionnels ont été produits en 2007, ils ont été utilisés aussi pendant la campagne du "Jour de la Côte 2008". Cela comprenait des marques pages, des autocollants, des brochures en anglais, en français et en arabe, ainsi qu'une campagne de publicité télévisée, diffusée sur plusieurs chaînes nationales.
- Le site web du "Jour de la Côte": le site web de la campagne (www.coastday.org) est régulièrement mis à jour.

Séminaires de clôture

- Le séminaire régional final "Réalizations et perspectives pour l'avenir" s'est tenu les 18 et 19 février 2009, à Alexandrie en Egypte. Plus de 160 participants ont suivi ce séminaire.
- Atelier final du METAP et du CAR/PAP: vers fin juin 2009, le METAP envisage d'organiser l'atelier final sur les politiques de GIZC, qui se tiendra vraisemblablement à Marseille. Les résultats des partenaires au projet seront présentés, et les perspectives pour la mise en oeuvre de mesures politiques seront discutées.

9. Composante régionale du projet GEM

470. Les activités envisagées n'ont pas encore débuté. Cependant, dans la phase de préparation du projet, le CAR/PAP a assisté l'Unité MED dans la collecte de lettres d'intention auprès des pays éligibles, visant la mise en place des composantes de la GIZC. De même, le CAR/PAP a apporté ses commentaires sur deux propositions de projet, à savoir pour le projet GIZC au Liban et le projet sur l'adaptation au changement climatique, ceci en se référant à la ICZM et la gestion intégrée des ressources en eau.

10. Atelier régional sur l'aménagement de l'espace

471. L'atelier régional pour proposer des mesures visant à améliorer l'aménagement de l'espace dans les zones côtières méditerranéennes, n'a pas encore été organisé. Deux éléments nous ont menés à reporter cette activité. Dans un premier temps, les initiatives pour la planification de l'espace marin dans le cadre de la directive de l'UE sont toujours dans une étape prématurée pour tous accords et solutions définitifs. Ceci est considérablement lié à la l'aménagement de l'espace dans les zones côtières en général, et le CAR/PAP considère qu'il est prématuré de lancer cette activité sans qu'il appaise clair que la planification de l'espace marin et l'aménagement de l'espace en zone côtière sont des composants complémentaires et étroitement liés, indépendamment des responsabilités de leur exécution. En second lieu, quelques ressources financières ont été transférées pour l'organisation des activités relatives au Protocole GIZC, en particulier la réunion sur le Plan d'action pour la mise en oeuvre du Protocole. Cette activité sera organisée une fois que les raisons ci-dessus ne seront plus des contraintes, très probablement lors du prochain exercice biennal.

11. Formation régionale à la gestion des paysages

472. Les cours de formation destinés à introduire diverses méthodologies de gestion des paysages n'ont pas encore été organisés. Dès que de nouvelles études thématiques sur les outils et les méthodologies de gestion des paysages seront préparées, et que le rapport de synthèse de l'ensemble

des études thématiques sera prêt, la formation débutera. Il semble qu'elle aura lieu en 2010.

12. Autre

473. En plus de son programme de travail régulier et approuvé, le CAR/PAP a participé comme partenaire dans divers projets, tous étroitement liés à son activité principale. Dans la plupart des cas, ils étaient complémentaires, soit en permettant la mise en place d'activités complémentaires qui autrement n'auraient pu être menées à un tel point, ou en fournissant des ressources financières supplémentaires et en apportant d'autres pays/régions, une expérience significative dans le contexte méditerranéen. Des exemples de tels projets, sont:

CONSCIENCE (Projet FP6)

474. Le CAR/PAP est partenaire dans ce projet mis en oeuvre dans le programme de l'UE FP6 avec Delft Hydraulics (aujourd'hui Deltares) des Pays-Bas comme chef de fil. Son objectif stratégique est de développer et de tester des concepts, lignes directrices et outils pour une gestion durable de l'érosion le long des côtes européennes. Le CAR/PAP a participé à plusieurs réunions organisées dans ce cadre, et il a la charge d'organiser et de gérer le Groupe de Conseil aux usagers finaux. La tâche de ce Groupe est de tester les résultats du projet.

PEGASO (projet FP7)

475. Le CAR/PAP est un des 24 partenaires du consortium mené par l'Université autonome de Barcelone, qui ont été impliqués dans la préparation du projet. Le titre complet du projet est « Evaluer le développement durable des mers et des océans à partir des progrès réalisés en matière de gouvernance guidée par l'approche écosystémique », en abrégé PEGASO. Le projet a été conçu dans le but de réunir la communauté scientifique et les usagers finaux au niveau des bassins de la Méditerranée et de la Mer Noire, afin de développer en commun un panel d'outils de durabilité robuste, à la fois approprié et facile d'utilisation. L'objectif clé de ce travail sera de mettre au point de nouveaux mécanismes de gouvernance de la GIZC, permettant une meilleure mise en oeuvre des politiques actuelles et à venir, qui affecteront aussi bien la Méditerranée que la Mer Noire. Le CAR/PAP a préparé le module de travail relatif à la création d'une plate-forme partagée de gouvernance en matière de GIZC pour les bassins méditerranéen et de la Mer Noire. Cette plate-forme de gouvernance a entre autre l'objectif de faciliter la mise en oeuvre des instruments légaux au niveau régional, tel que le Protocole GIZC. Le projet a été très bien noté par les évaluateurs, et il est presque assuré de voir son financement approuvé en juin 2009. Certaines activités pour sa mise en oeuvre ont d'ores et déjà débuté.

BEACHMED

476. Le projet "Beachmed-e" a été clôturé lors de sa conférence finale qui s'est déroulée du 29 au 31 mai 2008, à Rome. Ce projet était une opération cadre régionale, co-financée par le programme INTERREG IIIC. Le CAR/PAP a participé en tant que partenaire en raison de son expertise et son expérience dans le champ de l'érosion côtière. Le CAR/PAP a contribué à la conférence par une présentation et une discussion sur le Protocole GIZC. Avant la conférence, le CAR/PAP a finalisé un rapport de synthèse et un rapport exhaustif sur le sous-projet "Beachmed 3.2." relatif aux actions concertées, outils et critères pour la mise en oeuvre de la GIZC en Méditerranée. Le but de ces rapports était l'intégration des résultats des questionnaires mis en application dans 4 régions du projet par 7 associés du sous-projet.

Site web du CAR/PAP

477. Le nouveau design et la restructuration du site web du CAR/PAP en 2007 a conduit à une augmentation significative du nombre de visites, qui se poursuit dans cette période biennale. On comptait 85.000 visites en 2008 (65.000 visiteurs différents), ce qui représente un peu plus de 7.000 visites par mois. Le pic de visites a été atteint en juin 2008, avec presque 9.000 visites. En mars 2009, le nombre de visites était de 7.400. En 2007, le nombre de visites était de 64.300 (soit juste en dessous de 5.400 visites mensuelles).

Atelier de cartographie cognitive

478. Une session de formation à l'utilisation d'un outil innovant, pour une meilleure organisation et planification des projets, a été organisée pour l'ensemble du personnel du CAR/PAP. Le but étant de contribuer à une gestion plus efficace des projets de GIZC en général. Il s'agit d'arriver à une meilleure visibilité et transparence, ainsi qu'à un meilleur échange d'informations en amont et en aval des projets dans le Centre.

Alerte côtière

479. Tous les quinze jours, l'Alerte côtière est envoyée à plus de 100 adresses en Méditerranée. Des résumés d'articles d'intérêt sur la GIZC (quatre à la fois) provenant de diverses sources scientifiques sont compilés. Les liens vers les papiers complets sont également fournis. Il est attendu que la version française de ce service soit mise à disposition.

Contraintes et enseignements tirés

480. Les contraintes et enseignements communs tirés peuvent être résumés comme suit:

- Des délais imprévus surviennent habituellement au début de la mise en application des projets PAC, en raison des procédures administratives dans les pays. Ceci peut être lié à la nomination des coordinateurs, des experts nationaux, etc. En résulte une redistribution et une re-planification de l'utilisation des ressources au sein du PAM. D'autres fois, des retards surviennent à cause de catastrophes naturelles telles que des inondations ou des tremblements de terre. Dans les deux cas, le CAR/PAP dispose de très peu de marge de manoeuvre pour encourager les partenaires responsables à accélérer le pas. Le manque d'engagement en faveur de mesures harmonisées à l'égard de la mise en place de certaines activités des PAC où plusieurs CAR sont impliqués - cela est dû à des priorités différentes entre les CAR, et entraîne moins d'efforts de concertation et d'implication dans le projet. Par exemple, les différentes échéances contractuelles pour des activités conjointes causent des retards.
- Plusieurs activités ont dû être reportées à la prochaine période biennale. Ceci en raison de l'insuffisance des fonds prévus pour les activités liées au Protocole GIZC. Ayant été adopté seulement après l'approbation du budget pour 2008-2009, seules de modestes ressources ont pu être affectées à cet effet à ce moment-là. Toutefois, il a été estimé nécessaire que les activités en vue de l'application du Protocole commencent dès que possible. C'est pourquoi le budget a dû être réorganisé. Egalement, et pour des raisons techniques, les mêmes activités devraient mieux être reportées sur la prochaine biennale, car il semble que dans un futur proche de meilleures conditions d'application sont à espérer.
- Le CAR/PAP a constamment cherché à être partenaire dans un certain nombre de projets qui sont proposés pour financement, en général auprès de diverses sources de financements de l'UE. Il s'agit d'une tendance positive, avec un taux de succès relativement bon dans la recherche de financement supplémentaires. Tous les efforts sont mis en œuvre pour que ces propositions de projet soient conformes aux activités de base du programme de travail du CAR/PAP, en particulier la mise en application du Protocole GIZC.

481. Avec l'adoption du Protocole GIZC et avec le développement dans le champ théorique des sciences environnementales au niveau global, il existe un besoin constant, exprimé par la majorité des pays méditerranéens, pour une assistance continue dans la promotion et l'introduction de nouveaux outils, méthodologies, mécanismes et instruments pour une application pratique de la GIZC. Les pays expriment régulièrement des demandes d'aide auprès du CAR/PAP sur l'ensemble de ces thématiques, plus encore à cause du Protocole lui-même. Ainsi, les pays sont encouragés à promouvoir les outils et méthodologies de GIZC, et d'utiliser les opportunités et les ressources mises à leur disposition au PAM et au CAR/PAP en particulier.

5.2 Intégration du développement et de l'environnement

Objectif 3	<i>Assister les Etats méditerranéens à la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne du développement durable (SMDD), en particulier le Chapitre 2.7 lié aux zones côtières, et les aider à développer des outils pour l'intégration d'objectifs sectoriels prioritaires aux politiques de développement.</i>
Résultats escomptés	1. SMDD <i>Etudes EES et EIE; gestion locale dans les zones côtières; développement de méthodologies pour la planification de la gestion côtière sur les îles et assistance aux pays pour l'application de la SMDD.</i>

	<p>2. <i>Projet "Destinations" (LIFE)</i> <i>Définition de stratégies pour le développement du tourisme dans les trois zones pilotes, création de trois centres de démonstration (Algérie, Maroc, Tunisie) dans le cadre de "Destinations".</i></p> <p>3. <i>ECA pour le tourisme</i> <i>Formation régionale sur la mise en oeuvre des lignes directrices pour l'ECA pour le tourisme durable en Méditerranée; rapport sur la formation</i></p> <p>4. <i>Réunion des Points focaux nationaux.</i> <i>Rapport de la réunion; proposition finale de programme de travail pour la période biennale suivante.</i></p>
<p>Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués</p>	<p><i>Composantes du PAM avec leurs domaines d'expertise</i> <i>Activités du CAR/PAP dans le cadre de son mandat</i> <i>Partenaires nationaux appropriés</i> <i>Autres agences des Nations Unies (PNUD, PNUE)</i></p>
<p>Indicateurs/résultats</p>	<p>1. <i>SMDD, ressources en eau</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>"Directives pour la gestion intégrée des eaux urbaines en zone littorale méditerranéenne" - Volume 1 et Volume 2, en anglais et en français, édité, publié et diffusé</i> ▪ <i>Contribution à la 5^{ème} session méditerranéenne du Forum mondial de l'eau à Istanbul</i> <p>2. <i>Projet "Destinations" (LIFE)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Analyse de la zone du projet marocaine;</i> ▪ <i>Compte-rendu de la Réunion du comité de pilotage tunisien du projet "Destinations" (Korba, le 29 janvier 2008);</i> ▪ <i>Evaluation de la Capacité d'Accueil pour le développement du Tourisme dans les zones côtières méditerranéennes - Document didactique;</i> ▪ <i>Rapport diagnostic sur la zone pilote algérienne;</i> ▪ <i>Rapport sur la structure touristique pilote choisie pour l'application de l'éco-label au Maroc;</i> ▪ <i>Rapport sur l'évaluation environnementale initiale des deux structures pilotes choisies: Hôtel "Mohamed V" et complexe touristique "Chaffarinas Beach";</i> ▪ <i>Rapport sur l'Atelier de formation à la méthode d'Evaluation de la Capacité d'Accueil Touristique (ECAT) (Korba, les 23 et 24 avril 2008);</i> ▪ <i>Compte-rendu de la Deuxième réunion du Comité de pilotage (Rabat, le 2 juin 2008);</i> ▪ <i>Rapport sur l'Atelier de formation à la méthode d'Evaluation de la Capacité d'Accueil Touristique (ECAT) (Al Hoceima, les 3 et 4 juin 2008);</i> ▪ <i>Gestion environnementale dans le secteur touristique: Choix des textes;</i> ▪ <i>Rapport sur les Ateliers de formation à la méthode des scénarios alternatifs et aux outils de gestion environnementale des structures hôtelières (M'Diq, 21-23 octobre 2008);</i> ▪ <i>Rapport sur les Ateliers de formation à la méthode des scénarios alternatifs et aux outils de gestion environnementale des structures hôtelières (Korba, les 11 et 12 novembre 2008);</i> ▪ <i>Lignes directrices pour des investissements touristiques durables: Document de travail (Janvier 2009);</i> ▪ <i>Rapport sur les Ateliers de formation à la méthode d'Evaluation de la Capacité d'Accueil Touristique (ECAT), à la méthode des scénarios alternatifs et aux outils de gestion environnementale des structures hôtelières (Sidi Fredj, 28 février - 2 mars 2009);</i> ▪ <i>Evaluation environnementale de la structure pilote de la Corne d'Or à Tipasa;</i> ▪ <i>Compte-rendu de la Troisième réunion du Comité de pilotage (Tunis, le 13 mars 2009).</i>

	<p>3. <i>ECA pour le tourisme</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Publication du "Handbook on Sustainable Tourism in Coastal Zones: The ICZM Approach" (en coopération avec le PNUE)</i> ▪ <i>Rapport sur le séminaire "Coastal Tourism in the Mediterranean: Adapting to Climate Change" (Cagliari, 8-10 juin 2009)</i> <p>4. <i>Réunion des Points focaux nationaux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Organisation de la réunion conjointe des Points focaux nationaux</i> ▪ <i>Rapport d'avancement et proposition finale de programme de travail préparé et disséminé.</i> ▪ <i>Rapport de la réunion des Points focaux nationaux</i>
Derniers résultats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>7 ateliers/conférences</i> ▪ <i>16 rapports</i> ▪ <i>3 publications</i>
Budget total dépensé ou engagé (en %)	<p>2008: 55% (<i>Budget approuvé €33,000; Dépenses €18,000</i>)</p> <p>2009: 8% (<i>Budget approuvé €39,000; Dépenses €3,000</i>)</p>
Principales réalisations	
<p>1. SMDD</p> <p><i>Ressources en eau</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le CAR/PAP a publié les "Directives pour la gestion intégrée des eaux urbaines en zone littorale méditerranéenne" en français et en anglais, et les a distribuées à toutes les parties intéressées. Tandis que beaucoup d'informations et de conseils sont disponibles sur les tâches liées à la gestion de la séparation des eaux urbaines, c'est à la question de l'intégration qu'ont principalement cherché à répondre ces lignes directrices. Il est fait référence aux systèmes hydrauliques urbains des côtes en général, des conseils explicites sont donnés pour leurs planification et leur gestion intégrée. Ces directives prennent en compte les particularités des localités urbaines côtières de Méditerranée. Elles sont divisées en deux volumes: le volume I présente les principes et la planification pour la gestion urbaine du système hydrique, alors que le volume II présente les instruments et les outils les plus importants. ▪ 5^{ème} Forum mondial de l'eau: le CAR/PAP a eu un rôle très actif, aux côtés de l'IME et du Plan Bleu, dans la préparation de la session méditerranéenne à l'occasion du 5^{ème} Forum mondial de l'eau, tenu en mars, à Istanbul. Le directeur du CAR/PAP a présidé la session sur le développement côtier et la gestion des ressources en eau. Il a également été invité à modérer la session ministérielle sur les zones côtières, qui a été présidée par le Ministre espagnol de l'Environnement, M^{me} Elena Espinoza. <p>2. Projet "Destinations" (LIFE)</p> <p>482. Suite à la phase initiale d'établissement des diagnostics, le projet "Destinations" est entré dans la phase liée à l'évaluation de la capacité accueil (ECA) pour le tourisme. Cette phase du projet comprend le renforcement de capacités nationales à mettre en oeuvre la méthode d'ECA, avec l'organisation de cours de formation dans les zones du projet. Pour cela, deux sessions de formation ont été organisées en 2008, précédées par un travail sur le terrain pour illustrer l'approche participative suivie dans le projet. La première a été organisée le 23 avril 2008, à Korba (Tunisie), la seconde les 3 et 4 juin 2008, à Al Hoceima (Maroc). La deuxième série d'ateliers a débuté avec l'atelier sur les scénarios alternatifs pour le développement touristique et les outils de gestion pour le secteur touristique. Trois ateliers se sont tenus: au Maroc (du 21 au 23 octobre 2008, à M'Diq), en Tunisie (11-12 novembre 2008, à Korba) et en Algérie (du 28 février au 2 mars, à Sidi Fredj). Pendant ces ateliers, les participants se sont familiarisés avec les idées et réflexions des acteurs locaux et nationaux sur le développement touristique dans leurs zones. La Tunisie et le Maroc, qui ont bien avancé leurs travaux sur les stratégies de développement touristique de leurs zones de projet, ont organisé le troisième et dernier atelier envisagé par le projet, afin de discuter les stratégies proposées avec les décideurs locaux et nationaux.</p> <p>483. En parallèle au travail sur le développement de stratégies touristiques, une activité est conduite afin de préparer les dossiers nécessaires à l'obtention de l'éco-label européen, pour une sélection d'hôtels dans les trois pays. De plus, des lignes directrices sont développées pour les investisseurs</p>	

touristiques qui souhaitent évaluer la durabilité, en termes de risques environnementaux, de leurs investissements dans les zones côtières.

484. Le jury international de l'"Energy Globe Award 2007" a jugé le projet "Destinations" comme le meilleur projet national pour l'Algérie. Le projet a été sélectionné parmi 853 projets provenant de 109 nations. La cérémonie de remise des certificats aux gagnants a eu lieu au Parlement européen à Bruxelles, le 26 mai 2008. Les prix nationaux ont été présentés par des représentants de haut niveau du Parlement européen.

485. Toutes les activités du projet doivent être accomplies avant le 1^{er} décembre 2009. Il s'agit de:

- l'élaboration détaillée des scénarios alternatif et du choix du scénario optimal en Algérie (mi-mai 2009);
- la proposition d'une stratégie de développement touristique pour la zone du projet algérien et l'organisation d'un atelier pour discuter cette stratégie (juin 2009);
- la préparation de la version finale des stratégies intégrées de développement touristique dans les trois pays du projet (juin – septembre 2009);
- l'organisation de réunions finales de présentation dans les trois pays (octobre – novembre 2009);
- l'organisation d'une conférence finale au Maroc (fin novembre).

3. ECA pour le tourisme

Manuel sur le tourisme durable dans les zones côtières: l'approche GIZC

486. Sur invitation du Service de production et de consommation durable du PNUE/DTIE, le CAR/PAP a préparé un document intitulé "Manuel sur le développement durable du tourisme dans les zones côtières: l'approche GIZC". L'objectif premier de ce manuel est de promouvoir l'utilisation durable des ressources dans les zones côtières en se focalisant sur la planification et la gestion du tourisme durable. Plus spécifiquement, il vise la conservation de la biodiversité des zones côtières; la promotion d'une approche de gestion participative entre les acteurs opérationnels du secteur touristique; l'enrichissement des capacités opérationnelles des institutions et particuliers en charge du développement touristique et/ou de gestion des zones côtières, dans le secteur touristique privé et au niveau des collectivités locales/représentants du gouvernement; la sensibilisation à l'importance d'une gestion durable et intégrée dans la planification et la gestion des activités touristiques sur les côtes. Le manuel est l'une des premières tentatives d'utilisation du cadre de la GIZC pour un secteur spécifique et de création d'un manuel pratique destiné aux gestionnaires et aux planificateurs. La mise en application efficace du Protocole GIZC reposera sur la disponibilité de tels documents. L'ébauche du manuel a été largement distribuée aux participants des ateliers du projet "Destinations" au Maroc, en Algérie et en Tunisie. Une fois publié, il sera diffusé à travers le bassin méditerranéen et le monde entier.

Séminaire "Tourisme côtier en Méditerranée: adaptation au changement climatique"

487. Le CAR/PAP, le PNUE - Division de la Technologie, de l'Industrie et de l'Economie, et le OMT organisent conjointement un séminaire sur le thème "Tourisme côtier en Méditerranée: adaptation au changement climatique", qui aura lieu à Cagliari, en Italie, du 8 au 10 juin 2009. Il est conçu pour les décideurs et les experts en tourisme, avec pour objectif de les assister à agir de manière pro-active face à la question du changement climatique et du tourisme. Le séminaire de trois jours abordera ces questions sous la thématique de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), avec pour but de fournir des informations au sujet de ces problèmes, ainsi que des principes et outils pour traiter ces derniers. Plus spécifiquement, cela comprendra une vue d'ensemble sur comment le changement climatique a affecté et affectera dans le futur le tourisme en Méditerranée. Des scénarios d'évolution des flux touristiques au regard du changement et des politiques climatiques seront présentés. De nouveaux et innovants outils de planification, destinés aux décideurs et aux experts du tourisme, seront discutés et mis en pratique par les participants. La procédure de planification stratégique incorporera la méthodologie d'évaluation de la capacité d'accueil (ECA). Ce séminaire de formation mettra en lumière comment des outils/méthodologies spécifiques, telle l'ECA, peuvent contribuer à régler un problème stratégique, comme par exemple celui du changement climatique. Cette activité se substitue à un cours de formation sur l'ECA, envisagé en 2008, et repoussé à 2009. Cet événement facilitera les synergies et la collaboration entre les participants, et contribuera à promouvoir la mise en réseau pour soutenir les initiatives favorables à un tourisme durable en Méditerranée.

Contraintes et enseignements

488. Les conditions de financement n'ont entraîné qu'un faible niveau d'activité dans le domaine de l'intégration de l'environnement et du développement, aussi bien pour l'application de la SMDD. Cependant, puisqu'il s'agit d'activités considérées comme importantes au regard de son programme de travail, le CAR/PAP a recherché, avec un succès relatif, des sources externes de financement. Le travail dans ces projets progresse bien. Dans le projet "Destinations", la mise en œuvre progressait très efficacement au Maroc et en Tunisie, alors que la situation globale en Algérie était moins encourageante en 2008. Suite à l'intervention du ministre algérien, la situation a été résolue de manière satisfaisante. Quelques difficultés organisationnelles ont été rencontrées en raison du non règlement de la question du statut du CAR/Info, qui est un partenaire au projet.

489. Les pays devraient être encouragés à poursuivre la mise en application de la SMDD et des aspects spécifiques où le CAR/PAP peut fournir une assistance technique, comme par exemple la gestion des ressources en eau dans les zones côtières, la planification du développement d'un tourisme durable en utilisant la méthodologie d'évaluation de la capacité d'accueil.

6. Environnement et développement (Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB))

6.1 Système d'information méditerranéen sur l'environnement et le développement durable (SIMEDD)

Principal objectif: *Améliorer les connaissances sur l'environnement et le développement durable en Méditerranée grâce à la mise en place d'un système d'information interactif en liaison avec l'INFO/RAC et les autres composantes du PAM*

Objectif	Renforcer le Système d'information méditerranéen sur l'environnement et le développement durable (SIMEDD) afin de le rendre aisément accessible à toute personne ou instance intéressée via une Interface web.
Résultats escomptés	<i>Système d'information renforcé (base de données statistiques et système d'information géographique) Interface WEB pour les données et les indicateurs</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Plan Bleu, Unité de coordination, INFO/RAC, MED POL et les autres CAR pour le système pris dans sa globalité Plan Bleu, INFO/RAC pour le développement, y compris l'interface web</i>
Indicateurs/ progrès accomplis	<i>Date de mise à jour Volume de données Couverture géographique Couverture temporelle Nombre de requêtes Nombre de liens avec d'autres sites web</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>Il sera uniquement possible de préciser les indicateurs suivant la phase actuelle de développement</i>
Budget total: 100 000 euros	<i>Dépensés/engagés: 49%</i>

Principales réalisations

490. Conformément aux décisions des Parties contractantes prises à Almeria en janvier 2008, le Plan Bleu a poursuivi le renforcement de son système d'information en lançant les phases de développement du Système d'information méditerranéen sur l'environnement et le développement durable.

491. Le SIMEDD est conçu comme un système multisources, alimenté en continu en informations de trois types :

- 1) *des informations géographiques;*
- 2) *des données statistiques;*
- 3) *des métadonnées (Informations sur les données).*

492. Suite aux conclusions de la première réunion du Comité exécutif de coordination (CEC) du PAM en février, le Plan Bleu et l'INFO/RAC ont formulé en mars une proposition conjointe de projet de développement du SIMEDD, conformément à une prescription énoncée dans le Document sur la gouvernance du PAM.

493. Ce projet de développement a été présenté lors la deuxième réunion du CEC fin mai 2008 à Malte. En liaison avec l'INFO/RAC, le Plan Bleu a élaboré :

- Une maquette statique de l'interface web, présentée sous forme Powerpoint (septembre 2008) ;
- Une maquette dynamique de l'interface web présentant les requêtes interactives dans les bibliothèques de graphiques et de cartes et préparant le développement de la version V.0.2 du prototype du système incluant, conformément au mandat, la charte graphique du site, l'application serveur, le système de gestion de la base de données et le système de navigation (octobre 2008) ;
- Un document de conception du système (décembre 2008).

494. Le SIMEDD a été présenté lors d'un atelier international rassemblant les membres du Réseau ICAN (International Coastal Atlas Network) dans le cadre d'un événement plus large, "la Conférence AEE sur le développement des atlas côtiers", organisée par l'AEE à Copenhague en juillet.

495. Sa mise en œuvre effective reste liée au déblocage des crédits prévus pour l'INFO/RAC. A la suite du lancement de la phase prototype le 18 juin 2008, l'INFO/RAC a développé:

- Un document d'analyse de conception du système;
- Une maquette statique de l'interface web, présentée sous forme Powerpoint,
- Une maquette dynamique de l'interface web présentant les requêtes interactives dans les bibliothèques de graphiques et de cartes et préparant le développement de la version V.0.2 du prototype du système (incluant, conformément au mandat, la charte graphique du site, l'application serveur, le système de gestion de la base de données et le système de navigation).

496. La phase de test repose sur les données mises à jour sur l'eau dans le bassin méditerranéen.

497. Le système a été développé avec Plone (décrit comme étant un système de gestion du contenu puissant et ergonomique), permettant ainsi la compatibilité avec le système d'information du PAM (système InfoPAM, associant le système de rapports du PAM et les systèmes d'information des différentes composantes).

Contraintes et enseignements

498. Le plan de travail et les difficultés financières de l'INFO/RAC ont empêché le développement du SIMEDD selon le calendrier prévu.

499. Mettre en application les éléments existants et accélérer le développement du système en 2009, en collaboration avec l'INFO/RAC.

500. Renforcer la coordination des différents systèmes actuellement mis en place pour le PAM et ses composantes.

6.2 Rapport sur l'environnement et le développement durable en Méditerranée (REDD), communication et diffusion

Objectif 1	<i>Publier tous les deux ans avant la réunion des Parties Contractantes un rapport sur l'environnement et le développement durable en Méditerranée (REDD) en réponse au besoin des Parties Contractantes en flux d'informations réguliers</i>
Résultats escomptés	<i>Un rapport régional comportant:</i> - <i>une analyse des faits les plus marquants et des progrès accomplis dans les pays méditerranéens, incluant un état de l'environnement</i> - <i>une partie thématique évaluant la situation au regard d'une problématique majeure en Méditerranée, avec une analyse des défis à relever</i> - <i>statistiques et indicateurs</i>

Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Plan Bleu, l'Unité MED, MED POL et autres CAR</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<i>Rapport publié et soumis à la réunion des Parties contractantes</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>Le prochain rapport sera publié en 2009</i>
Budget total:	<i>Dépensé/engagé:</i>
<p>Principales réalisations</p> <p>501. Conformément aux conclusions de la Quinzième réunion des Parties contractantes d'Almeria en 2008, le pilotage du Rapport sur l'état de l'environnement à été confié au Plan Bleu en coordination avec l'ensemble des CAR. Un premier synopsis du rapport a été soumis, discuté et validé par le 3ème réunion du Comité exécutif de coordination (CEC) en 2008. Les différents chapitres du rapport ont été partagés entre l'ensemble des CAR en fonction de leurs domaines de compétences propres. Afin d'assurer l'homogénéité des différentes contributions, le Plan Bleu a élaboré un guide à l'intention des auteurs, précisant les consignes sur la structure et le volume attendu de chaque contribution ainsi que les éléments d'organisation en ce qui concerne l'accès aux données de référence et la préparation des illustrations.</p> <p>502. Il était demandé aux auteurs d'articuler leurs contributions autour de 6 questions clés formulées simplement (langage du profane plutôt que de l'expert). Les réponses apportées à ces questions visent à décrire la situation actuelle et ses évolutions au cours des dix dernières années et doivent s'appuyer, autant que possible, sur les indicateurs documentés de la SMDD. Les tableaux des valeurs annuelles des indicateurs et des données utilisées pour leur calcul, détaillées par pays ou territoire, constitueront l'ossature de l'annexe « Statistiques » du rapport.</p> <p>503. Le synopsis tel que validé par le CEC est organisé autour de 6 parties (introduction, changement climatique et ses impacts, ressources et habitats naturels, protection de l'environnement et qualité de vie, activités économiques et durabilité du développement, société civile, et annexe statistique). Un auteur responsable principal a été identifié pour chacun des chapitres, complété selon les domaines concernés par des contributions spécifiques (encadrés sur des bonnes pratiques).</p> <p>504. La plupart des contributions attendues (14 sur 22) ont été transmises au Plan Bleu.</p> <p>505. Les travaux sur la maquette du rapport ont également démarré, avec l'élaboration des grandes lignes du document et la préparation assistée par ordinateur d'un chapitre test. Le rapport est au format A4, avec le texte sur deux colonnes. Quant à l'aspect visuel, il a été décidé d'utiliser une couleur par chapitre et un graphisme sobre pour les illustrations. Des photos seront également insérées au début de chaque section..</p>	
<p>Contraintes et enseignements</p> <p>506. La préparation de ce rapport implique une coordination importante pour assurer la cohérents du contenu et de la présentation</p>	

Objectif 2	Rendre compte des progrès réalisés en renseignant les indicateurs par des études régionales montrant la situation de la Méditerranée dans son ensemble et des différents pays méditerranéens
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> - Documentation des indicateurs prioritaires de la SMDD - Production d'indicateurs complémentaires afin de mieux évaluer la traduction opérationnelle des engagements des Parties - Essai de classement de performances des pays en matière d'application des dispositions de la SMDD
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Plan Bleu, Unité de coordination, MED POL et autres CAR</i>
Budget total:	<i>Dépensé/Engagé:</i>
<p>Principales réalisations</p> <p>Évaluer les progrès réalisés sur la voie du développement durable</p> <p>507. S'agissant des indicateurs de développement durable en Méditerranée, les activités du Plan Bleu se sont déployées en 2007 selon deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • utilisation des indicateurs de la Stratégie Méditerranéenne de développement durable comme outils de suivi du développement durable, • élaboration et application de méthodes pour mesurer les performances globales des pays en matière de développement durable. <p>508. Ainsi, au cours du premier semestre 2007, des fiches récapitulatives ont été établies pour 20 des 34 indicateurs prioritaires de la SMDD pouvant être renseignés à partir de sources internationales. Présentées à la réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) en mai 2007, ces fiches ont été ensuite mises en ligne sur le site web du Plan Bleu. Les renseignements fournis par cinq pays volontaires (Maroc, Italie, Malte, Israël, Liban) ont, en outre, permis d'estimer le niveau d'accessibilité des données nécessaires au renseignement des indicateurs prioritaires, lorsque ces données ne sont pas disponibles auprès des sources internationales.</p> <p>509. Le Plan Bleu a, de même, poursuivi la sélection et la définition d'indicateurs complémentaires pour quatre des sept domaines d'action prioritaire de la SMDD ; l'eau, le littoral, le tourisme et le développement rural :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les indicateurs "Eau" ont été renseignés dans le cadre d'études nationales spécifiques et une coopération avec le SEMIDE portant sur le Maroc, Chypre, la Tunisie et la France a permis de mieux appréhender les modes de production des indicateurs prioritaires. • Pour le littoral, les 33 indicateurs sélectionnés en décembre 2006 ont été testés sur plusieurs zones critiques en Méditerranée. Le Plan Bleu a, sur ce thème, poursuivi sa coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et son centre thématique européen de Barcelone (ETC-LUSI). • Une réunion d'experts s'est tenue en juin 2007 sur les indicateurs "tourisme", à l'issue de laquelle 21 indicateurs complémentaires ont été retenus. Ils devaient être testés et renseignés en 2008. 	

510. Dans le prolongement des réflexions engagées après 2007 pour mesurer les performances globales des pays méditerranéens en matière de développement durable, le Plan Bleu a, en coopération avec le CEFI, élaboré une méthode économétrique facilitant l'évaluation des pondérations des indicateurs puis mis en débat les premiers résultats. Ces travaux, présentés au Comité de pilotage qui s'est réuni à Sophia-Antipolis en juin 2008, n'ont pas fait, par manque de robustesse, l'objet d'une publication spécifique.

511. Le Plan Bleu a participé aux réunions du sous-groupe de travail "Suivi" de l'Initiative Horizon 2020 et a élaboré avec le MED POL et les autres CAR un jeu d'indicateurs spécifiques qui a été présenté en octobre à Athènes. Ces derniers sont en cours de validation par les instances européennes.

512. Le Plan Bleu a également été invité à aider à la formulation des projets relatifs aux indicateurs, à la gestion intégrée des zones côtières et à la méthode IMAGINE. Suite à la décision IG 17/3 des Parties contractantes, il a en outre poursuivi sa coopération avec l'Unité MED et les CAR sur le formulaire de rapport du PAM, notamment en ce qui concerne la sélection des indicateurs d'efficacité des pays dans leur application des Protocoles de la Convention de Barcelone.

Suivi des performances des pays méditerranéens en matière de développement durable

513. En vue de produire et de diffuser régulièrement une classification des pays méditerranéens en fonction des progrès réalisés au regard des objectifs du développement durable, un travail de recherche et d'analyse multicritères a été engagé par le Plan Bleu.

514. Ce travail s'appuie sur les 34 indicateurs de suivi de la SMDD, directement renseignés lorsque les données sont disponibles (20 d'entre eux), sinon remplacés par des données équivalentes ou de substitution.

515. Il nécessite la définition de "profils" destinés à servir de référence au processus de l'analyse comparative en s'attachant à associer des coefficients de pondération aux indicateurs, en fonction de leur niveau d'impact sur la qualité de vie et la qualité de l'environnement (travaux conduits en collaboration avec le CEFI-Université de la Méditerranée).

516. Les premiers résultats ont conduit à proposer une première classification des pays selon leurs performances en matière de développement durable. Mais la solidité de ces résultats reste insuffisante et des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires avant d'envisager une publication.

Contraintes et enseignements

517. La principale difficulté concernant la documentation des indicateurs reste le manque de robustesse des données collectées et leur caractère souvent lacunaire, ce qui plaide pour une poursuite des efforts engagés en matière de renforcement des systèmes nationaux d'information.

518. S'agissant de la classification des performances globales des pays en matière de développement durable, c'est la difficulté méthodologique à construire un indicateur synthétique à la fois simple, reconnu et accepté par l'ensemble des acteurs concernés qui reste la principale préoccupation.

Objectif 3	<i>Intégrer le changement climatique dans le programme de travail du PAM et identifier les thèmes sur lesquels mettre l'accent</i>
Résultats escomptés	<i>Caractériser la région méditerranéenne en matière de changement climatique et identifier ses principaux impacts sur la région. Favoriser la concertation méditerranéenne sur le changement climatique</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Les Parties : données, experts nationaux, études de cas; Plan Bleu: jeu d'indicateurs, experts régionaux, organisation d'ateliers, diffusion des résultats</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<i>Nombres d'indicateurs et de pays couverts, nombre de particuliers et d'institutions intéressés par le rapport, nombre d'enquêtes/sondages lancés au niveau national pour remédier au manque de données</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>Phase préparatoire: il a été mené une évaluation au niveau de la région méditerranéenne du transport international et interurbain.</i>
Budget total: 100 000 euros	<i>Dépensé/engagé:</i>
Principales réalisations	
<p>519. A la suite de la réunion des Parties contractantes à Almeria, dont le segment ministériel, ouvert par le Plan Bleu, a été consacré au changement climatique, le Centre a retenu trois types d'activité en 2008:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la rédaction d'une note de fond résumant l'état des lieux scientifiques du moment - « La Méditerranée, hot spot du changement climatique » - et l'élaboration de plusieurs présentations illustrant ses points les plus saillants à l'occasion de différents événements : simulations changement climatique à Athènes en mai, séminaire PARMENIDES à Paris en juin, séminaire de l'Université AZAD à La Valette en juillet, et séminaire Consommation durable à Barcelone en novembre • la participation à différents groupes d'experts sur les indicateurs d'impact du changement climatique au niveau français (groupe MISE / ONERC) et au niveau européen (groupe de l'Agence européenne pour l'environnement, réunions de Copenhague et Szentendre) et la définition de programmes de recherche (PREDIT notamment) • la préparation et l'animation du séminaire sur le changement climatique en Méditerranée, à Marseille les 22 et 23 octobre <p>520. Parallèlement, le Plan Bleu a piloté l'élaboration d'un programme sur cinq ans commun à tous les Centres du PAM dans le domaine du changement climatique et dont l'adoption sera proposée aux Parties lors de leur réunion de novembre 2009.</p> <p>521. Au niveau sectoriel, le Plan Bleu a initié une étude sur le thème "Eau et changement climatique en Méditerranée". Programmée sur 3 ans, cette étude vise à améliorer la connaissance des impacts prévisibles du changement climatique sur les ressources et sur les demandes en eau des pays méditerranéens aux horizons 2050/2100, à actualiser les scénarios prospectifs du Plan Bleu pour informer les acteurs et les décideurs et à promouvoir des mesures d'adaptation au changement climatique, dont les mesures de gestion de la demande en eau. En 2008, un point le plus récent et une synthèse des connaissances et des travaux conduits au niveau national et au niveau régional sur la problématique "eau et changement climatique" ont été initiés. Des travaux ont par ailleurs été conduits sur le thème "Eau, énergie et changement climatique": réalisation d'une étude régionale sur le dessalement en Méditerranée, lancement de deux études nationales en Égypte et au Maroc et organisation d'une session "Méditerranée" dans le cadre du Symposium international "Resolving the water energy nexus" (UNESCO Paris, novembre 2008).</p>	

522. En parallèle, le Plan Bleu a, amorcé une étude régionale sur le thème "Énergie et changement climatique en Méditerranée" avec le soutien financier de la Banque européenne d'investissement. A travers une revue de la littérature, d'études existantes du Plan Bleu et d'autres institutions financières multilatérales et de nouvelles analyses précises, les trois objectifs spécifiques de cette activité consistent à :

- mettre à jour des informations sur les scénarios du changement climatique dans la région;
- évaluer des mesures concrètes et estimer les coûts économiques pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre, spécialement celles de CO₂ dues à la production et à la consommation d'énergie;
- évaluer les besoins, la portée et les coûts et bénéfices de scénarios alternatifs d'adaptation, dans la mesure où un changement climatique est d'ores et déjà inévitable.

523. Cette étude, ainsi que les travaux du Plan Bleu qui l'ont précédée puis accompagnée sur ces thèmes, ont permis de mettre en évidence les changements climatiques possibles en Méditerranée et leurs effets, de caractériser les systèmes énergétiques de la région, d'identifier et de quantifier des scénarios à faible émissions de CO₂ susceptibles de permettre à la région de participer à l'atténuation du changement climatique. Ils ont montré que l'efficacité énergétique devait se situer au cœur des stratégies d'adaptation.

524. Les travaux ont également été exposés lors du séminaire "Changement climatique" organisé par le PB à Marseille les 22 et 23 octobre 2008 à Marseille.

525. Le Plan Bleu a enfin présenté ses travaux lors de plusieurs manifestations à la Banque mondiale, lors du Forum Euro-méditerranéen de l'énergie en octobre à Bruxelles, à l'occasion du séminaire sur l'efficacité énergétique à Tunis organisé par la Banque mondiale en novembre ainsi que lors du Salon "Energai'a 2008" qui s'est tenu à Montpellier du 9 au 12 décembre 2008. Par ailleurs, une présentation pour MEDITEP ainsi qu'un atelier d'experts sont planifiés au printemps 2009.

526. Ces activités se sont poursuivies en 2009 à travers le lancement d'analyses détaillées de cinq questions clés, identifiées dans l'étude de 2008, en matière à la fois d'adaptation au changement climatique et d'énergie.

Contraintes et enseignements

527. Le changement climatique, bien qu'au cœur des enjeux de développement durable de la région, ne constituait pas un thème mis en avant dans la Convention de Barcelone et ses Protocoles, à l'exception du Protocole GIZC récemment signé par les Parties. C'est le positionnement du PAM sur ce thème et l'action des différents Centres en la matière qui a constitué l'une des principales questions débattues par la réunion du CEC.

6.3 Activités thématiques

Objectif principal: *Produire de l'information pour faciliter la mise en œuvre et le suivi de la SMDD au niveau thématique et pour encourager l'établissement de stratégies proactives de développement durable et la mise en œuvre des politiques associées en démontrant les bénéfices économiques, environnementaux et sociaux du développement durable.*

Objectif 1	<p>Agriculture et développement durable: a) faire un compte-rendu sur les progrès atteints par la documentation des indicateurs SMDD à travers des études régionales indiquant la situation de l'ensemble de la Méditerranée en relation d'une part avec les objectifs de la CMDD, et d'autre part avec le reste du monde. Ces études sont basées sur une analyse de l'établissement et la mise en place de politiques et programmes de développement durable dans certains pays, étayés par des exemples tangibles de bonnes pratiques (études de cas) et par le contexte de coopération internationale pour le développement rural durable (coopération régionale, aide au développement); b) promouvoir l'échange d'expérience au niveau régional à travers l'organisation d'ateliers pour discuter et finaliser un rapport régional couvrant les politiques, les programmes et les activités de développement rural durable; c) préparer des analyses/études régionales, des rapports nationaux, des études de cas, et faire des recommandations sur les progrès à faire pour atteindre les objectifs stratégiques au niveau national et régional.</p>
Résultats escomptés	<p><i>Indicateurs, analyses régionales, rapports nationaux, études de cas, un rapport régional, recommandations</i></p>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<p><i>Les Parties: données, experts nationaux, études de cas; Le Plan Bleu et le CIHEAM: jeux d'indicateurs, experts régionaux, organisation d'ateliers, diffusion des conclusions</i></p>
Indicateurs/ progrès accomplis	<p><i>Nombre de partenaires institutionnels associés; Nombre de pays participants à l'analyse des indicateurs; Nombre de rapports nationaux, d'analyses régionales et d'études de cas réalisés; Nombre de participants aux ateliers et séminaires</i></p>
Résultats obtenus à ce jour	<p><i>Plus de 25 partenaires institutionnels: CIHEAM, MAI Montpellier, MAI Bari, INRA, Ministères de l'agriculture français, marocain et serbe, Universités de Cordoue (Espagne), de Tirana (Albanie) et de Thessalie (Grèce), Union des semenciers de Turquie, INAT Tunisie, 'Istituto Nazionale di Economia Agraria (Italie), Observatoire du Sahara et du Sahel, IHEID (Suisse), AEE, PNUE, Banque Mondiale, FAO, FIPA à travers la CIA Italie, AFD, les Amis de la Terre-Europe, Mednet (Belgique), Agenda 21 Italie, Ligue pour l'Environnement (Italie), AIFM.</i></p> <p><i>11 pays participants à l'étude des indicateurs et 11 rapports nationaux: Albanie, Algérie, Égypte, Espagne, Grèce, France, Italie, Maroc, Serbie, Tunisie et Turquie.</i></p> <p><i>4 études régionales: Prise en compte des territoires dans les politiques de développement rural en Méditerranée Agriculture et changement climatique au Maghreb Gestion des espaces collectifs à l'Est et au Sud de la Méditerranée Aspects économiques de la désertification</i></p>
Budget total :	<p><i>Dépensé/engagé:</i></p>

Principales réalisations

528. En 2008, Le Plan Bleu a approfondi le domaine prioritaire "Agriculture et développement rural durable" de la SMDD.

529. Dans la continuité des actions engagées en 2007 à la fois dans le cadre du suivi des activités de développement agricole et rural de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) et en liaison avec le CIHEAM, le Plan Bleu s'est principalement attaché en 2008 à préparer et organiser un atelier international, ainsi qu'à participer à la rédaction et à la préparation de la publication *Mediterra 2009*.

530. Sur la base de l'ensemble des 11 études nationales, des quatre études régionales, produites au cours de l'année 2007 comportant les indicateurs de la SMDD disponibles, et des analyses et commentaires du Comité de pilotage chargé de ces études, un atelier d'experts internationaux a été organisé, du 8 au 10 mai 2008 à Bari, en partenariat avec le CIHEAM et l'IAM-Bari. L'objectif était double:

- élaborer des recommandations aux décideurs des pays méditerranéens pour une plus grande prise en compte de l'environnement et du concept de durabilité dans les politiques de développement agricole et rural; et
- préparer le contenu de la prochaine publication du CIHEAM, *Mediterra 2009*.

531. L'atelier a réuni une quarantaine de participants issus d'une vingtaine d'institutions, dont la FAO, la Banque Mondiale, le PNUD, l'AEE, l'AFD, la FIPA, l'IHEID, l'OSS, les Ministères de l'agriculture français et marocain, les Universités de Cordoue (Espagne), de Tirana (Albanie), de Thessalie (Grèce), l'Union des semenciers de Turquie, l'INAT Tunisie, l'Istituto Nazionale di Economia Agraria (Italie), etc. Dans un contexte de crise alimentaire et énergétique, les débats ont confirmé l'intérêt de replacer les questions agricoles et de développement rural au premier rang des préoccupations politiques et la pertinence d'une réflexion méditerranéenne sur des sujets tels que la réduction des disparités territoriales, l'ancrage local des politiques de développement rural, l'adaptation des structures d'intervention publique, le renforcement des politiques agricoles et des dispositifs juridiques en faveur de la préservation des ressources naturelles, l'adaptation au changement climatique, la rencontre réussie entre savoir scientifique et savoirs locaux, ou la formation des populations. Les recommandations issues de l'atelier seront présentées à la 13^{ème} CMDD

532. De ces analyses et travaux, et en coordination étroite avec le CIHEAM, a découlé la trame de la dernière publication du CIHEAM, *Mediterra 2009*, réalisée en partenariat avec le Plan Bleu pour cette édition, et paru aux éditions Sciences Po, en 5 langues en avril 2009. Cet ouvrage est composé des quatre études régionales in-extenso ou condensées, et de l'analyse et de la synthèse régionale de l'ensemble des études nationales selon les composantes du développement durable, l'analyse des politiques de développement rural et la mise en œuvre de la SMDD dans les pays Méditerranéen. Un chapitre spécifique sur les indicateurs de développement rural de la SMDD fait le point sur l'état des connaissances et les difficultés relevées.

533. Le Plan Bleu a ainsi rédigé, au cours du second semestre 2008, le chapitre 1 " Pour un développement adapté aux ressources naturelles", le 2 "Agriculture et ressources en eau en Méditerranée", le 6 "Vivre en milieu rural", le 11 "Bilan de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de développement durable dans le domaine de l'agriculture et du développement durable", et le chapitre 10 sur les indicateurs.

534. Le Plan Bleu a également participé, en tant que membre du Conseil d'administration du Ciheam, à la réunion des Ministres de l'agriculture et de la pêche des pays membres du CIHEAM, et est intervenu dans ce cadre, au début 2008, sur la gestion durable des ressources hydriques et la production agricole dans le bassin méditerranéen.

535. A la demande de Fédération des parcs naturels régionaux de France (FPNRF), le Plan Bleu a, en outre, présenté un cadrage régional sur les enjeux en Méditerranée lors de la réunion d'installation du groupe de travail national "Fédération des aires protégées de la Méditerranée" de la FPNRF, qui s'est tenue en juin au Conseil régional PACA.

536. Enfin, en relation avec la programmation 2009-2010 de ses activités agriculture et développement rural durables, le Plan Bleu a participé à la conférence internationale sur "Biodiversité et agriculture, organisée en novembre 2008 à Montpellier dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne.

537. En matière de forêts, le Plan Bleu a confirmé sa disponibilité à assurer le pilotage de la deuxième phase du projet "Forêts méditerranéennes et développement durable" dans le cadre du comité Silva Mediterra de la FAO. Il a participé aux travaux du groupe de réflexion sur le devenir du comité Silva Mediterra organisé par la FAO à Rome en février 2008.

538. Les résultats obtenus dans le cadre de la 1ère phase du projet "Forêts méditerranéennes et développement durable" ont été présentés lors de la 20ème réunion du comité à Sofia (Bulgarie) en avril ainsi que lors de la Semaine européenne des forêts, célébrée à Rome en octobre 2008.

539. Le Plan Bleu poursuit, avec la FAO et le Ministère français de l'agriculture, la recherche des financements nécessaires à la mise en œuvre de la phase 2.

Contraintes et enseignements

540. Chaque étude nationale contient des données statistiques et les indicateurs sur lesquels elles sont basées. Dans la plupart des cas, les rapports nationaux montrent que de nombreuses données nécessaires pour le calcul des indicateurs choisis font encore défaut, principalement pour des raisons de disponibilité, de couverture géographique ou temporelle, ou de qualité.

541. Les principales difficultés observées dans le calcul des indicateurs sont l'incapacité de définition des variables utilisées, l'obsolescence des données et le manque de fiabilité de certaines d'entre elles, leur dispersion et manque de cohérence.

Objectif 2	Tourisme: <ul style="list-style-type: none"> - accélérer la détermination des stratégies proactives de tourisme durable et la mise en place des politiques respectives en montrant les bénéfices économique, environnemental et social associés; - identifier les obstacles et leviers existants ou potentiels dans les politiques nationales et locales pour progresser dans la réalisation des objectifs de la SMDD; - suivre les développements dans la région et à un niveau national en relation avec les objectifs et les orientations de la SMDD; - obtenir l'information au niveau régional, national et local.
Résultats escomptés	<i>Indicateurs, analyses régionales, rapports nationaux, études de cas, un rapport régional, recommandations</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Les Parties: données, experts nationaux, études de cas; Le Plan Bleu: ensemble d'indicateurs, experts régionaux, organisation d'ateliers, diffusion des conclusions</i>
Indicateurs/ progrès accomplis	<i>Nombre d'indicateurs documentés; Participation à des ateliers régionaux; Nombre d'études préparées et de publications diffusées</i>
Total budget: 60 000 euros	<i>Dépensé/engagé: 90%</i>

Principales réalisations principales

542. Suite à la réunion d'experts (France, Italie, Tunisie et OMT) organisée par le Plan Bleu en 2006, qui a permis d'engager la constitution d'un réseau méditerranéen sur la thématique tourisme, le Plan Bleu a poursuivi ses travaux en réunissant à nouveau les experts en juillet 2007 afin de sélectionner les indicateurs complémentaires pour le secteur du tourisme.

543. Les experts ont sélectionné un premier jeu de 27 indicateurs complémentaires. Après un travail interactif experts/Plan Bleu, une liste définitive de 19 indicateurs complémentaires a été établie.

544. Six études nationales (Maroc, Espagne, Tunisie, Croatie, Malte, Turquie) ont, en outre, été initiées fin septembre 2007, avec pour objectifs de:

- donner des informations sur les politiques et stratégies nationales de développement touristique et évaluer la prise en compte de la SMDD
- montrer les progrès réalisés depuis l'adoption des recommandations "Tourisme et développement durable" (1999)
- identifier les bonnes pratiques.

545. Le Plan Bleu a, dans le même temps, lancé quatre études régionales portant sur :

- tourisme et changement climatique en Méditerranée;
- promouvoir un tourisme durable en Méditerranée: fréquentation touristique et biodiversité;
- plaisance et croisières en Méditerranée: bilan et perspectives;
- emplois et salaires dans le secteur du tourisme en Méditerranée: bilan et prospective.

546. Ces travaux ont été mis en commun et débattus lors d'un atelier régional, organisé par le Plan Bleu à Sophia Antipolis en juillet 2008, qui a rassemblé plus de soixante participants issus de quatorze pays riverains, de grandes organisations internationales (OMT, PNUE, UICN), d'institutions et d'agences d'aides au développement (BEI, AFD, AECID), de la Commission européenne et des Centres d'activités régionales du PAM (MED POL, CAR/PAP, 100 sites, CAR/PP). Des soutiens financiers à l'évènement ont été fournis par la BEI et la Région PACA.

547. Les recommandations issues de l'atelier seront présentées lors de la prochaine CMDD et ses actes, en français et en anglais, sont en cours de publication dans la Série des rapports techniques du PAM.

548. Suite à l'atelier et s'appuyant sur les résultats des groupes de travail, une réunion restreinte d'experts s'est tenue en novembre 2008 dans les locaux du Plan Bleu afin de cadrer le programme de travail 2009 – 2010.

549. Le Plan Bleu a poursuivi sa participation au comité de pilotage de l'étude "Territoires insulaires et développement touristique durable" conduite par ODIT France et a fourni un document sur les îles méditerranéenne afin de contribuer à la publication finale. Dans ce cadre, le Plan Bleu a présenté la problématique du tourisme dans les îles méditerranéennes au cours d'une journée technique organisée par ODIT France en juin 2008 à Paris.

550. Le Plan Bleu a été invité à s'associer aux travaux du Groupe de travail international "Tourisme durable" du processus de Marrakech et, à ce titre, a participé à une réunion d'experts organisé par le PNUE-DTIE à Paris en octobre 2008.

551. Le Plan Bleu a également participé à la rédaction de la note de cadrage "Tourisme durable" élaborée par l'IDDRI et l'a présentée lors du Colloque sur la gestion intégrée des zones côtières organisée à Nice en décembre 2008.

552. Enfin, le Plan Bleu a participé à diverses manifestations en y présentant à chaque fois la problématique du tourisme durable en Méditerranée: FITS à Marseille en janvier, "Mer en fête" à Nice en mars, en juin dans le cadre de la Semaine Verte organisée par la Commission européenne à Bruxelles, et au Festival TransMéditerranée à Grasse en juin.

Contraintes et enseignements
<p>553. Pour encourager la participation des professionnels du tourisme à ce type d'atelier régional du Plan Bleu, il serait utile d'être capable de s'engager dans des projets tangibles avec eux.</p>
<p>554. Comme le système touristique est constitué de multiples acteurs de différents types, l'intégration des recommandations de la SMDD dans les politiques de tourisme est un exercice complexe.</p>
<p>555. Les analyses réalisées montrent que l'arsenal de lois et réglementations nationales n'est généralement pas adéquat pour protéger l'environnement des impacts du tourisme, particulièrement au niveau des installations.</p>
<p>556. Pour faire la transition vers des projets opérationnels tangibles, il serait utile de pouvoir lancer des études pilotes sur un certain nombre de destinations touristiques, sur la base des accords-cadres conclus entre le PAM et les pays concernés.</p>

Objectif 3	<p>Mobilité urbaine:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>améliorer l'information et la connaissance des développements relatifs à la mobilité urbaine et ses impacts, renforcer la prise de conscience des décideurs et des parties prenantes, et renforcer les évaluations en vue d'améliorer les politiques de planification urbaine et de transports, leur mise en place et leur suivi;</i> - <i>promouvoir le développement des compétences locales, particulièrement les analyses transversales par des experts du transport et de la mobilité urbaine des zones urbaines et périurbaines;</i> - <i>renforcer la prise de conscience des décideurs, des professionnels et autres acteurs concernant l'impact de la mobilité sur l'environnement et le développement durable dans les zones urbaines et périurbaines.</i>
Résultats escomptés	<i>Indicateurs, analyses régionales, rapports nationaux, études de cas, un rapport régional, recommandations</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Les Parties: données, experts nationaux, études de cas; Le Plan Bleu: ensemble d'indicateurs, experts régionaux, organisation d'ateliers, diffusion des conclusions</i>
Indicateurs/ Progrès réalisés	Nombre d'aires urbaines étudiées, composition interdisciplinaire des équipes locales mobilisées, nombres d'ateliers et de participants
Résultats obtenus à ce jour	Deux études de cas finalisées: Tunis, Istanbul
Budget total : 110 000 euros	<i>Dépensé/engagé:</i>

<p>Principales réalisations</p> <p>557. Des études de cas ont été entreprises dans les agglomérations de Tunis, Istanbul et Alexandrie afin de dégager des tendances nettes d'évolution en matière de déplacements urbains et périurbains, et ce en liaison avec la croissance des villes. L'étude de cas d'Istanbul a donné lieu à un atelier local de restitution. Celle de Tunis a fait l'objet d'un rapport débattu début 2009. D'autres sont actuellement en cours de finalisation sur les agglomérations d'Alep, d'Alger et de Tanger.</p> <p>558. L'ensemble de ces études seront présentées lors d'un forum régional d'échange d'expériences sur la mobilité urbaine et le développement durable en Méditerranée organisé début 2010 pour montrer de façon synthétique les interactions entre transports-usage des sols, consommation énergétique et émissions de gaz à effet de serre des transports urbains. Il permettra également de dégager des pistes d'action à proposer à la Commission méditerranéenne du développement durable pour des actions futures dans la région.</p> <p>559. Par ailleurs, le Plan Bleu a préparé l'organisation d'un séminaire sur les déplacements urbains en Méditerranée qui s'est tenu au Maroc en janvier 2008 en partenariat avec la Banque mondiale, CODATU, les réseaux de villes Médicités et Euromédina, l'Agence française de développement, le Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (MEDAD) et le gouvernement du Maroc. L'accent y a été mis sur les questions d'organisation institutionnelle, de financement et de gestion des transports urbains.</p>
<p>Contraintes et enseignements</p> <p>560. La gestion de la mobilité urbaine doit être accompagnée de mécanismes financiers et de gestion de l'espace. La centralisation des processus de décision ainsi que la dispersion des compétences et des responsabilités constituent des difficultés significatives.</p> <p>561. Il faut voir dans quelle mesure les recommandations adoptées par le séminaire international CODATU, qui s'est tenu à Skhirat (Maroc) en janvier 2008 sur le transport urbain en Méditerranée, peuvent être appliquées dans chaque pays et évaluer le niveau de leur mise en place.</p>

Objectif 4	<i>Impact des transports en Méditerranée</i> - <i>contribuer à la collecte de données pertinentes en vue de l'établissement d'un vrai système d'observation des transports en Méditerranée ;</i> - <i>organiser un observatoire permanent des liens entre transports/environnement et développement durable.</i>
Résultats escomptés	<i>Indicateurs, analyses régionales, rapports nationaux, études de cas, un rapport régional, recommandations</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Les Parties: données, experts nationaux, études de cas; Le Plan Bleu: ensemble d'indicateurs, experts régionaux, organisation d'ateliers, diffusion des conclusions</i>
Indicateurs/ progrès accomplis	<i>Nombre d'indicateurs et de pays couverts, nombre d'individus et d'institutions intéressés dans le rapport, nombre d'enquêtes lancées au niveau national pour remédier aux lacunes dans les données</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>Phase préparatoire: une estimation du transport international et interurbain en Méditerranée a été entreprise</i>
Budget total: 100 000 euros	<i>Dépensé/engagé:</i>

<p>Principales réalisations</p> <p>562. En tant que base d'un exercice prospectif sur le développement du transport d'ici 2025, un atelier a été organisé en décembre 2008 pour déterminer les hypothèses de scénarios "d'énergie chère".</p>
<p>Contraintes et enseignements</p> <p>563. Les scénarios doivent prendre en compte:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les mesures pour limiter les émissions de gaz à effet de serre (taxes ou quotas); • la volatilité du prix du baril de pétrole; • la possibilité de l'élimination progressive des subventions sur le carburant; • les différences entre le transport international (plus dépendant du prix du marché) et le transport interne (plus dépendant du contrôle de l'État); • l'importance des plates-formes logistiques. <p>564. Préparer une simulation d'énergie chère et projeter ses impacts.</p> <p>565. Déduire les contraintes et les opportunités à introduire dans la construction de systèmes de transports plus durables.</p>

Objectif 5	<i>Suivi de la mise en œuvre des recommandations antérieures des Parties en matière de gestion des demandes en eau .</i>
Résultats escomptés	<i>Indicateurs, analyses régionales, rapports nationaux, études de cas, un rapport régional, recommandations</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Les Parties: données, experts nationaux, études de cas; Le Plan Bleu: ensemble d'indicateurs, experts régionaux, organisation d'ateliers, diffusion des conclusions</i>
Indicateurs/ Progrès accomplis	<i>Nombre d'indicateurs et de pays couverts, nombre d'individus et d'institutions intéressés dans le rapport, nombre d'enquêtes lancées au niveau national pour remédier aux lacunes dans les données</i>
Résultats obtenus à ce jour	
Budget total: 100 000 euros	<i>Dépensé/engagé:</i>
Principales réalisations	
<i>Eau</i>	
<p>566. Les conclusions et recommandations de la 12ème CMDD adoptées par les Parties contractantes ont, par la suite, été présentées et valorisées dans le cadre de différents travaux et conférences (atelier sur la gestion intégrée des ressources en eau en Jamahiriya arabe libyenne, groupe de travail "Pénurie d'eau et sécheresse" de l'Initiative sur l'eau de l'Union européenne en Méditerranée, Conférence des directeurs de l'eau des pays euro-méditerranéens et de l'Europe du Sud-Est, etc.).</p>	

567. Le Plan Bleu a mis l'accent sur l'indicateur prioritaire portant sur les efficacités sectorielles et générales d'utilisation de l'eau. Cet indicateur permet de suivre les efforts réalisés en termes de diminution des pertes et des gaspillages lors du transport et de l'utilisation de l'eau, grâce à une meilleure gestion de la demande. Il s'avère cependant encore difficile à renseigner par les pays. Des études nationales ont été réalisées par huit pays et les experts nationaux en ont présenté les principaux résultats lors d'un atelier de travail organisé à Sophia-Antipolis en novembre 2008. Celui-ci a été l'occasion de présenter les modes de production de l'indicateur d'efficacité dans les différents pays et de définir des actions prioritaires à mettre en place pour améliorer la collecte des données et la production de l'indicateur. Il a également favorisé les échanges d'expériences et le partage de bonnes pratiques mises en œuvre dans différents secteurs pour évaluer et améliorer l'efficacité d'utilisation de l'eau. Le Plan Bleu a, par ailleurs, réalisé un travail d'évaluation comparative illustrant les performances réalisées par les pays méditerranéens sur les composantes de l'indice d'efficacité de l'eau.

568. L'année 2008 a également été marquée par la préparation d'une Session méditerranéenne pour le 5ème Forum mondial de l'eau qui s'est tenu à Istanbul en mars 2009. Cette initiative, portée par un ensemble de partenaires régionaux (Institut Méditerranéen de l'Eau, Plan Bleu, Partenariat mondial pour l'eau en Méditerranée, Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires du PAM, Réseau méditerranéen des organismes de bassin) et des représentants de pays méditerranéens (France, Espagne, Maroc, Grèce) s'est concrétisée par une présentation-débat autour de la future Stratégie pour l'eau en Méditerranée et une table ronde sur le thème "Eau et littoralisation", thème phare de la problématique de l'eau en Méditerranée.

569. Ces activités ont été utiles en contribuant à apporter des éclairages pour la préparation de la future Stratégie pour l'eau en Méditerranée dont le principe et les grandes orientations ont été adoptés lors de la réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur l'eau tenue en Jordanie en décembre 2008. La prise en compte du changement climatique dans la gestion des ressources en eau et la gestion de la demande en eau font, en effet, partie des axes prioritaires retenus pour cette Stratégie et pour les projets concrets qui seront soutenus dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée.

Énergie

570. Dans le suivi de son rapport 2008 sur "Énergie et changement climatique en Méditerranée", le Plan Bleu a lancé des analyses détaillées de cinq questions clés, en matière à la fois d'adaptation au changement climatique et d'énergie:

- l'adaptation du système eau-énergie
- l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment
- la préparation d'indicateurs d'efficacité énergétique (une première réunion de travail a été organisée avec l'ADEME en novembre)
- les impacts sur l'emploi
- l'actualisation des scénarios alternatifs du Plan Bleu

Contraintes et enseignements

571. Les principales contraintes sont la construction de relations avec les parties prenantes non directement en charge des questions environnementales.

7. INFO/RAC

Principales réalisations

572. Comme le Centre n'avait pas reçu à temps les fonds nécessaires à l'exécution de son programme de travail pour 2008-2009, tel qu'approuvé par la Quinzième réunion des Parties contractantes tenue à Almeria (Espagne), le Bureau, lors de sa réunion à Madrid en septembre 2008, a demandé au Coordonnateur du PAM de contracter les autorités italiennes sur la question de l'INFO/RAC afin qu'elles clarifient la situation et précisent leurs intentions à l'égard du Centre.

573. Suite à une communication écrite du Secrétariat en date du 22 septembre 2008, le Ministère italien de l'environnement, du territoire et de la mer a invité le Coordonnateur du PAM à une réunion à Rome le 1er décembre 2008 afin de vérifier si le programme d'activités révisé, soumis par le Département de l'industrie de la Région sicilienne répondait bien aux obligations de la Convention de Barcelone, programme auquel le Ministère allouait un montant de 1,3 million d'euros.

574. La réunion de Rome a abouti aux résultats suivants :

1. Le Secrétariat a été informé que l'INFO/RAC appartenait désormais à la Région sicilienne.
2. Un accord a été conclu entre le Ministère italien de l'environnement, du territoire et de la mer et le Département régional de l'industrie de la Région sicilienne, aux termes duquel le Ministère allouera les fonds pour l'exécution en 2009, par le Département régional de l'industrie de la Région sicilienne-INFO/RAC, des activités relatives à la Convention de Barcelone
3. Le Département régional de l'industrie de la Région sicilienne-INFO/RAC avait soumis une demande de fonds pour les activités à exécuter au cours de l'exercice biennal 2008-2009 pour un coût global de 2 millions d'euros.
4. À la demande du Ministère italien et compte tenu des contraintes financières, le Département régional-INFO/RAC a soumis un programme d'activités révisé avec les coûts correspondants, à exécuter en 2009 avec un budget de 1,3 millions d'euros.
5. Les activités ci-après sont celles qu'il était proposé d'exécuter en 2009 et pour lesquelles le Ministère était prêt à accorder le financement:
 - a) Système de rapports en ligne de la Convention de Barcelone;
 - b) Appui à l'Unité de coordination du PAM/PNUE;
 - c) Appui à la mise en place d'une base de données photo sur le site web du PAM/PNUE et à son intégration ultérieure dans l'Infosystème PAM;
 - d) Mise en place de l'Infosystème MED POL avec des liens avec les Points Focaux du MED POL, et son intégration dans l'Infosystème PAM;
 - e) Gestion et tenue à jour du site web de la CMDD.
6. À compter de l'exercice biennal 2010-2011, les responsabilités du Département régional de l'industrie de la Région sicilienne-INFO/RAC seront assumées par l'Institut italien pour la protection et la recherche environnementales (ISPRA) qui est géré par un Commissaire.
7. Un Commissaire adjoint de l'ISPRA a reçu la tâche de superviser les activités menées au titre de la Convention de Barcelone et de suivre le transfert des responsabilités du Département régional de l'industrie de la Région sicilienne-INFO/RAC à l'ISPRA en vue d'assurer une transition sans heurts.
8. Il a été confié au Chef de l'Unité de protection des zones marines et côtières contre la pollution au sein du Ministère italien de l'environnement, du territoire et de la mer la tâche de se concerter avec le Secrétariat du PAM en ce qui concerne l'organisation de la réunion des Points focaux de l'INFO/RAC ainsi que l'établissement du programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011.
9. Une décision concernant l'institution qui assumera la responsabilité des engagements qui incombent à l'INFO/RAC dans le cadre du Projet du Fonds pour l'environnement mondial (Projet FEM) est à l'examen.

575. À la demande du Ministère italien de l'environnement, du territoire et de la mer, adressée le 15 décembre 2008, et après consultations internes, le Secrétariat a soumis ses observations détaillées sur le programme d'activités proposé par le Département régional de l'industrie de la Région sicilienne-INFO/RAC pour 2009, en préconisant en outre d'apporter des modifications au programme de travail, notamment en ce qui concerne l'activité "appui à l'Unité de coordination", pour faire en sorte que priorité soit accordée aux activités qui ont été approuvées par les Parties contractantes à Almeria et que les fonds soient alloués à leur exécution.

576. Le Secrétariat a été informé en décembre 2008 que les autorités italiennes avaient pris en compte ses observations et qu'elles avaient révisé en conséquence le programme de travail et le budget alloué. Un accord a été conclu entre le Ministère italien de l'environnement, du territoire et de la mer et le Département régional de l'industrie de la Région sicilienne au sujet des activités que l'INFO/RAC devra mener en 2009. Le premier versement pour l'exécution du programme de travail de l'INFO/RAC approuvé pour 2009 a été effectué auprès de l'INFO/RAC en mai 2009.

577. Les réalisations du Centre sont les suivantes:

- Développement du prototype du système de rapports en ligne du PAM
- Développement du prototype du SIMEDD
- Finalisation de l'Infosystème MED POL
- Finalisation de la base de données photo pour le site web du PAM

578. Les travaux sont en cours pour le développement du système d'information du CAR/ASP et de la base de données du REMPEC.

ANNEXE I

État, au 10 novembre 2008, des signatures et ratifications de la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et de ses Protocoles

Parties contractantes	Convention de Barcelone ^{1/}			Protocole "immersions" ^{2/}			Protocole "situations critiques" ^{3/}		Nouveau Protocole "prévention et situations critiques" ^{4/}	
	Signature	Ratification	Acceptation des modifications	Signature	Ratification	Acceptation des modifications	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albanie	-	30.05.90/AC	26.07.01	-	30.05.90/AC	26.07.01	-	30.05.90/AC	-	-
Algérie	-	16.02.81/AC	09.06-04	-	16.03.81/AC	-	-	16.03.81/AC	25.01.02	-
Bosnie-Herzégovine	-	01.03.92/SUC	-	-	01.03.92/SUC	-	-	01.03.92/SUC	-	-
Chypre	16.02.76	19.11.79	15.10.01	16.02.76	19.11.79	18.07.03	16.02.76	19.11.79	25.01.02	18.01.08
Commission européenne	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	13.09.76	12.08.81/AP	25.01.02	25.06.04
Croatie	-	08.10.91/SUC	03.05.99	-	08.10.91/SUC	03.05.99	-	08.10.91/SUC	25.01.02	01.10.03
Égypte	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	16.02.76	24.08.78/AC	-	-
Espagne	16.02.76	17.12.76	17.02.99	16.02.76	17.12.76	17.02.99	16.02.76	17.12.76	25.01.02	09.08.07
France	16.02.76	11.03.78/AP	16.04.01	16.02.76	11.03.78/AP	16.04.01	16.02.76	11.03.78/AP	25.01.02	02.07.03
Grèce	16.02.76	03.01.79	10.03.03	11.02.77	03.01.79	-	16.02.76	03.01.79	25.01.02	27.11.06
Israël	16.02.76	03.03.78	29.09.05	16.02.76	01.03.84	-	16.02.76	03.03.78	22.01.03	-
Italie	16.02.76	03.02.79	07.09.99	16.02.76	03.02.79	07.09.99	16.02.76	03.02.79	25.01.02	-
Liban	16.02.76	08.11.77/AC	-	16.02.76	08.11.77/AC	-	16.02.76	08.11.77/AC	-	-
Libye	31.01.77	31.01.79	-	31.01.77	31.01.79	-	31.01.77	31.01.79	25.01.02	-
Malte	16.02.76	30.12.77	28.10.99	16.02.76	30.12.77	28.10.99	16.02.76	30.12.77	25.01.02	18.02.03
Maroc	16.02.76	15.01.80	07.12.2004	16.02.76	15.01.80	05.12.97	16.02.76	15.01.80	25.01.02	-
Monaco	16.02.76	20.09.77	11.04.97	16.02.76	20.09.77	11.04.97	16.02.76	20.09.77	25.01.02	03.04.02
Monténégro	-	-	19.11.07	-	-	-	-	-	-	19.11.07
Slovénie	-	15.03.94/AC	08.01.03	-	15.03.94/AC	08.01.03	-	15.03.94/AC	25.01.02	16.02.04
Syrie	-	26.12.78/AC	10.10.03	-	26.12.78/AC	11.04.08	-	26.12.78/AC	25.01.02	¹ AC-
Tunisie	25.05.76	30.07.77	01.06.98	25.05.76	30.07.77	01.06.98	25.05.76	30.07.77	25.01.02	-
Turquie	16.02.76	06.04.81	18.09.02	16.02.76	06.04.81	18.09.02	16.02.76	06.04.81	-	04.06.03

¹ Dans l'attente de la notification du pays dépositaire

Parties contractantes	Protocole "tellurique" ^{5/}			Protocole "aires spécialement protégées" ^{6/}		Protocole "ASP et diversité biologique" ^{7/}		Protocole "offshore" ^{8/}		Protocole "déchets dangereux" ^{9/}	
	Signature	Ratification	Acceptation des modifications	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albanie	-	30.05.90/AC	26.07.01	-	30.05.90/AC	10.06.95	26.07.01	-	26.07.01	-	26.07.01
Algérie	-	02.05.83/AC	-	-	16.05.85/AC	10.06.95	² AC	-	-	01.10.96	-
Bosnie-Herzégovine	-	22.10.94/SUC	-	-	22.10.94/SUC	-	-	-	-	-	-
Chypre	17.05.80	28.06.88	18.07.03	-	28.06.88/AC	10.06.95	15.10.01	14.10.94	15.10.01	-	-
Commission européenne	17.05.80	07.10.83/AP	12.11.99	30.03.83	30.06.84/AP	10.06.95	12.11.99	-	-	-	-
Croatie	-	12.06.92/SUC	11.10.06	-	12.06.92/SUC	10.06.95	12.04.02	14.10.94	-	-	-
Égypte	-	18.05.83/AC	-	16.02.83	08.07.83	10.06.95	11.02.00	-	-	01.10.96	-
Espagne	17.05.80	06.06.84	17.02.99	03.04.82	22.12.87	10.06.95	23.12.98	14.10.94	-	01.10.96	-
France	17.05.80	13.07.82/AP	16.04.01	03.04.82	02.09.86/AP	10.06.95	16.04.01	-	-	-	-
Grèce	17.05.80	26.01.87	10.03.03	03.04.82	26.01.87	10.06.95	-	14.10.94	-	01.10.96	-
Israël	17.05.80	21.02.91	-	03.04.82	28.10.87	10.06.95	-	14.10.94	-	-	-
Italie	17.05.80	04.07.85	07.09.99	03.04.82	04.07.85	10.06.95	07.09.99	14.10.94	-	01.10.96	-
Liban	17.05.80	27.12.94	-	-	27.12.94/AC	-	-	-	-	-	-
Libye	17.05.80	06.06.89/AP	-	-	06.06.89/AC	10.06.95	-	-	-	01.10.96	-
Malte	17.05.80	02.03.89	28.10.99	03.04.82	11.01.88	10.06.95	28.10.99	14.10.94	-	01.10.96	28.10.99
Maroc	17.05.80	09.02.87	02.10.96	02.04.83	22.06.90	10.06.95	-	-	01.07.99	20.03.97	01.07.99
Monaco	17.05.80	12.01.83	26.11.96	03.04.82	29.05.89	10.06.95	03.06.97	14.10.94	-	01.10.96	-
Monténégro	-	-	19.11.07	-	-	-	19.11.07	-	-	-	19.11.07
Slovénie	-	16.09.93/AC	08.01.03	-	16.09.93/AC	-	08.01.03	10.10.95	-	-	-
Syrie	-	01.12.93/AC	11.04.08	-	11.09.92/AC	-	10.10.03	20.09.95	-	-	-
Tunisie	17.05.80	29.10.81	01.06.98	03.04.82	26.05.83	10.06.95	01.06.98	14.10.94	01.06.98	01.10.96	01.06.98
Turquie	-	21.02.83/AC	18.09.02	-	06.11.86/AC	10.06.95	18.09.02	-	-	01.10.96	03.04.04

AC = Adhésion

AP = Approbation

SUC = Succession

² Dans l'attente de la notification du pays dépositaire

	Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (Protocole GIZC)^{/10}	
Parties contractantes	Signature	Ratification
Albanie	-	
Algérie	21.01.08	
Bosnie-Herzégovine	-	
Chypre	-	
Commission européenne	-	
Croatie	21.01.08	
Égypte	-	
Espagne	21.01.08	
France	21.01.08	
Grèce	21.01.08	
Israël	21.01.08	
Italie	21.01.08	
Liban	-	
Libye	-	
Malte	21.01.08	
Maroc	21.01.08	
Monaco	21.01.08	
Monténégro	21.01.08	
Slovénie	21.01.08	
Syrie	21.01.08	
Tunisie	21.01.08	
Turquie	-	

ÉTAT DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR

Instruments juridiques	Lieu et date de l'adoption	Date de l'entrée en vigueur	Lieu et date de l'adoption des modifications, s'il y a lieu	Entrée en vigueur des modifications
<p>La Convention sur la protection de la mer Méditerranée contre la pollution,</p> <p>telle que modifiée en :</p> <p>La Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée</p> <p>(Convention de Barcelone)</p>	16 février 1976, Barcelone	12 février 1978		
			10 juin 1995, Barcelone	9 Juillet 2004
<p>Le Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs (Protocole "immersions"),</p> <p>tel que modifié en :</p> <p>Le Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, ou d'incinération en mer</p> <p>(Protocole "immersions")</p>	16 février 1976, Barcelone	12 février 1978		
			10 juin 1995, Barcelone	Pas encore en vigueur
<p>Le Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique</p> <p>(Protocole "situations critiques")</p>	16 février 1976, Barcelone	12 février 1978	—	—
<p>Le Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée</p> <p>(Protocole "prévention et situations critiques")*</p>	25 janvier 2002, Malte	17 mars 2004	—	—

* Aux termes du paragraphe 2 de l'article 25 du Protocole, le Protocole, à partir de la date de son entrée en vigueur (17 mars 2004), remplace le Protocole "situations critiques" (de 1976) dans les rapports entre les Parties aux deux instruments.

Instruments juridiques	Lieu et date de l'adoption	Date de l'entrée en vigueur	Lieu et date de l'adoption des modifications, s'il y a lieu	Entrée en vigueur des modifications
<p>Le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique,</p> <p>tel que modifié en : Le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée provenant de sources et activités situées à terre</p> <p>(Protocole "tellurique")</p>	17 mai 1980, Athènes	17 juin 1983		
<p>Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée</p> <p>(Protocole ASP)</p>	3 avril 1982, Genève	23 mars 1986	—	—
<p>Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée</p> <p>(Protocole ASP & biodiversité)**</p>	10 juin 1995, Barcelone	12 décembre 1999	—	—
<p>Le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol</p> <p>(Protocole "offshore")</p>	14 octobre 1994, Madrid	Pas encore en vigueur	—	—
<p>Le Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination</p> <p>(Protocole "déchets dangereux")</p>	1 ^{er} octobre 1996, Izmir	18 janvier 2008	—	—
<p>Le Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée</p> <p>(Protocole GIZC)</p>	21 janvier 2008, Madrid	Pas encore en vigueur	—	—

** Aux termes du paragraphe 2 de l'article 32, ce Protocole, à compter de la date de son entrée en vigueur (12 décembre 1999), remplace le Protocole ASP (de 1982) dans les rapports entre les Parties aux deux instruments.

ANNEXE II

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LA PROTECTION DE LA MER MÉDITERRANÉE
CONTRE LA POLLUTION

État, au 30 avril 2009, des contributions
(exprimées en euros)

Country	Unpaid pledges as at December 2008	Deferred Income as at December 2008	Pledges for 2009	Collections in 2009 for prior years		Collections in 2009 for 2009	Deferred Income in 2009	Unpaid Pledges for 2009	Unpaid Pledges for 2009 and Prior years
	EUR	EUR	EUR	EUR		EUR	EUR		EUR
Albania	0	0	3,877	0		0	0	3,877	3,877
Algeria	236,610	0	58,163	0		0	0	58,163	294,773
Bosnia & Herzegovina	0	0	16,619	0		0	0	16,619	16,619
Croatia	0	0	53,730	0		53,730	0	0	0
Cyprus	7,755	0	7,755	0		0	0	7,755	15,510
Egypt	132	0	27,143	132		27,143	0	0	-0
European Union	0	0	138,483	0		138,483	0	0	0
France	0	0	2,103,262	0		0	0	2,103,262	2,103,262
Greece	0	0	155,653	0		0	0	155,653	155,653
Israel	81,562	0	81,427	81,562		0	0	81,427	81,427
Italy	0	0	1,737,670	0		0	0	1,737,670	1,737,670
Lebanon	11,395	0	3,877	3,877		0	0	3,877	11,395
Libyan Arab Jamahiriya	339,883	0	109,124	0		0	0	109,124	449,007
Malta	3,877	0	3,877	0		0	0	3,877	7,754
Monaco	0	0	3,877	0		3,877	0	0	0
Montenegro	0	0	1,294	0		0		1,294	1,294
Morocco	31,022	0	15,511	13,904	2/	0	0	15,511	32,629
Slovenia	0	0	37,113	0		0	0	37,113	37,113
Spain	0	0	830,337	0		0	0	830,337	830,337
Syrian Arab Republic	15,511	0	15,511	15,511	3/	906	0	14,605	14,605
Tunisia	0	0	11,632	0		11,632	0	0	0
Turkey	0	0	124,634	0		0	0	124,634	124,634
TOTAL	727,749	0	5,540,569	114,986		235,771	0	5,304,798	5,917,561
Additional Contributions									
European Commission	0	0	598,568	0		598,569	0	0	-1
Host Country *	604,701	0	440,000	0		0	0	0	1,044,701
UNEP Env. Fund	0	0	15,000	0	1/	15,000	0	0	0
Grand Total	1,332,449	0	6,594,137	114,986		849,340	0	5,304,798	6,962,260

1/ Interfund transfer
2/ CHF 20,635.13
3/ USD 21,715.40